

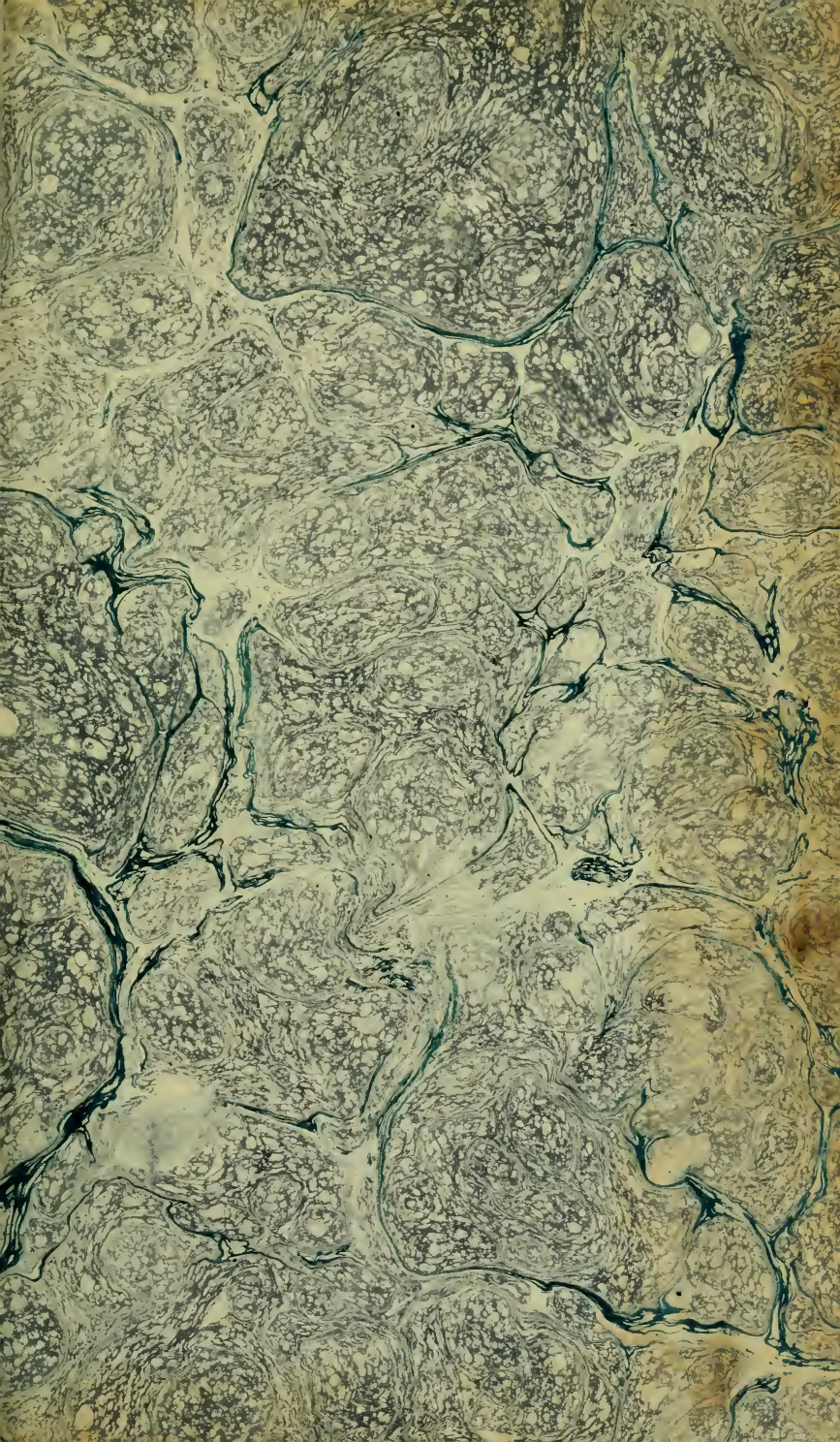




THE BOSTON PUBLIC LIBRARY

JOAN OF ARC COLLECTION .

3999905985 3919



11 vols

377

P. 37
15^w

HISTOIRE
DE
JEANNE D'ARC

HISTOIRE
DE
JEANNE D'ARC.

T. I.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI

Chez MM. TREUTTEL et WÜRTZ, à LONDRES, 30, *Soho-square*,

Et chez les LIBRAIRES suivans :

<i>Anvers</i> ,	Ancelle.	<i>Beauvais</i> ,	Porquier.
<i>Berlin</i> ,	Schlésinger.	<i>Besançon</i> ,	{ Deis aîné.
<i>Breslau</i> ,	Korn.		{ Girard.
<i>Bruges</i> ,	Bogaert-Dumortier.	<i>Bordeaux</i> ,	Melon.
	{ Collardin.	<i>Bourg</i> ,	Bottier.
<i>Bruxelles</i> ,	{ Demat.	<i>Bourges</i> ,	Gilles.
	{ Gambier.	<i>Cambrai</i> ,	Hurez.
	{ Lecharlier.	<i>Dijon</i> ,	Coquet.
<i>Francfort</i> ,	Broüner.	<i>Grenoble</i> ,	Durand.
	{ Manget et Cherbu-	<i>Lille</i> ,	Vanackère.
<i>Genève</i> ,	{ liez.	<i>Metz</i> ,	Deville.
	{ Paschoud.	<i>Montpellier</i> ,	Séguin.
<i>Léopold</i> ,	Pfaff.	<i>Nantes</i> ,	{ Forest.
<i>Liège</i> ,	Desoër.		{ Dessentis.
<i>Manheim</i> ,	Fontaine.	<i>Nismes</i> ,	Melquiond.
<i>Mayence</i> ,	Leroux.	<i>Orléans</i> ,	Gallard.
<i>Milan</i> ,	Giégler.	<i>Pau</i> ,	Thonnet.
<i>Mons</i> ,	Leroux.	<i>Poitiers</i> ,	Doussin-de-Lys.
<i>Moscow</i> ,	Riss.	<i>Rennes</i> ,	Duchesne.
<i>Namur</i> ,	Dujardin.	<i>Reims</i> ,	Doyen.
<i>Naples</i> ,	Pichard et Borel.	<i>Riom</i> ,	Salles.
<i>S.-Pétersbourg</i> ,	Ches Weyher.	<i>Roanne</i> ,	Meyer.
<i>Tournay</i> ,	V ^e Delfène.	<i>Rouen</i> ,	{ Frère.
	{ Bocca.		{ Renault.
<i>Turin</i> ,	{ Pic.	<i>Rocheport</i> ,	Faye.
	{ Glücksberg et Cie.	<i>La Rochelle</i> ,	Chauvet.
<i>Varsovie</i> ,		<i>Strasbourg</i> ,	Levrault.
	~~~~~	<i>Toulon</i> ,	Curet.
<i>Angers</i> ,	Fourrier-Mame,	<i>Tours</i> ,	Letourmy.
	{ Gosse.	<i>Troyes</i> ,	Sainton.
<i>Bayonne</i> ,	{ Bonzom.	<i>Valenciennes</i> ,	Girard.

DE L'IMPRIMERIE DE CELLOT.







Vassallo Del.

Couché fils Sculp.

Jeanne d'Arc.



HISTOIRE  
DE  
JEANNE D'ARC,

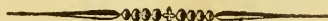
SURNOMMÉE  
LA PUCELLE D'ORLÉANS,

TIRÉE DE SES PROPRES DÉCLARATIONS, DE CENT QUARANTE-QUATRE  
DÉPOSITIONS DE TÉMOINS OCULAIRES, ET DES MANUSCRITS DE LA  
BIBLIOTHÈQUE DU ROI ET DE LA TOUR DE LONDRES ;

PAR M. LE BRUN DE CHARMETTES,  
SOUS-PRÉFET DE SAINT-CALAIS.

Ornée du portrait de JEANNE D'ARC et de sept jolies figures.

TOME PREMIER.



A PARIS,  
CHEZ ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE,  
RUE HAUTEFEUILLE, N° 23.

1817.

~~July 4  
v. 1~~

Joan of Arc  
DC103  
.L45  
vol. 1





# AVIS AU RELIEUR,

POUR LE PLACEMENT DES FIGURES.

---

Portrait de Jeanne d'Arc , tome I^{er} , *frontispice*.

Vue de la maison où naquit la Pucelle , *idem* , livre 1^{er}.

Vue de l'intérieur de la chambre où naquit la Pucelle ,  
*idem* , pag. 262.

Entrée de Charles VII et de la Pucelle dans la ville de  
Reims , tome II , *frontispice*.

Ruines du château de Meun-sur-Yerre , *idem* , livre vi.

Vue de la grosse tour où la Pucelle fut enfermée , tome III ,  
*frontispice*.

La Pucelle en habit de religieuse , écoutant sa sentence de  
mort , tome IV , *frontispice*.

Vue du monument élevé à Rouen , à l'endroit où périt la  
Pucelle , tome IV , livre xv.

---

## DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

« Et peut-on dire asseurement qu'elle a servi au roy et à la  
» France d'un age de paix, pour en exterminer totalement  
» les Anglois; car, tant qu'ils ont eu la Guienne et la Nor-  
» mandie, il estoit impossible aux François de jouir de la  
» paix, et ne se peut rien imaginer de plus miserable qu'es-  
» toit le pauvre peuple de France. Tous les ans, au temps  
» que la moisson approchoit, les Anglois fesoient une des-  
» cente à Calais, ou en quelque autre port de mer, et delà  
» couroient et ravageoient la France jusques en Auvergne, et  
» repassoient en Guienne, bruslans et saccageans tout ce  
» qu'ils rencontroient; et n'y avoit que les grosses villes et  
» forts chasteaux exempts de cette calamité et desolation :  
» de sorte qu'on ne pouvoit ny labourer, ny cultiver les  
» terres, ny mesme recueillir le peu qu'on avoit ensemencé.  
» Et si aucun vouloit brouiller ou remuer mesnage, il estoit  
» asseuré d'avoir tousjours les Anglois à sa devotion. Cala-  
» mitez qui ont duré plus de soixante ans; et, pour ce sujet,  
» disoit-on en commun proverbe : *Que les Anglois, par leur*  
» *puissance, avoient fait venir les bois en France* : ainsi  
» qu'il me souvient l'avoir mainte fois ouy dire en ma jeu-  
» nesse à de vieilles gens, qui certifioient avoir veu toute la  
» France deserte et remplie de bois; que leurs peres avoient  
» experimenté les ravages des Anglois, et que sous le regne  
» de Charles VII et de Louis XI, on avoit commencé à es-  
» sarter les bois, à desfricher les champs, et rebastir des  
» villages. Qui est en somme le grand bien qu'il a plu à Dieu  
» nous moyener par la Pucelle, qui devoit autant avoir de  
» statues de bronze en France, que jadis on en dressa à  
» Demetrius Phalereus en Grece, le meritant beaucoup mieux. »

EDMONT RICHER, *Histoire manuscrite de la Pucelle d'Orléans*,  
Bibliothèque du Roi, fonds de Fontanieu, n° 285.

---

Si l'héroïne dont je vais tracer l'histoire eût appartenu à la Grèce ou à l'Italie, les Xénon, les Plutarque, les Tite-Live, auraient

soigneusement recueilli toutes les circonstances de sa vie; le ciseau des Phidias, le pinceau des Appelle, nous eussent, à l'envi, transmis l'image de ses traits; une foule de monumens élevés à sa gloire se mêleraient, sur les rives de l'Égée ou sur les bords du Tibre, à ces ruines éloquantes, qui, après tant de siècles, racontent à des peuples nouveaux les exploits de Miltiade et de Thémistocle, de Scipion et de Paul Emile.

Jeanne d'Arc sauva la France : et le seul monument que lui avait élevé, aux portes d'Orléans, la reconnaissance tardive de son roi (1), fut renversé, sous le règne du dernier Valois, par la main, non des ennemis de la France, mais, qui le croirait ! par celle des Français même, par des furieux, qui, dans leur fanatisme, oubliaient qu'ils avaient une patrie, et montraient par-là qu'ils n'étaient plus dignes d'en avoir (2). Replacé peu de temps après sur sa base (3), relégué de nou-

---

(1) En 1458. Le Maire, Histoire d'Orléans.

(2) En 1567, les calvinistes abattirent à coups de canon le monument élevé sur le pont d'Orléans à la mémoire de la Pucelle. *Ibid.*

(3) En 1570. *Ibid.*



veau, pendant trente années, loin des regards de la postérité (1), rétabli enfin au milieu d'une cité reconnaissante (2), ce monument a péri de nos jours (3), en proie à de nouvelles fureurs. Puisse celui qui lui succède (4) avoir une plus longue durée!

Jeanne d'Arc sauva la France : et les Français ne possèdent pas encore une seule histoire complète et régulière de cette héroïne. Certes on ne peut donner ce nom, ni à l'ouvrage de Jean Hordal, espèce de notice incomplète, écrite en latin; ni à celui d'Edmont Richer, qui n'est pas sans mérite sous le rapport théologique, mais qui manque d'exactitude et de détail dans la partie historique; ni à celui de Lenglet du Fresnoy, qui n'est qu'un pillage de l'ouvrage d'Edmont Richer, dont il parle cependant fort mal; ni à l'immense travail que M. de l'Averdy fit insérer, en 1790, dans le tome III des Notices des manuscrits

---

(1) En 1745. Essais historiques sur Orléans. Orléans, 1778, pag. 108 et 109.

(2) En 1771. Essais historiques, etc.

(3) En 1793. Jeanne d'Arc, Recueil historique par M. Chaussard.

(4) Elevé en 1805.

de la Bibliothèque du Roi, et qui contient le dépouillement des manuscrits relatifs à la Pucelle : ouvrage savant et infiniment précieux, mais qui ne forme pas un corps d'histoire; ni au *Recueil historique*, publié, en 1806, par M. Chaussard, et qui n'est que le travail de M. de l'Averdy, copié mot à mot, mais tronqué en quelques endroits; ni à ce grand nombre de compilations informes et de notices infidèles, plus propres à rebuter la curiosité qu'à la satisfaire, dont le même M. Chaussard a relevé la liste dans les catalogues imprimés des principales bibliothèques de France : relevé qui, pour le dire en passant, n'a pas même le mérite de la clarté et de l'exactitude, quoique l'auteur, en parlant de son travail, l'appelle pompeusement

UN CERCLE IMMENSE DE RECHERCHES.

Jeanne d'Arc sauva la France : et Corneille ni Racine n'ont embelli du charme de leurs vers le récit de ses exploits, tandis qu'un rimeur, dont le nom seul est une injure parmi les poètes, consumait les facultés d'une vie entière à gâter, avec les meilleures intentions du monde, le plus beau sujet qui ait réclamé les accens de la moderne épopée. Au

dix-huitième siècle, un homme célèbre, qui avait changé la république des lettres en une sorte de monarchie, dont il s'était constitué le chef, ne consacra dans un poëme sérieux, *qu'un vers et demi* (1) à la gloire de cette héroïne, et, dans une composition qui est à la fois un tort de son cœur et une erreur de son esprit, en employa plus de vingt mille à la déshonorer. La jeunesse, pour qui les livres licencieux ont un vif attrait, parce qu'ils flattent les sens, et respirent un esprit d'indépendance et de révolte, ennemie des maximes gênantes, mais salutaires, qui l'enchaînent pour son bonheur; la jeunesse, dis-je, lit avec avidité ces pages honteuses, et souille à jamais sa mémoire de mensonges calomnieux.

N'est-il pas temps qu'un Français se lève au milieu de la foule des êtres légers et prévenus; qu'il cherche, qu'il rassemble, qu'il arrache à l'oubli les titres de gloire d'une infortunée, victime de son noble dévouement pour la France; qu'il présente ces titres à sa nation trop long-temps indifférente ou abu-

---

(1) « . . . . . Et vous, brave amazone,  
» La honte des Anglais, et le soutien du trône. »  
*Henriade*, chant VII.

sée; qu'il la réveille, et qu'il lui dise : L'événement le plus extraordinaire qui ait jamais figuré dans les annales des peuples, est en même temps, par une circonstance unique, celui qui repose sur les preuves les plus nombreuses, les plus fortes, les plus irréfragables. Non-seulement des héros, des princes, des évêques, des seigneurs, des magistrats, plus de cent témoins oculaires, avertis des peines qui attendent les faux témoins dans ce monde et dans l'autre, déclarent à la face du ciel, devant le tribunal de l'Église (1), les faits dont je vais vous entretenir : les plus étonnans de ces faits, des faits qui sortent de l'ordre naturel, des assertions qui embrassaient l'avenir et que l'avenir a justifiées, c'est des persécuteurs même de Jeanne d'Arc que nous en tenons le témoignage. Ces vils ministres d'une lâche vengeance, comme si la justice céleste eût voulu doublement les pu-

---

(1) Grosses authentiques du procès de révision et d'absolution de la Pucelle. La Bibliothèque du Roi en possède deux, signées et parafées par les deux notaires-greffiers commis par les juges que le pape avait délégués. La première porte le n° 5970; la seconde, qui vient de la Bibliothèque du chapitre de Notre-Dame, est numérotée H. 10.



nir, en les rendant les instrumens de la gloire de leur victime, ont élevé eux-mêmes le monument le plus authentique de son innocence et de leur iniquité, de leur bassesse et de son courage (1). Je ne viens point me placer entre vous et la vérité; je ne souhaite pas que vous voyiez par mes yeux; je ne veux séduire ni votre imagination ni votre cœur: je viens étaler devant vous la masse des preuves que j'ai rassemblées, et vous dire avec candeur et bonne foi: Voici le fruit de pénibles recherches et de longues veilles; vous pouvez maintenant vous instruire sans peine de ce que vous ne sauriez plus ignorer sans honte; lisez, examinez, jugez vous-mêmes.

Vous croyez fermement que Miltiade, Aristide, Pausanias, Thémistocle, à la tête d'un petit nombre d'hommes, repoussèrent plusieurs millions de Perses, et sauvèrent leur pays du joug des barbares; vous ne doutez point des exploits d'Alexandre; vous admirez avec confiance le désintéressement d'Aristide, la con-

---

(1) Grosses authentiques du procès de condamnation. La Bibliothèque du Roi en possède deux, signées et parafées par les notaires-greffiers commis par les juges dévoués aux Anglais: elles portent les nos 5965 et 5966.

tinence de Scipion , la magnanimité de Paul Emile. Et sur quoi fondez-vous cette conviction si forte et si intime ? Sur le témoignage d'historiens, dont la plupart appartiennent à une époque postérieure ; dont un petit nombre seulement furent contemporains des héros qu'ils célèbrent ; dont presque aucun ne fut témoin des événemens qu'ils racontent ; qui tous, en général, ont écrit d'après des traditions plus ou moins altérées, ou des mémoires dont rien ne garantit la fidélité et l'exactitude. Comparez maintenant ce témoignage avec les cent quarante-quatre dépositions reçues lors de la révision du procès de la Pucelle. Quelle différence entre la situation de l'écrivain de profession, seul dans son cabinet, méditant à loisir, préparant avec art des récits qu'il était sûr de faire adopter à des peuples enthousiastes, poétiques, familiarisés avec les fictions les plus incroyables, pourvu que leurs oreilles fussent charmées par un style harmonieux, et leur amour-propre flatté par des circonstances honorables pour leur patrie ; quelle différence, dis-je, entre cette situation et celle d'un Français du quinzième siècle,

interrogé au nom d'une religion sévère, par un tribunal sacré qui représente à ses yeux la Divinité elle-même ! d'un Français du quinzième siècle, qui dépose dans un procès solennel en matière d'hérésie, et qui, en racontant scrupuleusement les plus petites circonstances, restées dans sa mémoire, des choses arrivées sous ses yeux, est loin de songer qu'il prépare des matériaux pour l'histoire de son pays ! Telle fut cependant la situation de chacun des témoins dont les assertions formeront principalement le corps de cet ouvrage. Sans doute leur mémoire a pu quelquefois les trahir ; ils ont pu, sans s'en apercevoir, intervertir l'ordre des évènements, différer entre eux sur quelques circonstances peu importantes, et dont, par conséquent, l'impression dut être moins profonde (à quels historiens ne pourrait-on pas faire de semblables reproches ?) : mais ces légères contradictions elles-mêmes donnent à leurs dépositions un caractère plus authentique ; elles prouvent invinciblement que leurs récits ne leur furent point dictés, car, dans la supposition contraire, ils ne se contrarieraient jamais ; et elles donnent à

une foule de faits de la plus haute importance, sur lesquels toutes les dépositions s'accordent, un degré de plus de certitude et d'évidence. Selon le rang, l'état, l'âge et le sexe de chaque déposant, tels ou tels faits, telle ou telle particularité, paraissent plus croyables encore dans sa bouche : le témoignage de l'un sert à rectifier celui de l'autre ; ce qui manque dans une déposition, se trouve dans une déposition plus étendue ; ce qui est obscur dans celle-ci, s'explique à l'aide de celle-là ; et, chaque chose éclaircie et remise en sa place, on voit se former et s'étendre un tableau d'autant plus exact et plus fidèle, que, parmi cette foule de témoins qui furent sommés de rendre compte des actions de Jeanne d'Arc venues à leur connaissance, plusieurs avaient vécu avec elle dans la plus grande intimité, et racontent scrupuleusement les plus petites circonstances de sa vie. On a dit, peut-être avec trop de vérité, *qu'il n'est point de héros pour son valet-de-chambre* : chose merveilleuse ! Jeanne d'Arc, même après ses malheurs, après une condamnation infamante, est restée SAINTE dans l'opinion des personnes qui l'avaient habillée,



qui l'avaient vue dans le bain, qui avaient partagé sa couche.

Mais, tout exact et tout fidèle que soit le tableau qui résulte de tant de témoignages rapprochés, comparés et éclaircis l'un par l'autre, il est loin d'être complet encore; et, si l'on se bornait à le consulter, on se verrait réduit à laisser de grandes lacunes dans l'Histoire de Jeanne d'Arc. Eh bien! c'est d'abord à Jeanne d'Arc elle-même qu'il faut s'adresser pour les remplir. En effet, ses réponses aux questions de ses juges, réponses consignées dans les procès verbaux des interrogatoires qu'ils lui firent subir, et dont nous possédons plusieurs grosses authentiques, délivrées, signées et parafées par les notaires, greffiers du procès; ces réponses, dis-je, rangées dans un ordre chronologique relativement aux particularités qu'elles renferment, présentent également le récit des faits dont l'examen nous occupe, et forment une déposition plus précieuse encore que toutes celles dont je viens de parler, parce que, dans celle-ci, c'est Jeanne d'Arc qui semble aujourd'hui raconter sa vie et plaider elle-même sa cause devant le tribunal de la postérité.

Joignons à tant de pièces les actes publics des deux procès, les actes émanés de l'autorité des princes à l'occasion de ces événemens, les lettres missives écrites sur ce sujet, à la même époque, par des personnages considérables, et les témoignages des historiens contemporains, tant étrangers que nationaux; vous pourrez alors vous flatter de posséder les matériaux les plus complets de l'histoire la plus merveilleuse, et la vérité pourra difficilement vous échapper.

Voilà ce que j'ai fait, et ce qui m'autoriserait peut-être à intituler cet ouvrage : *Histoire de Jeanne d'Arc, racontée par elle-même*; par cent dix-huit témoins oculaires, et par un grand nombre d'auteurs contemporains, nationaux et étrangers.

Chaque page, chaque phrase, et, pour ainsi dire, chaque mot de cet ouvrage, appartiendront à l'un ou à l'autre de ces témoins. Ce n'est pas moi qui raconterai; je ne ferai que traduire, éclaircir et mettre en ordre; bien persuadé que le premier mérite d'un ouvrage historique ne consiste pas dans un style fleuri, dans l'art de présenter les faits sous l'aspect le plus favorable, embellis des

prestiges d'une imagination brillante; mais dans la précision, la clarté, et cette exactitude scrupuleuse qui n'adopte rien sans examen, ne rejette rien légèrement, et ne laisse ni ressources ni excuses à la prévention et à l'injustice.

Peut-être cet amour de la vérité, ce désir ardent de ne laisser perdre aucun des moyens de l'atteindre, paraîtront-ils m'entraîner trop loin, et blesser les préceptes de l'art, en me faisant trop souvent sacrifier l'intérêt de l'ensemble à la recherche des détails. Mais une circonstance particulière fait sortir cet ouvrage des classifications et des règles communes. La vie de Jeanne d'Arc présente un problème qui n'a pas encore été résolu, qui ne le sera peut-être jamais pour la plupart des hommes, c'est la question de savoir si elle fut ou non réellement inspirée. Dans toute autre histoire, l'abondance des détails minutieux serait un défaut d'autant plus grave, qu'il produirait, sans aucun dédommagement, la fatigue, le dégoût et l'ennui; dans celle-ci, au contraire, l'absence de ces mêmes détails présenterait un inconvénient plus fâcheux encore; elle inspirerait au lecteur la plus juste

défiance, et le mettrait dans l'impossibilité de se décider avec connaissance de cause pour telle ou telle opinion. S'il ne suffit pas, en effet, pour juger un individu qui appartient à l'Histoire, de le voir en public, dans ces situations éclatantes où l'homme, placé comme sur un théâtre, joue trop souvent un rôle opposé à son caractère; si, dis-je, pour pénétrer dans les replis de son âme, il faut le suivre hors de la scène, dans sa vie privée, dans ces momens où, dépouillé de son masque et rendu à ses habitudes, l'acteur le plus habile s'abandonne au charme de redevenir soi-même; combien plus cet examen devient-il nécessaire, lorsqu'il s'agit de juger l'individu qui s'annonce comme chargé d'une mission divine, et dont les événemens semblent avoir justifié le langage? Alors les plus petites particularités deviennent précieuses; les actions, en apparence, les plus indifférentes, la manière de vivre, les occupations habituelles, les goûts, les aversions, la façon de s'exprimer, un mot, un geste, un regard échappés dans l'intimité, peuvent mettre sur la voie, répandre une lumière inespérée, fortifier ou ébranler la confiance tou-



chant les actions publiques, expliquer peut-être, par des causes naturelles, des faits qui, présentés isolément, excitent moins d'admiration encore que de défiance et d'incrédulité; et, si l'on songe que, jusqu'à présent, quelques extraits plus ou moins inexacts des pièces manuscrites des deux procès, et trente ou quarante pages dispersées dans vingt histoires générales, forment tout ce que nous possédons d'imprimé sur l'héroïne française, on conviendra que l'auteur de la première histoire régulière de cette fille célèbre devait s'imposer l'obligation de ne rien omettre, dans son travail, de ce que le temps a laissé venir jusqu'à nous des circonstances, même les plus frivoles, d'une vie aussi extraordinaire : je dis *même les plus frivoles*, parce que celles qui lui semblent telles, peuvent, examinées un jour par des observateurs plus heureux ou plus habiles, prendre tout à coup une importance dont il ne les croyait pas susceptibles, donner lieu à des raisonnemens qui ne s'étaient pas présentés à son esprit, conduire enfin à des conséquences qu'il n'avait pas même soupçonnées. D'autres pourront, après lui, faire un choix dans les particularités qu'il aura recueillies,

et, sûrs que l'ensemble existe, et ne peut plus périr, s'attacher de préférence à telles ou telles particularités; mais pour qu'il ait rempli entièrement le devoir qu'il embrasse, il faut que ses successeurs puissent au besoin puiser avec confiance dans son livre comme dans un trésor commun, toujours accessible, où la masse des faits et des témoignages se conserve intacte, où chaque événement, ou chaque récit, garde à jamais sa physionomie naïve et première.

Je me le suis imposé ce devoir, peut-être moins brillant qu'utile, et il ne dépendra pas de moi que je ne le remplisse dans toute son étendue. Heureux si je parviens ainsi à élever lentement dans l'ombre, à l'héroïne qui délivra ma patrie, un monument durable et digne d'elle; conforme, par sa simplicité, au génie d'une vierge humble et modeste, ennemie de tout faste et de toute imposture; propre, par le caractère auguste que la vérité imprime à tous ses ouvrages, à réduire au silence l'ignorance, la calomnie et l'ingratitude!

---

# HISTOIRE

DE

# JEANNE D'ARC.

---

## INTRODUCTION.

AVANT de raconter comment la fille d'un laboureur sauva la France du joug de l'étranger, et replaça l'un de nos rois sur le trône de ses ancêtres, il semble convenable de jeter un coup d'œil sur la querelle qui divisait alors la France et l'Angleterre. J'en parcourrai rapidement l'histoire, depuis son origine jusqu'au moment où parut sur la scène du monde l'héroïne qui devait trancher avec l'épée le nœud, jusqu'alors inextricable, de ce grand drame politique, où tant de droits obscurs et d'intérêts divers étaient brouillés et confondus.

Il ne paraît pas qu'aucune rivalité eût divisé les deux nations avant l'établissement des Normands dans la Neustrie et en Angleterre. Quand les Romains, après avoir profité de la division des Gaulois pour les asservir, voulurent ajouter

l'île britannique à leurs conquêtes, ils trouvèrent cette contrée habitée, du moins quant à sa partie méridionale, voisine des côtes gauloises, par un peuple celtique (1). Les nations, en s'étendant de proche en proche, durent naturellement couvrir les continens avant d'aller, à travers les flots, peupler des pays inconnus, séparés d'elles par la barrière des mers, et aucune région ne fut plus à portée que les Gaules d'envoyer des colonies en Albion.

Deux peuples, dont l'origine est inconnue, mais qui, voisins l'un de l'autre, habitaient la partie de la Germanie située entre le Rhin et la Baltique, les Francs et les Anglo-Saxons, vinrent, à peu près à la même époque, s'emparer, les premiers des Gaules, et les seconds de l'île britannique ; mais, dès ce temps-là même, dès leurs premiers pas dans la carrière des conquêtes, ces deux peuples, destinés à une rivalité éternelle, font éclater des caractères dont l'opposition est d'autant plus remarquable, qu'ils semblent sortir du même berceau.

Les Francs, impétueux et téméraires, attaquent avec fureur la puissance romaine du moment qu'elle atteint les bords du Rhin. Quelquefois vaincus, jamais soumis, ils arrêtent seuls les pas triomphans de ce colosse qui foulait aux

---

(1) César. Comment.

pieds le monde. Enfin , pénétrant à force ouverte dans les régions qui lui sont soumises , ils l'abattent avec la francisque , le chassent avec la framée des fertiles provinces de la Gaule , où ils jettent les fondemens d'un royaume qui dure encore.

Les Anglo-Saxons , inconnus aux Romains , cachés au-delà de l'Elbe , derrière les Francs , comme derrière un rempart invincible , attendent , pour se montrer sur la scène , que les Romains l'aient abandonnée. Ils descendent alors dans l'île britannique comme alliés des Bretons , qui , pressés par les Scots et les Pictes , autres barbares , avaient imprudemment sollicité le secours des peuples germaniques. A la faveur de cette circonstance , ils obtiennent des Bretons quelques terres , s'y établissent , emploient tour-à-tour , pour s'emparer du reste , la ruse et la violence. Afin de rendre le roi des Bretons , Vortigerne , odieux à ses sujets , ils parviennent , par des artifices dignes de l'Italie dégénérée , à le rendre amoureux de Rowana , fille d'Hengist , leur général , et rendent ainsi ce prince l'instrument servile de leurs projets d'envahissement. Ils invitent les chefs des Bretons à un festin , et , tirant leurs poignards à un signal convenu , assassinent plus de trois cents de ces guerriers devenus , par leur expérience , trop redoutables sur un champ de bataille. Ne pouvant faire des



vaincus des esclaves assez dociles, ils prennent le parti de les exterminer (1).

Des Bretons qui échappèrent au glaive, les uns vinrent se réfugier en Armorique (2), et trouvèrent un asile au berceau de leurs ancêtres (cette contrée quitta même son nom pour prendre insensiblement le leur); les autres se cantonnèrent dans la partie la moins accessible de leur ancien domaine (3), et y défendirent leur indépendance jusqu'à la fin du treizième siècle (4). Soumis alors au joug par Édouard I^{er}, ces descendants des Celtes conservent encore un langage commun avec les habitans de notre Bretagne, et le beau nom de *Gallois*, qui atteste leur identité avec le premier peuple de la Gaule (5).

462. Lorsque les Bretons chassés de leur île se précipitèrent sur leur ancienne patrie, il paraît qu'un certain nombre d'entre eux, animés par le désespoir, voulurent se conquérir un établissement au milieu des Gaules. Ils remontèrent la Loire, en ravagèrent les bords, et vinrent tomber sous le glaive de Childéric. Ce roi Franc, si

(1) Bède, l. 1, c. xv; Guill. de Malmesbury, p. 11; M. Gaillard, Rival. de la France et de l'Angleterre.

(2) La Bretagne française, ou Petite-Bretagne.

(3) Le pays de Galles.

(4) Gildas; Guill. de Malmesbury; Bède.

(5) Latour-d'Auvergne, Orig. celtiques; M. Picot, de Genève, Hist. des Gaulois.

célèbre par ses amours avec la belle reine de Thuringe , et qui fut père du grand Clovis, poursuivit les Bretons , dit Grégoire de Tours, *jusque dans leurs îles*, et livra leurs demeures aux flammes. Il s'agit probablement de quelques îles de la Loire où ils avaient pu se cantonner.

A partir de cette époque , on ne voit plus dans l'histoire que les Francs à la place des Gaulois , et les Angles à la place des Bretons. Long-temps occupés chez eux par des guerres intestines, suites inévitables d'un système de division et de partage qui attachait les hommes les plus fiers de la terre, comme de vils troupeaux, à l'héritage des princes , les Angles et les Francs semblent n'avoir entre eux que des rapports indirects et éloignés. Pour qu'ils se retrouvent sur le même champ de bataille , il faut qu'un troisième peuple (1), échappé des glaces du Nord, vienne de-  
800.  
mander sa part des conquêtes des uns et des autres , enlève aux Français une de leurs provinces , s'empare deux fois (2) de toute l'Angleterre , s'identifie avec la nation qu'il y trouve établie , et la force à marcher sous ses étendards contre ses vieux voisins des bords du Rhin et de l'Elbe.

---

(1) Les Danois , ou Normands.

(2) La première fois , en 1017 , sous la conduite de Kanut 1^{er}, roi de Danemarck ; la seconde fois , en 1066 , sous celle de Guillaume le Conquérant , duc de Normandie.

Ce que je viens de dire ne doit toutefois s'entendre que des Saxons établis dans l'île britannique. On sait que le peuple dont ils étaient sortis, les Saxons germaniques, soutinrent contre le fils de Pépin des guerres cruelles ; qu'il les conquit plusieurs fois ; qu'il ne les soumit jamais entièrement, et qu'enfin il les dispersa dans toutes les parties de l'Europe. En lisant les pages sanglantes où l'histoire a tracé le récit de ces guerres, on reconnaît dans les Francs et les Saxons du septième siècle, les Français et les Anglais du quatorzième : la même antipathie, le même acharnement, le même héroïsme mêlé de barbarie, animent ces deux grandes races dans des combats séparés par un intervalle de sept siècles.

Portée par le génie de Charlemagne au plus haut point de puissance où elle soit jamais parvenue, la France vit sa gloire s'éclipser sous le règne agité du fils de ce grand homme. Cependant les peuples du Nord, que son génie avait confinés dans leurs tristes régions, n'osaient encore insulter un empire que sa mémoire semblait défendre ; mais ce fantôme s'étant tout-à-fait évanoui sous les fils du Débonnaire, et la monarchie, divisée entre plusieurs frères animés à s'entre-détruire, offrant à ces barbares une proie désormais facile, ils descendirent en foule sur nos rivages, osèrent pénétrer dans l'intérieur du royaume, ravager les campagnes,

piller, saccager, brûler toutes les villes qui se trouvaient sur leur passage, et s'avancer jusqu'aux portes de Paris (1). Charles le Chauve usa, 845.  
 pour les éloigner, du moyen le plus propre à les attirer et à les enhardir : il leur prodigua ses richesses et celles de la France. Charles le Gros 857.  
 put les écraser, et n'osa l'entreprendre. Le sauveur de Paris, Eudes, eût peut-être réussi à les 886.  
 chasser du royaume, sans les embarras que lui suscita un parti déterminé à rétablir sur le trône la race des Carlovingiens. Charles le Simple sembla ne s'asseoir sur ce trône que pour consacrer leur usurpation, en leur cédant formellement, 912.  
 sous la réserve d'un vain droit de suzeraineté, la plus grande partie de la Neustrie, et cette riche contrée prit le nom de ses nouveaux maîtres. Rollon, célèbre par sa valeur et par son habileté (qualités qui n'excluent malheureusement ni la férocité ni la perfidie), en fut le premier duc : il rendit à Charles, en cette qualité, l'hommage que le vassal devait à son souverain, et établit ainsi d'une manière stable, au sein même de la France, la puissance ambitieuse qui déjà méditait de la dévorer (2).

La lutte entre les derniers Carlovingiens et

(1) Annales Fuld ; Annales Bertin ; Regino in Chron.

(2) Chron. Tur. ; Hist. Norm. , apud Duchesne ; Chron. d'Ademar. ; Monach. S. Gal.



les premiers princes de la troisième race fut très-favorable aux Normands, qui en profitèrent pour s'agrandir et pour affermir leurs conquêtes.

987. Hugues Capet eut trop d'affaires à soutenir, avant et après son élection, pour s'opposer à leurs desseins. Sous son règne, la monarchie, affaiblie par des partages et des pertes multipliées, ne se composait plus que d'un petit nombre de provinces, et les seigneurs affectaient, dans toutes les occasions, une indépendance qui ébranlait dans ses fondemens l'autorité royale. Les démêlés de Robert II, son fils, avec la cour de Rome, à l'occasion de son mariage avec Berthe, sa parente au quatrième degré, l'anathème dont il fut frappé, et ses suites terribles, permirent aux ducs de Normandie de se fortifier et de se

1031. livrer à de nouvelles entreprises. Henri I^{er}, tour-

1045. à-tour l'allié et l'adversaire du fameux Guillaume, surnommé depuis *le Conquérant*, le persécuta quand son devoir lui commandait de le protéger, et le soutint quand la politique lui prescrivait d'arrêter sa grandeur naissante. Éclairé enfin sur ses véritables intérêts, il n'attaqua ce jeune lion, avec l'espoir de le surprendre, que pour être surpris et battu lui-même. On fit la paix ; mais, de part et d'autre, le ressentiment et la haine demeurèrent au fond des cœurs. De ce moment s'alluma entre les rois capétiens et les princes normands cette rivalité cruelle qui de-



vint la querelle de la France et de l'Angleterre, lorsque la dynastie normande eut transporté dans cette île le siège de sa puissance (1).

Édouard le Confesseur, roi d'Angleterre, étant mort sans enfans, Harald, seigneur puissant, descendant, par sa mère, de Kanut le Grand, conquérant danois de l'Angleterre, s'empara de la couronne au préjudice d'Edgar-Atheling, dernier rejeton de la dynastie anglo-saxonne, et s'en vit aussitôt disputer la possession par le duc de Normandie, qui prétendit que les dernières volontés d'Édouard l'appelaient au trône. Beaucoup d'auteurs parlent du testament d'Édouard : Guillaume n'en montra jamais; jamais il ne s'expliqua clairement sur l'existence de ce titre. Si le testament eût existé, eût-il hésité à le produire? Admettons que le testament existât, Édouard avait-il eu le droit de léguer la couronne d'Angleterre au duc de Normandie? Edgar-Atheling n'avait point de parti; sa faiblesse fit tous les droits d'Harald et de Guillaume. Guillaume réclamait les sermens d'Harald, qui, dit-on, du vivant d'Édouard, avait juré au prince normand de le reconnaître; Harald prétendait que ces sermens lui avaient été extorqués (2). L'un et l'autre jetèrent leurs épées dans les balances de la justice.

---

(1) M. Gaillard, Rival. de la France et de l'Angleterre.

(2) Roman du Rou; Chron. de Normandie.

Arrêtons-nous un moment ici, pour considérer en eux-mêmes les peuples qui se trouvèrent engagés dans cette lutte mémorable.

La longue domination des Anglo-Saxons avait fait perdre le souvenir de leur origine étrangère. Ils étaient considérés comme les légitimes possesseurs de l'Angleterre, à laquelle ils avaient donné leur nom, où leur langue avait remplacé le celtique, et d'où les anciens Bretons avaient presque entièrement disparu.

Les Danois y avaient toujours été regardés comme des tyrans et des usurpateurs; et, quoique l'on puisse compter cent cinquante ans entre leur première invasion et leur expulsion sous le règne de Hardy-Kanut, la dynastie qu'ils avaient établie en Angleterre n'avait guère occupé le trône plus de vingt-six années.

Les Normands n'étaient plus les *hommes du Nord* du temps de Rollon. Jamais les bandes qui vinrent d'abord ravager la France, et qui s'établirent enfin dans la Neustrie, n'avaient été bien considérables. La facilité, l'habileté avec laquelle ces guerriers se transportaient rapidement, sur leurs vaisseaux, d'un bout à l'autre des côtes de la France, jointes à l'effroi qu'ils inspirèrent long-temps par leurs barbaries, avaient fait singulièrement exagérer leur nombre (1). Ils com-

---

(1) Annales Fuld.

mandèrent à la population française de la Neustrie, mais ils ne la remplacèrent pas ; ils s'identifièrent, au contraire, avec cette population, et disparurent insensiblement au milieu d'elle, comme quelques gouttes d'une liqueur étrangère se perdent dans un vin généreux, s'y font sentir à peine, et n'en altèrent que faiblement le goût et la couleur. Les vainqueurs avaient donné leur nom aux vaincus ; mais ce nom seul subsistait encore. Dans la réalité, les Français de la Neustrie n'étaient pas devenus Normands ; les Normands étaient devenus Français, et avaient adopté la religion, les mœurs et le langage du reste de la France.

La cour de Normandie était depuis long-temps célèbre par l'accueil qu'elle faisait aux chevaliers renommés pour leur courage ; elle avait été le berceau des héros de ce siècle, amoureux des entreprises aventureuses. C'était un brillant théâtre, où quiconque aspirait à la gloire des armes souhaitait ardemment de se distinguer (1). Au premier bruit de l'expédition que préparait Guillaume, de toutes les parties de la France une foule de guerriers vinrent se ranger sous l'étendard sacré que lui avait envoyé le pontife romain. Le comte de Boulogne, le comte de Blois, Geoffroi Martel, comte d'Anjou, Aymar,

---

(1) Hume's History of England.

comte de Guienne, amenèrent à Guillaume l'élite de leurs soldats et la fleur de leur chevalerie. Cinq mille Bretons, commandés par Fergant, fils d'Hoël, duc de Bretagne, le rejoignirent dans Hastings : ainsi les descendants de ces Celtes, chassés jadis par les Anglo-Saxons de la Bretagne insulaire, revenaient, après six cents ans, combattre les descendants de ces usurpateurs, dans les mêmes champs où s'étaient égorvés leurs ancêtres.

La bataille qui décida du sort de l'Angleterre dura depuis le point du jour jusqu'à la nuit, avec un acharnement dont l'histoire offre peu d'exemples. Plusieurs fois blessés, tour-à-tour vaincus et vainqueurs, les deux rivaux déployèrent, dans cette journée, une valeur et une habileté dignes d'une plus juste cause. Tout à coup un trait vole, Harald tombe, ses soldats s'épouvantent ; le champ de bataille ne montre bientôt plus que leurs cadavres..... l'Angleterre était conquise (1).

1074. Philippe I^{er}, roi de France, sentit tout le danger qui résultait pour lui de l'agrandissement de Guillaume ; agrandissement auquel le conseil de France, pendant la minorité du roi, aurait dû s'opposer de tout son pouvoir. Il saisit avec empressement les moyens qui lui restaient

---

(1) Guill. de Malmesb. ; Higden. Order. Vital.



d'affaiblir une puissance ambitieuse , qui , par une suite d'envahissemens rapides , menaçait la monarchie française elle-même d'une destruction sans doute résolue , puisqu'elle n'était plus impossible. Louis le Gros , plus habile que Philippe , et surtout plus constant dans ses desseins , doubla les ressources de la France par son activité et son énergie (1). Ses successeurs s'écartèrent trop souvent du plan de conduite qu'il semblait s'être tracé , et ils ne commirent pas une faute dont les princes Normands ne se montrassent attentifs à profiter.

Ces princes régnaient sur l'Angleterre. Mais les Ecossais les pressaient au nord , et , dans le sein même de ce royaume , les Gallois combattaient obstinément pour une indépendance dont ils se montraient dignes par leur constance et par leur valeur. Les rois d'Angleterre possédaient en France à titre de grands vassaux de la couronne , la Normandie , le Maine , et la mouvance de la Bretagne ; mais les comtes de Bretagne n'étaient pas des vassaux plus soumis des ducs de Normandie , que les ducs de Normandie ne se montraient obéissans envers les rois de France ; et les comtes d'Anjou avaient sur le Maine des prétentions qu'ils étaient toujours disposés à faire valoir , dès qu'il se présentait une circonstance favorable.

---

(1) Suger , Vit. Lud. Gros.



Ainsi , une sorte d'équilibre pouvait subsister encore entre les rois de France et les rois d'Angleterre. Cet équilibre fut bientôt altéré par l'habileté de Henri I^{er}, dit *Court-Mantel*, roi d'Angleterre , et entièrement détruit par l'imprévoyance du roi de France Louis VII, dit *le Jeune*, qui mérita ce nom toute sa vie.

Tous les fils de Henri I^{er} ayant péri dans un naufrage (1), il résolut d'assurer sa couronne à Mathilde , sa fille , restée veuve de l'empereur Henri V, et aux enfans qui naîtraient d'elle. Il la força d'épouser Geoffroy, dit *Plantagenet*, fils de Foulques, comte d'Anjou, et acquit par-là aux rois d'Angleterre , l'Anjou, la Touraine, et cette riche province du Maine, si long-temps disputée par les comtes d'Anjou aux ducs de Normandie (2).

1150. Louis le Jeune , ayant , à son retour de la croisade , répudié Eléonore d'Aquitaine , à cause de son inconduite , crut devoir lui rendre tous les états qu'elle lui avait apportés en dot (3). Elle épousa Henry II, fils de Mathilde et de Geoffroy Plantagenet, et ajouta ainsi aux possessions des rois d'Angleterre le Poitou , la Guienne, l'Aunis, l'Angoumois, le Périgord, le Li-

---

(1) Hoveden, Order. Vital.

(2) Huntingdon. Hoveden. Matt. Paris.

(3) Guill. Tyr., l. xvi, c. vii. Fragm. de rebus Lud. VII, apud Duchesne , t. IV, p. 440. Matt. Paris, ann. 1150.

mousin, une grande partie de la Saintonge et de l'Auvergne, et des prétentions sur le comté de Toulouse. Le domaine immédiat de Louis le Jeune se trouva alors réduit à la Picardie, à l'Île de France, à l'Orléanais et au Berri. Le reste de la France obéissait à de grands vassaux, qui, à l'exemple des rois d'Angleterre, ne se montraient sujets que de nom, et dont l'intérêt semblait être de maintenir leur souverain dans cet état d'abaissement qui faisait leur force et assurait leur indépendance.

On s'étonne quelquefois de la prépondérance que les Anglais avaient autrefois acquise en France, et l'on trouve une foule de personnes disposées à en faire honneur à la supériorité de leur courage. Loin de moi la pensée de disputer à une nation, que j'ai toujours regardée comme la seconde de l'Europe et du monde, ses véritables titres à l'admiration des autres peuples; mais qu'on veuille bien remonter à l'origine de ses accroissemens, et l'on trouvera que de toutes les provinces françaises que les Anglais ont possédées, il n'en est pas une seule dont la première acquisition leur ait coûté un coup d'épée.

Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion se croisèrent simultanément, partirent amis, et revinrent de la Palestine ennemis irréconciliables. Je ne m'arrêterai point à comparer leurs torts réciproques, qui semblent à peu près égaux,

et je passerai rapidement sur les guerres sanglantes qu'ils se livrèrent l'un à l'autre, parce qu'elles n'eurent d'autre résultat que d'envenimer la jalousie naissante des deux nations.

1202. Jean, frère et successeur de Richard Cœur-de-Lion, après s'être emparé de la couronne d'Angleterre au préjudice d'Arthur, son neveu, l'ayant assassiné de ses propres mains, Philippe-Auguste, juge naturel, selon toutes les lois féodales, du meurtre de l'un de ses vassaux commis sur les terres de France par un autre de ses vassaux, cita Jean à la cour des pairs, l'y condamna par contumace, confisqua les provinces françaises possédées par les rois anglais, et se mit en devoir de soutenir ce jugement par les armes. La Bretagne, l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Poitou se déclarèrent pour le parti du ciel et de la justice. La Normandie, ancien berceau des rois d'Angleterre, semblait devoir opposer une longue résistance; Jean y était descendu avec une nombreuse armée de mercenaires: il ne put soutenir l'aspect de son juge; il prit la fuite, et Philippe conquit la Normandie. Il ne resta plus en France que l'Aquitaine, à Jean, appelé dès lors *Jean sans Terre*; et cette belle province serait elle-même retournée à la couronne, sans la funeste guerre des Albigeois, qui, en embrasant le midi de la France, détourna Philippe de l'achèvement de l'entreprise à la fois la plus juste et la plus utile. Plus

tard, Louis, son fils, appelé par les barons et le peuple anglais, vainquit Jean dans son pays même, et se vit un moment roi d'Angleterre. Il donna des terres, il conféra des honneurs, il publia des chartes. La mort de Jean sans Terre, qui semblait devoir affermir Louis sur le trône, changea la disposition des esprits et lui ravit la couronne. Obligé de renoncer à la domination de l'île britannique, Louis, devenu roi de France sous le nom de Louis VIII, ou *le Lion*, abaissa encore la puissance anglaise en s'emparant d'une partie de l'Aquitaine, c'est-à-dire, de la Saintonge, du Limousin et du Périgord (1). La Garonne même ne put arrêter les pas triomphans de ce héros (2), qui ne régna que quatre ans sur les Français, mais qui sut assez bien profiter du temps, pour que son nom ne soit pas entièrement éclipsé par les rayons qui environnent ceux de son père et de son fils, Philippe-Auguste et saint Louis.

Saint Louis écrasa Henri III et le comte de la Marche aux batailles de Taillebourg et de Saintes, batailles fameuses, dont le résultat, si Louis l'eût voulu, eût été de chasser entièrement les Anglais du continent; mais Louis, par sa générosité, rendit au roi d'Angleterre, à la charge de

---

(1) Rymer, v. I, p. 269; Trivet, p. 179.

(2) Gesta Ludovici VIII, Duchesne, t. V.



l'hommage lige, le Limousin, le Périgord, le Quercy, la Saintonge et l'Agénois. Henri III renonça pour lui, ses fils, ses frères et tous ses successeurs, à la Normandie, au Maine, à l'Anjou, à la Touraine et au Poitou. Il prit rang parmi les pairs de France, en qualité de duc de Guienne, et rendit en personne l'hommage attaché à cette dignité (1).

Edouard I^{er}, qui succéda à Henri III, ajouta à ces provinces le comté de Ponthieu qui échet en héritage à sa femme Eléonore de Castille. Il soumit le premier ces descendans des Celtes, ces Gallois jusqu'alors indomptables, qui avaient successivement résisté aux Anglo-Saxons et aux Normands; mais il souilla son triomphe par des atrocités sans excuse. Les Gallois, dans leurs revers, avaient été plusieurs fois ranimés par les chants héroïques de leurs poètes; souvent on avait vu ces chantres intrépides s'élançer, la harpe à la main, à la tête des bataillons ébranlés, et faire retentir au milieu du bruit des armes le nom du grand Artus, et les souvenirs magiques de la patrie. Edouard fit poursuivre ces derniers bardes jusque dans les forêts et les rochers de leurs montagnes, et le fer des bourreaux fit succéder le si-

---

(1) Chron. de France; Joinville; Guill. de Nangis; Duchesne, t. V; Rymer, t. I; Mat. Paris, p. 986; Rapin de Thoiras, t. II.



lence de la mort aux sublimes accens du courage et du génie. N'ayant pu saisir vivant l'intrépide Léolyn, prince des Gallois, il outragea indignement son cadavre. David, frère de Léolyn, étant tombé en son pouvoir, il le fit écarteler.... Philippe le Hardi, qui régnait alors en France, n'eût pas dû laisser opprimer les Gallois, ses alliés naturels; mais il paraît que la France n'avait plus alors avec eux que des liaisons faibles et peu suivies.

La marine de la France, depuis que ce royaume avait recouvré la plupart de ses provinces maritimes, faisait journellement des progrès qui éveillaient, dès ce temps-là, la jalousie de l'Angleterre. Les marins des deux nations en vinrent bientôt entre eux à des actes de violence, où chaque parti prétendit, selon l'usage, n'exercer envers l'autre que de justes représailles. Le roi de France Philippe le Bel cita Edouard à la cour des pairs; Edouard envoya son frère Edmond l'excuser sur ce que sa santé ne lui permettait pas de s'exposer à l'air de la mer. Philippe s'obstina à exiger qu'Edouard comparût en personne. Edouard ne comparut point: Philippe confisqua la Guienne et les autres terres anglaises. Le connétable Raoul de Nesle, qu'il envoya à la tête de quelques troupes, soumit ces provinces avec une facilité et une promptitude qu'on ne peut expliquer que par un peu de négligence de la part d'Edouard, et, de la part de Philippe, par un peu

plus d'artifice qu'il ne convenait à un petit-fils de saint Louis. Quelque temps après, les Anglais reprirent une partie de la Guienne ( mais seulement une partie ), avec une égale rapidité.

20 mai 1303.

Les deux rois firent la paix à des conditions qui remirent les choses à peu près sur le pied où elles étaient avant la guerre. Cette paix avait été précédée de plusieurs trêves, dans l'une desquelles on avait conclu le mariage d'Édouard I^{er} avec Marguerite, sœur de Philippe le Bel, et celui du prince Édouard, fils du roi d'Angleterre, avec Isabelle, fille du même Philippe : alliance fatale, qui devait enfanter un jour les guerres les plus obstinées et les plus cruelles.

Les trois fils de Philippe le Bel, Louis le Hutin, Philippe le Long et Charles le Bel, n'ayant point laissé de postérité mâle, la couronne de France, à la mort du dernier de ces rois, passa, en vertu de la loi salique, qui exclut les femmes, sur la tête de Philippe, auparavant comte de Valois, petit-fils de Philippe le Hardi. Édouard III, roi d'Angleterre, la réclama comme petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle. Il suffira, pour faire sentir l'injustice de ses prétentions, de faire observer que, quand bien même une foule d'exemples, qui remontent jusqu'au berceau de la monarchie (1),

---

(1) Voyez la Dissertation de M. Gaillard sur la Loi sa-

ne suffiraient pas pour établir l'authenticité de la loi salique, en d'autres termes, si cette loi n'existait pas, c'eût été à Jeanne de Navarre, fille unique de Louis le Hutin, de revendiquer la couronne; car c'est à elle que se terminait la descendance directe des rois de France, par ordre de primogéniture, depuis Hugues Capet.

Philippe de Valois fut proclamé et couronné avec un appareil inoui. Ayant vaincu les Flamands, qui s'étaient révoltés contre leur prince; Philippe crut pouvoir parler en souverain au roi d'Angleterre, son vassal : il le fit sommer de rendre hommage pour la Guienne et les autres fiefs relevant de la couronne. On prétend qu'Édouard III répondit « que le fils d'un roi n'irait » point s'humilier devant le fils d'un comte. » Le fils du comte menaça le fils du roi de confisquer ses terres. Édouard n'était pas encore en état de soutenir la guerre; il dissimula et parut fléchir. On disputa sur la forme de l'hommage : il le fit en termes généraux, mais enfin **IL LE FIT.** 1328.

Ce ne fut que *huit ans plus tard* qu'il crut pouvoir jeter le masque, après avoir traité avec le fameux Artevelle, brasseur de bière, qui gou-

---

lique, au chap. 1^{er} de l'Histoire de la querelle de Philippe de Valois et d'Édouard III, notamment depuis la page 19 jusqu'à la page 34.

vernait à son gré les Flamands, toujours mutins et rebelles. Il se prétendit de nouveau légitime héritier de la couronne de France, et réclama contre le jugement des pairs, qui l'en avait privé. Les Flamands avaient juré de ne point reprendre les armes contre le roi : Édouard, pour lever leurs scrupules, prit le titre de *roi de France*. Le pape Benoît XII les ayant frappés d'anathème à cause de leur parjure, Édouard les rassura en leur promettant des prêtres anglais qui leur chanteraient la messe *malgré le pape*. Il n'eût pas besoin de plus grands efforts pour entraîner dans sa cause un peuple qui, entièrement voué au commerce, disait hautement « que la haine d'An- »  
 » gleterre lui tenait plus au cœur que l'amitié de »  
 » la France. »

1340.

Le fameux combat naval de l'Écluse, où Édouard détruisit la moitié de la flotte française, composée de cent vingt gros vaisseaux, et chargée de quarante mille hommes, enhardit ce prince au point d'envoyer un héraut porter au roi un cartel adressé à *Philippe de Valois*, sans autre titre. Philippe répondit que la lettre ne s'adressait pas sans doute à lui; qu'il voulait bien cependant apprendre au roi d'Angleterre qu'un vassal ne pouvait sans crime défier son seigneur; qu'au reste, et malgré l'indécence de cette démarche, il pourrait accepter cette proposition, pourvu que le royaume d'Angleterre fût

mis dans la balance , et dût être , comme celui de France , le prix du vainqueur. Édouard n'eut garde d'accepter cette proposition.

Plusieurs trêves violées presque aussitôt par Édouard prouvèrent qu'il était aussi ardent à saisir l'occasion d'un avantage , que peu scrupuleux sur les moyens de l'obtenir. Descendu en 1346. Normandie , il s'avança jusqu'aux environs de Paris , dévastant tout ce qui se trouvait sur son passage. Forcé de reculer devant une armée considérable que Philippe amenait à sa rencontre , il se retira du côté de la Flandre , passa la Somme , se retrancha sur une hauteur , près du village de Crécy , et , attaqué imprudemment dans cette situation avantageuse , il remporta sur l'armée française une victoire fameuse , qu'il ne dut qu'à l'imprévoyance des Français , à cette impétuosité irréfléchie qui leur fut souvent si funeste , et surtout à l'habileté de ses arbalétriers , dignes héritiers des Normands , leurs ancêtres , dans l'art terrible de faire voler au loin une mort presque inévitable. « Avec cette arme perfide , » disaient alors les Français , un poltron peut » tuer sans risque le plus vaillant homme : nous » ne voulons vaincre qu'avec nos lances et nos » épées. »

Le siège de Calais , qui suivit de près cet événement , donna lieu à un acte de dévouement 1347. trop connu pour que je m'arrête à le retracer.



Je me bornerai à faire remarquer qu'après avoir fait grâce de la vie aux six bourgeois dont le sang devait racheter celui de leurs concitoyens, coupables seulement d'une défense héroïque, Edouard III chassa tous les habitans et remplit d'Anglais cette cité, veuve de son peuple (1).

1350. Philippe succomba bientôt à la douleur de voir la France accablée par ses ennemis. Jean, son fils, le surpassa dans ses fautes et dans ses revers. Il se montra cruel et fut haï. La bataille de Poitiers, qu'il perdit par sa faute, et où il ne déploya que du courage, coûta à la France la fleur de sa noblesse. Le célèbre prince de Galles, plus connu sous le nom de *Prince noir*, se montra ce jour-là digne de sa victoire, en comblant d'honneurs le monarque prisonnier.

1359. Le dauphin, qui fut depuis le sage Charles V, obligé de disputer l'autorité à une foule de séditionnaires, ne put la ressaisir qu'à force d'art et de sacrifices. Sa constance et sa politique sauvèrent la France. Jean, qui s'ennuyait de sa prison, traita avec le roi d'Angleterre à des conditions honteuses, capables d'achever la ruine du royaume. Il céda la Normandie, la Guienne, la Saintonge, le Périgord, le Quercy, le Limousin, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, avec quatre millions d'écus d'or pour sa rançon. Les

---

(1) Froissard.

états, convoqués par le dauphin, régent du royaume, frémirent à la lecture de ce traité et le rejetèrent avec indignation. Édouard entra en France à la tête de cent mille hommes, soutenu par les machinations de Charles le Mauvais, roi de Navarre, autre grand vassal de la couronne. Tout semblait lui livrer le trône, et la ruine des Valois parut un moment inévitable.

Le dauphin temporisa, évita une bataille qui pouvait renverser la monarchie, mit les places fortes en sûreté et abandonna le reste à des ravages qu'on ne pouvait vouloir empêcher qu'en risquant le sort de la France. Édouard assiégea inutilement la ville de Reims, dévasta les environs de la capitale, sans pouvoir la prendre, quoiqu'elle fût dépeuplée par une horrible famine; et, voyant les fatigues, la disette et les maladies épuiser ses propres troupes, il conclut le traité de paix de Brétigny. Les principales conditions étaient que la Guienne, le Poitou; la Saintonge et le Limousin demeureraient en toute propriété au roi d'Angleterre, le roi de France renonçant expressément à la souveraineté de ces provinces; qu'Édouard renoncerait de son côté à ses prétentions sur la couronne de France, sur la Normandie, le Maine, la Touraine et l'Anjou, possédés par ses ancêtres, et que Jean paierait trois millions d'écus pour sa rançon. Ce traité fut confirmé à Calais par les deux monarques;

mais on en retrancha l'article le plus important, celui des renonciations respectives.

Jean, qui venait de perdre par sa faute une grande partie de ses états, exposa le sort futur du reste par un acte d'imprévoyance bien funeste à la France : il donna pour apanage à Philippe, son quatrième fils, le duché et le comté de Bourgogne, qu'il venait d'acquérir par la mort de Philippe du Rouvre, auquel il succédait en qualité de plus proche parent, et fonda ainsi la puissance de cette seconde maison de Bourgogne, qui, sortie du trône, travailla pendant plusieurs siècles à le renverser. Il semble qu'une sorte de fatalité s'attacha à toutes les actions de ce roi, et que l'avenir même ne put échapper à sa malheureuse influence.

Charles V hérita d'une couronne à demi-brisée, dépouillée de ses plus beaux fleurons : il lui rendit un nouvel éclat et l'affermir sur sa tête. Tandis que le fameux Bertrand du Guesclin, surnommé *le bon connétable* et *l'épée de la France*, faisait respecter partout la gloire de ses armes, au fond de son palais, seul avec sa sagesse, il méditait en silence les secrets d'une politique nouvelle, et relevait lentement l'édifice à demi écroulé de la grandeur française.

1368. J'ai dit que l'on avait retranché du traité de Brétigny les renonciations respectives qui devaient d'abord en faire partie : ainsi le roi de

France pouvait toujours réclamer son droit de suzeraineté sur la Guienne et les provinces voisines, qui, sous le nom de principauté d'Aquitaine, formaient l'apanage du Prince noir. Celui-ci, épuisé par son faste et par les dépenses de la guerre qu'il venait de soutenir en Espagne, établit dans ses domaines une imposition générale, tellement exorbitante, que la noblesse, indignée d'une vexation qu'elle n'avait point connue sous les rois de France, en porta ses plaintes à Charles V. Les circonstances étaient favorables pour une rupture : le roi reçut l'appel des seigneurs d'Aquitaine ; le prince de Galles fut cité à la cour des pairs. Il répondit à la citation qu'il se rendrait volontiers à Paris, mais à la tête de soixante mille hommes. Une bravade à peu près semblable n'avait pas porté bonheur à Guillaume le Conquérant ; celle du Prince noir ne fut pas suivie d'un succès plus heureux. Plusieurs infractions faites au traité de paix engageaient Charles V à prendre les armes contre Édouard III : la guerre fut déclarée à ce prince au moment qu'il s'y attendait le moins. Les armées françaises eurent presque partout l'avantage. Le roi, sûr de sa supériorité, prononça dans la cour des pairs la condamnation d'Édouard et du prince de Galles, les déclara rebelles, et les terres qu'ils possédaient en France furent confisquées au profit de la couronne.

1371. En vain une armée ennemie débarquée à Calais ravagea l'Artois, la Picardie, la Champagne, et vint se présenter aux portes de Paris. Du Guesclin, accouru avec un très-petit nombre de troupes, attaque les Anglais, les bat et les dissipe partout où ils osent l'attendre. L'année suivante, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge rentrèrent sous la domination du roi.

Edouard parvint à déterminer le duc de Bretagne ( qui lui devait son duché, long-temps disputé par Charles de Blois, ) à se déclarer ouvertement en sa faveur. Le roi envoya sommer le duc de remplir ses devoirs de vassal de la couronne. Sur son refus, attaqué par du Guesclin, abandonné par les Bretons, ennemis nés des Anglais, et dépouillé rapidement de ses états, Montfort se vit réduit à chercher un asile en Angleterre.

1377. De toutes les conquêtes d'Edouard III, il ne lui restait plus que Calais; de tout l'héritage d'Eléonore d'Aquitaine, il n'avait conservé que Bordeaux, lorsqu'après avoir vu descendre au tombeau son fils, ce fameux Prince noir, long-temps l'appui de sa grandeur, il mourut lui-même, dans les bras d'une maîtresse empressée d'enlever ses dépouilles, et abandonné de ses sujets qu'il avait accablés de tributs. Il faut ajouter aux deux ports que je viens de nommer, Brest et Cherbourg qui lui avaient été livrés, le pre-



mier, par le duc de Bretagne, et le second, par Charles le Mauvais, comte d'Evreux et roi de Navarre.

A mesure que j'approche des événemens qui forment principalement la matière de cette histoire, la nécessité d'en bien faire connaître les causes m'oblige à rendre mon récit plus détaillé : je tâcherai cependant de n'y rien faire entrer d'inutile, et de concilier, autant que possible, dans l'exposé des faits qui vont suivre, la rapidité essentielle à un précis, avec cette clarté, sans laquelle l'histoire des peuples n'offre à l'esprit qu'un labyrinthe inextricable à travers des déserts arides.

La mort de Charles le Sage replongea la France dans l'abîme de maux dont il l'avait fait sortir. Le nouveau roi, Charles VI, n'étant encore âgé que de douze ans, les ducs d'Anjou, de Berri, et de Bourgogne, frères du feu roi, et le duc de Bourbon, son beau-frère, eurent des contestations au sujet de la régence. L'usage voulait qu'elle appartînt au duc d'Anjou ; mais Charles V connaissant l'avidité et la violence de ce prince, avait cru devoir limiter son pouvoir. On décida que le roi serait sacré dans quelques mois ; que jusqu'alors le duc d'Anjou gouvernerait en qualité de régent, et qu'aussitôt après le sacre, Charles VI, déclaré majeur avant l'âge, gouvernerait en son propre nom, par le conseil de ses quatre oncles.

Le duc d'Anjou profita de sa courte régence pour s'emparer du trésor amassé par Charles V, et augmenta les impôts que ce bon roi avait ordonné de diminuer. Le peuple de Paris se révolta, demanda la suppression des taxes, l'obtint de la frayeur du gouvernement, s'enhardit par ce succès, pilla les maisons des juifs, commit toutes sortes d'excès; une assemblée des états-généraux tenue à Paris, fit renoncer le roi, par un acte authentique, à tout ce qui avait été innové depuis Philippe le Bel; une armée anglaise, qui s'était engagée témérairement au milieu du royaume, et qui, entourée de toutes parts, allait périr victime de l'imprudence de ses chefs, profita de ces troubles pour se réfugier en Bretagne.

Les Bretons craignaient la domination française; mais ils haïssaient les Anglais. Ils obligèrent leur duc à s'accommoder avec le roi. Montfort fut reconnu duc de Bretagne, s'engagea à payer les frais de la guerre, à servir le roi contre l'Anglais et le Navarrois, et vint à Paris prêter hommage. Mais avant de signer le traité, il avait fait une protestation secrète contre les engagements qu'il allait prendre. Un pareil trait n'a pas besoin de commentaire.

Cependant le duc d'Anjou, adopté par Jeanne, reine de Naples, ne songeait qu'à s'assurer la possession de ce royaume aux dépens des ri-

chesses de la France. De nouvelles vexations excitèrent de nouvelles révoltes; et l'abolition des impôts fut un nouveau triomphe pour la populace.

Enfin le duc d'Anjou partit pour aller disputer au fond de l'Italie un trône funeste, qui ne devait point passer à sa postérité. Son départ livra les rênes de l'état à l'ambition du duc de Bourgogne; car le duc de Berri avait trop de faiblesse, et le duc de Bourbon trop de modération, pour contre-balancer son pouvoir.

Les Flamands se révoltèrent contre leur comte, qui implora le secours du jeune roi. Le duc de Bourgogne, gendre et héritier du comte de Flandre, eut peu de peine à intéresser Charles VI à la cause de son beau-père. La bataille de Rosbec abattit, sans le dompter, l'orgueil féroce de ce peuple, toujours ennemi de ses maîtres, et qui suçait avec le lait la haine de la France. Plusieurs prisonniers refusèrent le pardon que le roi voulait leur accorder. « Le roi est assez puissant, » dirent-ils, pour assujettir les corps, mais non » pas les espritz des Flamands. Quant on nous » aura tous tuez, nos os se rassembleront pour » combactre. » 1382.

Les Parisiens virent dans la chute des Flamands l'annonce de leur propre humiliation. Ils sentaient que l'impunité de leur révolte ne pouvait se prolonger qu'avec la faiblesse du 1383.

gouvernement. Loin de prendre part à la gloire de ses armes, ils témoignèrent leurs craintes et leur mécontentement par un silence morne et farouche.

Avouons que si la conduite de ce peuple avait été coupable à quelques égards, celle du gouvernement n'avait pas été moins répréhensible. Ce reproche, au reste, ne peut s'appliquer à Charles VI encore enfant, mais seulement aux princes qui le gouvernaient. On va voir s'ils continuèrent à le mériter.

Le roi entre dans la ville avec son armée victorieuse; trois cents coupables, quelques innocens, sont arrêtés et chargés de fers; les habitans sont désarmés; les exécutions commencent; les haines particulières, plus que la justice, y président. Au bout de quelques jours, le roi déclara qu'il commuait en peine civile, c'est-à-dire, *en contributions*, la peine criminelle que la ville avait encourue. Les amendes furent portées à l'excès, et il n'en revint pas le tiers au trésor. On rétablit tous les impôts. Plaignons Charles VI, et n'oublions pas que ce prince, destiné à une minorité perpétuelle, n'était alors et ne fut jamais roi que de nom.

Le jeune roi d'Angleterre, Richard II, était aussi gouverné par des oncles ambitieux, dont la tyrannie produisait à peu près les mêmes résultats.

Les Flamands lui demandèrent de les secourir dans leur révolte contre leur prince : à l'exemple d'Édouard III, le gouvernement anglais crut devoir s'allier à ce peuple, et le soutenir dans une entreprise dont le succès semblait devoir porter atteinte à la puissance française.

Justement à cette époque, l'anti-pape Urbain VI faisait publier une croisade contre les partisans de Clément VII, son compéiteur. Un évêque anglais, nommé généralissime de la croisade, se trouva bientôt à la tête d'une armée nombreuse. Oubliant alors les intérêts de l'Église pour ceux de l'Angleterre, il se jeta sur les terres du comte de Flandre, et l'accabla avec d'autant plus de facilité, que le comte, zélé partisan d'Urbain VI, était loin de s'attendre à cette attaque. L'histoire de Jeanne d'Arc offre un pareil exemple de la violation de tous les principes, dans la conduite d'un cardinal de la maison d'Angleterre (1). La perfidie n'a pas toujours un heureux succès : Charles VI chassa les Anglais et rétablit le comte de Flandre. Celui-ci mourut bientôt après, laissant ses vastes états à sa fille unique, épouse de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui devint ainsi un des princes les plus puissans de l'Europe, et qui fit souvent repentir son roi d'avoir contribué à sa grandeur.

---

(1) Voyez livre v de la présente Histoire.



1386. Le projet de porter la guerre en Angleterre flattait le courage chevaleresque du jeune roi. On fit au port de l'Écluse un armement formidable ; quinze cents vaisseaux devaient transporter cent mille hommes sur la rive ennemie. Le roi n'attendait que le duc de Berri pour s'embarquer, et envoyait à chaque instant de nouveaux messagers pour presser son voyage : il n'arriva que lorsque la saison ne permettait plus de mettre à la voile. On croit que, vendu aux Anglais, il avait voulu faire avorter l'entreprise : peut-être sa jalousie contre ceux qui l'avaient conçue fut le principal motif de sa conduite. Bientôt après, les vents et la tempête détruisirent cette immense armée navale qui avait tant coûté à rassembler. Un nouvel armement n'eut pas un succès plus heureux.

1388. Charles VI, fatigué d'obéir aux ducs de Berri et de Bourgogne, prit en mains les rênes de l'état, et mit le connétable de Clisson à la tête du conseil. Ce changement de gouvernement ne pouvait avoir lieu sans entraîner la chute des créatures de ces princes. Pierre de Craon, seigneur puissant et abandonné à tous les crimes, se retira chez le duc de Bretagne, qui lui persuada que Clisson était l'auteur de sa disgrâce. Depuis long-temps une haine cruelle animait l'un contre l'autre, le duc de Bretagne et le connétable : le duc soupçonnait Clisson, avec beau-

coup d'apparence, de vouloir rétablir la maison de Blois. Animé par les discours de ce prince, Craon se rend secrètement à Paris, suivi d'une troupe d'assassins, attaque de nuit le connétable, qui sortait du bal avec peu de suite, le voit tomber de cheval, le croit mort et prend la fuite. Les blessures de Clisson n'étaient point mortelles; il guérit, et le roi jura de le venger (1).

1388.

Il somma le duc de Bretagne de lui livrer l'assassin qui s'était réfugié dans ses états. Le duc feignit d'ignorer sa retraite. Le roi marcha vers la Bretagne à la tête de son armée. Les princes, jaloux de Clisson, qui abusait à son tour du pouvoir comme ils en avaient eux-mêmes abusé, condamnèrent hautement cette entreprise : le roi chérissait son ministre; il n'écouta que son cœur.

Un accident, qui put être l'effet du hasard, mais que beaucoup d'auteurs ont cru préparé par les princes, arrêta la marche du roi, sauva le duc de Bretagne, et perdit la France. Charles traversait la forêt du Mans, au mois d'août, pendant la plus grande chaleur du jour; durant toute la matinée les rayons d'un soleil ardent avaient dardé sur sa tête, et il venait de remettre son casque à l'un de ses pages. Tout à coup une espèce de spectre, les yeux étincelans, les pieds et la tête nus, couvert d'une longue robe blanche,

1392.

---

(1) Froissard, en sa Chronique.

1392. s'élance d'entre les arbres , saisit le cheval du prince par la bride , et lui crie d'une voix terrible : « Roy , ne chevauche pas plus avant , re- » tourne , car tu es trahi. » Quelques instans après , le page qui portait la lance du roi la laissa tomber sur le casque d'un autre page. Au bruit qu'il entend , le prince entre en fureur ; il se croit attaqué , trahi , environné d'assassins : tirant son épée , il s'élance , frappe , renverse tout ce qui s'oppose à son passage. Enfin , son épée se rompt , ses forces s'épuisent ; on s'approche , on le saisit , on le transporte au Mans , accablé de fatigue , chargé de liens , et dans un état de stupeur et d'égarément plus déplorable que la mort même (1). Jamais , depuis cet instant , Charles ne recouvra entièrement l'usage de ses facultés morales ; il n'eut plus que des intervalles de raison , suivis de rechutes cruelles. Et son règne devait encore se prolonger pendant trente années !

Elles furent désastreuses pour la France. A peine le roi eut-il laissé échapper les rênes de l'état , que les ducs de Bourgogne et de Berri , ses oncles , s'en ressaisirent. Clisson et ses partisans prirent la fuite.

1395. Dans l'espoir d'affermir leur autorité par un

---

(1) Froissard , en sa Chronique ; Chronique de Saint-Denis ; Monstrelet ; Juvenal des Ursins , etc.

bienfait propre à leur attirer la reconnaissance de la nation, les princes cherchèrent à rétablir la paix entre la France et l'Angleterre, tentative vingt fois renouvelée, depuis vingt-sept ans, et toujours sans succès. La guerre presque perpétuelle que s'étaient faite les deux peuples, depuis l'avènement de Philippe de Valois au trône, avait accru leurs motifs généraux de rivalité et de haine, de la masse toujours croissante des ressentimens particuliers. Cependant Richard II, méprisé et haï de ses sujets, inclinait à former avec la France une union propre à fortifier son pouvoir. Il fit demander à Charles VI, et obtint sa fille Isabelle en mariage (1). On conclut une trêve de vingt-huit ans (2), qui, sans anéantir les prétentions réciproques, semblait en consacrer l'abandon. N'était-ce pas en effet reconnaître en quelque sorte les Valois légitimes possesseurs de la couronne de France, que de s'imposer, devant Dieu et les hommes, les devoirs d'un fils envers un prince de cette maison? Le Prince noir, au reste, par la conduite qu'il tint envers le roi Jean, son prisonnier, après la bataille de Poitiers, le servant lui-même, et refusant de s'asseoir à sa table (3), avait déjà tacitement témoigné,

---

(1) Rymer, Act. publ., tom. III, part. IV.

(2) *Id. ibid.* pag. 112; Hume's History of England, etc.

(3) Froissard, vol. I, chap. CLXVIII.

1395. long-temps auparavant , qu'il reconnaissait non-seulement les droits de cette maison à la couronne, mais même la suzeraineté qu'elle réclamait sur la Guienne.

Malheureusement le peuple anglais voyait avec dépit la perte que ses rois avait faite de la Normandie , perte, dont la reprise de la Guienne , que les Français n'avaient pas su long-temps conserver , ne consolait pas l'orgueil britannique. Brest et Cherbourg rendus pour de l'argent, le premier au duc de Bretagne, et le second au roi de Navarre , ajoutaient au mépris de la nation pour Richard II. Celui-ci accablait ses sujets d'impôts , et les dissipait sans discernement. Le jeune Henri, duc de Lancastre, son cousin germain, profita de ces circonstances pour lui arracher le sceptre , l'enferma dans une prison, et l'y fit assassiner (1).

1399. L'alliance de Richard II avec la maison de France ne permettait pas qu'elle vît avec indifférence cet horrible attentat. Mais les troubles du royaume , produits par les divisions de la cour et par les exactions du gouvernement, empêchèrent qu'elle ne mît obstacle à l'usurpation de

---

(1) Hume's History of England ; Rymer, Act. publ., tom. III, part. IV ; Rapin de Thoiras ; Froissard ; Chronique de Saint-Denis ; Le Laboureur ; le P. d'Orléans, Révolution d'Angleterre ; Antiquités britanniques, etc., etc.



Henri. Louis, duc d'Orléans, frère unique du roi, prince qui poussait la galanterie jusqu'au libertinage, la libéralité jusqu'à la dissipation, le courage jusqu'à la témérité, et qui, dans ce moment, s'était presque entièrement emparé de l'autorité au préjudice de ses oncles, se montra cependant sensible aux infortunes de sa nièce, la reine Isabelle; il envoya à l'usurpateur un défi que l'histoire nous a conservé, que Henri déclina, et qui ne produisit rien (1). 1400. 1402.

Le comte de Saint-Paul, gendre de Richard II, déclara à Henri IV *qu'il lui nuirait de toute sa puissance*, descendit dans l'île de Wight, pilla deux ou trois places, et fut enfin repoussé par les habitans (2). Sept Français défièrent sept Anglais à un combat dont le prix devait être, pour chacun des vainqueurs, un anneau d'or orné d'un diamant. Ce combat eut lieu entre Blayes et Montendre. Le chevalier de Lescale était le chef des Anglais. Les Français étaient tous de la maison du duc d'Orléans. C'étaient le célèbre Barbazan, *chef de l'emprinse* (de l'entreprise); Guillaume Bataille, sénéchal d'Angoulême; Guillaume du Chastel; Pierre de Brabant, surnommé *Clignet*; Jean de la Champagne; Jean de Caronys, et Archambaut de Villars. Les six premiers étaient

---

(1) Monstrelet.

(2) Monstrelet; Rapin de Thoiras; Villaret.

1402. chevaliers ; le jeune Villars , que nous verrons reparaître avec éclat dans la suite de cette histoire , n'avait encore été admis qu'au grade d'écuyer. Les Français emportèrent les anneaux de leurs adversaires (1).

Il est triste d'avoir à reconnaître que le duc Louis manqua à toutes les lois de l'honneur et aux premiers devoirs de l'humanité , dans la conduite qu'il tint à peu près à la même époque envers le roi son frère. Les liaisons de la reine Isabelle de Bavière , femme de Charles VI , avec le duc d'Orléans , passaient , dit-on , les bornes d'une intimité légitime ; et tous deux oublièrent , au milieu des plaisirs et des fêtes , de pourvoir aux premiers besoins du monarque. Ses enfans manquaient également du nécessaire. Leur gouvernante avoua un jour au roi que « souvent ils » n'avoient que manger ne que vestir. » « Hélas ! » répondit-il , « je ne suis pas mieux traité. » On frémit d'horreur , en lisant qu'il resta plus de cinq mois sans se coucher ni changer de linge. A peine daignait-on songer qu'il existât (2). Tel était le sort du plus doux , du plus loyal et du

---

(1) Chron. manuscrite , Bibl. du Roi , n° 12297 ; Villaret , Hist. de France , tom. XII , pag. 367 ; Gaillard , Hist. de la querelle d'Edouard III et de Philippe de Valois , tom. III , pag. 14.

(2) L'abbé Millot , Elém. de l'Hist. de France ; Gaillard , Hist. de la querelle , etc. ; Villaret , Hist. de France.

meilleur des princes ; de ce roi qui répondait à  
quelqu'un qui accusait un homme d'avoir mal  
parlé de lui : « Cela n'est pas possible, je lui ai  
» fait du bien (1). » 1402.

La mort de Philippe, duc de Bourgogne, sem-  
bla rendre le duc d'Orléans maître absolu du  
royaume ; mais le nouveau duc de Bourgogne,  
Jean, surnommé *sans Peur*, prince ambitieux ;  
dissimulé et cruel, préparait sourdement sa chute,  
et peut-être méditait déjà sa mort. Il s'opposa à  
l'établissement d'une nouvelle taxe, et devint  
aussitôt l'idole du peuple. Feignant de se croire  
en danger, il se retire dans ses états, et porte  
par-là au plus haut degré l'intérêt qu'il avait eu  
l'art de faire naître. Le duc d'Orléans et la reine,  
ses antagonistes, cèdent aux clameurs des Pari-  
siens, et le rappellent au conseil : il revient,  
mais à la tête d'une armée. La reine et le duc,  
effrayés, quittent Paris, veulent enlever le Dau-  
phin : Jean sans Peur court après lui, le ramène,  
et rentre en triomphe dans la capitale. Le duc  
d'Orléans, blessé des orgueilleuses prétentions  
de l'université, alors si puissante, l'avait traitée  
avec hauteur ; elle se déclara pour le Bourgui-  
gnon, et ajouta le poids de son autorité à la fa-  
veur populaire (2). 1404.  
1405.

---

(1) Hist. de Pisan.

(2) Monstrelet ; Juvenal des Ursins ; Chroniq. de Saint-  
Denis, etc.

1405. Cependant le duc d'Orléans, retiré à son tour dans ses domaines, y réunit la foule de ses partisans. Toute la noblesse, blessée des lâches complaisances du Bourguignon pour la populace, accourt avec empressement sous les drapeaux de son rival. Une guerre sanglante allait éclater; le succès paraissait incertain : Jean prend soudain son parti : il négocie, il paraît vouloir partager l'autorité, il se réconcilie avec son adversaire. Apparences trompeuses ! réconciliation  
 1407. funeste ! Tout annonçait de la part du Bourguignon l'union la plus sincère ; selon l'usage du temps, il avait couché dans le même lit avec le duc d'Orléans ; il venait de communier à la même messe, et de signer un acte de confraternité inviolable : le lendemain même de cette auguste cérémonie, le duc d'Orléans tombe sous les coups d'une troupe d'assassins (1).

Le Bourguignon, joignant l'hypocrisie au crime, affecta d'abord l'indignation la plus vive et la plus profonde douleur. « Oncques mais », s'écriait-il, « on ne perpétra en ce royaume si mauvais ne si » traistre meurdre ! » Mais le prévôt de Paris ayant rapporté au conseil qu'un des assassins s'était réfugié dans le palais de ce prince, Jean, tremblant

---

(1) Registre du parlement ; Monstrelet, chap. xxxvi ; Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI ; Dissert. de M. Bonamy, dans les Mémoires de littérature, etc.

et déconcerté , tira le duc de Berri à l'écart , et lui avoua « que le diable l'avoit tenté et surprins. » Le lendemain , il ose encore venir au conseil : on lui en refuse l'entrée ; il s'épouvante , et prend la fuite (1). 1408.

Revenu de sa première terreur , il refuse toutes les satisfactions ; il ose se vanter de son crime , rassemble son armée , rentre dans Paris aux acclamations d'une populace féroce , et arrache au roi , vain fantôme , jouet de tous ses tyrans , la permission de faire publiquement l'apologie de sa conduite. Un docteur de l'université , le cordelier Jean Petit , prononça un long discours divisé en douze argumens , « en l'honneur des » douze apostres , » où , après avoir représenté le prince assassiné comme un monstre digne de mille morts , il conclut qu'on devait récompenser l'auteur du meurtre , « à l'exemple des remune- » rations qui furent faictes à monseigneur Saint » Michel l'Archange , pour avoir tué le deable. » Pas une voix n'osa s'élever contre tant d'atroces absurdités , et le roi fut forcé de signer les lettres d'abolition qu'il plut au duc de lui dicter (2).

Cependant le jeune duc d'Orléans , fort du se- 1411.

---

(1) Registre du parlement ; Monstrelet , chap. xxxvi ; Juvenal des Ursins , Hist. de Charles VI ; Dissert. de M. Bonamy , dans les Mémoires de littérature , etc.

(2) *Id. ibid.*



1411. cours de son beau-père le comte d'Armagnac, entreprend de venger la mort de son père. Il envoie au duc de Bourgogne un défi conçu en ces termes : « Charles, duc d'Orleans et de Valois, etc., et Jehan, comte d'Angoulesme, » freres : à toi, Jehan, qui te dis duc de Bourgogne ; pour le tres horrible meurtre par toy » faict de guet à pens, par meurtriers affectez, » en la personne de nostre tres cher et tres redoubté seigneur et pere, nonobstant plusieurs » sermens, alliances et compaignies d'armes » qu'avois à luy ; et pour les grans traïsons, desloyaultez, deshonneur et mauvaistiés, que tu » as perpetrés contre nostre souverain seigneur, » monseigneur le roy, nostre souverain seigneur » et le tien.... Te faisons sçavoir que de ceste » journée ensuivant, nous te nuïrons de toute » nostre puissance, et par toutes les manieres » que nous pourrons ; et contre toy, et de ta » desloyaulté et traïson, appellons Dieu et raison à nostre aide, et tous les preud'hommes de » ce monde (1). »

Jean sans Peur répondit :

« A toy, Charles, qui te dis duc d'Orleans, » et à toy, Jehan, qui te dis comte d'Angoulesme, qui nagueres nous avez escript vos lectures de deffiance : Faisons sçavoir, et voulons

---

(1) Monstrelet, vol. I, chap. LXXII.

» que chascun scaiche, que, pour abatre les tres  
 » horribles traïsons, tres grans mauvaistiés, et  
 » aguet à pensés, conspirés, machinés et faictes  
 » felonement à l'encontre de monseigneur le  
 » roy, nostre tres redoubté et souverain sei-  
 » gneur et le vostre, et contre sa tres noble ge-  
 » neration, par feu Louis vostre pere, faulx et  
 » desloyal trahistre, de parvenir à la finale exe-  
 » cution detestable à laquelle il a contendu à  
 » l'encontre de nostredict tres redoubté seigneur  
 » et le sien.... si faulse et notoirement que nul  
 » preud'homme ne le debvoit laisser vivre, et  
 » mesmement nous, qui sommes cousin germain  
 » de mondict seigneur, doyen des pairs, et deux  
 » fois pairs, et plus astraincts à lui et à sadicte  
 » generation que aultre quelconque de sadicte  
 » generation. . . . Avons, pour nous acquiter  
 » loyaulment et faire nostre debvoir. . . . faict  
 » mourir ainsi qu'il debvoit ledict faulx et des-  
 » loyal trahistre; et ainsi avons faict plaisir à  
 » Dieu, service loyal à nostredict redoubté et  
 » souverain seigneur, executé à raison. Et pour  
 » ce que toy et tes dictz frères ensuivez la trace  
 » faulse, desloyale et felonne de vostredict feu  
 » père, cuidans (*croyant*) venir aux dampnables  
 » et desloyaux faicts, à quoy il contendait;  
 » avons tres grande liesse au cueur desdictes  
 » deffiances. Mais du surplus contenu en icelles,  
 » toy et tesdictz frères avez menty et mentés

1411. » faulusement, mauvaisement et desloyaulment,  
 » trahistres que vous estes ! et dont, à l'aide de  
 » Nostre Seigneur, qui sçait et congnoist la très  
 » entière et parfaicte loyaulté, amour, et bonne  
 » intention, que tousjours avons et aurons tant  
 » que vivrons à nostredict seigneur, à sadicte  
 » génération, *au bien de son peuple et de tout*  
 » *son royaume*, vous ferons venir à la fin et  
 » punition telle que telz faulx et desloyaulx  
 » trahistres, rebelles, et désobéissans félons,  
 » comme toy et tesdictz frères estes, doibvent  
 » venir par raison (1). » On voit qu'à défaut  
 d'argumens, le Bourguignon n'était pas avare  
 d'invectives.

La France se vit alors partagée entre les Bourguignons et les Armagnacs : on donnait ce dernier nom aux partisans de la maison d'Orléans, à cause du comte d'Armagnac, beau-père du jeune duc, et véritable chef du parti. De tous côtés le sang commença à couler. Les bouchers de Paris, dignes auxiliaires du duc de Bourgogne, signalèrent leur férocité contre ses ennemis. Plusieurs des principaux citoyens prirent la fuite. C'était peu de ces désordres : pour mettre le comble aux malheurs du royaume, les deux partis mendièrent les secours de l'Angleterre, toujours empressée de prendre part à nos dis-

---

(1) Monstrelet, vol. I, chap. xxxvii.

cordes intestines. Un accommodement passager 1413.  
 permit de renvoyer les étrangers, et fit concevoir quelques espérances de calme; mais le duc de Bourgogne, fidèle à son caractère, n'avait voulu que se ménager de nouvelles trahisons. Trompé, cependant, dans le projet qu'il avait formé d'enlever le roi, il vit la cour et le peuple même, ce peuple facile à égarer, mais qui perd difficilement tout son amour pour ses maîtres légitimes, changer subitement à son égard, et détester comme un traître et un meurtrier, le même homme dans lequel il avait, quelque temps auparavant, cru voir un ange libérateur. Forcé de fuir, déclaré ennemi de l'état, poursuivi par le roi en personne, le duc fut contraint de céder aux conjonctures, et ploya une fois devant la majesté souveraine. On signa trois fois la paix : à Chartres, à Bourges, à Auxerre; mais ces traités ne furent que de vains hommages arrachés à la rébellion par la nécessité (1).

Cependant le célèbre Henri V avait succédé en Angleterre à son père, l'usurpateur Henri IV. Celui-ci, environné d'ennemis domestiques, n'avait pu profiter des malheurs de la France. Henri V, fort du calme qu'il avait réussi à établir dans ses états par un gouvernement juste, ferme 1414.

---

(1) Monstrelet; Juvenal des Ursins; Chroniq. de Saint-Denis; Contin. de Nangis, etc.

1414. et sévère, demanda à la France la Guienne et le comté de Ponthieu, en toute souveraineté, et la main de la princesse Catherine, fille du roi de France, avec une riche dot. On éluda ces propositions.

1415. L'année suivante, Henri choisit l'instant où de nouveaux troubles menaçaient de bouleverser la France, pour adresser au roi des demandes encore plus extraordinaires. Ses ambassadeurs vinrent réclamer sans détour la couronne de France, en vertu des prétendus droits d'Édouard III : puis, revenant à des propositions plus modérées (leur première demande n'avait eu pour but que d'effrayer), ils se bornèrent à exiger, au nom de Henri V, la restitution de toutes les provinces françaises possédées jadis par ses ancêtres (on se rappelle à quels titres), pour appartenir désormais aux rois d'Angleterre en toute souveraineté. On offrit à Henri la restitution de la partie de la Guienne restée au pouvoir de la France, et quelques pays adjacens. Il rejeta cette proposition, et envoya au roi une lettre menaçante, dans laquelle il l'appelait « le prince » Charles, nostre cousin et adversaire de France. » Cette lettre tint lieu de déclaration de guerre (1).

Pensant profiter de la première surprise de la

---

(1) Rymer, Act. publ. ; Rapin de Thoiras ; Monstrelet ; Juvenal des Ursins ; Chroniq. de Saint-Denis ; le P. d'Orléans, Révol. d'Angleterre.



France, Henri, qui avait tout préparé de longue main, s'embarque sans perdre un moment, vient assiéger Harfleur et s'en empare. Au bruit de cet événement, la nation oublie les dissensions qui l'agitent, la noblesse suspend toutes les querelles particulières; on n'éprouve qu'un besoin, on ne forme qu'un vœu, l'expulsion de l'étranger. Une armée, quatre fois plus nombreuse que celle de Henri V, se trouve formée comme par enchantement; tout semble conspirer contre lui: la tempête dissipe sa flotte, les maladies dévorent ses troupes; il fuit, on l'environne; la famine se joint aux maladies pour détruire son armée; il était perdu: l'imprudencè, l'étourderie, l'impétuosité françaises, l'ignorance du connétable d'Albret, changent tout à coup la fortune, arrachent la victoire des mains de nos guerriers, et la livrent au héros de l'Angleterre. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, une foule de grands seigneurs, tombèrent dans ses fers; plus de huit mille gentilshommes couvrirent de leurs cadavres les champs funestes d'Azincourt. Deux ou trois mille prisonniers furent égorgés de sang-froid par l'ordre du vainqueur, et sur une alarme sans fondement, un quart d'heure après la victoire (1).

---

(1) Juvenal des Ursins, Hist. du roy Charles VI; Jean, seigneur de Forestel (*témoin oculaire*), en ses Chroniques

1415. Henri V manquait d'argent et de troupes, il fut forcé de repasser la mer ; mais il laissait dans le sein de la France une plaie profonde, dont ses agitations intérieures, qui se renouvelèrent bientôt, ne lui permirent pas de guérir.

1416. Le comte d'Armagnac, devenu connétable et surintendant du royaume, s'était emparé d'un pouvoir despotique. Des exactions continuelles, des violences arbitraires, le firent abhorrer. Il proscrivit les partisans du duc de Bourgogne, et celui-ci se lia secrètement avec Henri V, par un traité OÙ IL LE RECONNAISSAIT POUR ROI DE FRANCE (1). Uni au nouveau dauphin, qui fut depuis le roi Charles VII (les deux premiers dauphins étaient morts à peu de distance l'un de l'autre), le connétable ne garda aucun ménagement avec la reine Isabelle de Bavière, femme de l'infortuné Charles VI, et osa même lui enlever un trésor qu'elle avait amassé aux dépens du royaume. Cette princesse vivait à Vincennes dans un désordre public, dont le dauphin crut devoir avertir son père : Charles VI surprit un de ses

---

d'Angleterre, manuscrites ; Monstrelet, en sa Chronique, chap. CXLVII ; Villaret, Hist. de France ; Gaillard, Rivalité de la France et de l'Angleterre ; Le Laboureur, liv. xxxv, chap. vii ; Saint-Remy (*témoin oculaire*), chap. LXII ; Hall, fol. 50 ; Walsingham, pag. 392 et 1393 ; Hume's History of England, chap. XIX.

(1) Rapin de Thoiras ; Rymer, Act. publ.

amans , et le fit jeter dans la Seine. Conduite à Tours, on l'y retint comme prisonnière. Isabelle, jusqu'alors ennemie déclarée de Jean sans Peur, changea tout à coup de sentimens, et se ligua avec ce monstre pour se venger à la fois de son époux et de son fils. Le duc ayant réussi à l'enlever de Tours, elle établit un parlement à Troyes, reprit le titre de régente, que Charles VI lui avait une fois accordé, et qu'elle prétendait être irrévocable, et plongea par-là la monarchie dans un état de confusion qui présentait l'image du chaos (1), et pendant lequel le roi d'Angleterre reprit le cours de ses conquêtes (2).

Introduit dans Paris par un traître, le duc de Bourgogne y surprend ses ennemis sans défense. Sa faction reprend le dessus; un massacre horrible signale son triomphe. Les prisons, où l'on avait d'abord entassé les malheureux connus pour avoir appartenu au parti contraire, sont livrées à la populace et regorgent bientôt de sang et de cadavres. Le connétable d'Armagnac, le chancelier, plusieurs évêques, un grand nombre de magistrats, une foule de citoyens, sont mis en pièces, traînés dans les flots de la Seine, pré-

---

(1) Juvenal des Ursins; Monstrelet; Registre du parlement; Journal d'un bourgeois de Paris, etc.

(2) Rymer, Act. publ.; Rapin de Thoiras; Hume's History of England, etc.

1418. cipités du haut des tours sur les lances des soldats. Le bourreau, à la tête de la populace, présidait à ces scènes de carnage. On vit le duc de Bourgogne conférer avec lui, le traiter amicalement, et celui-ci lui prendre familièrement la main, en signe d'union et de fraternité (1). La reine accourut : son entrée fut un véritable triomphe. Douze cents hommes formaient sa garde. Elle parut sur un char orné de tout ce que le luxe du temps pouvait inventer de plus fastueux. On jonchait de fleurs les rues qu'elle devait parcourir, ces rues teintes encore du sang de tant de victimes. Des cris d'allégresse, des chants de victoire, retentissaient autour d'elle... (2). Bientôt une horrible contagion vint punir Paris de sa joie homicide. D'après le dénombrement qu'on en fit, *cent mille personnes*, la plupart dans la fleur de la jeunesse ou dans la force de l'âge, furent inhumées entre les deux journées de la Nativité de Notre-Dame et de la Conception (3). Laissons l'incrédulité, obstinée dans son aveuglement, demeurer insensible à de si grandes manifestations de la justice divine.

Le jeune dauphin, enlevé de son lit par Tan-

---

(1) Juvenal des Ursins; Chron. manuscrite, Bibl. du Roi, n° 10297, etc.

(2) *Ibid.*

(3) Journal d'un bourgeois de Paris, sous les règnes de Charles VI et Charles VII; Chron. de Saint-Denis, etc.

neguy du Chastel, n'avait dû la vie qu'au dévouement de ce guerrier, qui avait eu le bonheur de parvenir à la Bastille avec ce précieux fardeau, la dernière espérance du royaume. Suivi d'une grande partie du parlement, ce prince se retira vers la Loire, et rallia autour de lui tous ceux qui purent échapper au fer des assassins. 1418.

Henri V ne laisse pas échapper des circonstances si favorables à l'accomplissement de ses vues ambitieuses. Il ordonne de nouvelles levées, il réunit ses forces, il s'empare de presque toute la Normandie. « Le benoist Dieu », répondit-il à un légat qui faisait de vains efforts pour lui inspirer des sentimens plus généreux, « le benoist Dieu m'a inspiré et donné volonté de venir en ce royaulme, pour chastier les subjectz, et pour en avoir la seigneurie comme vray roy. Toutes les causes pour lesquelles ung royaulme se doibt transferer en aultre main ou personne, y regnent et s'y font : c'est le plaisir du benoist Dieu que en ma personne la translation se face, et d'avoir possession du royaulme, auquel j'ay droict (1). »

Rouen résistait encore au vainqueur d'Azincourt. « Ce siège est un des plus mémorables de notre histoire. Les habitans signalèrent par des prodiges de zèle leur courage et leur fidélité : s'ils

---

(1) Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI.



1418. » n'avaient pas été trahis, Henri aurait vu échouer  
» sa fortune devant leurs remparts. Ils avaient  
» brûlé leurs faubourgs avant que les ennemis  
» eussent fait les approches de la place. Dès le  
» commencement du siège, les Anglais s'étaient  
» emparés du fort de Sainte-Catherine; peu de  
» temps après, la prise de Caudebec acheva de  
» les rendre maîtres de tous les passages de la  
» Seine, qu'ils fermèrent entièrement avec un  
» triple rang de chaînes de fer, le premier sus-  
» pendu dans le fleuve même, le second à fleur  
» d'eau, le dernier à deux pieds d'élévation. Les  
» vivres manquèrent presque aussitôt que la na-  
» vigation fut interrompue. Les ennemis ne s'é-  
» taient rendus devant Rouen que vers la fin du  
» mois d'octobre, la famine régnait déjà dans la  
» ville. Guy Bouteiller, gouverneur, établi par le  
» parti bourguignon, avait absolument négligé les  
» précautions nécessaires, soit pour l'approvi-  
» sionnement, soit pour la sûreté de la place. Toute  
» sa conduite ne servit qu'à découvrir en lui un  
» traître dès long-temps vendu au roi d'Angle-  
» terre. Ce fut toujours par lui que ce prince  
» fut informé des résolutions qui se prenaient  
» dans la ville.

» Henri, pour inspirer de la terreur, fit mena-  
» cer les habitans de les exterminer, s'ils s'opi-  
» niâtraient à se défendre. Bientôt passant des  
» menaces aux effets, on dressa par ses ordres,

» autour de la ville, des potences, auxquelles on 1418.  
» attachait les prisonniers de guerre. Ces me-  
» naces et ces exécutions, plus dignes d'un chef  
» de barbares que d'un prince généreux, excitè-  
» rent, non la crainte, mais l'indignation. On fit  
» de fréquentes sorties. Les intrépides Rouen-  
» nais portèrent plus d'une fois l'alarme jus-  
» qu'aux tentes du monarque anglais. Leur ar-  
» tillerie foudroyait le camp, tandis que celle des  
» ennemis renversait leurs murailles. Les brè-  
» ches étaient réparées avec une promptitude in-  
» concevable. Toutes les machines dont on possé-  
» dait alors l'invention furent mises en usage  
» de part et d'autre, balistes, griotes, bombar-  
» des, canons ; etc.

» On était à la fin de novembre, et le siège  
» n'était guère plus avancé que dans le mois  
» d'août. Le roi d'Angleterre, comptant sur les  
» intelligences qu'il entretenait dans la place,  
» informé, de plus, de la situation des habitans,  
» commençait à ne plus presser les attaques avec  
» tant d'ardeur, persuadé que dans peu la né-  
» cessité les contraindrait de se rendre. Il avait  
» d'ailleurs une armée trop faible pour empor-  
» ter par un assaut général, une ville que défen-  
» dait un peuple aussi nombreux que brave. Ce  
» peuple, devenu guerrier par zèle, et par l'hor-  
» reur quelui inspirait un joug étranger, s'excitait  
» lui-même à de nouveaux efforts, toujours flatté

1418. » par l'espoir d'un secours prochain, tant promis  
» à ses députés, et dont il était si digne. La famine  
» rendait de jour en jour cette assistance plus  
» nécessaire. On fait monter à cinquante mille  
» le nombre des habitans qui périrent pendant  
» le siège. Douze mille personnes des deux sexes  
» sortirent de la ville comme bouches inutiles,  
» espérant passer à travers le camp des assié-  
» geans ; elles furent impitoyablement repous-  
» sées jusqu'aux fossés qui bordaient les rem-  
» parts, où elles demeurèrent exposées à toutes  
» les injures de l'air, aux horreurs de la faim, de  
» la soif, aux traits des ennemis et de leurs pro-  
» pres compatriotes. Par un étrange effet de bar-  
» barie et de piété, on tirait dans des corbeilles,  
» au haut des murailles de la ville, les enfans  
» nouveau-nés des malheureuses qui venaient  
» d'accoucher dans les fossés ; on leur adminis-  
» trait le baptême ; on rendait ensuite par la  
» même voie ces innocentes victimes à leurs  
» mères expirantes, comme si l'on eût appré-  
» hendé que leur séjour n'eût augmenté la di-  
» sette de la ville, où l'on se disputait, où l'on  
» s'arrachait les plus vils alimens. Tous les ex-  
» pédiens funestes que la faim peut imaginer  
» pour s'assouvir ou se faire illusion, étaient épuî-  
» sés, on ne parlait point encore de se rendre.  
» Six députés, ayant trompé la vigilance des  
» assiégeans, se rendirent à Paris. Ils firent une

» exposition si touchante de l'affreuse situation  
» de leurs concitoyens, que le parlement nomma  
» des magistrats de son corps pour aller avec  
» eux faire de nouvelles instances auprès du roi  
» et du duc de Bourgogne. — Tres excellent  
» prince, » dit l'un d'eux en s'adressant au mo-  
» narque, « il m'est enjoinct par les habitans de  
» la ville de Rouen à crier contre vous, et aussi  
» contre vous, sire de Bourgogne, qui avez le  
» gouvernement du roy et de son royaume,  
» le GRANT HAROU, lequel signifie l'oppression  
» qu'ilz ont des Engloys; et vous mandent par  
» moy, que si, faulte de vostre secours, il con-  
» vient qu'ilz soient subjectz au roy d'Angleterre,  
» vous n'aurés en tout le monde pires ennemis  
» qu'eulx; et s'ilz peuvent, ilz destruiront vous  
» et vostre generation. — Le duc, affectant de-  
» vant les députés une sensibilité qu'il n'éprou-  
» vait pas, renouvela ses promesses, leur donna  
» sa parole d'honneur de marcher incessamment  
» en personne contre les Anglais. On avait pu-  
» blié l'arrière-ban; de nouveaux ordres de pren-  
» dre les armes furent annoncés dans les pro-  
» vines; la cour s'avança jusqu'à Beauvais, où  
» le rendez-vous des troupes était indiqué. Enfin  
» ces secours tant vantés et si souvent promis,  
» se réduisirent à faire attaquer l'armée anglaise  
» par un détachement de dix-huit cents hommes,  
» qui furent repoussés avec perte.

1418.

» Les habitans de Rouen, toutefois, ne per-  
 » daient pas courage. Ils étaient excités princi-  
 » palement par Alain Blanchard.... Ce chef du  
 » peuple était devenu un héros. Ils entreprirent,  
 » sous sa conduite, de faire une sortie au nom-  
 » bre de dix mille : déjà une partie avait pénétré  
 » jusqu'au camp ennemi, lorsque le pont, dont  
 » le perfide gouverneur avait fait scier les sou-  
 » tiens, s'abîma dans le fleuve avec tous ceux qui  
 » se trouvèrent dessus ; les autres furent obligés  
 » de rentrer dans la ville, en frémissant contre  
 » le lâche qui les trahissait (1). Deux mille hom-  
 » mes qui se trouvaient enfermés entre l'ennemi  
 » et la rivière prirent le parti de vendre cher  
 » leur vie, et furent taillés en pièces (2).

» Les Rouennais, au désespoir, envoyèrent  
 » pour la dernière fois sommer le roi de les se-  
 » courir, ou de les tenir pour dégagés de leurs  
 » sermens de fidélité. Le duc de Bourgogne pro-  
 » mit positivement que l'armée française serait  
 » rendue sous les murs de Rouen le lendemain  
 » des fêtes de Noël. Au jour indiqué, il manda  
 » que, vu l'impossibilité de secourir la ville, on  
 » fit avec le roi d'Angleterre la capitulation la  
 » plus avantageuse que permettrait la conjonc-  
 » ture actuelle. Il fallut céder à la nécessité.

---

(1) Villaret, Hist. de France.

(2) Gaillard, Querelle d'Édouard III et de Philippe de Valois, etc.



» Henri exigea d'abord que les assiégés se ren-  
» dissent à discrétion. Une loi si dure parut aux  
» habitans plus insupportable que la mort  
» même (1). — Emportez-nous d'assaut, si  
» vous aimez la gloire, dirent au roi d'An-  
» gleterre les députés de la ville, quand vous  
» nous auriez réduits par famine, croiriez-vous  
» nous avoir vaincus? — Piqué de ce discours,  
» Henri n'en fut que plus inflexible; outrés de  
» sa dureté, les habitans n'en furent que plus  
» inébranlables (1). Tous firent vœu de périr  
» les armes à la main, en faisant une sortie gé-  
» nérale, après avoir mis le feu dans tous les  
» quartiers de la ville. Le roi d'Angleterre, ins-  
» truit par le gouverneur de cette résolution dé-  
» sespérée, consentit à traiter. On rappela les  
» députés. Les articles de la capitulation furent  
» rédigés. Ils contenaient en substance que la  
» garnison sortirait désarmée; que les habitans  
» paieraient en deux termes une contribution de  
» trois cent mille écus; qu'ils prêteraient serment  
» de fidélité au roi d'Angleterre, comme à leur  
» souverain; qu'ils jouiraient de tous les privilé-  
» ges qui leur avaient été accordés, tant par les  
» rois d'Angleterre, ducs de Normandie, que

---

(1) Villaret, Hist. de France.

(2) Gaillard, Hist. de la querelle d'Édouard III et de Philippe de Valois.

1418.

» par les rois de France , jusqu'à Philippe de Va-  
 » lois; et qu'on remettrait au pouvoir de Henri  
 » un petit nombre de citoyens , parmi lesquels  
 » était Alain Blanchard. Ces victimes publiques  
 » fléchirent le monarque à force d'argent; le seul  
 » Blanchard le trouva inexorable. Son courage ,  
 » qui aurait dû le faire respecter , fut ce qui le  
 » perdit. On appréhendait qu'il n'excitât quel-  
 » que tumulte. On eût dit que les Anglais n'o-  
 » saient s'assurer de la paisible possession de  
 » leur conquête , sans ordonner son supplice. Il  
 » mourut avec une constance héroïque , qui dut  
 » faire rougir le vainqueur....

» Ainsi Rouen retomba sous la domination  
 » anglaise deux cent quinze années après la con-  
 » fiscation , suivie de la conquête de cette place  
 » et de la province dont elle est la capitale ,  
 » sous les règnes de Philippe-Auguste et de Jean  
 » sans Terre. Henri V y fit son entrée le 19 jan-  
 » vier de cette année. Par une bizarrerie assez  
 » singulière , il s'y fit suivre par un page portant  
 » une lance , à laquelle une queue de renard était  
 » suspendue. Il voulait probablement faire en-  
 » tendre , par cette singularité , qu'il ne devait pas  
 » moins la réduction de la ville à des manœuvres  
 » secrètes , qu'à la valeur de ses troupes. Il acheva  
 » de confirmer cette opinion , en confiant , sous  
 » le duc de Glocestre , son frère , le gouverne-  
 » ment de sa nouvelle conquête au perfide Bou-

» teiller, devenu l'objet de l'exécration des Fran- 1418.  
 » çais et du mépris des Anglais. A quelque temps  
 » de là, Henri voulut encore donner à ce lâche  
 » une preuve plus sensible de sa protection, en  
 » lui faisant épouser la veuve du seigneur de la  
 » Roche-Guyon. Cette dame, fille du seigneur  
 » de la Rivière, rejeta cette alliance avec horreur,  
 » aimant mieux se voir privée de tous ses biens  
 » que de partager l'ignominie d'un homme dés-  
 » honoré (1). »

Un des premiers actes d'autorité exercés dans Rouen par Henri V, fut de faire frapper une monnaie portant pour inscription : HENRI, ROI DE FRANCE (2).

« La prise de Rouen entraîna la réduction du  
 » petit nombre des places de la province qui n'a-  
 » vaient pas encore subi le joug. La seule forte-  
 » resse de Château-Gaillard, située sur la Seine,  
 » près des Andelys, eut l'honneur de tenir seize  
 » mois. La garnison, commandée par le brave  
 » Mauny, ne se rendit qu'à la dernière extrémité;  
 » lorsque les cordes dont elle se servait pour puis-  
 » ser de l'eau, lui manquèrent absolument (3). »  
 Henri s'empara du Vexin jusqu'à Mantes et jus-  
 qu'à Meulan. On tenta vainement plusieurs voies

(1) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.

(2) Rymer, Act. publ., tom. IV, part. III.

(3) Villaret, Hist. de France.

1419. d'accommodement. Henri ne refusait jamais de négocier : les négociations étaient pour lui des moyens de diviser ses adversaires. Une trêve avait été conclue ; elle expirait le vingt-neuf juillet : la nuit du trente, le duc de Clarence surprit Pontoise, et s'en empara par escalade. Un auteur contemporain, témoin oculaire, rapporte de la manière suivante l'arrivée de cette nouvelle dans la capitale, et la consternation qu'elle y répandit. « Le-penultiesme jour dudict » moys (*du mois de juillet*) fut la feste de Saint » Huistace (*Eustache*), qui fut faicte moult » joyeusement ; et lendemain , jour Saint Ger- » main , tourna en si grant tribulacion que onc- » ques fist feste. Car , à dix heures , ainsi qu'ilz » (*les magistrats de Paris*) cuidoient ordonner » d'aller jouer aux maretz , comme coustume es- » toit , vint à Paris ung grant effroy ; car par la » porte Saint-Denis arriverent quelque vingt » ou trente personnes , si effroyez comme gens » qui estoient , n'avoient gueres , eschappez de » la mort : et bien y paru ; car les aulcuns es- » toient navrez ; les aultres , le cueur leur fail- » loit de paour , de chault , et de faing , et sem- » bloient mieulx mors que vifz. Si furent artez » (*arrêtés*) à la porte , et leur demanda l'on la » choison (*la cause*) dont grant douleur leur » venoit ? Et se prindrent à larmoyer , en disant : » « Nous sommes de Pontoise , qui a esté ceste

» journée au matin prinse par les Engloys pour 1419.  
 » certain; et puis ont tué, navré, tout ce qu'ilz  
 » ont trouvé en leur voye; et bien se tient pour  
 » bien euré (*bien heureux*) qui peut eschapper de  
 » leurs mains; car oncques Sarrazins ne firent  
 » pis aux chrestiens, qu'ilz font. »

« Et ainsi qu'ilz disoient, et regardoient ceulx  
 » qui gardoient la porte devers Saint Ladre, et  
 » véoient (*voyaient*) venir grans tourbes (*foule*)  
 » de hommes, femmes et enffans, les ungz na-  
 » vrez, les aultres despouillez; l'aultre portoit  
 » deux enffans entre ses bras ou en hostes (*hot-*  
 » *tes*); et estoient les femmes, les unes sans  
 » chapperon, les aultres en ung povvre corcet,  
 » et aultres en leurs chemises; pouvres prestres  
 » qui n'avoient que leurs chemises ou ung sur-  
 » peliz vestu, la teste toute descouverte; et, en  
 » venant, faisoient si grans pleurs, cris, et la-  
 » mentacions, en disant: Dieu! gardez-nous, par  
 » vostre grace, de desespoir! car huy (*aujour-*  
 » *d'hui*) au matin, estions en noz maisons aisez  
 » et manans; et, à medy (*midi*) ensuivant, som-  
 » mes comme gens en exil, querans (*cherchant*)  
 » nostre pain. Et, en ce disant, les aulcuns se  
 » pasmoient; les aultres s'asséoient à terre, si  
 » laz, et si dolorément, que plus ne povoient;  
 » car moult avoient perdu aulcuns de sang; les  
 » aultres estoient moult affebliz de porter leurs  
 » enffans; car la journée estoit tres chaulde et



1419. » vaine : et eussiez trouvé entre Paris et le Landit  
 » quelque trois ou quatre cent ainsi assiz, qui re-  
 » cordoient (*rappelaient*) leurs grans douleurs, et  
 » leurs grans pertes de chevances et d'amys; car pou  
 » (*peu*) y avait personne qu'il n'eust aulcun amy,  
 » ou amie, ou enfant, demouré à Pontoise. Si  
 » leur croissoit leur douleur tellement, lorsqu'il  
 » leur souvenoit de leurs amys qui estoient de-  
 » mourez entre ces crueulx tyrans engloys, que  
 » le povre cueur ne le pouvoit soustenir; car foi-  
 » bles estoient moult, pour ce qu'encores n'avoit  
 » le plus (*la plupart*) beu ne mangé; et aulcunes  
 » femmes grosses accouchèrent en la fuite, qui tost  
 » après moururent. Et n'est nul si dur cueur qui  
 » eust veu leur grant desconfort, qui se fust tenu  
 » de plourer ne larmoyer. Et toute la sepmaine  
 » ensuivant, ne finerent de ainsi venir, que de  
 » Pontoise, que des villaiges d'entour; et estoient  
 » parmy Paris moult esbahis à grans tropeaulx;  
 » car toute victaille estoit moult chere, especia-  
 » lement le vin; car on n'avoit point de vin qui  
 » rien vaulsist (*valût*) pour moins de huit de-  
 » niers la pinte, ung petit pain blanc huit deniers  
 » parisis, les aultres choses de quoy l'homme  
 » pouvoit vivre, par cas pareil (1). »

On se fera une idée de l'état de la France à

---

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, pendant les règnes de Charles VI et de Charles VII.

cette époque désastreuse , par le tableau suivant que trace , dans un autre endroit , le même écrivain. « Par cette maldicte guerre » (l'auteur entend parler et de la guerre entre la France et l'Angleterre , et de la guerre civile allumée entre les Bourguignons et les Armagnacs) , « par cette » maldicte guerre tant de maulx ont esté faiz , » que je cuide en telx soixante ans passez par » devant , il n'y avoit pas eu au royaulme de » France , comme il a esté de mal depuis douze » ans en ça. Helas ! tout premier , Normendie en » est toute exillée (*déserte*) ; et la plus grant » partie , qui souloit faire labourer , et estre en » son lieu , luy , sa femme , sa mesine (*ses enfans*) , et estre sans danger ; marchans , marchandises , gens d'église , moynes , nonnains , » gens de tous estats , ont esté boutéz hors de » leurs lieux , d'estrangers (*par des étrangers*) , » comme eussent esté bestes saulvaiges ; dont il » convient que les ungs truandent (*mendient*) , » qui souloient (*avaient coutume de*) donner ; » les aultres servent , qui souloient estre servis ; » les aultres , larrons et meurtriers par desespoir ; bonnes pucelles , bonnes preudes femmes , venir à honte , par effors , ou aultrement , » qui , par nécessité , sont devenues maulvaises ; » tant de moynes , tant de prestres , tant de dames de religion et d'aultres gentilsfemmes , » avoir tout laissé par force , et mis corps et ame

19. » au desespoir, Dieu scet bien comment. Helas!  
 » tant d'enffans mors nez par faulte d'ayde; tant  
 » de mors sans confession par tyrannie, et en  
 » aultres manieres; tant de mors sans sepulture,  
 » en forest et aultre destour (*solitude*): tant de  
 » mariaiges qui ont esté delaissez à faire; tant  
 » d'eglises arses (*brûlées*), et abbëies, et cha-  
 » pelles, maisons Dieu, malladrieres, où l'on  
 » souloit faire le saint service Nostre Seigneur,  
 » et les œuvres de misericorde, où il n'a mais  
 » que les places; tant d'avoir mussé (*d'argent*  
 » *caché*), qui i jamais bien ne fera, et de joyaulx  
 » d'eglise et de reliques, et d'aultres, qui jamais  
 » bien ne feront, ce n'est d'aventure (*si ce n'est*  
 » *par hasard*) (1).

Soit que le duc de Bourgogne ouvrît les yeux sur les maux et les dangers de la France, et qu'effrayé de la situation du royaume, il voulût sincèrement se rapprocher du dauphin; soit que, fidèle à son premier système, il ne cherchât qu'à lui tendre des pièges, il parut désirer se réconcilier avec ce prince. Mais leur première entrevue sur le pont de Montereau, qui pouvait amener les résultats les plus heureux pour le royaume, donna lieu à l'un des événemens les plus funestes qui soient consignés dans notre histoire. Après avoir attentivement comparé une foule de récits

---

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

contradictoires (1), où l'animosité des deux partis se montre davantage que l'amour de la vérité, il me semble très-probable qu'un mal-entendu et un mouvement instantané de colère et de vengeance causèrent la mort du duc de Bourgogne. Les deux princes venaient de se joindre à peine ; le duc, qui, selon l'usage, avait mis le genou en terre pour saluer le dauphin, posa, en se relevant, la main sur son épée, pour la remettre à sa place (2). Quelques paroles mêlées d'aigreur venaient d'être proférées (3) ; presque tous ceux qui formaient la suite du dauphin avaient été attachés au duc Louis d'Orléans, assassiné par les ordres du duc de Bourgogne (4) : frappés de l'idée que le duc voulait tirer l'épée pour en percer le dauphin, ou seulement saisis d'une fureur soudaine à la vue du meurtrier de leur ancien maître, ils s'élançèrent sur le duc et le massacrèrent. Il me paraît du moins à peu près évident que si un complot avait été formé, ni Tannegui du Chastel, qui, selon un historien contemporain (5), prit le dauphin dans ses bras et l'enleva de ce

---

(1) Monstrelet ; Juvenal des Ursins ; Dépositions de Vienne, de Pontarlier, de Séguinat, de Vergy, etc. ; Manifeste du Dauphin.

(2) Monstrelet.

(3) Juvenal des Ursins ; Manifeste du Dauphin.

(4) Pierre de Fenin, en ses Mémoires.

(5) Juvenal des Ursins.

2419. lieu d'horreur, ni Barbazan, surnommé *le chevalier sans reproche*, même par les Bourguignons, n'en eurent aucune connaissance. Quant au dauphin, les historiens qui l'accusent, malgré le caractère de bonté et de douceur qu'il montra toute sa vie, oublient que ce n'est guère à dix-sept ans qu'on résout de si noirs attentats. Le portrait suivant qu'en fait un auteur anglais justement estimé, prouve davantage à cet égard que tous les argumens qu'on pourrait opposer à ses détracteurs.

« C'était le prince du monde du caractère le  
 » plus doux et le plus amical; ses manières étaient  
 » aisées et familières; son esprit, quoique un  
 » peu dépourvu d'énergie, était juste et sain.  
 » Généreux, sincère, affable, l'affection de ses  
 » partisans lui engageait leurs services, même  
 » lorsque sa mauvaise fortune leur eût rendu  
 » avantageux de l'abandonner (1); et l'indulgence  
 » de son naturel lui faisait aisément pardonner

---

(2) Cette assertion s'accorde parfaitement avec ce que dit Martial de Paris, dans ses Vigiles de la mort du roy Charles septiesme :

« Envers tous si se humilioit,  
 » Et estoit de si bonne affaire,  
 » Que sa bonté les gens lioit  
 » A le secourir et bien faire.  
 » Estoit-ce pas graut benefice,  
 » Que de toutes pars sans mander,  
 » Gens si venoient à son service,  
 » Voyre sans argent demander ? »



» ces boutades de mécontentement auxquelles  
 » les princes placés dans sa situation sont si sou-  
 » vent exposés. Le goût des plaisirs l'entraîna  
 » souvent à l'oubli de ses devoirs ; mais la bonté  
 » de son cœur brillait au milieu de ses fautes, et  
 » le courage et l'activité qu'il déployait par in-  
 » tervalles , prouvaient que son indolence ha-  
 » bituelle ne provenait ni d'un défaut de valeur,  
 » ni de ce qu'il manquât d'une juste et légitime  
 » ambition (1). »

Il est vrai qu'il eut le tort de conserver autour de sa personne les meurtriers du duc de Bourgogne ; mais il pouvait s'être mépris comme eux et les croire ses libérateurs. Tout prouve, d'ailleurs , que pendant la première moitié de sa vie , les circonstances déplorables dans lesquelles se trouvait ce malheureux prince , le rendirent constamment l'esclave de ceux qui l'environnaient.

« Et de cette mort l'on parle encore diversement, touchant le consentement du daulphin dessusdict, » dit un historien du temps, ancien et fidèle serviteur de la maison de Bourgogne ; « car aucuns disent qu'il avoit sceu et consenty la conspiration du meurdre , et aultres disent qu'à l'occasion du rapport qu'on luy avoit faict de certaines alliances que l'on disoit avoir esté faictes entre ledict duc Jehan et les Angloys,

---

(1) Hume's History of England , chap. XXI.

1419. » ledict daulphin avoit consenty que ledict duc  
 » Jehan fust prins et constitué prisonnier; et qu'à  
 » l'occasion de sa jeunesse, il ne peut estre mais-  
 » tre de ceulx qui avoient gouvernement à l'en-  
 » tour de luy : par quoy l'homicide fut faict  
 » en sa presence, sous couleur de ladicte  
 » prinse (1). »

La mort du duc de Bourgogne souleva une partie de la France contre le dauphin, à qui l'on attribuait généralement ce crime. Il faut avouer que toutes les apparences étaient contre lui. Isabelle de Bavière, cette reine si légère dans ses goûts, si inconstante dans ses affections, qui avait introduit dans la France du nord, avec les cours d'amour, les mœurs voluptueuses du Languedoc et de la Provence (2), Isabelle porta son ressentiment à des excès qui prouvent que l'inconduite étouffe à la longue tous les sentimens naturels, et que la frivolité est plus près qu'on ne croit de l'improbité et de la barbarie. Dans l'ardeur de ses persécutions, on eût dit qu'elle avait  
 1420. soif du sang de son fils. Elle joignit sa haine au ressentiment du nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon : le roi d'Angleterre accourut : ils dressèrent ensemble, à Troyes, le fameux traité qui, en privant le dauphin de la couronne

---

(1) Olivier de la Marche, en ses Mémoires.

(2) Histoire des Cours d'Amour.

de ses ancêtres, transmettait ses droits à Henri V, devenu l'époux de la princesse Catherine, fille de Charles VI. Toutes les lois du royaume furent alors foulées aux pieds par une princesse étrangère qui n'avait aucun droit de s'ingérer dans les affaires de l'état, et par un prince du sang qui, dans son aveugle vengeance, se déshéritait lui-même. On régla que, dès ce moment, Henri V gouvernerait la France, attendu l'incapacité du roi Charles; que celui-ci, en lui écrivant, emploierait cette formule : « A nostre tres chier filz » Henry, roy d'Angleterre, heritier de France, » et que l'on poursuivrait vivement Charles, « soy » disant daulphin. » Le roi, plongé en ce moment dans l'imbécillité la plus profonde, signa le traité sans résistance. On força quinze cents des principaux habitans de la ville de Troyes, assemblés dans l'église de Saint-Paul, d'y adhérer et d'en jurer l'exécution.

Le mariage de Henri V et de la princesse Catherine fut célébré bientôt après, et ce roi guerrier reprit avec une nouvelle ardeur le cours de ses conquêtes. Montereau, théâtre de la mort de Jean sans Peur, fut pris d'assaut : une partie de la garnison se réfugia dans le château; le reste fut noyé ou pris. Henri somma le brave Guitry, qui commandait dans la forteresse, de se rendre à discrétion. Sur son refus, le digne descendant d'Édouard III fit attacher ses prisonniers au gi-

1420. bet, à la vue des assiégés. Guitry se rendit quelques jours après, à des conditions honorables. On trouva dans une chapelle le corps de Jean sans Peur, encore revêtu du *pourpoint*, des *houseaux* et de la *barrette* qu'il portait le jour de sa mort. Le duc de Bourgogne vint visiter ces tristes restes, dont la vue dut accroître son ressentiment; il les fit embaumer et transporter à Dijon, où ils furent inhumés dans l'église des Chartreux, près du duc Philippe le Hardi, fondateur du monastère (1).

Le roi anglais continua à s'avancer vers la capitale; mais il ne voulut pas y entrer avant d'avoir réduit la ville de Melun, place importante par sa situation sur la Seine, au-dessus de Paris. Elle était défendue par le prince de Bourbon, seigneur de Préaux, et par le chevalier sans Reproche, à la tête d'une forte garnison. Le courage et la résolution des assiégés opposèrent au vainqueur de la France une résistance inattendue, et étonnèrent son audace. Quoique son artillerie eût renversé jusqu'au niveau des fossés une partie des murailles de la ville, jamais il n'osa tenter l'événement d'un assaut. On creusa des mines, non pour produire, au moyen de la poudre, une explosion capable de bouleverser les fondemens de la place (on n'avait point encore employé ce

---

(1) Juvenal des Ursins; Moustrelet, etc.

moyen de destruction, réservé à des temps plus modernes), mais pour se pratiquer des chemins secrets jusqu'au sein de la ville assiégée. Des contre-mines, dirigées avec habileté, arrêtèrent les projets des assiégeans. Les mineurs des deux partis, jugeant, au bruit, que leurs travaux se rapprochaient, en donnèrent avis à leurs chefs respectifs. Alors s'ouvrit, selon l'usage de ce siècle, dans les entrailles de la terre, une lice guerrière où les héros des deux partis furent appelés à disputer le prix de la valeur. Une barrière à hauteur d'appui fut placée à l'extrémité de la mine des assiégeans. A peine les travailleurs des assiégés eurent-ils fait tomber le dernier obstacle qui les cachait à la vue, qu'ils se retirèrent et firent place aux chevaliers. Des défis réciproques avaient tout réglé d'avance. Il était convenu qu'on ne devait se frapper qu'aux parties du corps qui s'élevaient au-dessus de la barrière. Il y avait de part et d'autre des juges du combat, qui présidaient à l'accomplissement des conditions arrêtées, et qui proclamaient les vainqueurs. On combattit, en nombre égal, à la clarté d'un grand nombre de torches. Le roi d'Angleterre fit plusieurs chevaliers. Barbazan conféra également cette dignité aux guerriers de son parti qui se distinguèrent le plus : manquant de trompettes pour proclamer ces cérémonies, il fit sonner toutes les cloches de la ville. Les vaincus s'ac-



1420. quittèrent en général envers leurs vainqueurs par une somme d'argent ou par quelque bijou qui tint lieu de rançon ; quelques-uns perdirent leur liberté (1).

Le prince d'Orange, attaché de tout temps à la maison de Bourgogne, vint trouver le duc à ce siège. Le roi d'Angleterre ayant voulu exiger qu'il lui prêtât le serment prescrit par le traité de Troyes, le prince répondit avec indignation « qu'il estoit prest à servir le duc de Bourgogne ; » mais, qu'il fist le serment de mettre le royaulme es main de l'ennemy ancien et capital du royaulme, jamais ne le feroit. » Il partit aussitôt (2).

Le manque absolu de vivres força enfin Barbazan à capituler. On convint que les assiégés sortiraient de la ville « saulves leurs vies, » sans estre mis à aulcune rançon. » A peine entré dans la place, Henri leur dit « qu'il ne faulceroit sa foy, et qu'ils s'en iroient *leurs vies et bagues sauves*, mais en perpétuelles prisons (3). » La plupart furent en effet arrêtés, et conduits avec le brave Barbazan dans les prisons de Paris, où plusieurs périrent de faim et de misère. Quelques-uns furent même

---

(1) Juvenal des Ursins.

(2) *Idem.*

(3) Pasquier, Recherches de la France, liv. vi, chap. vii.

écartelés, sous prétexte qu'ils avaient pris part à l'assassinat de Jean sans Peur (1). 1420.

Henri V établit sa cour dans la capitale de la France. Il y étala une magnificence orgueilleuse, qui tenait du triomphe. Bientôt la nation, accablée de tributs, traitée avec une hauteur insultante, sentit tout ce que pèse un sceptre étranger. Les plus grands seigneurs ne paraissaient devant le roi anglais que pour essayer ses superbes dédain. Il demanda un jour au maréchal de l'Isle-Adam, qui lui parlait avec une noble assurance, « Comment il estoit si hardy que » de le regarder au visaige? — Tres redoub- » té seigneur, répondit le guerrier, c'est la » guise de France; et si aucun n'ose regarder » celluy à qui il parle, on le tient pour maul- » vais homme et trahistre. — Ce n'est pas nos- » tre guise, » répliqua sèchement Henri V. A quelques jours de là, sur une fausse accusation, l'Isle-Adam fut renfermé à la Bastille. Il eût péri sans l'intervention du duc de Bourgogne (2).

Ce prince ne négligeait rien de ce qui pouvait ajouter quelque chose à l'abaissement du dauphin. Un registre du parlement porte ce qui suit : « Le troisieme janvier fut adjourné à trois briefz » jours en cas de bannissement à son de trompe ,

---

(1) Juvenal des Ursins.

(2) *Idem.*

1420. » sur la table de marbre, messire Charles de Valoys, daulphin de Viennois, et seul filz du roy, » pour raison de l'homicide faict en la personne » de Jehan, duc de Bourgongne; et après toutes » solempnités faites en telz cas, fut par arrest » convaincu des cas à luy imposez, et comme tel » banni et exilé à jamais du royaume, et conséquemment declairé indigne de succeder à toutes » seigneuries venues et à venir (1). — Duquel » arrest ledit de Valoys appella, tant pour soy que » pour ses adherans, à la poincte de son epée, » dit l'annotateur de Juvenal des Ursins, « et fist vœu » de relever et poursuyvre sadicte appellation, » tant en France qu'en Angleterre, et par tous » les païs du duc de Bourgongne. »

Le tableau que les historiens du temps font de la capitale, à cette époque déplorable, inspire à la fois la pitié et l'horreur. L'hiver de cette année fut excessivement rigoureux. Une disette affreuse, suite accoutumée des désordres de la guerre, réduisit en peu de temps le peuple aux dernières extrémités. Les pauvres se disputaient les plus vils alimens; ils passaient les jours entiers dans la recherche de quelques débris, pâture ordinaire des animaux abandonnés, et les nuits retentissaient des cris douloureux que leur

---

(1) Registre du parlement, commençant le douziesme novembre mil quatre cent vingt.

arrachaient le froid et la faim. Paris avait déjà perdu la moitié de ses habitans par la misère et les maladies; chaque jour de nombreuses émigrations achevaient de dépeupler cette malheureuse ville. Les uns couraient se ranger autour du dauphin; les autres fuyaient les vexations et les insultes des tyrans étrangers. Bientôt la cité royale, veuve de son peuple, ne présenta plus qu'une vaste et effrayante solitude. Des maisons vides, des palais tombant en ruines, affligeaient partout les regards; une foule de loups, enhardis par le silence qui régnait dans ces murs, erraient la nuit dans les rues désertes, dans les places publiques, désormais muettes et abandonnées, et effrayaient de leurs hurlemens sinistres les malheureux échappés au glaive, à la contagion et à la famine (1).

La bataille de Baugé, gagnée par les Français sous le commandement du comte de Buckam, seigneur Ecossais de la maison de Stuart, sur les Anglais conduits par le duc de Clarence, frère de Henri V, pendant le voyage que fit ce monarque à Londres, pour le couronnement de Catherine de France, comme reine d'Angleterre, la bataille de Baugé, dis-je, ne fit que suspendre le cours des prospérités de Henri V. Brûlant de

---

(1) Journal d'un bourgeois de Paris; Chroniques de France; Juvenal des Ursins, etc.

1421. venger la mort de son frère, tué dans cette bataille, Henri se hâta de conclure un traité avec le roi d'Ecosse (1), repassa en France avec de nouvelles troupes, fit lever le siège de Chartres au dauphin, prit la ville de Dreux, qui se rendit à discrétion, et fit pendre Tillières, gouverneur de cette place, qui avait juré le traité de Troyes. Un ermite était venu trouver Henri sous les murs de Dreux, et l'avait menacé du jugement de Dieu, s'il persistait dans ses injustes prétentions; Henri le renvoya sans daigner lui répondre. Henri mourut dans l'année.

Je passe rapidement sur une infinité de petits combats, pour arriver au siège de Meaux, que son importance et plusieurs circonstances particulières rendent très-remarquable.

Vers le mois d'octobre, le comte d'Excestre investit la ville et s'empara de ses faubourgs. Henri V arriva peu de jours après avec le reste de son armée, qui s'élevait à environ vingt-cinq mille hommes. Il n'y avait guère dans la ville plus de mille hommes de garnison; mais c'étaient tous de vieux guerriers, animés par de récentes injures, et commandés par les chefs les plus intrépides.

La situation et la force de la place ajoutaient

---

(1) Rymer, Act. publ.; Rapin de Thoiras, Hist. d'Angleterre.



encore à leur confiance. La Marne , assez profonde en cet endroit , sépare la ville en deux parties ; l'une , située au nord , forme la ville proprement dite ; l'autre , au midi , n'était d'abord qu'un vaste marché , et en conservait encore le nom ; un canal , ouvrage des anciens comtes de Champagne , recevait une partie des eaux de la Marne , environnait cette espèce de faubourg , et achevait d'en former une île. Cette île , selon tous les historiens , était entourée de fortes murailles hérissées de créneaux , flanquées de grosses tours d'une hauteur égale , au sommet desquelles s'élevaient de grands arbres qui , vus de loin , offraient l'aspect d'une forêt suspendue dans les airs. Ces remparts et ces tours étaient d'une construction si solide , que la plus grande partie a subsisté jusqu'à nos jours.

Mais ce qui , plus que tout le reste , rendait douteux le succès du siège , c'était l'habileté , l'intrépidité et la résolution du bâtard de Vauru ou de Vaurus , gouverneur de la place , guerrier sombre et farouche , qui déshonora sa valeur par des excès de cruauté à peine croyables. Un orme , auquel il faisait suspendre ses victimes , conserva long-temps le nom d'*Orme de Vaurus* , et perpétua pendant plusieurs générations le souvenir de sa barbarie. Ce tyran semblait avoir déclaré la guerre au genre humain. Cultiver des champs , répandre au sein d'une terre ensanglantée par

1421.

tant de meurtres la semence féconde destinée à nourrir les malheureux échappés au glaive de la guerre, était à ses yeux un crime digne de la mort la plus cruelle. « Tous hommes de labour » qu'il povait attraper, » dit une chronique du temps, « quant il véoit qu'ilz ne povoient de leur » rançon finer, il les faisoit mener, liez à queues » de chevaulx, à son ourme, tout baltant; et s'il ne » trouvoit bourrel prest, lui-mesme les pendoit, » ou celluy qui se disoit son cousin. Et pour certain tout ceulx de ladicte garnison ensuivoient » la cruaulté des deux tyrans devant diz; et bien » paru, par une dampnable cruaulté que ledit de » Vauru fist, que c'estoit le plus cruël que oncques gueres fut Noiron (*Néron*) ne aultre. Car » quant il print ung jeune homme, en faisant » son labour, il le loia (*lia*) à la queue de son » cheval, et le mena baltant jusques à Meaulx, » et puis le fist gehenner (*mettre à la torture*): » pour laquelle douleur, le jeune homme lui accorda ce qu'il demandoit, pour cuider eschever (*dans l'espoir d'éviter*) la grant tyrannie » qu'ilz lui faisoient souffrir; et fut à si grant » finance, que telz trois ne l'eussent peu finer (*rassembler*). Le jeune homme manda à sa femme, » laquelle il avoit espousée en ce l'an, et estoit » assez prest le terme d'avoir enffant, la grant » somme en quoy il s'estait assis pour eschever » la mort et le quassement (*brisement*) de ses

» membres. Sa femme , qui moult l'aimoit , y  
 » vint , qui cuida (*crut*) ameliorer le cueur du  
 » tyran ; mais rien n'y exploita : ains luy dit que  
 » s'il n'avoit la rançon à certain jour nommé ,  
 » qu'il le pendroit à son ourme. La jeune femme  
 » commanda (*recommanda*) son mary à Dieu  
 » moult tendrement , plourant ; et luy , d'aulture  
 » part , plouroit moult fort pour la pitié qu'il  
 » avoit d'elle. Adoncqse despartit la jeune femme,  
 » mauldissant Fortune, et fist le plus tost qu'elle  
 » pot finance : mais ne pot pas au jour qui nommé  
 » luy estoit , mais environ huit jours après. Aussi  
 » tost que le jour que le tyran avoit dit fut passé,  
 » il fist mourir le jeune homme , comme il avoit  
 » fait les aultres , à son ourme , sans pitié et sans  
 » mercy. La jeune femme vint aussi tost qu'elle  
 » pot avoir fait finance : si vint au tyran , et luy  
 » demanda son mary , en plorant moult fort ;  
 » car tant lassée estoit que plus ne se povoit  
 » soustenir , tant pour l'heure du travail , qui ap-  
 » prouchoit , que pour le chemin qu'elle avoit  
 » fait , qui moult estoit grant : brief , tant de dou-  
 » leur avoit , qu'il la convint pasmer. Quant  
 » elle revint , si se leva moult piteusement , quant  
 » au secret de nature , et demanda son mary de  
 » rechief : et tantost lui fut repondu que jà ne le  
 » verroit tant que sa rançon fust payée. Si at-  
 » tendi encores , et veit plusieurs laboureurs ad-  
 » mener devant lesdiz tyrans , lesquelz , aussi tost

1421. » qu'ilz ne poyoient payer leur rançon, estoient  
 » noyez ou pendus sans mercy. Si ot (*eut*) grant  
 » paour de son mary (*pour son mari*), car son  
 » povre cueur lui jugeoit moult mal : neant  
 » moins, l'amour la tint de si près, qu'elle leur  
 » bailla ladicte rançon de son mary. Aussi tost  
 » qu'ilz orent la pecune, ilz luy dirent qu'elle  
 » s'en allast d'illec, et que son mary estoit mort,  
 » ainsi que les aultres villains (*paysans*). Quant  
 » elle cuyt leur tres cruelle parolle, si ot tel  
 » dueil à son cueur que nulle plus, et parla à  
 » eulx comme femme forcenée, qui son sanc per-  
 » doit, pour la grant douleur de son cueur.... »  
 Faut-il achever cet affreux récit, et ma plume  
 pourra-t-elle tracer les pages horribles qui me  
 restent à transcrire ? Ah ! détournez les yeux,  
 âmes tendres et sensibles, que le tableau des fu-  
 reurs humaines n'a point encore épouvantées ;  
 détournez les yeux, gardez vos illusions, votre  
 heureuse ignorance ; ne souillez point vos souve-  
 nirs si purs et si doux encore ! Et vous, qui n'a-  
 vez point à perdre des erreurs si précieuses,  
 plaignez, en parcourant ces feuillets sanglans,  
 plaignez l'historien que son premier devoir, ce-  
 lui de transmettre à la postérité la vérité tout en-  
 tière, condamne à s'arrêter sur de semblables  
 forfaits.

« Quant le faulx et cruel tyran le bastart de  
 » Vauru veit qu'elle disoit parolles qui pas ne



» lui plaisoient, si la fist battre de bastons, et  
» mener tout battant à son ourme, et luy fist aco-  
» ler (*embrasser*), et la fist lier, et puis lui fist  
» couper tous ses draps (*vêtemens*) si tres  
» courts, qu'on la pouvoit veoir jusques au nom-  
» bril : qui estoit une des plus grans inhumanitez  
» qu'on pourroit pincer. Et dessus luy (*elle*)  
» avoit quatrevingt ou cent hommes pendus, les  
» ungs bas, les aultres hauls : les bas, aulcunes-  
» fois, quant le vent les faisoit brandiller, tou-  
» choient à sa teste, qui tant lui faisoient de  
» fraour (*frayeur*), qu'elle ne se pouvoit souste-  
» nir sur piez : si lui coppoient les cordes, dont  
» elle estoit liée, la char de ses bras. Si crioit la  
» pouvre lasse moult haultz cris et piteulx plains.  
» En ceste douloureuse douleur où elle estoit,  
» vint la nuyt : si se desconforta sans mesure,  
» comme celle qui trop de martyre souffroit ; et  
» quant il luy souvenoit de l'orrible lieu où elle  
» estoit qui tant estoit espouventable à humaine  
» nature, si recommençoit sa douleur si pi-  
» teusement, en disant : Sire Dieu ! quant me  
» cessera ceste pesme douleur que je souffre ?  
» Si crioit tant fort et longuement, que de la  
» cité la pouvoit on bien ouyr : mais il n'y avoit  
» nul qui l'eust osé oster dont elle estoit, qui  
» n'eust esté mort. En ces douloureux crys, le  
» mal de son enfant la print, tant pour la dou-  
» leur de ses crys, comme de la froidure du vent



1421. » qui par dessous l'assailloit de toutes parts : ces  
 » ondées la hasterent plus. Si cria tant hault,  
 » que les loups qui là repperoient (*s'assembloient*)  
 » pour la charongne, vindrent à son cry droit à  
 » elle, et de toutes parts l'assaillirent, especial-  
 » lement au povvre ventre, qui descouvert es-  
 » toit, et le lui ouvrirent à leurs cruelles dents,  
 » et tirèrent l'enffant hors par pièces, et le re-  
 » menant (*reste*) de son corps despecerent. Tout  
 » ainsi fina celle povvre créature; et fut au mois  
 » de mars, en karesme, mil quatre cent vingt (1).»

Quelque exagération que l'esprit de parti puisse avoir mêlé dans cette affreuse narration, elle est trop minutieusement circonstanciée pour qu'on puisse la regarder comme une fable inventée à plaisir; et elle explique la haine et la sorte d'horreur que les Parisiens conservèrent longtemps pour le dauphin, doublement malheureux de ne pouvoir punir de pareils attentats, et de se les voir imputer.

Henri V se faisait un point d'honneur de ne rentrer dans Paris qu'après s'être emparé de Meaux. Il en avait donné sa parole aux Parisiens, qui s'étaient plusieurs fois plaints à lui des courses continuelles que la garnison de cette place faisait autour d'eux. Toutes les machines de guerre alors en usage furent employées pour renverser

---

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

ses remparts ; mais sept mois s'écoulèrent en at- 1421.  
taques infructueuses. Les habitans disputaient de  
courage avec les soldats ; de part et d'autre , on  
ne se faisait aucun quartier ; tous les Anglais qui  
étaient faits prisonniers étaient à l'instant sus-  
pendus aux branches de l'orme homicide. Les  
Français promenèrent sur leurs remparts un âne  
couronné , qui représentait le roi d'Angleterre :  
un homme sonnait du cor à ses côtés , et s'inter-  
rompait de temps en temps pour appeler les An-  
glais au secours de leur souverain.

Cependant les secours qu'on espérait rece-  
voir du dauphin n'arrivaient pas ; les assiégés ,  
affaiblis par des combats continuels , sentaient  
refroidir leur courage ; les habitans se troublaient  
à la vue de leurs murs écroulés. Vaurus fut obligé  
de se retirer dans le Marché , à la suite d'un as-  
saut général , et d'abandonner la ville au vain-  
queur. Henri s'y logea aussitôt , et attaqua le Mar-  
ché avec une ardeur qu'enflammait sans doute  
le souvenir des injures des assiégés. Vaurus avait  
résolu de s'ensevelir sous les débris de cette es-  
pèce de forteresse. Toujours armé , toujours sur  
la brèche , il déployait une activité , un coura-  
ge , une présence d'esprit , qui auraient couvert  
de gloire tout autre qu'un bourreau. Les vivres  
étaient épuisés ; les remparts , écroulés sous le  
feu d'une artillerie foudroyante , ouvraient de tous  
côtés des passages aux assiégeans. Cependant , prêt

1421. à livrer un dernier assaut, Henri V hésitait encore. Sommés de se rendre, les assiégés le provoquèrent au combat. Les attaques recommencèrent avec une nouvelle furie. Sept heures de carnage ensanglantèrent inutilement les ruines, formidables encore, de ces murs si obstinément disputés. Au plus fort du combat, les Français ayant rompu toutes leurs lances, saisirent des broches de fer, percèrent les assaillans de ces armes terribles, et les forcèrent à la retraite (1).

Cet effort fut le dernier. Les chefs de la garnison crurent devoir capituler malgré Vaurus. Ce tueur d'hommes fut traîné, par l'ordre du vainqueur, dans toutes les rues de la ville, exposé aux outrages de la populace, et décapité par la main du bourreau. Son corps fut attaché à l'orme instrument de ses crimes; sa tête, mise au bout d'une lance, fut élevée au plus haut de l'arbre; son étendard fut enfoncé dans sa poitrine (2).

1422. Henri V vint triompher à Paris de la réduction d'une place si formidable. Malgré leurs malheurs, les Parisiens firent une dépense considérable pour sa réception. Henri tint cour plénière au Louvre, et étala en cette occasion un luxe qui insultait à la misère publique, tandis que le triste Charles VI, relégué à l'Hôtel Saint-Paul, livré

---

(1) Monstrelet; Juvenal des Ursins, etc.

(2) Mémoires de Pierre Fenin.

à tous les besoins, abandonné à la plus sombre mélancolie, n'avait autour de lui que quelques vieux serviteurs restés fidèles à son infortune. Chaque jour voyait ses forces s'épuiser et sa vie prête à s'éteindre. Mais Dieu ne voulait pas que l'usurpateur eût la joie de s'asseoir sur le trône de ce malheureux prince. Henri V, qui sans doute comptait en secret les instans, et hâtait peut-être de ses vœux celui où il pourrait enfin ceindre son front des lis de nos rois, l'ambitieux, le redoutable, le superbe Henri V, atteint d'un mal subit, précéda de deux mois au tombeau le faible et infortuné Charles VI.

1422.

31 août.

Charles VI mourut enfin. Aucun prince du sang n'assista à ses funérailles ; mais le deuil, mais les larmes d'un peuple immense, sorti des murs de Paris, accouru des campagnes voisines, pour accompagner son cercueil, formèrent une pompe funèbre plus glorieuse pour sa mémoire, que n'aurait fait la présence des grands qui l'avaient si long-temps trahi. Il fallait que la beauté de son âme et son amour impuissant pour ses peuples fussent bien incontestables, puisque, réduit au triste rôle de spectateur des maux de la patrie, il ne perdit jamais son amour. Cette nation, si souvent injuste et frivole, lui garda toujours, au milieu des maux dont elle était accablée, ce beau surnom de *Bien - Aimé*, dont elle avait salué sa jeunesse.

21 octobre.



1422.

Sa dépouille mortelle était à peine descendue au milieu des restes de ses aïeux ; à peine , suivant l'antique usage , les officiers de la couronne avaient tourné vers la terre leurs masses , leurs verges et leurs épées , en signe de cessation d'offices , qu'un héraut fit retentir les voûtes de Saint-Denis de ce cri funeste : « Vive Henri de Lancastre , roi de » France et d'Angleterre ! » En rentrant dans Paris , le frère de Henri V , le duc de Bedford , qui , en qualité de régent de France , avait conduit le deuil , fit porter devant lui une épée nue , étendue sur un coussin de velours vermeil : appareil effrayant , inusité , qui semblait annoncer à la nation que les princes anglais laisseraient dans l'oubli la main de justice , antique attribut de nos rois , et que le règne du glaive allait commencer.

Ce Henri VI , fils de Henri V et de Catherine de France , qu'on venait de proclamer roi des Français sur la tombe de Charles VI , était encore dans les langes de l'enfance. Appelé dès le berceau à la possession des deux premiers trônes du monde , il devait ne se maintenir ni sur l'un ni sur l'autre. Malheureux toute sa vie , dépouillé de ses propres états , massacré par un cousin perfide , il semble que le ciel l'eût choisi pour expier l'usurpation de son père et de son aïeul.

Henri V avait laissé la régence de l'Angleterre au duc de Glocestre son frère , et celle de la France à son autre frère le duc de Bedford. Il avait



confié à son cousin le comte de Warwick, le gouvernement de la personne de son fils. Le parlement d'Angleterre apporta quelque changement à ces arrangemens. Il refusa au duc de Glocestre le titre de *régent*, y substitua celui de *protecteur du royaume d'Angleterre* qu'il considérait comme moins absolu dans sa signification, et revêtit le duc de Bedford, et n'en accorda les pouvoirs au duc de Glocestre que dans l'absence de son frère aîné. La personne et l'éducation du jeune roi furent confiées à Henri Beaufort, évêque de Winchester, son grand oncle, fils illégitime de Jean de Gaunt, duc de Lancastre (1). La Champagne, l'Ile de France, la Picardie, la Normandie, une partie du Maine et de l'Anjou, la Guienne entière, y compris la Gascogne, obéissaient immédiatement au roi anglais, représenté par le duc de Bedford; l'alliance de Philippe le Bon lui soumettait les deux Bourgognes, la Flandre et l'Artois; le duc de Bretagne, entraîné par l'exemple, avait embrassé son parti. Le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne, le Bourbonnais, le Berri, le Poitou, la Saintonge, la Touraine, l'Orléanais, une partie du Maine et de l'Anjou, restés fidèles au roi légitime, sem-

1422.

---

(1) Rapin de Thoiras, Hist. d'Angleterre; Rymer, Act. publ., vol. X; Annales britanniques, Cotton, pag. 564; Hume's History of England.

1422. blaient devoir bientôt passer eux-mêmes sous le joug de l'étranger. A peine âgé de vingt ans, aussi faible que doux, aussi imprudent que brave, gouverné par ses ministres, l'infortuné Charles VII paraissait incapable de lutter avec succès
1423. contre une adversité toujours croissante. La bataille de Crévant, où les Anglais et les Bourguignons, commandés par le comte de Suffolck, le maréchal de Toulangeon et le comte de Ligny-Luxembourg, battirent les Français, conduits par Jean Stuart, connétable d'Écosse, et celle
1424. de Verneuil, gagnée par le duc de Bedford, assisté des comtes de Salisbury, de Warwick et de Suffolck, sur le comte de Buckam, connétable de France, achevèrent d'abattre cette âme naturellement facile à décourager.

On a beaucoup reproché à Charles VII son amour pour les plaisirs ; on a prétendu qu'ils lui faisaient oublier les malheurs de la patrie. S'il faut en croire un auteur très-connu, c'est même à cette époque que le brave La Hire, à qui Charles demandait ce qu'il pensait de l'ordonnance d'une fête, répondit « que jamais il ne » s'estoit trouvé roy qui perdist si joyeusement » son royaulme (1). » Toutes ces imputations ne s'accordent guère avec le récit des historiens contemporains, qui représentent Charles VII, à

---

(1) Pasquier, Recherches de la France, liv. vi, chap. iv.

cette époque, dans un état déplorable de dénue- 1423-4.  
ment et de misère :

« Un jour que La Hire et Poton  
» Le vindrent veoir pour festoyement, »

dit un poète de ce temps-là, dans un style plus naïf que relevé,

« N'avoit qu'une queue de mouton ,  
» Et deux poulets tant seulement.  
» Las ! cela est bien au rebours  
» De ces viandes délicieuses ,  
» Et des mets qu'on a tous les jours  
» En depenses trop sumptueuses , etc. (1) »

C'est alors que les Anglais, enorgueillis de leurs succès, lui donnèrent le surnom dérisoire de *roi de Bourges* (2), parce qu'il s'était réfugié dans cette ville, aux murs de laquelle il semblait que dût bientôt se borner l'étendue de ses états. C'est là qu'il reçut la nouvelle de la déroute de Crévant, au moment où la naissance d'un fils venait de livrer son âme aux premières joies de l'amour paternel. Quelques articles relatifs au baptême de ce prince, employés aux comptes de la dépense de cette année, donnent une idée du mauvais état des finances royales. On fut obligé de composer pour une somme de quarante livres, qui ne fut acquittée que sur la fin de l'an-

(1) Martial de Paris, Vigiles du roy Charles le septiesme.

(2) *Idem.*

1423-4. née, pour retirer des mains du chapelain, « qui » avoit aydé au bastiment de monsieur le daul- » phin de Viennois, » les vases et bassins d'argent dont on avoit fait usage dans cette cérémonie; « lesquels bassins ledit chapelain devoit avoir » par les statuts et coustumes royaulx. » On trouve dans les mêmes comptes une somme de *dix sols* employée pour les salaires « de ceulx » qui sonnerent à Saint Estienne de Bourges, » quant on chrestiennoit monsieur le daul- » phin (1). » Où Charles VII auroit-il pris l'argent nécessaire pour subvenir aux frais des fêtes et des amusemens qu'on lui reproche, lorsqu'il est prouvé qu'il étoit alors à peine en état de satisfaire aux dépenses de première nécessité? Ou il faut mettre au rang des fables ses prétendues dissipations et le bon mot de La Hire, ou il faut en placer l'époque beaucoup plus tôt.

Une querelle survenue entre le duc de Bourgogne et le duc de Glocestre, régent d'Angleterre, permit aux Français de respirer. Le duc de Glocestre, n'écoutant que le désir d'acquérir un des plus riches héritages de l'Europe, avoit enlevé Jacqueline de Hainaut à son époux légitime, le duc de Brabant, cousin-germain du duc de Bourgogne; avoit obtenu de l'anti-pape Be-

---

(1) Comptes des recettes générales des finances, chapitre des Comptes de Bourges.



noît XIII la cassation du mariage de Jacqueline, et l'avait ensuite épousée. Le duc de Bourgogne, irrité de l'affront qu'on osait faire à un prince de sa maison, s'en plaignit hautement, mais sans aucun succès. Le duc de Glocestre débarqua à Calais avec une armée, pour revendiquer l'héritage de Jacqueline. Le duc de Bourgogne accourut : la guerre s'alluma dans le Hainaut. 1423-4.

Les ministres de Charles profitèrent de cette brouillerie, qui arrêtait les succès du duc de Bedford, pour négocier un accommodement avec le duc de Bretagne. Le comte de Richemont, frère de ce prince, reçut l'épée de connétable, mais en exigeant que le roi disgraciât ses favoris. Charles possédait deux qualités trop rares chez les rois : il n'était point ingrat, et il savait aimer. Il chérissait Tannegui comme un libérateur et comme un père ; il ne pouvait se résoudre à s'en séparer. Tannegui s'honora par une action qu'on opposera toujours avec succès aux accusations dont il fut l'objet, au sujet du meurtre de Jean sans Peur. Immolant ses intérêts à ceux de la France, il s'éloigna du roi, malgré le roi lui-même, et alla finir dans un exil volontaire une vie long-temps illustrée par son dévouement et son courage. 1424.

Louvet, autre favori du roi, ne montra pas la même grandeur d'âme : il fallut presque employer la force pour l'éloigner. En partant, il recommanda



1425. Giac au roi, espérant conserver quelque reste de pouvoir par le crédit d'une de ses créatures. Giac en effet succéda bientôt à sa faveur, mais il n'en usa que pour lui-même. Devenu un objet d'ombrage pour le connétable, qui gâtait beaucoup de mérite par une hauteur extrême et une excessive jalousie d'autorité, Giac employa sourdement tous les moyens possibles pour le faire
1426. échouer dans ses entreprises. La défaite que le connétable éprouva devant Saint-James de Beuvron, au milieu d'une campagne qui avait commencé de la manière la plus brillante, dut être en partie attribuée à la malveillance du favori, qui, en retenant les sommes destinées à la solde des troupes, avait réussi à exciter leur mécontentement, à provoquer leur désertion, et à forcer le connétable de livrer l'assaut à la place avant que la brèche fut praticable (1). Frémissant d'indignation, et méditant dans son cœur une vengeance proportionnée à l'affront qu'il venait de recevoir, Richemont se rend à Chinon, où la cour se trouvait alors, dissimule quelque temps, saisit le moment où le roi se rendait à Issoudun, force, pendant la nuit, les portes du favori, l'arrache de son lit, le conduit à Bourges, lui donne

---

(1) Monstrelet; Rapin de Thoiras, Hist. d'Angleterre; Hist. de Bretagne; Chroniques de France; Mémoires du connétable de Richemont.

des juges pour la forme, en tire l'aveu des plus grands crimes, et le fait condamner à perdre la vie. Giac avait donné une de ses mains au diable, « à fin, » dit-il, « de parvenir à ses intentions : » Il demanda qu'on la lui coupât, de peur que l'ange des ténèbres, voulant, selon leur traité, s'emparer de cette main promise, n'enlevât avec elle le reste de sa personne. 1426.

Le Camus de Beaulieu remplaça Giac dans la faveur du roi, et surpassa son prédécesseur en insolence et en avidité. Sa chute fut plus prompte encore : il fut assassiné près du château de Poitiers, et le comte de Richemont se contenta, pour sa justification, d'assurer le roi qu'il n'avait eu en vue que le bien du royaume. Convaincu enfin qu'il ne réussirait jamais à devenir favori lui-même, il voulut du moins en donner un de son choix au monarque qu'il outrageait par tant d'actes de violence. Il jeta pour cet effet les yeux sur le seigneur de la Trémoille, qui lui promit tout ce qu'il voulut ; mais qui, ayant réussi à s'établir dans l'esprit du roi, travailla aussitôt à perdre le connétable, et, instruit par l'exemple de Giac et de Beaulieu, eut soin de se garder mieux qu'ils n'avaient fait.

Cependant, apaisé par les satisfactions du duc de Bedford, et la soumission du duc de Gloucestre à la dissolution, prononcée par le pape Martin V, du mariage de ce prince avec Jacque- 1427.

1427. line de Hainaut, le duc de Bourgogne avait resserré les nœuds de son alliance avec l'Angleterre. Les Anglais qui avaient, quelque temps auparavant, enlevé Pontorson au connétable, instruits des mésintelligences qui divisaient la cour de Charles VII, vinrent, sous la conduite du comte de Warwick, du comte de Suffolck et de Jean Pôle son frère, assiéger Montargis, ville située sur la petite rivière de Loing, à six lieues au sud de Nemours. Leur armée ne montait qu'à trois mille hommes; mais la place ne renfermait qu'une poignée de soldats. Bozon ou Bouzon des Failles, gentilhomme gascon, était à la tête de ces braves: pleins de confiance dans ce chef intrépide, et secondés par le zèle des habitans, ils osèrent opposer aux Anglais la plus vive résistance.

Les assiégeans divisèrent leurs forces en plusieurs parcs ou quartiers, disposés autour de la ville de manière à n'y laisser aucune entrée libre. Ces parcs, entourés de fossés, où l'on avait fait entrer l'eau de plusieurs petites rivières, étaient encore défendus par une forte rangée de pals, inclinés fortement en dehors, qui présentaient de toutes parts leurs pointes menaçantes. Derrière ces pals, et parallèlement, étaient alignées les loges des soldats, formées de troncs de jeunes arbres coupés dans la forêt voisine, et couvertes de chaume, de paille, et d'herbes sèches (1). Il

---

(1) Chronique sans titre, imprimée par Godefroy, dans

est à remarquer que cette description répond parfaitement à celle que fait Homère des baraqucs ou cabanes des Grecs devant Troie ; demeures agrestes, auxquelles les traducteurs donnent mal à propos le nom de *tentes*. Parlant de celle d'Achille, « pour l'ériger, » dit-il, « les soldats » de ce prince avaient abattu de nombreux sapins, et pour former le toit, ils avaient moissonné le jonc des prairies. Un rang de pieux serrés bordait la vaste enceinte de la cour (1). »

Un grand nombre de canons et de bombardes battait constamment les points les plus vulnérables de la place. De leur côté, « ceux de dedans » se défendoient vaillamment, et grevoient beaucoup les Angloys, spécialement de coups de traict, tant de grosses arbalestes, que de canons.

» Or, ung certain jour, fut faicte une sortie, » en laquelle fut prins ung de ceux de la garnison, » lequel avoit aultrefois esté du party du duc de Bourgongne ; et, pour soy delivrer, il dit aux Angloys que, se ilz le vouloient laisser aller, que il luy sembloit bien qu'il trouveroit bien moyen de leur bailler le chasteau par ung lieu dont il avoit la garde, quant il y estoit. Et

son Recueil des historiens de Charles VII, sous celui d'Hist. de la Pucelle.

(1) Iliade, chant xxiv.

1427. » entre aultres , il le dit à messire Simon Mo-  
 » rhier, ung chevalier françoys , et lui monstra  
 » par dehors la maniere et le lieu. Et les Angloys  
 » adviserent sur cela que la chose estoit bien  
 » faisable ; et fut prins , à ce dessein , le jour et  
 » l'heure , puis ilz le laisserent aller. Il entra  
 » doncques dedens la place , et aussi tost qu'il y  
 » fut , il dit audict Bouzon tout ce qu'il avait dict  
 » et faict , lequel en fut bien joyeux , car il luy  
 » sembloit bien que par ce moyen il en pourroit  
 » bien prendre et accabler.

» Or, les Angloys et Bourguignons vindrent  
 » precisement au jour assigné et à l'heure entre-  
 » prinse , et furent diligens à dresser leurs es-  
 » chelles , puis entrerent dedens : mais aussi tost  
 » qu'ilz estoient entrez , on les prenoit et desar-  
 » moit on ; et entre les aultres , le susdit messire  
 » Simon y entra lui mesme , et fut prins. Il ne  
 » retournoit personne à la fenestre par où ilz  
 » entroient ; de sorte que les Angloys apperceu-  
 » rent bien qu'il y avoit de la tromperie : neant-  
 » moins il y en eut quinze ou seize de prins (1). »

Montargis se défendait depuis trois mois par l'avantage de sa situation , par l'habileté de son gouverneur , et surtout par le courage de ses habitans. Cependant , resserrés de plus en plus , près de manquer absolument de munitions et de

---

(1) Chron. sans titre , déjà citée.



vivres, ils firent avertir le roi du danger auquel la ville se trouvait exposée. On résolut d'employer tous les moyens pour y faire pénétrer un convoi (1).

Le comte de Richemont se trouvait alors à Orléans. « Soit mécontentement, soit qu'il regardât une pareille expédition comme au-dessous de lui, soit qu'il en redoutât l'événement (2), » il ne voulut pas la diriger en personne, et en abandonna le commandement à Jean, bâtard d'Orléans, devenu depuis si célèbre sous le nom de comte de Dunois. Ce prince, fils du duc Louis assassiné à Paris par les ordres de Jean sans Peur, était à peine âgé de vingt ans ; mais dès sa plus tendre jeunesse, tout en lui avait annoncé un héros. On rapporte que la duchesse d'Orléans, Valentine de Milan, princesse célèbre par son esprit et par son courage, ayant, à la nouvelle de la mort sanglante de son époux, rassemblé toute sa maison et les principaux seigneurs de son parti, leur adressa ces paroles : « Qui de vous marchera le premier pour venger la mort du frère de son roy ? » Frappé de terreur, chacun gardait un morne silence. Indigné de voir que personne ne répondît à ce noble

---

(1) Monstrelet ; Rapin de Thoiras, Hist. d'Angleterre ; Chroniques de France.

(2) Villaret, Histoire de France.

1427. appel, le petit Jean d'Orléans, alors âgé de six ans et demi, s'avança tout à coup au milieu de l'assemblée, et s'écria d'une voix animée : « Ce » sera moy, madame, et je me monstrey digne » d'estre son fils (1). » Depuis ce moment, Valentine oubliant la naissance illégitime de ce jeune prince, avait conçu pour lui une affection vraiment maternelle : on lui avait entendu dire au lit de la mort, et par une espèce de pressentiment de la grandeur future de ce héros : « Qu'il luy » avoit esté emblé (*dérobé*), et qu'il n'y avoit » nul de ses enfants qui fust si bien taillé à venger » la mort de son père (2). » Cette ardeur de vengeance l'entraîna même d'abord trop loin, et c'est à peu près l'unique reproche qu'on puisse faire à la jeunesse de ce guerrier. Il se vanta quelquefois, dans la première moitié de sa vie, d'avoir immolé de sa main *dix mille Bourguignons* aux mânes de son père.

Uni au comte de Richemont, Dunois (je lui donnerai dès à présent ce nom) rassembla des vivres, rallia un certain nombre de gens de guerre (3) parmi les chefs desquels on distinguait Graville, Gaucourt, le fameux La Hire, d'Albret-

---

(1) M. de Fréville, *Beaux Exemples de piété filiale*.

(2) Villaret, *Hist. de France*, tom. XIII, pag. 73.

(3) Hume (*History of England*) porte les forces de Dunois à seize cents hommes seulement.

d'Orval, Saint-Simon et Villars (1). Le connétable s'avança jusqu'à Jargeau, où il demeura, et La Hire, accompagné de soixante lances seulement, fut chargé d'aller faire une course devant le siège, tant pour reconnaître les ennemis que pour attirer leur attention sur un point, tandis qu'on tâcherait de pénétrer par un autre dans la place (2). Dunois lui promit de ne pas tarder à le joindre.

A la suite de La Hire, mais à une demi-heure de marche environ, s'avançait un corps de troupes commandé par un chevalier écossais nommé Kannede, et par un prêtre belliqueux, l'abbé de Cerquenceau (3), dont le nom reparaitra plus d'une fois dans le cours de cet ouvrage, au milieu des tableaux de la guerre (4). L'histoire de ces temps d'ignorance et de barbarie offre de nombreux exemples de cet oubli de toutes les bienséances dans la conduite d'une foule d'ecclésiastiques : la plupart, mettant la *lettre* à la place de l'*esprit* de la loi, qui défend aux ministres des autels l'effusion du sang humain,

---

(1) Monstrelet; Rapin de Thoiras, Hist. d'Angleterre; Chron. de France, etc.

(2) Chronique sans titre.

(3) Sur le Loing, à quatre lieues et demie au nord de Montargis, à trois quarts de lieue de Château-Landon.

(4) Chronique sans titre.

1427. croyaient satisfaire à cette loi en se contentant d'assommer les ennemis avec une massue de fer.

« Quant La Hire approucha du siège, et eut  
 » apperceu que c'estoit chose tres difficile d'y  
 » entrer, il advisa un passage par où il luy sem-  
 » bla qu'on passeroit bien. Alors, luy et ses  
 » compagnons prindrent leurs salades (*sorte de*  
 » *casques*) et leurs lances au point: et y estoient  
 » le seigneur de Graille (1), Brangonnet d'Ar-  
 » pajon, Saulton de Mercadieu, et aultres. La  
 » Hire trouva ung chapelain auquel il dit qu'il  
 » luy donnast hastivement l'absolution; et le  
 » chapelain luy dit qu'il confessast ses peschez.

(1) Ce héros s'était déjà illustré par la belle défense de Meulan contre les Anglais. Il leur avait enlevé d'assaut cette place importante au milieu de la saison la plus rigoureuse, et se voyait à son tour assiégé par eux : Charles VII chargea Tannegui du Châtel de lui porter des secours. Tannegui, qui avait reçu les fonds nécessaires pour la levée et l'entretien des troupes destinées à cette expédition, s'arrêta à Orléans, où il dissipa en folles dépenses l'argent qui lui était confié. Les défenseurs de Meulan, se voyant ainsi abandonnés, arrachèrent de fureur la bannière royale arborée sur leurs murs, et la mirent en pièces; ils en firent autant de leurs enseignes et de leurs croix blanches, signes distinctifs du parti royal, remirent la place aux Anglais, et passèrent pour la plupart dans leur parti. Graille suivit lui-même cet exemple, mais il revint bientôt sous la bannière des lis. (Gaillard, Hist. de la querelle d'Édouard III et de Philippe de Valois, tom. III, pag. 252-3-4.)

» La Hire luy respondit qu'il n'auroit pas loisir, 1427.  
» car il falloit promptement frapper sur l'en-  
» nemy, et qu'il avoit faict ce que gens de guerre  
» ont accoustumé de faire. Sur quoy le chapelain  
» lui donna absolution telle quelle. Et lors La Hire  
» fit sa prière à Dieu, en disant en son Gascon,  
» les mains jointes : — « Dieu, je te prie que  
» tu faces aujourd'huy pour La Hire autant que  
» tu voudrois que La Hire fist pour toy, se il  
» estoit Dieu, et que tu fusses La Hire. » — Et  
» il cuidoit tres bien prier et dire (1). »

Il était environ midi, heure à laquelle les Anglais prenaient leur repas : La Hire et ses intrépides compagnons se précipitèrent tout à coup, la lance à la main, sur l'un des quartiers ennemis commandés par Suffolck et Warwick, et y pénétrèrent sans presque éprouver d'obstacles. Au bruit des chevaux et des armes, aux cris des sentinelles épouvantées, les Anglais se lèvent à la hâte, et, comme ils mangeaient tout armés, présentent aussitôt, en sortant de leurs cabanes, des adversaires nombreux et prêts à combattre. Tandis qu'une lutte inégale s'engage au milieu du camp, et attire fortement l'attention des ennemis, Kannede et l'abbé de Cerquenceau arrivent, rangent leurs fantassins le long des fossés et des palissades, pénètrent à la fois par divers points,

---

(1) Chronique sans titre.



1427. mettent le feu aux cabanes des Anglais, s'avancent, en renversant tout ce qu'ils rencontrent; vers l'endroit où La Hire, environné d'ennemis, trouvait dans sa valeur, un équivalent à l'immense supériorité de leur nombre. Jusqu'alors les généraux anglais avaient cru n'avoir affaire qu'à une petite troupe d'aventuriers résolus à périr ou à pénétrer dans la place; mais cette nouvelle attaque, en leur faisant connaître l'étendue du péril, leur fit sentir la nécessité de réunir leurs efforts et de déployer toutes leurs ressources. « Là » dessus les bannieres et estendarts des Angloys » furent levez, lesquelz s'assemblerent et rallierent par diverses fois... et il y eut de fort » belles armes faictes d'un costé et d'aultre; et » furent les bannieres et estendarts ruez par terre » et abbatuz (1). »

Dunois arriva sur ces entrefaites, et sa valeur décida la victoire. Graville et d'Arpajon « s'y » comporterent vaillamment, et aussi fist Saulton » de Mercadieu, lequel y receut ung coup de » lance par la bouche, qui passa outre plus » d'ung demy-pied: il se deferra hardiment luy » même en la retirant, et ne cessa point pour » cela de tousjours combactre (2). »

Hors d'état de résister plus long-temps, les

(1) Chronique sans titre.

(2) *Idem.*

comtes de Warwick et de Suffolck commencèrent à se retirer avec une partie de leurs troupes, et mirent bientôt la rivière entre eux et les Français, qui les suivirent jusqu'au bord. De l'autre rive, les Anglais furent spectateurs de l'entière déroute de tous ceux des leurs qui n'avaient pu les suivre. Un chevalier de cette nation, Henri Biset, renfermé dans son parc avec environ deux cents hommes, s'y défendit encore quelque temps. Les vainqueurs forcèrent sa retraite : dans l'ardeur du carnage, lui seul fut épargné : il dut la vie à ce respect qu'inspire naturellement aux Français un grand courage malheureux. Ceux-ci « n'entrèrent oncques es ville et chasteau de Montargis jusqu'à ce qu'il fust nuict close, et que les Angloys fussent entierement partis et en allez. Et ainsi fut le siege levé, qui fut, comme on disoit, une bien vaillante entreprinse, mise à effect par ledict Estienne de Vignoles, dit La Hire. Et y furent gaignés plusieurs bombardes et canons, biens, meubles et vivres, au subject de quoy les povres gens feirent la nuict grande joye et chere dans la ville (1). »

Charles VII donna des marques de sa reconnaissance aux guerriers qui avaient eu part à cette expédition (2). Il récompensa par divers privi-

---

(1) Chronique sans titre.

(2) Villaret, Hist. de France.

1427. léges les habitans de Montargis du zèle et de la fidélité qu'ils avaient montrés pour sa cause. Il leur accorda deux foires franches par année, et le droit de porter sur leurs habits une M brodée en or. « C'était alors une espèce de marque distinctive de noblesse; l'usage des gens de condition, dans ce siècle, étant de faire broder leurs armoiries sur leurs habits (1). » Le surnom de *Franc* fut, à compter de cette époque, attribué à perpétuité à la noble ville de Montargis.

Quelque temps après, Graville, à la tête de quelques troupes déterminées, s'empara par surprise de la ville du Mans. Le comte de Suffolck, qui s'était retiré dans la citadelle, où il n'avait des vivres que pour trois jours, fit avertir le fameux Talbot du danger de sa situation. Talbot partit à l'instant d'Alençon, entra à la faveur de la nuit dans la forteresse du Mans, et de là fondit comme la foudre sur les Français. Ceux-ci, surpris à leur tour, ne lui opposèrent que peu de résistance. Sans perdre un instant, Talbot et Suffolck marchèrent sur Laval, qu'ils emportèrent d'assaut (2). Ainsi les succès des deux partis se balançaient avec assez d'égalité, lorsque le duc de Bedford, absent depuis huit mois, revint

---

(1) Daniel, Hist. de France.

(2) Martial de Paris, Vigiles du roy Charles le septiesme.

d'Angleterre, où l'avaient appelé les troubles survenus à l'occasion de la mésintelligence du duc de Glocestre et de l'évêque de Winchester. Il ramenait avec lui ce prélat turbulent et ambitieux qui reçut à Calais la pourpre romaine, et fut dès lors appelé le cardinal d'Angleterre. Vingt mille hommes de vieilles troupes, rassemblés dans cette île, débarquèrent avec le duc de Bedford, et il put se flatter de réparer bientôt le temps que lui avait fait perdre son absence (1). Les circonstances étaient favorables : le parti de Charles VII était en proie aux divisions les plus cruelles; la Trémoille avait entièrement brouillé le roi avec le connétable; les princes et la plupart des seigneurs, les villes même du parti royal, armaient contre le favori (2).

Bedford marcha d'abord contre la Bretagne avec la plus grande partie de ses forces. A peine eût-il paru sur les frontières, que le duc se hâta de négocier, accorda tout, et changea pour la quatrième fois de parti. Il reconnut Henri VI pour roi de France, s'engagea à lui rendre hommage, adhéra au traité de Troyes, et le fit agréer

---

(1) Rapin de Thoiras, *Hist. d'Angleterre*; Rymer, *Act. publ.*, tom. IV, part. IV.

(2) Guillaume Gruel, *Histoire ou Mémoires de Richemont*; Chronique sans titre; J. Chartier, *Hist. du roy Charles VII*.

1427. aux états de la province (1). Informé par le duc son frère du traité qu'il venait de conclure, Richemont, à qui le favori, à l'ombre de l'autorité royale, faisait ouvertement la guerre, resta fidèle au roi malgré le roi lui-même (2).

1428. Bedford ne douta plus que le moment ne fût arrivé de consommer la conquête du royaume. Il convoqua à Paris une assemblée dans laquelle il demanda qu'on lui remît, pour subvenir aux frais de la guerre, tous les biens, rentes et héritages que, depuis quarante ans, la piété des fidèles avait attribués aux églises et aux monastères. Le clergé opposa à cette exaction une résistance énergique; l'université défendit avec chaleur les droits de l'autel; Bedford fut obligé d'abandonner la mesure proposée (3).

Le comte de Warwick, dont j'ai eu plusieurs fois occasion de parler, étant retourné en Angleterre pour remplir, selon les dernières volontés de Henri V, auprès du jeune roi Henri VI, les fonctions de gouverneur, Thomas Montagu ou Montague, comte de Salisbury (4), issu de la

(1) Hist. de Bretagne.

(2) Guillaume Gruel, Hist. du connétable de Richemont.

(3) Journal d'un bourgeois de Paris; Regist. du parlement.

(4) Dans un acte de l'an 1428, inséré parmi les Act. publ. de Rymer, tom X, pag. 392 de l'édition de 1717, ce seigneur est appelé *conte de Salisbury et du Perche*; dans l'acte suivant, on lit *de Perthé*.



maison royale d'Angleterre, et l'un des plus célèbres compagnons d'armes de Henri V, fut choisi pour le remplacer dans le commandement de l'armée anglaise, attendu que le duc de Bedford croyait ne pas devoir s'éloigner long-temps de Paris. « Laquelle chose estant venue à la » congnoissance du duc d'Orleans, encores pri- » sonnier en Angleterre » (on se rappelle qu'après avoir combattu en héros, il avait été pris à la bataille d'Azincourt), « il pria ce conte qu'il » ne voulsist (*voulût*) faire auculne guerre en ses » terres, ne à ses subjectz, veu qu'il estoit prison- » nier, et qu'il ne se povoit deffendre : et dit on » qu'il luy promist et octroya sa requeste (1). » Ce fait, qui a été adopté par la plupart de nos historiens, et révoqué en doute par un auteur estimé (2), pourrait s'expliquer, ce semble, par la singularité des opinions de ce siècle touchant les devoirs de la chevalerie. Captif depuis plus de dix années dans une terre étrangère, éloigné de tous les objets de son affection, Charles d'Orléans, par son mérite et par ses malheurs, était bien propre à inspirer le plus vif intérêt, même aux ennemis de sa patrie. Au plus noble caractère, à la plus brillante valeur, ce prince joignait

---

(1) Chronique sans titre; Journal du siège d'Orléans.

(2) Villaret, Hist. de France.

1428. la beauté du corps, la grâce des manières, un langage plein d'élégance, et un talent remarquable pour la musique et la poésie. C'est à peu près à cette époque qu'il charmait l'ennui de sa prison par cette ballade touchante, qu'on pourrait appeler *le chant de l'exil*, et dont le refrain peint si bien le cri d'une âme tendre, succombant au fardeau d'une longue douleur :

- « Fortune, vueilliez-moy laissier  
 » En paix une fois, je vous prie.  
 » Trop longuement, à vray compter,  
 » Avés eu sur moy seigneurie.  
 » Tousjours faictes la rencherie  
 » Vers moy, et ne voulez ouïr  
 » Les maulx que m'avez fait souffrir,  
 » Il a jà plusieurs ans passez.  
 » Doy je tousjours ainsi languir,  
 » Helas! et n'est-ce pas assés?
- » Plus ne puis en ce point durer :  
 » A a! mercy, mercy je crie.  
 » Souspirs m'empeschent le parler ;  
 » Veoir le pouvez sans mocquerie.  
 » Il ne fault jà que je le dye.  
 » Pour ce vous vueil je requerer  
 » Qu'il vous plaise de me tollir (*óter*)  
 » Les maulx que m'avez amassez,  
 » Qui m'ont mis jusques au mourir.  
 » Helas! et n'est-ce pas assés?
- » Tous maulx suy contant de porter,  
 » Ffors (*hors*) un seul, qui trop fort m'enuie :

- » C'est qu'il me fault loin demeurer 1423.  
 » De celle que tiens pour amye.  
 » Car pieça (*depuis long-temps*) en sa compaignie  
 » Laisay mon cœur et mon desir:  
 » Vers moy ne veulent revenir ;  
 » D'elle ne sont jamais lassez.  
 » Ainsi suy seul sans nul plaisir.  
 » Helas ! et n'est-ce pas assés ?  
 » De balader j'ay beau loisir ;  
 » Autres deduis me sont cassez.  
 » Prisonnier suis, d'amour martir.  
 » Helas ! et n'est-ce pas assés ? (1) »

Le comte de Salisbury passa en revue à Baram-Doune trois mille hommes de troupes nouvellement rassemblées (2), s'embarqua au port de Sandwick (3), débarqua à Calais, séjourna quelque temps aux environs de Paris, ouvrit la campagne au mois de juillet (4), prit par composition Nogent-le-Roi, Château-Neuf sur Loire, Rambouillet, Bethencourt et Rochefort (5), places peu éloignées d'Orléans, vint mettre le siège devant le Puiset, emporta d'assaut cette forteresse (6), qui, sous le règne de Louis le

---

(1) Poésies manuscrites de Charles, duc d'Orléans, Bibl. du Roi, n° 2788.

(2) Rymer, Act. publ., tom. X, pag. 402.

(3) *Id. ibid.* page 401.

(4) Villaret, Hist. de France.

(5) Chronique sans titre.

(6) *Idem.*

1428. Gros, avait arrêté les forces de la monarchie ,  
 « et fist , par sa cruauté , pendre tous ceulx qui  
 » furent prins dedens (1). » Thury ou Toury  
 s'étant rendu par composition , il y mit le feu , et  
 courut assiéger Janville. Cette place se défendit  
 vaillamment , mais , après un assaut nocturne ,  
 « qui fut fier et merveilleux , » et dont l'occupa-  
 29 août. tion de la ville avait été le résultat , le château  
 fut obligé de se rendre. Pregent de Coëtivy , qui  
 fut depuis amiral de France , se trouva parmi les  
 prisonniers. Meun-sur-Loire envoya des députés  
 au vainqueur , et reçut garnison anglaise. Mont-  
 Pipeau se soumit par composition. Les Français ,  
 abandonnant la ville de Baugenci , s'étaient ré-  
 fugiés au château : Salisbury ne jugea pas à propos  
 de les y attaquer : il se contenta d'occuper la  
 ville et de la fortifier , en attendant que son ar-  
 tillerie , qu'il avait laissée à Janville , pût rejoind-  
 re son armée. Cependant , comme pour amor-  
 cer ses soldats par un avant-goût du pillage d'Or-  
 léans , dont il avait résolu de former le siège , il  
 en envoya un grand nombre à Notre-Dame-de-  
 Cléry , dont ils pillèrent et profanèrent indi-  
 gnement l'église , objet de la vénération de toute  
 la contrée (2).

---

(1) Chronique sans titre.

(2) Chronique sans titre ; Journal du siège d'Orléans ; J. Chartier, Hist. de Charles VII ; Jacques le Bouvier, dit Berry, Chronique de Charles VII ; Le Maire , Hist d'Orléans , etc.

L'artillerie attendue par le comte de Salisbury devait, pour se rendre devant le château de Baugenci, passer près d'Orléans : il paraît que cette route était la seule praticable pour les machines de guerre, puisque, malgré les inconvéniens qui pouvaient en résulter, le comte s'était décidé à la leur faire suivre (1). Un certain nombre de chevaliers s'étaient jetés dans Orléans à la première nouvelle du danger qui menaçait cette ville, dernier rempart de la France : Villars, gouverneur de Montargis, don Mathias, chevalier d'Arragon, le brave Guitry, le même qui s'était illustré huit ans auparavant par la défense de Montereau, Pierre de la Chapelle, gentilhomme de la Beauce, dont le château s'élevait au bord de la Loire, à peu de distance d'Orléans, Courras ou Coaraze et le fameux Poton de Xaintrailles, chevaliers gascons (2), avaient juré de s'ensevelir sous ses ruines. Ils résolurent de s'opposer au passage de l'artillerie du comte. Celui-ci, qui avait prévu leur dessein, « vint à grant 8 septemb.

» puissance, en bataille ordonnée, faire visaige  
 » devant Orleans, le huitiesme jour de septembre,  
 » environ midy, et là se tint jusques à la basse  
 » vespre, pour empescher que les François ne  
 » fussent au devant : pendant laquelle demeure

---

(1) Chron. sans titre.

(2) Journal du siège d'Orléans.



1428. » son charroy passa (1), » quoique, dès l'arrivée des Anglais, les chevaliers de France, « avec les » bonnes gens d'Orleans, » fussent sortis de la ville et eussent vaillamment combattu jusqu'à la nuit, heure à laquelle le comte et ses troupes se retirèrent à Meun (2).

Le château de Baugenci, assiégé à la fois du côté de la ville et du côté de la Beauce, ne put tenir long-temps après l'arrivée de l'artillerie. Il se rendit par composition, ainsi que l'abbaye : l'abbé fit avec la garnison serment d'obéissance au roi anglais (3).

Quelques circonstances de l'occupation de Sully par les troupes anglaises, semblent fortifier cette accusation, plusieurs fois renouvelée contre la Trémoille, qu'il entretenait des liaisons secrètes avec les ennemis de l'état. Cette ville, située sur la Loire, à huit lieues au-dessus d'Orléans, appartenait au favori, et était confiée à la garde de messire Jean de Lesgot (4). Salisbury y envoya Guillaume de Rochefort, chevalier du Nivernois, *parent de la Trémoille* (5), « qui en fit partir le » dit Lesgot et sa compaignée, » et remit bientôt la place au seigneur de Jouvelle, *propre frère*

(1) Chronique sans titre, etc.

(2-3 4) *Idem*.

(5) Jacques le Bouvier, dit Berry, roy d'armes de France, Hist. Chron. de Charles VII.

de la Trémoille (1), et, comme le sire de Rochefort, attaché au parti anglais. 1428.

Le comte de Salisbury envoya Jean Pôle, frère du comte de Suffolck, avec une forte division de son armée, mettre le siège devant Jargeau, qui se trouvait très-mal pourvu de munitions et de vivres. Pôle s'empara presque aussitôt du pont. 2 octobre.  
Trois jours après, son artillerie força la ville à capituler. Il marcha aussitôt sur Château-Neuf-sur-Loire, qui se soumit sans résistance, et vint prendre position à Olivet, près d'Orléans. De là, les Anglais coururent jusqu'aux barrières de Saint-Marceau, bourg presque lié au faubourg du Portereau, qui s'étend sur cette rive de la Loire au midi de la ville. « Là y eut grant escarmouche, » en laquelle les Angloys furent repoussez, » et ils allèrent rejoindre le gros de leur armée à Meun et à Baugenci (2). 5 id. 7 id. 8 id.

---

## SIÈGE D'ORLÉANS.

La plupart des historiens n'ayant consacré que quelques lignes au siège d'Orléans, je crois devoir, dans une histoire particulière, qui, par sa nature, semble admettre les plus grands détails, m'arrêter sur les circonstances, la plupart

---

(1) Chronique sans titre.

(2) *Idem.*

1428. inconnues, de ce siège mémorable, dont l'événement fit la destinée de la France, et peut-être celle de l'Europe entière. « L'Europe, » dit un historien anglais, « avait les yeux fixés sur ce théâtre (1). » — « La réduction de cette ville livrait à la discrétion du vainqueur le Blésois, la Touraine, et bientôt le Poitou; la plupart des places de ces provinces, mal fortifiées, allaient infailliblement devenir la proie d'une invasion rapide (2); » le reste du royaume, à demi révolté, eût passé sans résistance sous les lois d'un nouveau maître : c'était fait de la monarchie française (3).

Informés des préparatifs que faisait le comte de Salisbury pour venir les soumettre, les défenseurs d'Orléans, au nombre desquels il faut mettre sa population tout entière, hommes, femmes, enfans et vieillards, ne négligèrent rien de ce qui pouvait servir à la sûreté de la place. Dans ce concours de tous les dévouemens et de toutes les volontés, l'intérêt particulier n'éleva

(1) Hume's History of England, chap. xx.

(2) Villaret, Hist. de France.

(3) Edmond Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle, Bibl. du Roi, Fonds de Fontanieu, n° 285; Gaillard, Querelle d'Édouard III et de Philippe de Valois; Villaret, Hist. de France; Mézerai, Daniel, le P. d'Orléans, le président Haynaut, l'abbé Millot, Hume, etc.

pas un seul moment la voix : un riche faubourg s'élevait au-delà de la Loire, au midi de la ville ; son étendue en rendait la défense impossible, et l'ennemi pouvait le transformer en une vaste forteresse : ni la beauté de ses édifices, ni la sainteté de ses temples, ne purent le défendre. A peine les *chefs de guerre* eurent fait sentir la nécessité de le détruire, « du conseil et ayde des » citoyens d'Orléans, il fut abattu (1). » Salisbury croyait n'avoir à combattre qu'une garnison d'environ deux mille hommes : il ignorait qu'à l'approche du péril, quand il aime son roi, tout Français est guerrier.

« Chacun des habitans se portant en ce siege à  
 » l'envi, et pour se signaler par quelque notable  
 » effet, et pour subvenir aux grands fraix et des-  
 » pences qu'il convenoit faire pour les vivres et  
 » munitions de guerre, les eschevins et procu-  
 » reurs de la ville convoquerent universelle-  
 » ment les habitans, qui se taxerent volontaire-  
 » ment, et aucuns d'eux firent don de certaines  
 » sommes, autres firent prêts à la ville, mesme  
 » les chapitres, entre lesquels messieurs du cha-

---

(1) Journal du siège. Le manuscrit, en parchemin et d'une écriture du temps, fut trouvé dans les archives de la maison de ville ; il a été très-anciennement copié sous différens titres, et annexé à divers manuscrits du Procès de la Pucelle. On l'a aussi imprimé à Paris en 1576.

1428. » pitre de Sainte Croix presterent deux cens  
» escus d'or vieux.

» Et parce que cette ville d'Orleans estoit lors  
» le centre du royaume ( la ville de Paris estant  
» angloise ), quelques villes françoises conside-  
» rans l'importance du siege , elles contribuerent  
» de vivres et munitions de guerre , comme fit la  
» ville de Bourges , et autres d'argent , sçavoir  
» Poitiers , où residoit le parlement , qui fit don  
» aux habitans d'Orleans à une fois de sept cens  
» livres parisis , et à l'autre de neuf cens livres ;  
» mesme les habitans de la Rochelle donnerent  
» aussi quatre cens livres parisis , comme il se  
» justifie par les comptes d'Estienne de Bourges  
» et de Jean Hillaire , lors receveurs de la ville.

» Et parce que la guerre est la table ouverte  
» aux mal vivans et l'arcenal du vice , et , quel-  
» que discipline qu'on y apporte , il est impossi-  
» ble que la piété et la religion n'y perde du  
» sien , messieurs du chapitre de Sainte Croix  
» ordonnerent plusieurs processions pendant le  
» siege en l'église Nostre Dame des Miracles et  
» de Saint Paul , en laquelle fut porté la vraye  
» croix , le chef de Saint Mamert , et les corps  
» saints de saint Euverte , saint Aignan , et  
» autres (1). »-

---

(1) Le Maire , Histoire et Antiquitez de la ville et duché d'Orléans.



Cependant l'armée anglaise, partie de Meun et de Baugenci, s'avancait vers Orléans par les plaines de la Sologne, mais en s'éloignant peu du cours de la Loire. Elle comptait parmi ses chefs, après le comte de Salisbury, Guillaume Pôle, comte de Suffolck, l'un des plus habiles généraux de Henri V, Jean Pôle, son frère, les seigneurs de Scalles ou d'Escalles, de Ross, de Fouquemerge, d'Egres, de Moulins et de Pomus (1), le bailli d'Evreux, Lancelot de Lisle, *mareschal de l'Ost*, Glacidas ou Glasdall (2), guerrier célèbre, Gilbert de Halsate (3), Thomas Guerard, Guillaume de Rochefort (4), « et » plusieurs autres chevaliers et escuyers, tant » anglois comme faux et renegats françois, avec » ceux des villes de Paris et Chartres, et de la » province de Normandie (5). » L'armée arriva devant Orléans le 12 octobre 1428. L'intention du comte de Salisbury, en venant d'abord établir

Mardi  
12 octobre.

---

(1) Le manuscrit de Saint-Victor, n° 285, maintenant déposé à la Bibl. du Roi, et qui contient, outre le Procès de la Pucelle, une copie du Journal du siège, porte en cet endroit *Provins* au lieu de *Pomus*.

(2) Une liste anglaise, déposée parmi les pièces historiques recueillies à Londres par M. de Brequigny (Bibl. du Roi), porte ce nom écrit de cette seconde manière.

(3) Liste anglaise ci-dessus citée : *Halsall*.

(4) Journal du siège ; Chronique sans titre.

(5) Chronique sans titre.

1428. le siège au midi de la ville, avait été de couper plus facilement les communications de la place avec les provinces encore soumises à Charles VII.

On avait travaillé jour et nuit à élever un boulevard au-devant des Tournelles (1), fort qui défendait la tête de l'ancien pont d'Orléans, et qui, placé sur le pont même, ne tenait à la terre que par une arche de pierre et un pont-levis, sous lequel coulait une partie des flots de la Loire. Ce boulevard, qui devait servir à couvrir le pont-levis, n'était pas encore achevé, lorsque l'avant-garde de l'armée anglaise pénétra dans le faubourg ruiné du Portereau, à la suite d'un certain nombre d'aventuriers français envoyés à la découverte, et qui, surpris et accablés par le nombre, se repliaient sur la ville. Les Français prirent à l'ins-

---

(1) Plusieurs auteurs modernes altèrent le nom de ce fort, et le changent en celui de *Tourelles*. Cette faute, légère en apparence, détruit un vestige d'étymologie d'autant plus précieux, qu'il sert à déterminer la situation respective du fort et du boulevard. L'ancien pont, aujourd'hui détruit, s'étendait en ligne droite de la porte de la Ville, appelée encore la porte du Pont, jusqu'aux trois quarts et demi de la largeur du fleuve; là il formait un coude, et ne venait aboutir à la rive du sud qu'en biaisant un peu à l'est. Le fort des Tournelles était placé sur le pont, à l'endroit du coude dont je viens de parler, et avait probablement tiré son nom de l'obligation où l'on était de *tourner* en cet endroit pour arriver de la ville au rivage opposé.

tant le parti de mettre le feu aux débris du faubourg et même à l'église des Augustins, restée encore debout au milieu des ruines. Les maisons de ce siècle étaient pour la plupart construites en bois. En un moment le faubourg, embrasé tout entier, opposa un mur de flammes à l'armée anglaise. Forcés de s'arrêter, les ennemis dressèrent leurs tentes à une certaine distance de l'entrée du faubourg, et attendirent dans l'inaction la fin de ce vaste incendie, tandis que les Français se hâtaient d'achever le boulevard commencé (1). Ce boulevard (2) était formé, selon l'usage du temps, de fagots fortement liés les uns aux autres, et soutenu par de gros pieux profondément enfoncés dans le sol. Les intervalles étaient remplis de terre et de décombres entassés (3).

Cinq jours après, l'artillerie des Anglais, disposée tant sur les débris du faubourg que sur le bord du fleuve, entre ce faubourg et Saint-Jean-

Dimanche  
17 octobre.

---

(1) Chronique sans titre.

(2) L'acception moderne du mot *boulevard* pouvant induire en erreur les lecteurs de ce livre, je crois devoir faire observer que les ouvrages ainsi désignés étaient des espèces de bastions dont l'enceinte, en général carrée, et qui pouvait contenir cinq à six cents hommes, présentait un rempart en terrasse, garni d'un parapet et d'embrasures pour les pièces d'artillerie, et assez élevé pour ne pouvoir être gravi sans échelles.

(3) Journal du siège.

1428. le-Blanc, commença à tirer sur la ville. Les bombes vomissaient des boulets de pierre, dont quelques-uns pesaient jusqu'à cent seize livres. Ces masses effrayantes, lancées à la manière de nos bombes, produisaient, en tombant sur les édifices, l'effet de la foudre. Une jeune femme, nommée *Belle* (1), en fut mortellement atteinte (2). Il semble que l'honneur d'offrir la première victime du dévouement à la patrie, dans ce siège fécond en témoignages d'héroïsme, appartint à ce sexe, à qui la gloire de le terminer par une victoire sans exemple dans les fastes des nations était également réservée.

Du 17 au  
21 octobre.

Douze moulins, placés sur la rive du fleuve, en avant des murs de la ville, et non loin de la Tour-Neuve, devinrent par l'ordre du comte de Salisbury, le principal point de mire de l'artillerie anglaise. Ils ne présentèrent bientôt à la vue qu'un informe amas de ruines. Aussitôt les Français, avec cette industrie et cette activité qui les caractérisent, établirent en divers lieux, dans l'intérieur de la ville, onze nouveaux moulins, que des chevaux mettaient en mouvement, et qui furent d'un grand secours pendant toute la durée du siège (3). Il est probable que, prévoyant la destruction des moulins placés sur la rivière,

---

(1) Elle demeurait près de la poterne Chesneau.

(2) Journal du siège.

(3) *Idem.*

les Français en avaient retiré d'avance tout ce qui pouvait servir à l'établissement des nouveaux, et était susceptible d'un prompt transport. Comme les ennemis ignoraient dans quels endroits de la ville ceux-ci avaient été placés, il leur fut impossible de les détruire.

1428.

Cependant les Français, sans s'effrayer du feu continuel des ennemis, sortirent plusieurs fois des Tournelles, et livrèrent divers combats entre le boulevard du fort et les batteries de Saint-Jean-le-Blanc (1). Résolu d'emporter le poste important des Tournelles, Salisbury fit occuper vis-à-vis, à demi-portée de canon, l'église et la maison des Augustins, qui n'avaient pu être entièrement détruits, les entoura de fossés profonds (2), en avant desquels s'étendait une enceinte de fortes palissades (3), couvrit ces travaux d'une artillerie formidable (4), et transforma en forteresse menaçante, en bruyant temple de la guerre, ces lieux jusque-là consacrés au silence, à l'étude, à la prière, à l'hospitalité, à tous les devoirs de la religion, à toutes les vertus de la paix.

Du 17 au  
21 octobre.

---

(1) Journal du siège.

(2) Chronique sans titre.

(3) Déposition de J. Daulon ou d'Aulon, sénéchal de Beaucaire, au procès de révision de la Pucelle, manusc. de la Bibl. du Roi.

(4) Chronique sans titre.



1428. Tout faisait prévoir au général Anglais qu'il ne s'emparerait pas des Tournelles, sans éprouver, de la part des assiégés, la plus vigoureuse résistance. Deux moyens s'offraient à son choix : l'assaut ou la mine. Le premier flattait son amour-propre ; le second présentait moins de danger, et plus d'apparence de succès. Il fit également des préparatifs pour tous les deux, résolu à n'employer le second, que si le premier ne réussissait pas. La saison était avancée ; il n'avait pas de temps à perdre ; il croyait pouvoir beaucoup compter sur la première ardeur de ses troupes, jusqu'alors toujours victorieuses ; et il lui importait de donner, dès le commencement des opérations, une haute idée de ses forces et de son audace.

Tandis que son artillerie, tirant jour et nuit, couvrait le bruit des travaux, la mine, commencée dans l'intérieur de la bastille des Augustins, fut conduite jusque fort près du boulevard et du fort des Tournelles. On ignore comment les Français en eurent connaissance. Ils commencèrent aussitôt à contre-miner, et mirent tant d'activité dans ce travail, qu'ils approchèrent bientôt du souterrain creusé par les Anglais (1).

Jeudi  
21 octobre.

Le comte de Salisbury résolut alors de livrer l'assaut, et de tâcher d'emporter le boulevard de

---

(1) Chronique sans titre.

vive force. A la vue des échelles et des autres machines propres à ce genre d'attaque , que les Anglais faisaient avancer vers les Tournelles , les assiégés vinrent en grand nombre occuper le fort et le boulevard (1). Villars, Guitry , Coaraze , Pierre de la Chapelle , don Mathias, Poton de Xaintrailles , le seigneur de Xaintrailles son frère (2), et Nicole de Giresme, chevalier de Rhode (3), accoururent au premier signal du danger. L'assaut commença dès dix heures du matin selon les uns (4), à midi selon les autres (5), et dura jusqu'à deux heures, avec une ardeur et un acharnement sans exemple. A mesure que les Anglais atteignaient le haut du boulevard , les Français les précipitaient dans les fossés , d'où ils ne pouvaient se relever. Accablés sous le poids des pierres lancées sur eux, entourés de cercles de fer embrasés, aveuglés par des nuages de chaux et de cendres rouges, dévorés sous leurs cuirasses par des flots d'huile bouillante, s'ils se soulevaient, s'ils cherchaient à fuir, des chaussetrapes hérissaient la terre, arrêtaient leurs pas et les faisaient retomber. Les femmes d'Orléans, enflammées d'une ardeur héroïque , bravaient la

---

(1) Chronique sans titre.

(2) Journal du siège.

(3) Chronique sans titre.

(4) Journal du siège.

(5) Chronique sans titre.

1428. mort pour venir porter aux assiégés des vivres et des armes nouvelles. On les voyait, à travers une grêle de traits, présenter aux guerriers des fruits, du vin, des breuvages rafraîchissans, ou essuyer, avec des linges humectés, leurs fronts baignés de sueur et couverts de poussière; d'autres voituraient des pierres, faisaient bouillir l'eau et l'huile, rougir le fer destiné à porter la mort dans le sein de l'étranger (1). « Aulcunes » furent vues durant l'assault, qui Angloys repous- » soient à coups de lances des entrées du bou- » levard, et ez fossés les abattoient (2). »

Guitry, Coaraze, Villars, Nicole de Giresme et Poton de Xaintrailles, furent tous plus ou moins blessés dans cet assaut. Le brave Pierre de la Chapelle y reçut le coup dont il mourut deux jours après, emportant au tombeau les regrets des Orléanais et de tous ses compagnons d'armes (3). La perte des Anglais fut la plus considérable; deux cent quarante trouvèrent la mort au pied du boulevard (4). Un auteur moderne fait même monter ce nombre à trois cents hommes d'armes (5). Raoul Auguste, seigneur de Gau-

(1) Journal du siège; Chronique sans titre.

(2) Chronique manuscrite, Bibl. du Roi, n° 10297.

(3) Chronique sans titre.

(4) Journal du siège.

(5) Villaret, Hist. de France.

court, gouverneur d'Orléans, parcourant pendant l'assaut les rues de la ville pour y maintenir le bon ordre, son cheval, apparemment effrayé par la chute de quelque boulet, se cabra sous lui comme il passait devant l'église de Saint-Pierre-en-Pont; il tomba et se démit le bras (1).

Le comte de Salisbury, témoin du peu de succès de l'attaque du boulevard, et voyant l'ardeur de ses troupes se ralentir, fit sonner la retraite et cesser le combat. Il donna aussitôt l'ordre de poursuivre les travaux de la mine avec la plus grande vigueur. On y travailla jour et nuit, « tant que ledit boulevard fut presque » tout miné, et n'estoit retenu que sur estayes, où il ne falloit si non que mettre le feu » pour faire fondre icelluy boulevard, et accabler ceulx qui estoient dedens (2). » On voit qu'on n'employait pas encore le moyen de l'explosion pour détruire les fortifications; on se bornait à les faire abîmer dans des souterrains creusés sous leurs fondemens, en embrasant les appuis qui les soutenaient.

Sentant l'impossibilité de défendre plus longtemps le boulevard, et même le fort des Tournelles, qui, battu constamment par l'artillerie ennemie, était prêt à fondre en ruines, les

Vendredi  
22 octobre.

---

(1) Journal du siège.

(2) Chronique sans titre.

1428. Français coupèrent une arche du pont, en arrière du fort, et élevèrent sur ce même pont, à peu près au milieu de la rivière, dans un endroit où il s'appuyait sur une espèce d'île, un boulevard solidement construit, qu'on appela *le boulevard de la Belle-Croix* (1), du nom d'un monument de la piété des Orléanais, qui s'élevait en ce lieu (2). Puis, ayant mis eux-mêmes le feu au boulevard des Tournelles à la vue des ennemis, ils se retirèrent dans le fort, dont ils levèrent le pont après eux (3).

Samedi  
23 octobre.

Dimanche  
24 octobre.

Les Anglais vinrent le lendemain attaquer les Tournelles, tant de front du côté de la terre, que par le côté oriental du fort : la rivière étant alors fort basse, ils pouvaient arriver de ce côté jusqu'au pied des murs et y dresser leurs échelles (4). Les Français ne leur opposèrent que peu de résistance, attendu l'état délabré des Tournelles, qui était tel « qu'on ne s'osoit tenir dessous », et se retirèrent au boulevard de la Belle-Croix (5), d'où ils commencèrent à tirer sur le fort qu'ils venaient d'abandonner. Le comte de Salisbury donna aussitôt le commandement des Tournelles

---

(1) On le trouve aussi désigné sous le nom de *boulevard du Pont*.

(2) Journal du siège.

(3) Chronique sans titre; Journal du siège.

(4) Chronique sans titre.

(5) *Idem*; Journal du siège.



à Glacidas, aventurier célèbre (1), « qui estoit 1428.  
 » de hault couraige, mais plein de toute tyran-  
 » nie et orgueil (2). » Celui-ci fit rompre deux  
 arches du pont, du côté de la ville, et élever  
 derrière un grand boulevard de bois et de terre  
 pour couvrir les Tournelles. Il plaça ensuite, tant  
 sur le boulevard que sur le fort même, qu'il fit  
 réparer à la hâte, un grand nombre de canons  
 et de bombardes du plus fort calibre, et fit tirer  
 jour et nuit sur la ville et sur le boulevard de la  
 Belle-Croix, dont le commandement avait été con-  
 fié au chevalier Nicole de Giresme. L'artillerie pla-  
 cée sur ce boulevard répondait sans relâche au  
 feu des Tournelles, et faisait un grand dégât dans  
 cette bastille; « au subject de quoy Glacidas usa  
 » soubvent de grans menaces, et s'alloit van-  
 » tant par son orgueil, qu'il feroit tout tuer à  
 » son entrée dedens la ville, tant hommes comme  
 » femmes, sans en espargner aucuns (3). »

La perte des Tournelles avait répandu beau-  
 coup de tristesse dans la ville, quand l'arrivée du  
 comte de Dunois vint ranimer tous les esprits.  
 Ce jeune héros était accompagné de Jean de  
 Boussac (1), seigneur de Sainte - Sévère, ma-

Lundi  
 25 octobre.

(1) Villaret, Hist. de France.

(2) Chronique sans titre.

(3) *Idem.*

(4) M. V****, en ses Tablettes chronologiques des mai-  
 sons souveraines de l'Europe, le nomme *Jean de Brosse*.

1428. réchal de France, du seigneur de Bueil, de Jacques de Chabannes, sénéchal du Bourbonnais, du seigneur de Chaumont - sur - Loire, de Théaulde ou Théobald de Valpergue (1), chevalier lombard, de Cernay ou Cernez, chevalier arragonnais, gouverneur de Vendôme, et « d'ung vaillant capitaine gascon appelé Estienne de Vignoles, dit La Hire : qui estoient de moult grant renom et vaillans, les capitaines et vaillans gens de guerre estans en sa compaignie (2). » Ils étaient accompagnés « de huict cens combattans, tant hommes d'armes, comme archiers, arbalestriers, avecques autre enfanterie d'Italie, qui porterent tergons (sorte de boucliers) (3). »

L'arrivée de ce secours fit prévoir au comte de Salisbury que le siège se prolongerait; et il sentit que la saison était trop avancée pour qu'il pût se flatter de réduire avant l'hiver une place si considérable et si bien défendue. Il résolut d'enfermer la ville dans une enceinte de forts, qui, placés à peu de distance les uns des autres, rendraient presque impossible l'entrée des convois, et réduiraient bientôt une population nom-

(1) La famille de *Valperga* ou *Valpergue* existe encore en Italie.

(2) Journal du siège.

(3) *Idem*.

breuse à la plus extrême famine (1). Dans le dessein de choisir les endroits les plus convenables pour l'érection de ces forteresses, le général anglais se rendit au fort des Tournelles, d'où l'œil pouvait embrasser la ville et une partie de ses environs. Montant au second étage, il se plaça à une fenêtre du côté du pont (2), et se mit à considérer l'assiette de la place (3). Selon d'autres, un combat qui s'était engagé sur la rive opposée attirait en cet endroit son attention (4). On assure que Glacidas, qui l'accompagnait, lui disait alors : « Monseigneur, regardez icy vostre » ville : vous la voyez d'icy bien à plain (5). » Tout à coup un boulet de pierre, parti de la ville ou du boulevard du pont, d'autres disent d'une tour nommée la tour de Notre-Dame (6), vint frapper l'un des côtés de la fenêtre (7) où était le comte, qui, au bruit du coup, se rejeta vivement en arrière (8), lui emporta un œil et

1428.

25 ou 26  
octobre, selon la Chronique sans titre; 24 octobre, selon le Journal du siège.

---

(1) Villaret, Hist. de France.

(2) Monstrelet, en sa Chronique.

(3) Journal du siège; Hall, fol. 105.

(4) Alain Chartier, Chroniques du feu roy Charles septiesme.

(5) Jean Chartier, Hist. de Charles VII; Grans Chroniques de France.

(6) Journal du siège.

(7) Monstrelet; Jean Chartier.

(8) Monstrelet.

1428. la moitié du visage (1), et étendit sans vie un gentilhomme qui se trouvait derrière lui (2). Quelques-uns croient que ce n'est pas du boulet même, mais des éclats du mur, que le général fut atteint (3). Il tomba tout sanglant aux pieds de Glacidas (4). Transporté dans un lieu moins exposé, il manda auprès de lui les principaux chefs de son armée, et leur enjoignit, au nom du roi d'Angleterre, de ne point abandonner l'entreprise, mais de tout employer, au contraire, pour la conduire à sa fin (5). Il paraît qu'il avait recommandé le plus grand secret, car on ne connut cet accident que deux jours après (6). S'étant fait, sous quelque prétexte (7), transporter à Meun (8), il y termina au bout de quelques jours (9) une vie illustrée par la gloire des armes, mais trop de fois souillée par la cruauté et la tyrannie. « De la mort duquel furent fort esbahiz » et dolens les Angloys tenant le siege, et en firent grant dueil, combien qu'ilz le faisoient le

Premiers  
jours de no-  
vembre, se-  
lon la Chro-  
nique sans  
titre.

- 
- (1) Journal du siège; Chronique sans titre.  
 (2) Monstrelet; Chronique sans titre.  
 (3) Monstrelet; Jean Chartier.  
 (4) Chronique sans titre.  
 (5) Monstrelet.  
 (6) Jean Chartier.  
 (7) Monstrelet.  
 (8) Tous les historiens.  
 (9) Monstrelet dit *huit jours*.

» plus celément qu'ilz pavoient , de paour que  
 » ceulx d'Orleans ne s'en apperceussent. Si fei- 1428.  
 » rent vuidier les entrailles et envoyer le corps  
 » en Angleterre... Plusieurs dirent depuis que le  
 » comte de Salebris (*Salisbury*) print telle fia par  
 » divin jugement de Dieu, et le croient, tant parce  
 » qu'il avoit failly de promesse au duc d'Orleans,  
 » prisonnier en Angleterre, auquel il avoit pro-  
 » mis qu'il ne mesferoit en aulcune de ses terres,  
 » comme aussi parce qu'il n'espargnoit monaste-  
 » res ne eglises qu'il ne pillast et fist piller, puis  
 » (*après*) qu'il y peust entrer. Qui sont choses assez  
 » induisans à croire que ses jours en furent abre-  
 » gez par juste vengeance de Dieu (1). » L'im-  
 possibilité de déterminer avec certitude l'endroit  
 d'où était parti le coup qui lui donna la mort, et  
 le bruit généralement répandu que c'était de la  
 tour Notre-Dame, contribuait également à éta-  
 blir cette opinion dans des esprits du quinzième  
 siècle. Le destructeur du saint temple de Cléry,  
 de ce temple vénéré, consacré à la mère du Christ,  
 frappé d'un coup de foudre parti d'une tour por-  
 tant le nom de la Vierge céleste, offrait à l'ima-  
 gination des peuples, toujours amante du mer-  
 veilleux, un de ces éclatans exemples de la jus-  
 tice divine, qui, transportant un moment leur  
 pensée au-dessus de cette vallée de larmes qu'il

---

(1) Journal du siège.



1428. leur faut si péniblement parcourir, leur donnent une plus haute idée de l'importance de leur être, leur montrent, au-delà du tombeau, une gloire et un bonheur à conquérir, et les consolent ainsi, et de leur obscurité et des épines de la vie.

Cette mort excita chez les deux peuples des sentimens bien différens. « Et en furent les » François joyeux, et les Angloys moult cour- » rouciez et troublez, et avoient cause; car c'es- » toit le plus vaillant et hardy chevalier de leur » pays, et celluy du royaume d'Angleterre qui » en son temps avoit porté plus de dommaige au » roy de France (1). » Le duc de Bedford fut celui qui dut sentir plus vivement sa perte; « car il se » reposoit es citez de France à son ayse, luy et » sa femme qui partout le suivoit; et quant l'aul- » tre fust mort, il luy convint maintenir la » guerre (2). »

On peut se faire une idée de l'effet que produisit en Angleterre la nouvelle de la mort du comte de Salisbury, et de la haute réputation dont il y jouissait, par le passage suivant traduit mot à mot des lettres de créance données quelque temps après, au nom du roi Henri VI, à Garter ou Jarretière, roi d'armes envoyé au duc de Bedford avec des instructions secrètes.

---

(1) Alain Chartier, Chronique du roy Charles septiesme.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris.

« D'abord ledit Jarretière, après présentation 1428.  
 » des lettres de créance du roi et très-cordial sa-  
 » lut de la part du roi, lui dira et déclarera (*au*  
 » *duc de Bedford*) qu'il a été depuis peu rapporté  
 » au roi et à son conseil la lamentable sortie de  
 » ce monde de son très-cher et bien-aimé cousin  
 » le comte de Salisbury (veuille le Christ, en  
 » souvenir de sa passion, faire miséricorde à son  
 » ame!), lequel, comme le sait mondit seigneur  
 » de Bedford, et aussi tout fidèle sujet du roi,  
 » fut en sa vie si fidèle, diligent et zélé pour le  
 » roi en France et ailleurs, que, sauf seulement  
 » le plaisir de Notre Seigneur, c'est un trop pe-  
 » sant ennui pour le roi, pour mondit seigneur  
 » de Glocestre, et aussi pour le reste de mes-  
 » seigneurs du conseil du roi, de rappeler et  
 » d'évaluer une si grande perte et un si grand  
 » châtement de la miséricordieuse main de Dieu,  
 » qu'est la perte de sa personne, qui étoit si zé-  
 » lée pour le roi et pour ses pays. Néanmoins,  
 » le roi, par l'avis de sondit conseil, pensant  
 » bien qu'il n'est pas sage de se révolter contre  
 » la main de Notre Seigneur; mais qu'il vaut  
 » mieux tâcher de réparer ce malheur, et re-  
 » mercier Dieu de tout, et ainsi..... (1) *recom-*

---

(1) Il paraît évident qu'il y a ici une lacune dans l'original; on y a suppléé en partie, dans la traduction, par les mots imprimés en italiques.

1428. » *mande au duc de Bedford* d'exhorter le reste  
 » des sujets du roi placés sous sa régence à agir  
 » de même, et, maintenant, après la grande joie  
 » et encouragement qu'il est probable que les  
 » ennemis du roi dans ces contrées recevront de  
 » la mort de mondit seigneur de Salisbury, de  
 » résister et de repousser puissamment, par tous  
 » les efforts et l'activité possibles, leur orgueil et  
 » leur malice, et de voir et pourvoir à ce que les  
 » travaux, diligences et services que mondit sei-  
 » gneur de Salisbury paraissait avoir projetés,  
 » et eût probablement exécutés, soient faits et  
 » accomplis à l'égard d'Orléans, tels que le roi  
 » apprend que les avait habilement, dignement et  
 » chevalereusement commencés, pendant qu'il  
 » dirigeait le siège en personne, mondit seigneur  
 » de Salisbury, que Dieu absolve (1). »

Les capitaines de l'armée anglaise envoyèrent en toute hâte des messagers au duc de Bedford, pour l'informer de ce triste événement, et lui demander un nouveau chef (2). Le choix du duc tomba sur le comte de Suffolck (3). Ce général, formé également à l'école de Henri V, joignait à

---

(1) Suppl. Rym. H. VI, tom. IV, n° 146. Pièces manuscrites recueillies à Londres par M. de Bréquigny, Bibl. du Roi.

(2) Chron. sans titre.

(3) *Idem*; Monstrelet; Hume's History of England.

l'habileté et au courage du comte de Salisbury, une générosité et une noblesse de sentimens qui manquèrent trop souvent à ce dernier. Résolu d'accomplir le projet de son prédécesseur touchant le blocus de la ville, Suffolck envoya une partie de ses troupes passer la Loire à Meung et à Jargeau, dont les ponts étaient les plus voisins, et se rendit lui-même dans l'une de ces deux villes, où il fut rejoint par le fameux Talbot, que le duc de Bedford lui envoyait avec de nombreuses troupes, tant anglaises que bourguignonnes (1). Glacidas resta dans les Tournelles avec environ cinq cents combattans (2). On ne sait qui fut chargé du commandement de la Bastille et du parc des Augustins : il est probable que les officiers à qui la garde en fut confiée, étaient dès ce temps-là sous les ordres de Glacidas.

1428.

Mardi  
8 novemb.

Informés du projet de l'ennemi de venir établir une partie du siège à l'orient, au nord et à l'occident de la ville, les Orléanais mirent à profit le temps qui leur restait pour abattre et livrer aux flammes un grand nombre d'églises placées autour de la ville, et que leur piété avait jusqu'alors épargnées. Détruire ces demeures saintes avant que l'ennemi pût s'en emparer, c'était tout à la fois travailler à la sûreté de la

8 novembre.

---

(1) Hume's History of England; Journal du siège.

(2) Journal du siège.

1428. place, et les sauver des profanations d'une soldatesque effrénée. On cite au nombre des objets d'un si grand sacrifice offert au roi et à la patrie, « l'église de Saint-Aignan, patron d'Orleans, » et aussi le cloistre d'icelle eglise, qui estoit » moult beau à veoir, l'église de Saint-Michel, » l'église de Saint-Aux (1), la chapelle du Mar- » troy, l'église de Saint-Victeur assise es fors- » bourgs de la porte Bourgoigne, l'église de Saint- » Michel-dessuz-les-fossés, les Jacobins, les » Cordeliers, les Carmes, Saint-Mathurin, l'Au- » mosne-Saint-Pouair, et Saint-Laurens. Et » outre plus bruslerent et desmolirent tous » les forsbourgs d'entour leur cité, qui estoit » tres belle et riche chose à veoir, avant qu'ilz » fussent abattuz; car il y avoit de moult grans » edifices et riches, et tellement qu'on tenoit » que c'estoient les plus beaux forsbourgs de ce » royaume. Mais, ce nonobstant, les abattirent et » bruslerent les François de la garnison, et ce, » par le vouloir et aydé de ceulx d'Orleans, afin » que les Angloys ne s'y peussent loger (2). » On ne sait, en lisant ce récit, ce qu'on doit admirer le plus, de la grandeur d'un tel acte de dévouement, ou de la simplicité de paroles avec laquelle on le transmettait à la postérité.

---

(1) Peut-être Saint-Avis.

(2) Journal du siège.



De leur côté les Anglais brûlèrent ce jour-là même plusieurs pressoirs et autres édifices champêtres qui s'élevaient sur la rive gauche du fleuve , au-dessous des Tournelles (1) ; et il fut résolu par leurs généraux , dans un conseil tenu à Jargeau , à Meung , ou à Baugenci ( on ne trouve rien de précis à cet égard dans les Chroniques du temps), qu'on enverrait sans délai des troupes élever un fort à Saint-Jean-le-Blanc , où j'ai dit qu'une batterie avait été placée dès le commencement du siège , et un boulevard à Saint-Privé , poste situé près de la Loire , fort au dessous d'Orléans , vis-à-vis le village de Sainte - Madelaine , ce boulevard et ce fort devant assurer le passage du fleuve au - dessus et au - dessous des Tournelles (2) ; que les trois bastilles et les boulevards du sud , savoir , Saint-Jean-le-Blanc , les Augustins , les Tournelles , le boulevard des Tournelles et celui de Saint-Privé , seraient sous le commandement supérieur de Glacidas , gouverneur particulier des Tournelles , et que le reste de l'armée viendrait incessamment mettre le siège devant la ville , du côté de la Beauce (3).

1428.

8 novemb.

Mercredi  
9 novemb.

« Le premier jour de decembre ensuivant ,  
» arriverent aux Tournelles du Pont plusieurs

1^{er} decemb.

(1) Journal du siège.

(2) Chronique sans titre.

(3) *Idem.*

1428. » seigneurs anglois, dont, entre les aultres, es-  
 » toient de plus grant renom, messire Jehan  
 » Talbot, *premier baron d'Angleterre*, et le  
 » seigneur d'Escalles, accompagnez de trois  
 » cens combattans, qui y amenerent vivres, ca-  
 » nons, bombardes, et aultres abillemens de  
 » guerre, desquelz ilz jecterent contre les murs  
 » et dedens Orleans, plus continuellement et  
 » plus fort que devant n'avoient faict au vivant du  
 » comte de Salebris (*Salisbury*); car ilz jectoient  
 » de telles pierres qui pesoient huict vingt-quatre  
 » livres, qui feirent plusieurs mauix et dom-  
 » maiges contre la cité en plusieurs maisons et  
 » beaux edifices d'icelle, sans persõne tuer ne  
 » blecer, qu'on tenoit à grant merveille; car,  
 » entre les aultres, en cheut une en l'hostel et  
 » sur la table d'un homme qui disnoit luy cin-  
 » quiesme, sans aucun en tuer ne blecer: qu'on  
 » dit avoir esté miracle faict par Nostre-Sei-  
 » gneur, à la requeste de monsieur saint Ai-  
 » gnan, patron d'Orleans (1). »

Les jours se passaient en alarmes continuelles; souvent, au milieu de la nuit, les sons lugubres du beffroi arrachaient de leur lit les habitans livrés au sommeil, et les appelaient à la défense de leurs murs menacés. Pour contre-balancer, autant que possible, l'effet des pièces d'artillerie,

---

(1) Journal du siège.

d'une grandeur jusqu'alors inconnue, dont les Anglais battaient leurs remparts, les Orléanais chargèrent un habile ouvrier, nommé Guillaume Duisy, de jeter en fonte une bombarde du plus fort calibre. Cet homme y travailla avec tant d'activité, qu'elle fut bientôt en état de tirer sur l'ennemi. On l'établit près de la poterne, à l'endroit où s'élevaient autrefois les moulins, et l'on plaça à ses côtés deux gros canons, l'un nommé *Montargis* (1) et l'autre *Riffard*, qui, pendant tout le siège, foudroyèrent presque continuellement la rive opposée (2).

Jeudi  
23 décembre.

La solennité de Noël vint suspendre un moment les hostilités ; on conclut une trêve qui devait durer seulement depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi. « Ce temps durant, Glacidas et autres seigneurs du pays d'Angleterre requirent au bastard d'Orleans (*Dunois*) et au seigneur de Sainte Severe, mareschal de France, qu'ils eussent une nocte (*bande*) de haulx menestriers, trompettes et clairons ; ce qui leur fut accordé ; et jouèrent les instrumens assez longuement, faisans grant

Noël,  
24 décembre.

---

(1) Peut-être était-ce une des pièces d'artillerie anglaise prises à la levée du siège de Montargis ; peut-être aussi avait-elle été fondue à l'époque de cet événement, et lui avait-on donné le nom de *Montargis* pour en perpétuer le souvenir.

(2) Journal du siège.

1428. » melodie (1). » On voit que l'esprit de la chevalerie, si mal apprécié dans les derniers temps, avait du moins le mérite d'adoucir la barbarie des mœurs du siècle, et d'établir quelquefois des rapports d'égards et de civilité entre les ennemis les plus irréconciliables.

« Mais si tost que les tresves furent rompues, » se print chacun garde de soy. Durant les festes » et feriars de Noël, jecterent d'une partie et » d'autre tres fort et horriblement de bombardes » et canons. Mais sur tout faisoit moult de mal » un coulevrinier natif de Lorraine, estant lors » de la garnison d'Orleans, nommé maistre Jehan, qu'on disoit estre le meilleur maistre qui » fut lors d'icelluy mestier. Et bien le monstra ; » car il avoit une grosse coulevrine dont il jectoit (*tirait*) souvent, estant dedens les piliers » du pont, près du boulevard de la Belle Croix, » tellement qu'il en tua et bleça moult d'Angloys. » Et pour les mocquer, se laissoit aulcunefois » cheoir à terre, faignant estre mort ou blecé, » et s'en faisoit porter en la ville. Mais il retournoit incontinent à l'escarmouche, et faisoit » tant, que les Angloys le scavoient estre vif, en » leur tres grant dommaige et desplaisir (1). » Ainsi le caractère propre aux Français, ce mélange de légèreté, de gaité et de courage, ce

---

(1) Journal du siège.

penchant invincible pour la raillerie , cette indifférence pour une vie dont ils savent mieux que tout autre peuple apprécier et multiplier les jouissances , ce goût d'enfant pour les bravades , cette frivolité , enfin , qui joue avec les périls et la mort , triomphaient alors , comme de nos jours , des plus horribles calamités , des disgrâces les plus cruelles , qui puissent éprouver une nation fière et généreuse.

Quelques églises et plusieurs maisons situées autour d'Orléans , n'avaient pu encore être abattues : les avis qu'on reçut de la prochaine arrivée des ennemis du côté de la ville où elles étaient situées , firent hâter leur démolition. Saint-Loup , Saint-Marc , Saint-Gervais , Saint-Euverte , la chapelle de Saint-Aignan , Saint-Vincent-des-Vignes , Saint-Ladre , Saint-Pouair et la Madelaine , furent rasés et livrés aux flammes. L'événement prouva la sagesse de cette mesure. Le lendemain même deux mille cinq cents combattans , venant de Meun et de Baugenci , et conduits par le comte de Suffolck , Talbot , Jean Pôle , d'Escalles et Lancelot de l'Isle , parurent à l'occident de la ville , se dirigeant sur Saint-Laurent-des-Orgerils , petit bourg situé au bord du fleuve , et séparé alors de la porte occidentale , nommée la porte Regnard , par l'intervalle d'une portée de canon. Dunois , le maréchal de Sainte-Sévère , Jacques de Chabannes , « et plusieurs autres chevaliers , es-

1428.

Mercredi  
29 décemb.Jeudi  
30 décemb.



1428. » cuyers et citoyens d'Orleans, qui moult vaillamment se portèrent, leur allerent au-devant, » et les recueillirent (*recurent*) comme leurs ennemis. Et là furent faicts plusieurs biaux faiz d'armes d'une part et d'aulture (1). » Le combat fut surtout très - vif autour d'une croix qui s'élevait entre la ville et le bourg, mais plus près de la ville, et qu'on nommait, dans le langage du temps, *la Croix boissée*, parce que ce monument de la piété des fidèles était apparemment construit en bois (2). Maître Jean, qui avait fait sortir sa couleuvrine de la ville, déploya dans cette occasion autant de sang-froid que d'habileté et de courage. Il ne cessa, pendant toute la journée, de tirer sur l'ennemi avec une adresse et un bonheur extraordinaires. Jacques de Chabannes fut blessé au pied d'une flèche tirée par un archer anglais; un second trait perça le cheval du guerrier, et l'étendit mort sous son maître (3); la nuit seule mit fin au combat. Les Anglais s'établirent aux Orgerils.

Vendredi  
31 décemb.

Le lendemain deux guerriers gascons, de la troupe de La Hire, nommés, l'un, Jean le Gas-

(1) Journal du siège.

(2) Il est probable que cette croix s'élevait justement à l'endroit où se trouve maintenant le carrefour formé par la rue Rose, la rue Saint-Laurent, la rue Four-à-Chaux et la rue *Croix-de-Bois*.

(3) Journal du siège.

quet, et l'autre, Védille, « deffierent deux Angloys à faire deux coups de lance : et les Angloys receurent le gaige. » Plusieurs seigneurs, tant de France que d'Angleterre, vinrent se placer assez près d'eux pour être spectateurs du combat. Gasquet s'avança d'abord, et, du premier coup, fit vider les arçons à son adversaire. Védille et l'Anglais qui lui était opposé se trouvèrent d'égale force, et ne purent se renverser l'un l'autre (1). Ces combats particuliers, dans lesquels les Français avaient presque toujours l'avantage, entretenaient en eux, malgré les revers qu'ils avaient essayés en masse, cette bonne opinion de la valeur nationale, qui fait en grande partie la force des armées.

Le 1^{er} janvier fut marqué par une victoire remportée par les Anglais sur les assiégés. Ceux-ci étant sortis par la porte Regnard, un combat s'engagea entre cette porte, le rivage de la Loire et une petite rivière nommée *Flambert*, qui, prenant sa source dans les collines situées au nord d'Orléans, venait alors, en suivant la direction du nord au sud, se jeter dans ce fleuve. L'abbé de Cerquanceau, le même qui avait figuré à la délivrance de Montargis, montra en cette occasion son audace accoutumée, et fut blessé à la tête des Français, qu'il animait également par

Samedi  
1^{er} janvier  
1428 : l'année ne commençait  
alors qu'à  
Pâques.

---

(1) Journal du siège.

1428. ses paroles et par son exemple. Les Anglais ayant subitement fait sortir toutes leurs forces dans la campagne, accablèrent les Français, qui, dans la précipitation de leur retraite, abandonnèrent le chariot de la coulevrine dont le canonnier lorrain s'était servi avec tant de succès contre leurs ennemis (1). Il est probable que c'est à la suite de cette victoire, ou peu de temps après, que les Anglais commencèrent à construire un boulevard entre le fort de Saint-Laurent et la porte Regnard, à l'endroit où s'élevait la croix de bois dont j'ai déjà eu occasion de parler. Il prit d'elle le nom de *boulevard de la Croix boissée*.

Dimanche  
2 janvier.

La nuit suivante, à deux heures après minuit, les Anglais établis à Saint-Laurent-des-Orgerils s'approchèrent en grand nombre, et dans le plus grand silence, du boulevard de la porte Regnard, qu'ils espéraient escalader et surprendre. Tout semblait protéger leur entreprise. Les Français, fatigués du combat de la veille, devaient en ce moment succomber au sommeil; le ciel était couvert des nuages les plus sombres; la pluie, qui tombait par torrens, redoublait l'obscurité, et empêchait qu'on ne pût entendre les pas des ennemis. Arrivés au pied du boulevard, ils allaient y appliquer leurs échelles, quand les Français,

---

(1) Journal du siège. Ce chariot servait probablement à porter la poudre et les boulets.

qui veillaient exactement , malgré leurs fatigues , les aperçurent , et crièrent à *l'arme !* Le beffroi répondit aussitôt à ce cri par ses sons terribles : en un instant toute la population de la ville accourut sur ses remparts , et contraignit « les Anglois d'eulx en retourner à grant haste dedens » leur ost (*camp*) et bastille de Saint Laurens des Orgerilz. Si ne gaignerent qu'estre mouillez (1) : » réflexion qui suffit sans doute pour dédommager les Français de la mauvaise nuit qu'ils avaient passée. L'arrivée au port Saint-Loup de neuf cent cinquante-quatre porcs et de quatre cents moutons acheva de les consoler ; « car ilz vindrent au besoing » , dit le journal du siège ; ce qui prouve que le manque de vivres se faisait déjà sentir dans la ville.

1428.

Lundi  
3 janvier.

Sans se décourager du mauvais succès de leur première tentative , les Anglais concertèrent pour la nuit suivante deux nouvelles attaques , qui devaient répandre le trouble et la confusion parmi les assiégés , en attirant à la fois leur attention sur des points différens. A quatre heures après minuit , la garnison des Tournelles sortit du fort , et s'avança vers le boulevard du pont. Au même instant les Anglais de Saint-Laurent vinrent se présenter devant la porte Regnard : tous à la fois , dans le silence d'une nuit profonde , pous-

Mardi  
4 janvier.

---

(1) Journal du siège.

1428. sent des cris horribles; de toutes parts les clairons et les trompettes retentissent; le beffroi s'ébranle, et annonce à la ville les nouveaux périls qui la menacent. Guidés par leurs chefs intrépides, les Orléanais couvrent leurs murs; l'ordre n'est pas un instant troublé; chacun est à son poste, chacun apporte à son pays le tribut de ses forces et le sacrifice de sa vie. Bientôt le bronze s'allume et tonne sur les remparts; la foudre, dirigée au hasard, porte la mort dans l'ombre, et semble encore plus effrayante. A la pointe du jour, les Anglais reculent et se renferment dans leurs forts (1).

Mercredi  
5 janvier.

La noble résolution, la constance héroïque d'une ville entourée de tant de périls, excitaient l'admiration de la France entière. Louis de Culan, amiral de France, résolut de braver tous les dangers pour secourir ses vaillans défenseurs. Suivi de deux cents guerriers intrépides, il vint par la Sologne se jeter à l'improviste sur les gardes anglaises, parcourut le Portereau la lance au poing, renversa tout ce qui s'opposait à sa course, passa entre les bastilles du sud, traversa la Loire vis-à-vis Saint-Loup, « et s'en entra luy et ses » gens dedens la cité pour sçavoir des nouvelles » et du gouvernement d'elle, et des François y » estans : auquel et à ses gens fut faict grant

---

(1) Journal du siège.



» chere , et moult furent louez ; car aussi s'es- 1428.  
 » toient ilz portez tres vaillamment contre les Au-  
 » gloys à l'escarmousche du Portereau (1). »

Dès le lendemain , impatient de signaler son  
 courage , l'amiral fit une sortie à la tête d'une  
 partie de la garnison. Le maréchal de Sainte-Sé- Jeudi  
 vère , Théaulde de Valpergue et plusieurs autres 6 janvier.  
 capitaines, voulurent l'accompagner. « Et feirent  
 » une grande escarmousche où ilz se portereñt  
 » tres grandement contre les Angloys , lesquelz  
 » se deffendoient bien et hardiment.... A celle  
 » escarmousche se porta pareillement moult bien  
 » maistre Jehan , à tout sa couleuvrine (2). » Il  
 paraît qu'aucun des deux partis ne put s'attri-  
 buer l'avantage de la journée.

Cependant le comte de Suffolck ne perdait pas  
 un moment pour faire exécuter le plan de siège Jours sui-  
 vants.  
 conçu par le comte de Salisbury. Il fit construire  
 un boulevard formé de fagots soutenus par des  
 pieux , et dont les intervalles étaient remplis de  
 sable , dans une petite île qui existait alors près  
 de Saint-Laurent (3), et à laquelle une chronique  
 du temps donne le nom d'*île Charlemagne* (4).  
 Ce boulevard était en vue de celui qu'on avait  
 établi plus bas , à Saint-Privé , sur l'autre rive

---

(1) Journal du siège.

(2-3) *Idem.*

(4) Chronique sans titre.

1428. du fleuve , et tous deux gardaient ce passage , par lequel les Anglais de Saint-Laurent communiquaient avec ceux de la Sologne , et leur faisaient parvenir des vivres. « Et pour les garder , en » avoient faict cappitaine messire Lancelot de » l'Isle , mareschal d'Angleterre (1). »

Lundi  
10 janvier.

Malgré toute l'activité avec laquelle on pressait les travaux d'enceinte , des vivres , des munitions , envoyées de Bourges , entrèrent dans la ville. « En celuy jour y eut aussi une tres grosse et forte » escarmousche , tant de canonés comme d'aulture » traict et coulevrines , dont ceulx qui les jecterent (*tirèrent*) feirent grandement leur devoir , et tellement qu'il y eut beaucoup d'Anglois tuez et plusieurs prins prisonniers (2). »

Mercredi  
12 janvier.

Des combats , assez semblables , par leur nature et par leurs résultats , à ceux des Grecs autour de Troie , se livraient chaque jour devant les portes. Les pièces d'artillerie placées sur les différens boulevards tiraient continuellement sur les ouvrages opposés. Celles du boulevard du pont , dirigées par *maistre Jehan* , abattirent , à neuf heures du soir , toute la couverture et le comble du fort des Tournelles , et six anglais y périrent. Presque toutes les nuits les assiégans , parvenus sans bruit au pied des boulevards de

---

(1) Journal du siège.

(2) *Idem.*

la place, faisaient tout à coup sonner leurs trompettes, tentaient l'escalade, et, toujours vigoureusement repoussés, ne reprenaient le chemin de leurs forts qu'après avoir long-temps disputé la victoire. Dunois résolut de leur rendre les alarmes qu'ils donnaient à la ville, et de les aller trouver jusque dans leurs parcs des Orgerils. Ces parcs, dont la description de ceux qu'ils avaient établis devant Montargis (1) peut donner une assez juste idée, renfermaient leurs principales forces, et couvraient une vaste étendue de terrain. Le maréchal de Sainte-Sévère, Jacques de Chabannes, alors guéri de sa blessure, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, accompagnèrent Dunois dans cette entreprise. Mais, soit que, trahis par leur impatience, ils n'eussent pas attendu que la nuit fût assez obscure (il n'était que huit heures du soir quand ils sortirent de la ville), soit qu'ils n'eussent pas observé un assez profond silence, ils furent découverts trop tôt par les Anglais, qui crièrent à l'arme, et vinrent en grand nombre à leur rencontre. Dunois ne se déconcerta point, attaqua vivement les Anglais, et « en leur saillie furent tres bien » battus (2). »

1428.  
Samedi  
15 janvier.

Douze cents combattans, conduits par un che-

Dimanche  
16 janvier.

---

(1) Voyez page 96.

(2) Journal du siège.

1428. valier d'une haute réputation, appelé sir Jean Fastolf (nom que les chroniques françaises changent en celui de *Fascot*), arrivèrent le lendemain aux parcs de Saint-Laurent, avec une grande quantité de « vivres, bombardes, canons, poul- » dres, traict, et aultres abillemens de guerre, » de quoy les gens de l'ost (*l'armée*) avoient » grant souffrette (1). » Ce Jean Fastolf, qui reparaitra plusieurs fois dans le cours de cette histoire, jouissait d'une haute faveur sous Henri V, qu'il avait suivi dans ses guerres. On trouve parmi les pièces manuscrites recueillies à Londres par M. de Bréquigny, et déposées à la bibliothèque du roi, un état, dressé en 1417, des places qui étaient alors au pouvoir de Henri V, avec les noms des capitaines qu'il y avait établis; on y voit qu'à cette époque sir J. Fastolf avait le commandement des villes de Meulan et du Maas, et qu'il était lieutenant pour le roi (*Charles VI*), et le régent du royaume (*Henri V*) « en Nor- » mandie et les bailliagis de Rouen, Evreux, » Alençon, et du pays d'environ la revere de » Seyne, et avec le gouvernement des pays d'An- » jou et du Maine (2). » Il était né dans le comté de Norfolck (3).

---

(1) Journal du siège.

(2) Cartons de M. de Bréquigny, Hist. générale. La pièce dont il s'agit est tirée de la Bibl. Harlean., n° 782, fol. 49 v° et suiv.

(3) Act. publ. de Rymer, tom. X, pag. 408, édit. de 1727.

Deux accidens assez singuliers durent contribuer à confirmer les Orléanais dans la pensée que la protection du ciel les couvrait de son égide. Un boulet de pierre, lancé par les Anglais du boulevard de la Croix - Boissée, vint tomber devant le boulevard de la porte Bannier, au milieu de plus de cent personnes, sans en tuer ou blesser aucune, frôla légèrement le pied d'un soldat français, et, sans lui faire le moindre mal, enleva sa chaussure, « qui est chose merveilleuse » à croire », ajoute la chronique à laquelle j'emprunte cette particularité (1). Ce jour-là même, dans un champ voisin de la porte Bannier, près d'un petit édifice rustique appelé le *Coulombier Turpin* (2), devait avoir lieu un combat de six Français contre six Anglais : il est probable que les personnes rassemblées en dehors du boulevard de cette porte, n'y étaient venues que pour assister à ce combat. Leur attente fut trompée ; les six Français se présentèrent en vain sur le champ de bataille ; leurs adversaires ne parurent point (3). Ils crurent apparemment qu'un boulet de canon, tiré sur les Français, les acquitterait suffisamment de leur parole. Quelques jours

1428.

Lundi  
17 janvier.

---

(1) Journal du siège.

(2) Qui a sans doute donné son nom à la rue du Colombier, aujourd'hui renfermée dans l'enceinte de la ville.

(3) Journal du siège.



1428.  
Lundi  
24 janvier.

après, le brave La Hire, qui s'était un moment absenté d'Orléans avec trente hommes d'armes, passa entre les bastilles anglaises pour rentrer dans la ville, et arriva à la porte Regnard vers quatre heures après midi. Une  *Pierre de canon*, dirigée par les Anglais sur cette petite troupe, vint également tomber au milieu d'elle, sans tuer ni blesser personne. A peine entrés dans la ville, La Hire et ses intrépides compagnons allèrent rendre d'humbles grâces à Dieu de les avoir sauvés d'un si grand péril (1).

Mardi  
25 janvier.

Une certaine quantité de bétail venait d'entrer dans Orléans à l'ouverture des portes; un second convoi, composé d'une *charrière* et de deux *sentines* (sortes de barques) chargées de cinq cents pièces de bétail, suivait le premier, et serait également arrivé à sa destination, si quelques habitants d'un village nommé Sandillon, situé sur la rive gauche de la Loire, entre Jargeau et Orléans, et auxquels les marchands propriétaires du convoi avaient été probablement obligés de recourir, ne les eussent trahis et dénoncés à Glacidas, gouverneur des Tournelles et des autres bastilles du sud. Glacidas envoya des troupes au port Saint-Loup, où les barques devaient aborder, et elles furent prises à leur arrivée. Informés de cet événement, et que les Anglais emme-

---

(1) Journal du siège.

naient les barques vers l'autre rive, les Français, « tant gens de guerre comme citoyens, » sortirent à la hâte de la ville, et, dans l'espoir de les reprendre, se firent transporter dans une île le long de laquelle il fallait que les barques vinsent passer pour arriver au port de Saint-Jean-le-Blanc (1). A peine les Français y étaient-ils descendus, qu'un grand nombre d'Anglais, qui s'étaient cachés dans les bâtimens d'une tuerie établie alors un peu au-dessus de Saint-Jean-le-Blanc, sortirent de leur embuscade en poussant de grands cris, et tombèrent avec furie sur les Français étonnés. Ceux-ci, trop faibles pour

1428.

---

(1) La situation de cette île n'est pas facile à déterminer. On pourrait croire que le Journal du siège veut parler de *l'île aux Bœufs*, qui existe encore, et qui se trouve devant le port Saint-Loup, s'il ne disait pas expressément que l'île dont il s'agit était placée « devant la crouche des moulins » de Saint-Aignan, » ce qui indique sa position beaucoup plus bas. Ce qui suit montrera d'ailleurs qu'elle touchait presque à Saint-Jean-le-Blanc, qui est fort éloigné de l'île aux Bœufs. S'il se fût agi de celle-ci, pourquoi le rédacteur du Journal du siège ne l'eût-il pas désignée par ce nom, qu'elle portait depuis long-temps ? Je crois donc presumable que l'île dont il voulait parler a été en partie réunie à la rive gauche du fleuve, en partie entraînée par ses eaux, et a disparu comme plusieurs autres qui jadis s'élevaient devant Orléans, et entre lesquelles je me bornerai à citer l'île de la Belle-Croix, sur laquelle reposait l'ancien pont, et dont il ne reste que de faibles vestiges.

1428. soutenir cette attaque, se précipitèrent en foule dans les bateaux qui les avaient apportés, et tâchèrent, à force de rames, de regagner l'autre bord. N'ayant pu se rembarquer assez vite, deux gentilshommes furent pris, dont l'un, attaché à Dunois, était surnommé *le petit Breton*, et l'autre, appelé Raymonet, appartenait au maréchal de Sainte-Sévère. Vingt-deux Français périrent par l'épée. La couleuvrine de maître Jean, qu'il avait fait passer dans l'île, tomba au pouvoir des ennemis. Cet intrépide Lorrain pensa être pris lui-même, il courut risque de la vie, et n'échappa, pour ainsi dire, que par miracle. A l'instant où il venait d'entrer dans sa nef, une foule de fuyards s'y vint précipiter; cédant au poids qui la surchargeait, elle s'abîma dans le fleuve avec tous ceux qu'elle portait, et qui, pesamment armés, durent trouver la mort dans les flots. Plus légèrement vêtu, maître Jean essaya d'atteindre un grand chalan qui s'éloignait à force de rames, et s'élança sur le gouvernail. A peine l'avait-il embrassé, que ce gouvernail, dont les ferremens étaient sans doute usés de vétusté, se détacha du navire, et maître Jean retomba à la merci des flots. Ne perdant point courage, « nonobstant toutes telles » infortunitez », moitié nageant, moitié soutenu par cette pièce de bois flottante, il parvint à gagner l'autre rive. Les Anglais emmenèrent les barques au port de Saint-Jean-le-Blanc, condui-

sirent en triomphe la couleuvrine dans les Tournelles, et partagèrent avec les traîtres de Sandillon le butin fait sur les Français (1).

1428.

Le lendemain, le ciel étant pur et serein, et le soleil brillant d'un éclat extraordinaire pour la saison, les Français se répandirent hors du boulevard de la porte Bannier. Les Anglais, s'apercevant que le soleil donnait droit dans les yeux de leurs ennemis, sortirent en grand nombre de leurs parcs et de leurs bastilles, et vinrent attaquer les Français. Eblouis, hors d'état de distinguer leurs adversaires, les défenseurs d'Orléans furent repoussés jusqu'au bord des fossés, et eurent la douleur de voir les Anglais planter un de leurs étendards au pied du boulevard. Mais ils n'y restèrent pas long-temps, « parce » qu'on leur jectoit d'Orléans et du boulevard » moult espesement de canons, bombardes, » coulevrines, et aultre traict. » Vingt Anglais périrent en cet endroit. Le maréchal de Sainte-Sévère y perdit un archer très-habile, qui fut tué d'un boulet tiré d'Orléans même, « dont son » maistre et les aultres seigneurs furent bien » marriz (2). »

Mercredi  
26 janvier.

Enhardis sans doute par leurs derniers succès, cinq cents combattans sortirent le lendemain de

Jeudi  
27 janvier.

---

(1) Journal du siège.

(2) *Idem.*

1428. la bastille et des parcs de Saint-Laurent-des-Orgerils, et vinrent, pour la première fois, attaquer de jour (à trois heures après midi) le boulevard de la porte Regnard, « faisant tres grants » et merveilleux criz. » Emportés par leur impétuosité naturelle, les Français s'élançèrent du boulevard et s'avancèrent en désordre vers leurs adversaires. Le maréchal de Sainte-Sévère, craignant les conséquences qui pouvaient en résulter, courut à eux, les arrêta, et les força de rentrer dans l'enceinte du boulevard. Ensuite les ayant rangés en ordre de bataille, il se met à leur tête, sort tout à coup avec eux des retranchemens, tombe sur les Anglais qui avaient pris la retraite des Français pour une fuite, « et les conduit, » tant bien par son sens et proësse, » qu'il ramène les ennemis jusque dans leurs bastilles et leurs parcs de Saint-Laurent (1).

Les Anglais résolurent d'attaquer Orléans avec toutes les forces qu'ils avaient sur la rive droite du fleuve, tant dans la bastille et les parcs de Saint-Laurent, que dans quelques autres forts qu'ils avaient édifiés au nord et à l'orient de la ville. « Le samedi ensuivant xxix^e jour du mesme janvier, à huict heures du matin, feirent » les Angloys grans criz en leur ost et bastilles, » se meirent en armes à grant puissance, et, par

Samedi  
29 janvier.

---

(1) Journal du siège.



» grant ordonnance , continuans tousjours leurs  
 » criz , et faisans demonstrance de grant hardi-  
 » ment , s'en vindrent jusques à une barriere qui  
 » estoit en la grève ( *sur la rive* ), devant la tour  
 » de Nostre Dame , et jusques devant le boule-  
 » vart de la porte Regnard : mais ilz furent bien  
 » receuz. » Les gens de guerre , et un grand  
 nombre d'habitans , sortirent en bon ordre de la  
 ville , et un grand combat s'engagea , « tant à la  
 » main comme des canons , coulevrines et traict , »  
 dans tout l'espace qui s'étendait depuis le bord  
 du fleuve jusqu'à la porte Regnard , « et y eut  
 » beaucoup de geñs tuez , blecez et prins de part  
 » et d'aulture. » On vit , au plus fort du combat ,  
 les Anglais se rassembler avec de grands signes de  
 douleur autour d'un grand seigneur de leur pays ,  
 qui avait été frappé à mort , et que les Français  
 ne purent reconnaître. On sut depuis qu'ils  
 avaient transporté son corps à Jargeau , où il avait  
 été enseveli (1).

Ce même jour , La Hire et Lancelot de l'Isle  
 eurent *une heure de sûreté* pour s'entretenir en-  
 semble : elle fut fixée au soir même , vers le mo-  
 ment où l'on fermait les portes de la ville. On  
 ignore quel pouvait être l'objet de cette entrevue.  
 Peut-être ne s'agissait-il que de régler la rançon  
 de quelques prisonniers ; peut-être était-il ques-

---

(1) Journal du siège.

1428. tion d'offrir des conditions pour la reddition de la place. Quoi qu'il en soit, dès que *l'heure de la sûreté* fut écoulée, ils se séparèrent; et, comme chacun d'eux s'en retournait vers ses gens, un boulet tiré d'Orléans enleva la tête à Lancelot de l'Isle; « dont ceulx de l'ost furent tres dolens, » car il estoit leur mareschal, et bien vaillant » homme (1). » Quelque droit qu'eussent les Français de tirer sur lui, l'heure de la sûreté passée, il y avait certainement peu de délicatesse à en user sitôt. Peut-être voulurent-ils se venger du coup de canon tiré sur eux, dans un moment de trêve, quelques jours auparavant. Ces cruelles représailles, quelquefois nécessaires, mais qui répugnent à la générosité française, sont une des plus déplorables calamités de la guerre. Malheureusement les Anglais n'ont que trop souvent compté sur l'horreur qu'elles inspirent à notre nation; ils ont même feint de méconnaître le principe de cette répugnance jusqu'à l'attribuer à la crainte et à la faiblesse.

Il y avait déjà quelque temps que les Orléanais avaient envoyé des messagers au roi pour lui exposer le danger de leur situation, et solliciter ses secours. De leur côté, les capitaines rassemblés dans la ville avaient choisi Villars, le seigneur de Xaintrailles, Poton de Xaintrailles, et l'ar-

---

(1) Journal du siège.

ragonnais Cernay ou Ternez, pour aller en leur nom remplir la même mission auprès du monarque. Villars, Xaintrailles, Poton et Cernay retournèrent ce jour-là même, et entrèrent dès le matin dans Orléans, à peu près à l'heure où le combat raconté plus haut venait de commencer. Les envoyés de la ville étaient revenus la veille. Les uns et les autres annoncèrent que le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, rassemblait à Blois des troupes avec lesquelles il se proposait de venir au secours de la ville. Ces forces montaient à trois ou quatre mille hommes. Jean Stuart, connétable d'Ecosse, le seigneur de la Tour, baron d'Auvergne, le vicomte de Thouars, seigneur d'Amboise, et une foule de grands seigneurs d'Auvergne, de Bourbonnais et d'Ecosse, s'étaient réunis au comte de Clermont (1). Dunois, craignant peut-être qu'il ne persistât point dans son projet, résolut d'aller le trouver lui-même.

L'exécution de ce dessein n'était pas sans difficulté et sans péril. Les Anglais, qui, depuis quelque temps, avaient beaucoup avancé leurs travaux d'enceinte, informés sans doute des préparatifs du comte de Clermont, redoublaient de surveillance, et gardaient exactement tous leurs postes. Dunois, en se hasardant à passer entre leurs bastilles, croyait n'exposer que lui; il ne ba-

---

(1) Journal du siège; Chron. sans titre; Monstrelet, etc.

1428.  
Dimanche  
30 janvier.

lança pas. Il sortit de la ville, au milieu de la nuit, avec un petit nombre de chevaliers et d'écuyers, et vint passer près du fort de Saint-Laurent. Quelques mots imprudemment prononcés par une personne de sa suite avertirent les Anglais de son approche. Croyant qu'on venait attaquer leurs bastilles, ils crièrent à *l'arme* (1). De poste en poste, ce cri, répété dans l'ombre et le silence de la nuit, se prolongea sur toute la ligne de leurs forts et de leurs boulevards. Dunois, mettant à profit leur méprise, se hâta de s'éloigner, et poursuivit heureusement sa route.

Une grande lutte s'engagea le même jour au nord-ouest de la ville. Les Anglais des bastilles du nord étaient venus enlever, pour faire du feu, les appuis des vignes qui s'étendaient autour de Saint-Ladre et de Saint-Jean-de-la-Ruelle : le maréchal de Sainte-Sévère, La Hire, Poton, Jacques de Chabannes, Cernay et Denis de Chailly, sortirent à la tête des habitans, livrèrent un rude combat aux ennemis, en tuèrent sept, et en emmenèrent quatorze prisonniers ; le reste prit la fuite. Du côté des Français, un vaillant Orléanais, nommé Simon de Baugener, atteint d'un trait à la gorge, fut le seul qui périt en cette occasion.

Jedi  
3 février.

Sainte - Sévère, Jacques de Chabannes, La Hire, Coaraze et plusieurs autres chevaliers, sor-

---

(1) Journal du siège.

tirent d'Orléans quatre jours après, et coururent jusqu'au boulevard de la bastille Saint-Laurent. Les Anglais crièrent aux armes, déployèrent douze bannières, et se mirent tous en bataille dans leurs parcs, attendant que les Français vinsent les y assaillir. On sait que plus d'une fois cette résolution avait assuré la victoire à nos ennemis. Les pals aigus et inclinés en-dehors qui formaient l'enceinte de ces parcs opposaient un obstacle presque insurmontable à la cavalerie, qui faisait alors la principale force des armées françaises, tandis que les archers anglais, défendus par ce rempart homicide, lançaient à loisir sur elle leurs carreaux foudroyans et leurs flèches irrésistibles. Cette fois ils comptèrent inutilement sur l'étourderie et l'impétuosité françaises; Sainte-Sévère ne jugea pas devoir permettre à ses guerriers une attaque dans laquelle leurs adversaires auraient joui de trop d'avantages. Après avoir attendu quelque temps, voyant que les Anglais ne montraient aucune envie de quitter leurs retranchemens, il ramena en bon ordre ses troupes dans l'enceinte de la ville (1).

1428.

A la tête de deux cents combattans, ce général, dont le caractère offrait un heureux mélange de prudence et d'audace, alla courir le surlendemain jusqu'au village de la Madelaine. Cha-

Dimanche  
6 février.

---

(1) Journal du siège.



1428. bannes, Poton, La Hire et Chailly l'accompagnaient. Probablement des forces respectables étaient prêtes à sortir d'Orléans au premier signal, pour le soutenir, si les ennemis eussent cherché à l'accabler; et peut-être il voulait, par l'appât d'une telle capture, les attirer en assez grand nombre hors de leurs bastilles pour engager un combat général. Soit que les Anglais devinassent son intention, soit que la rapidité de sa course les tint dans l'incertitude sur son véritable dessein, ils ne sortirent ni de leurs parcs, ni de leurs bastilles. D'Escalles et trente combattans qui se trouvaient en ce moment dans le village de la Madelaine, furent surpris par les Français : quatorze furent tués ou pris ; le reste se retira en toute hâte, dans le fort et dans le parc de Saint-Laurent (1).

Lundi  
7 février.

Théaulde de Valpergue et Jean de Lescot, chevalier gascon (le même qui avait rendu Sully à Guillaume de Rochefort) (2), arrivèrent le lendemain dans la ville, et confirmèrent la nouvelle du secours envoyé par le roi pour faire lever le siège. Mille combattans « tellement abillez pour » faict de guerre, que c'estoit une moult belle » chose à veoir, » ne tardèrent pas à les suivre. Ils étaient conduits par sir Guillaume Stuart,

Mardi  
8 février.

---

(1) Journal du siège.

(2) Voyez page 114.

frère du seigneur de ce nom, connétable d'Écosse, et par les seigneurs de Verduran ou Verduisan et de Saucourt. Neuf cents guerriers rassemblés sous la bannière de Guillaume d'Albret, et cent vingt autres attachés à la fortune de La Hire, arrivèrent pendant la nuit. Le jour suivant Gilbert Motier, seigneur de la Fayette, chevalier du Bourbonnais et maréchal de France (le même qui avait remporté sur les Anglais, en 1421, la sanglante victoire de Baugé), amena encore trois cents hommes dans la place. Ce jour-là même le brave Jacques de Chabannes, Regnault de Fratames et un vaillant chevalier nommé le bourg de Bar, résolurent d'aller rejoindre à Blois le comte de Clermont, accompagnés seulement de vingt ou vingt-cinq combattans. Ils furent malheureusement rencontrés par un corps d'Anglais et de Bourguignons, qui les enveloppèrent. Jacques de Chabannes et Regnault de Fratames se firent jour l'épée à la main, et échappèrent aux ennemis. Le bourg de Bar, moins heureux, tomba en leur puissance, et fut conduit dans la tour de Marchenoir, à trois lieues à l'occident de Baugenci (1).

Mercredi  
9 février.

On venait d'apprendre que le duc de Bedford avait fait partir de Paris, au commencement du

---

(1) Journal du siège.

1428. mois, un convoi de vivres, de munitions (1); d'armes de toute espèce et d'artillerie de siège (2), escorté, selon les uns, de quinze cents (3), et, selon les autres, de deux mille sept cents hommes (4), sous la conduite de sir J. Fastolf, alors grand-maître de sa maison (5), et de sir Thomas Rameston, capitaine également fort estimé, qui avait eu sous Henri V, en 1417, le commandement des places de Meulan et de Bellencombre (6). On trouve dans une chronique du temps, écrite jour par jour par un habitant de Paris, les détails suivans sur la manière dont ce convoi avait été formé : « En icelluy temps convint faire par les » bourgeois de Paris finance de farine pour me- » ner en l'ost devant Orleans ; et en firent finance » de plus de trois cens chariotz chargez, lesquelx » chariotz et chevaulx et toutes choses apparte- » nans à charroy ceulx du plat pays d'entour » Paris payerent, se non (*sinon*) qu'ils furent, » quant ilz vindrent à Paris, assignez de leurs » despens jusques à neuf jours ensuivans, et n'y

---

(1) Chronique sans titre.

(2) Journal du siège ; Monstrelet, en sa Chronique.

(3) Journal d'un bourgeois de Paris.

(4) Monstrelet, en sa Chronique.

(5) *Idem.*

(6) État des places françaises tenues par Henri V en 1417, parmi les pièces manuscrites recueillies à Londres par M. de Bréquigny, et déposées à la Bibl. du Roi.

» devoient plus (*d'avantage*) demourer : mais ilz  
 » furent, après les neuf jours, aultres neuf jours à  
 » leurs despens, et leurs chevaulx, qui moult les  
 » greva ; et le douziesme jour de fevrier se parti-  
 » rent à grant compaignie de gens d'armes, et  
 » allerent jusques à Estampes sans dangier (1). »  
 Cette nouvelle changea les dispositions du comte  
 de Clermont. Avant d'aller attaquer les Anglais  
 rassemblés pour le siège d'Orléans, il crut devoir  
 essayer de surprendre le convoi qui leur était en-  
 voyé (2). Il craignait probablement que la réu-  
 nion des troupes de Fastolf à celles du siège, et  
 l'arrivée des vivres qu'il amenait aux assiégés,  
 en inspirant à ces derniers une plus grande con-  
 fiance, ne rendissent très-hasardeux le succès de  
 son entreprise, et il espéra battre plus facilement  
 les Anglais en détail. Informé de cette nouvelle  
 résolution, Dunois, qui ne venait que d'arriver  
 dans la ville, retourna aussitôt vers lui, escorté  
 seulement de deux cents hommes (3), peut-être  
 pour l'engager à ne rien changer à son premier  
 dessein. Le comte persista, et voulut réunir ses  
 forces : il fallut obéir. Guillaume d'Albret, Guil-  
 laume Stuart, le maréchal de Sainte-Sévère, les  
 seigneurs de Graville, de Verduran et de Xain-

1428.

Jeudi  
10 février.Vendredi  
11 février.

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

(2) Chronique sans titre.

(3) Journal du siège.

1428. trailles, Poton de Xaintrailles et La Hire, se mirent en chemin avec quinze cents combattans (1), et se dirigèrent du côté de Janville, en remontant la route que Fastolf devait parcourir, et sur laquelle le comte de Clermont et le connétable d'Écosse devaient les joindre avec le gros de l'armée rassemblée à Blois.

Samedi  
12 février.

Soit que le comte de Clermont eût rencontré des obstacles imprévus (on était au milieu de l'hiver, et il lui fallait parcourir quelques lieues de chemin de traverse), soit qu'une impatience pardonnable eût fait partir trop tôt les quinze cents hommes sortis d'Orléans, ce corps n'avait pas encore été rejoint par le gros de l'armée, quand, parvenu au-delà de Rouvroi ou Rouvrai Saint-Denis, ses chefs furent avertis que les Anglais arrivaient (2) du côté de Cauville (3), à la file, sans observer aucun ordre, et dans la sécurité la plus profonde (4). Les capitaines français s'étant consultés, furent tous d'avis qu'il fallait attaquer aussitôt l'ennemi, sans lui donner le temps de se reconnaître, et de se former en bataille (5). Il est probable que si cette résolution

---

(1) Journal du siège.

(2) *Idem.*

(3) Journal d'un bourgeois de Paris; peut-être faut-il lire *Janville.*

(4) Journal du siège.

(5) *Idem.*



eût été exécutée, elle eût obtenu le plus grand succès, nonobstant l'infériorité du nombre dans lequel les Français se trouvaient alors. Mais le comte de Clermont envoya messagés sur messages à La Hire (à qui l'on avait apparemment confié le commandement des troupes venues d'Orléans) pour qu'il eût à attendre son arrivée et celle de ses troupes. « Pour l'honneur et amour » duquel ilz delaisserent leur entreprinse, à leur » tres grant desplaisance, et sur tout de La Hire, » qui demonstroit l'apparence de leur dommage, » en tant que on donnoit espace aux Angloysd'eulx » mettre et serrer ensemble, et avecques ce d'eulx » fortifier de paulx (*pals*) et de charriotz (1). » Le connétable d'Écosse, qui devançait le comte de Clermont, arriva en ce moment avec Guillaume Stuart son frère, Dunois, et plusieurs autres seigneurs et chevaliers : il témoigna également beaucoup de mécontentement et d'impatience de l'attente que leur prescrivait le comte de Clermont (2).

Cependant les Anglais avaient enfin aperçu leurs ennemis rangés en bataille dans un champ voisin de la grande route (3). Fastolf ordonna de faire halte. Trois cents chariots pesamment chargés formaient la partie la plus embarrassante

(1) Journal du siège.

(2-3) *Idem.*

1428.

du convoi (1), et l'on pouvait craindre que leurs conducteurs, enlevés de force dans les campagnes des environs de Paris (2), ne missent un grand désordre parmi les troupes en essayant de s'enfuir avec leurs attelages ; Fastolf fit placer tous ces chariots sur une ligne, les uns au bout des autres, en forma une espèce de rempart destiné à couvrir les derrières de sa petite armée, et établit une garde suffisante pour surveiller les conducteurs. Une haie de « pieulx, agus (*aigus*) à » un bout et ferrez à l'autre, qu'ilz fichèrent en » terre en penchant devers les ennemys, » forma en avant des chariots une défense formidable (3). Il semble, d'après la description fort obscure qu'en donne une chronique, que l'espace resserré qui s'étendait entre ces pieux et les chariots avait la forme d'un triangle: on n'y avait laissé qu'une seule entrée « longue et estroicte » (ce qui ferait présumer qu'elle était placée à l'extrémité d'une des pointes de ce triangle), et « par là convenoit » entrer, qui les vouldroit assaillir (4). » Selon d'autres, ce parc, étendu en longueur, avait deux entrées placées aux deux extrémités : on en confia la garde aux gens de trait (5) ; les archers et

---

(1) Journal du siège ; Journal d'un bourgeois de Paris.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris.

(3) *Idem.*

(4) Journal du siège.

(5) Monstrelet, eu sa Chronique.

arbalétriers de Paris furent placés à l'une des ailes, les archers anglais dans l'autre, et ce qu'on avait de gens de pied au milieu (1). Alors, après s'être exhortés mutuellement à bien faire leur devoir, ils se recommandèrent à Dieu (2), « et se meirent » en belle ordonnance de bataille, attendans là » vivre ou mourir (3). »

Outre sir Thomas Rameston, « qui pareille- » ment avoit grant charge de gens d'armes, » Fastolf avoit auprès de lui le bailli d'Evreux, Simon Morhier, alors prévôt de Paris pour le roi anglais (4) [ le même qui avait été pris d'une manière si singulière pendant le siège de Montargis (5) ], le bâtard de Thieu ou de Thien, chevalier, bailli de Senlis; Brisanteau, neveu de Simon Morhier; le Galloy d'Aunay, seigneur d'Orville; le *grand Raoullin*; Louis de Luxu, gentilhomme de Savoie (6), et plusieurs autres capitaines.

Chaque minute augmentait l'impatience des Français, qui voyaient leurs ennemis se fortifier à loisir, et s'enhardir par l'inaction à laquelle les premiers étaient condamnés. En effet, quelques

---

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

(2) *Idem.*

(3) Journal du siège.

(4) *Idem.*

(5) Chronique sans titre.

(6) Monstrelet, en sa Chronique.

1428. archers Anglais, soit par bravade, soit que ce fût une ruse de Fastolf, sortirent de leur parc, et tirèrent sur les archers Français. Ceux-ci répondirent par une grêle de traits, « dont ilz les chargerent tant espesement, qu'ilz en tuerent plusieurs, » les forcèrent de reculer en toute hâte, et les suivirent jusqu'à la haie de leur parc (1). S'il fallait même s'en rapporter à une chronique du temps, suivie en cet endroit par le père Daniel (2), « ceulx d'Orleans, qui estoient là en grant nombre, les chargerent à merveilles de belles coulevrines, contre lesquelles rien ne resistoit qu'il ne fut mis en pieces (3). — Il est d'autant plus permis de révoquer ce fait en doute, dit M. de Villaret, qu'il paraît peu probable que dans une marche, où s'agissait de surprendre un convoi, la célérité qu'exigeait une pareille entreprise permît qu'on traînât une artillerie embarrassante, et dont jusqu'alors on n'avait point fait usage en pleine campagne(4). » M. de Villaret aurait pu s'appuyer en outre sur le silence de la chronique du siège d'Orléans, journal minutieusement exact et de la plus grande

(1) Journal du siège.

(2) Le P. Daniel, Hist. de France ; Hume's History of England.

(3) Chronique sans titre.

(4) Villaret, Hist. de France.

autorité ; mais il n'aurait pas dû dire qu'on ne trouvait cette particularité dans aucun auteur contemporain. 1428.

En ce moment, le gros de l'armée, commandé par le comte de Clermont, paraissait dans l'éloignement; le sang, « prémices du carnage (1), » teignait déjà la terre ; déjà quelques victimes étaient tombées mortellement atteintes : il n'était pas possible que la haine des deux nations, que l'ardeur d'en venir aux mains, fussent plus longtemps contenues. On avait ordonné, on ne sait pourquoi, que personne ne descendrait de cheval : cette manière de combattre, dans laquelle la supériorité des Français était reconnue, mais à laquelle les Ecosais n'étaient pas accoutumés, convenait certainement très-peu à la circonstance, et présentait même les plus grands inconvéniens : il y eut à ce sujet de grandes contestations entre les capitaines de France et d'Ecosse (2). Le connétable Jean Stuart, sans s'arrêter à l'ordonnance générale, mit pied à terre, et résolut d'aller attaquer les Anglais *main à main* (3) jusque dans leurs parcs (4). A son exemple, Dunois, d'Albret, Guillaume Stuart, Jean de Mailhac,

---

(1) Racine, Iphigénie, acte v, scène dernière.

(2) Monstrelet, en sa Chronique.

(3) Journal du siège.

(4) Chronique sans titre.



1428. seigneur de Châteaubrun et vicomte de Bridiers, Jean de Lesgot ou Lescot, le seigneur de Verduran (1), Louis de Rochechouart, seigneur de Montpipeau, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, descendirent de cheval avec environ quatre cents combattans (2), la plupart écossais (3), et allèrent rejoindre les archers, qui continuaient l'escarmouche à l'entrée du parc où étaient placés les archers anglais (4). Un assez grand nombre de cavaliers s'obstinèrent à ne point mettre pied à terre : on attaqua à pied et à cheval, pêle-mêle, sans aucune espèce d'ordonnance (5). De leur côté, les Gascons, restés à cheval, ne purent voir de sang-froid ce mouvement : ils couchèrent leurs lances, et allèrent charger les ennemis à l'autre point de la bataille, à l'endroit où Fastolf avait placé les archers et arbalétriers de Paris (6).

Cependant Fastolf s'apercevant que le gros de l'armée française n'avancait que lentement, or-

(1) Le manuscrit de Saint-Victor, n° 285, qui contient, outre le Procès de la Pucelle, une copie du Journal du siège, porte en cet endroit *Jehan de Lesgot, seigneur de Verduran*.

(2) Journal du siège.

(3) Chronique sans titre.

(4) Journal d'un bourgeois de Paris.

(5) Monstrelet, en sa Chronique.

(6) Journal d'un bourgeois de Paris.

1428.  
donna aux Anglais de sortir tout à coup de leur parc, du côté qu'attaquaient à pied les archers français et les guerriers d'Ecosse, tandis que la cavalerie gasconne, occupée dans un autre endroit, n'était pas à portée de leur prêter secours. Surpris en désordre, chargés avec furie, les Ecosais et les archers français ne soutinrent pas cette attaque imprévue. Atteint au pied d'une flèche, au moment où il cherchait à les retenir par ses discours et par son exemple, Dunois tomba dans la foule, et eût infailliblement péri, si deux de ses archers ne l'eussent « à tres grant peine tiré de » la presse, » et placé sur un cheval (1). Le connétable d'Ecosse et Guillaume Stuart son frère, fidèles au malheur qui s'attacha à leur famille du moment où elle fut parvenue au trône (2), ne

---

(1) Journal du siège.

(2) Il y a peu d'exemples d'une fatalité pareille à celle qui semble avoir pesé sur la maison de Stuart. Walther, sénéchal ou *stuart* d'Ecosse (de la charge duquel ses descendants tirèrent leur nom), avait épousé Marie, sœur et héritière de David II, roi d'Ecosse, et c'est par ce mariage que les Stuarts furent appelés sur un trône qu'ils teignirent presque tous de leur sang. Robert III, second roi de cette dynastie, meurt en 1390, de la douleur que lui cause la captivité de son fils, que Henri IV, usurpateur de la couronne d'Angleterre, retenait injustement dans les fers. Jacques I^{er} parvient au trône après dix-huit ans de prison en Angleterre, et périt dans son lit, en 1437, assassiné de la main de ses sujets. Jacques II, roi à sept ans, est tué d'un

1428.

furent pas du moins condamnés à la douleur de se survivre, et moururent à côté l'un de l'autre, les armes à la main (1). Verduran, Châteaubrun, Jean Chabot, Guillaume d'Albret, Louis de Ro-

coup de canon, en 1460, au siège de Roxborough. Jacques III, également parvenu à la couronne dès l'âge de sept ans, périt, en 1488, dans une bataille livrée contre ses propres sujets. Jacques IV est tué, en 1513, à la bataille de Floddenfield, livrée aux Anglais. Jacques V, roi à un an et demi, meurt, en 1542, dans une guerre contre les Anglais, du chagrin que lui causent ses désastres ; il avait perdu ses deux fils dans la même journée, une semaine avant sa mort. Sa fille, Marie I^{re}, plus connue sous le nom de Marie Stuart, reine à huit jours, est décapitée à Londres, en 1587, par l'ordre de sa cousine, la reine Elisabeth, après une longue captivité. Alors cette famille passe, dans la personne de Jacques VI, fils de Marie, sur le trône d'Angleterre, où il succède en prenant le nom de Jacques I^{er}, roi de la Grande-Bretagne, à cette même Elisabeth qui avait fait périr sa mère ; mais le malheur suit encore la maison de Stuart dans cette nouvelle élévation : on connaît les infortunes de Charles I^{er}, condamné à perdre la tête, en 1649, par ses sujets révoltés, et celles de Jacques II, chassé du trône, en 1688, par son propre gendre. Cette famille vient enfin de s'éteindre, il y a quelques années, dans la personne du cardinal d'Yorck, son dernier rejeton mâle ; et, comme si son malheur devait la poursuivre dans le tombeau, on s'en est réjoui comme d'un événement heureux qui assure le repos de l'Angleterre. (Voyez *Atlas de Lesage.*)

(1) Journal du siège ; Chronique sans titre ; Monstrelet, etc.

chechouart (1), les seigneurs d'Ivray et de la Grève (2), « et plusieurs aultres, qui tous estoient » de grant noblesse et tres renommée vaillance », trouvèrent également, dans ce combat funeste, une mort sanglante et inattendue (3).

L'attaque des Gascons, à l'autre extrémité de la bataille, n'avait pas eu un plus heureux succès. Quelques-uns, au lieu d'assaillir de front les ennemis, avaient décrit un demi-cercle, et étaient venus menacer les derrières du parc, probablement dans l'espoir de trouver de ce côté un accès moins bien défendu, et plusieurs conducteurs de chariots ayant, à cette vue, dételé leurs chevaux, et voulu prendre la fuite à travers la campagne, furent bientôt atteints et mis à mort (4); mais le gros de cette cavalerie vint charger sur les archers et arbalétriers de Paris. Voici comme un écrivain du temps, zélé bourguignon, ennemi passionné de Charles VII, rend compte de ce combat : « Les Arminaz (*Armaignacs*) (5), ap- » procherent noz gens, et furent les Gascons,

(1) Journal du siège, etc.

(2) Monstrelet, en sa Chronique.

(3) Journal du siège.

(4) Journal d'un bourgeois de Paris.

(5) On donnait ce nom à tous les partisans du roi Charles, à cause du connétable d'Armagnac, qui avait été chef de ce parti.

# 428. » qui estoient bien montez, et la greigneur (*plus*  
 » *grande*) partie de leurs gens, ordonnez contre  
 » les arbalestriers et archers et compagnons de  
 » Paris. . . . Quant ceulx de Paris veirent  
 » que ceulx à cheval venoient vers eulx, ils com-  
 » mencerent à traire (*tirer*) des ars (*arcs*) et des  
 » arbalestres moult asprement. Quant les Gas-  
 » cons veirent ce, ilz baisserent la chère (*leur*  
 » *joie diminue*), et tournoïèrent leurs lances de-  
 » vant eulx, pour garder leurs chevaulx du traict,  
 » et les poignerent (*piquèrent*) de l'esperon  
 » moult fort, comme cilz (*ceux*) qui avoient es-  
 » perance de les mectre tous à mort, mais qu'ilz  
 » fussent près (*sitôt qu'ils les auraient joints*).  
 » Mais les malheureux, les meschans, les maul-  
 » dicts, ne véoient (*voyaient*) pas le mal qui es-  
 » toit devant leurs yeulx ; car, comme ilz approu-  
 » choient de nos gens à poincte d'esperon, leurs  
 » chevaulx entrerent dedens les pieulx fichez, et  
 » les pieulx dedens leurs poitrines, ventres, et en  
 » jambes : si ne porent (*purent*) aler en avant,  
 » mais cheurent les aulcuns (*les uns*) mors, et les  
 » maistres après. Ceulx qui furent atterrez (*abat-*  
 » *tus*) crioient aux aultres : *Viras! viras!* » (Mots  
 » gascons qui veulent dire, *retournez.*) « Si s'en  
 » cuiderent (*crurent*) tantost (*aussitôt*) fuir :  
 » mais leurs chevaulx, qui navrez estoient des  
 » pieulx d'avant diz (*devant dits*) chéoient (*tom-*  
 » *baient*) tous mors soubz eulx, qui en abbatoient



» deux ou trois, et faisoient tresbucher leurs  
 » gens qui après venoient. Quant les Escossois  
 » et les aultres veirent ce, moult furent esbahys,  
 » et eulx prindrent à fuir comme bestes que ung  
 » loup espart (*disperse*) çà et là, et nos gens à  
 » les suivre de près, et à occire et à abbattre ce  
 » qu'ilz porent atteindre (1). »

« Les Angloys », dit une autre chronique,  
 « non saoulez de la tuerie qu'ilz avoient faicte en  
 » la place devant leur parc, s'espandirent hasti-  
 » vement dans les champs, chassans ceulx de  
 » pied; tellement qu'on véoit bien douze esten-  
 » dars, loing l'un de l'autre, par divers lieux, à  
 » moins d'un trait d'arbalestre de la principale  
 » place où avoit esté la desconfiture. Par quoy  
 » La Hire, Poton, et plusieurs vaillans hommes,  
 » qui moult enuis (*à regret*) s'en alloient ainsi  
 » honteusement, et s'estoient tirez ensemble  
 » (*réunis*) près du lieu de la destrousse, rassem-  
 » blerent environ soixante ou quatre vingts com-  
 » battans, qui les suivoient çà et là, et fraperent  
 » sur les Angloys ainsi espars, tellement qu'ilz  
 » en tuerent plusieurs. Et certes, si tous les aul-  
 » tres François fussent ainsi retournez qu'ilz fei-  
 » rent, l'honneur et le profit du jour leur feust  
 » demouré (2). »

---

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

(2) Journal du siège.

1423.

Pendant le comte de Clermont était arrivé assez près du champ de bataille, pour prendre part à l'action, s'il l'avait voulu, et secourir les Gascons et les Ecossois (1). Il avait des forces plus que suffisantes pour rétablir le combat, et arracher aux Anglais la victoire. Il venait d'être armé chevalier, ce jour-là même, par le maréchal de la Fayette (2), et il semble que le souvenir de cette récente dignité eût dû lui inspirer les sentimens les plus généreux. Il n'en fut pas ainsi. Ni lui, « ne toute la grosse bataille ne feirent » oncques semblant de secourir leurs compaignons, tant parce qu'ils estoient descenduz à pied contre la conclusion de tous, comme aussi » parce qu'ils les véoient presque tous tuez devant eulx : mais si tost qu'ilz apperceurent que » les Angloys en estoient maistres, ils se meirent » à chemin vers Orleans, en quoy ne feirent pas » honnestement, mais honteusement. Et ilz eurent assez espace d'eulx en aler, car les Angloys » ne les chasserent pas, obstant (*attendu*) ce que » la plus part estoient à pied, et qu'ilz sçavoient » les François estre en plus grant nombre (3). » Il est très-probable que le dépit de n'avoir pas été attendu fut le principal motif de la conduite du comte de Clermont. Il faut convenir qu'il y avait

---

(1) Journal du siège.

(2) Monstrelet, en sa Chronique. Il écrit *la Sajecte*.

(3) Journal du siège.

autant de petitesse dans son ressentiment que de lâcheté dans sa vengeance. 1428

Le Galloy d'Aunay, seigneur d'Orville, le *Grand Raoullin* et Louis de Luxu furent faits chevaliers par les capitaines anglais (1). On nomma ce combat *la Journée des Harengs*, parce que le convoi conduit par Fastolf consistait principalement en barils remplis de cette espèce de poisson (2).

Les Français revinrent à Orléans fort tard dans la soirée. La Hire, Poton, et Jamet de Tilloy rentrèrent les derniers ; « car, par l'ordonnance de tous, demourerent tousjours à la queue des retournans, pour contregarder que ceulx des bastilles ne saillissent sur eulx, s'ilz sçavoient la desconfiture : en quoi les eussent peu encores plus endommager que devant, qui ne s'en fust prins garde (3). » On peut juger de la consternation que répandit dans la ville ce retour si différent de celui auquel ses habitans s'étaient attendus. Le spectacle de ces guerriers, la plupart couverts de blessures, marchant en silence et les yeux baissés, l'obscurité de

(1) Monstrelet, en sa Chronique.

(2) Villaret, Histoire de France ; Hume's History of England. — Voyez aussi, pour le récit de cette journée, les Grans Chroniques de France ; Hall, fol. 106 ; Stowe, pag. 369 ; Holingshed, pag. 600 ; Grafton, pag. 532, etc.

(3) Journal du siège.

1428. la nuit, la pâleur des torches, devaient avoir quelque chose d'effrayant et de funèbre. Avec quelle inquiétude les Français restés dans Orléans durent interroger les premiers arrivans sur le sort de ceux qui leur étaient chers ! De ces guerriers, brillans naguère encore de force et de jeunesse, de ces vieux capitaines, célèbres par tant d'exploits, qui, ce matin même, se flattaient d'ajouter une nouvelle palme à leurs anciens lauriers, la plupart, indignement dépouillés, couvraient de leurs corps sanglans les plaines désastreuses de Rouvroy ; la prière des morts, l'hymne de la douleur allaient s'élever pour eux dans ces mêmes temples qu'ils devaient faire retentir de chants de triomphe, et les yeux de leurs amis, au milieu de ces tristes honneurs, étaient condamnés à chercher vainement leurs restes, abandonnés à la pitié de leurs vainqueurs (1). Quel dut être surtout l'effroi douloureux des Orléanais, quand ils virent rapporter blessé leur héros chéri, ce seul représentant du sang de leurs princes, ce dernier chef royal laissé à leur fidélité par la Providence, ce guerrier à la fois si jeune, si sage, si magnanime, à la vie duquel l'existence

---

(1) Ce ne fut que quelque temps après que les corps des seigneurs tués dans cette journée furent apportés à Orléans et enterrés dans l'église Sainte-Croix, « là où se feist pour » culx, » dit la Chronique du siège, « un beau service » divin. »

d'Orléans et la liberté de ses citoyens semblaient désormais attachées! 1428.

Malgré l'échec qu'ils venaient d'éprouver, les Français se trouvaient encore en assez grand nombre dans la place pour tenter d'en faire lever le siège aux Anglais, dont les forces, divisées en deux parties par le fleuve, ne pouvaient que très-difficilement s'entre-secourir; mais il aurait fallu pour cela que le découragement et la division n'eussent pas affaibli les Français; et c'était là le résultat le plus fâcheux de la défaite de Rouvroy. On conçoit, d'après les détails que j'ai donnés sur cette déplorable journée, que les Français et les Ecossais pouvaient réciproquement s'en attribuer la malheureuse issue, et les uns et les autres avaient de sanglans reproches à faire au comte de Clermont. Il tint plusieurs conseils (1) pour déterminer le parti qui restait à prendre dans l'état actuel des choses. Le détail de ce qui s'y passa ne nous a pas été transmis; mais il est probable que les discussions furent orageuses, que les esprits s'aigriront de plus en plus, et qu'on dut se convaincre de l'impossibilité d'arriver, à travers tant d'éléments de discorde, à des résultats utiles à la patrie. Le comte de Clermont, blessé d'un mépris que peut-être on ne daignait pas lui dissimuler, peut-être aussi

Dimanche  
13 février, et  
jours sui-  
vans.

---

(1) Chronique sans titre.



1428. honteux de la conduite qui le lui avait attiré, ne chercha plus qu'un prétexte pour s'éloigner.

Judi  
17 février.

Fastolf et son convoi n'arrivèrent que plusieurs jours après dans l'armée ennemie (1). Ajoutant l'insulte à la victoire, les Anglais des Tournelles criaient aux assiégés, dès que le feu de la place venait à se ralentir : « A mes biaux » harengs ! à mes biaux harengs ! (2) »

Vendredi  
18 février.

Enfin le comte de Clermont prit son parti et annonça l'intention de quitter la ville, « disant » qu'il vouloit aler à Chinon devers le roy, qui » lors y estoit ; et emmena avecques luy le seigneur de la Tour (*d'Auvergne*), messire Regnault de Chartres, archevesque de Reims et » chancelier de France, messire Jehan de Saint » Michel, evesque d'Orleans, natif d'Ecosse, » La Hire, et plusieurs chevaliers et escuyers » d'Auvergne, de Bourbonnois et d'Ecosse, et » bien deux mil combactans : dont ceulx d'Or » leans, les voyans partir, ne furent pas bien » contens. Mais il leur promist, pour les apaiser, qu'il les secourroit de gens et de vivres (3). » Une chronique assure même qu'il « jura et promist à son départ de secourir la ville de gens » et de vivres dedens ung certain jour : auquel il

---

(1) Journal du siège.

(2) Serres, en son inventaire.

(3) Journal du siège.

» deffaillist (1). » Soit qu'il répugnât à paraître à la cour après ce qui s'était passé, soit qu'une seconde pensée lui suggérât l'espérance de se rendre encore utile aux Orléanais avec ce qui lui restait de forces, il s'arrêta à Blois avec son corps d'armée et les seigneurs qui l'accompagnaient (2). Le manque d'argent, le découragement des soldats, le défaut d'union parmi les chefs, entraînèrent la dispersion de ces troupes, rassemblées avec tant de peine. 1428.

Dunois, le maréchal de Sainte-Sévère, et le brave Poton de Xaintrailles, étaient les seuls chefs de guerre qui fussent restés fidèles à la mauvaise fortune d'une ville qui n'avait pas craint de se dévouer à la cause de son roi (3). Le zèle et le courage de ses habitans étaient toujours les mêmes; mais ils ne pouvaient se dissimuler qu'après avoir attiré sur eux, par une résistance héroïque, la haine et le courroux d'un ennemi implacable, ils étaient abandonnés à leur malheur (4). Chaque jour les assiégeans augmentaient en nombre (5). Selon quelques auteurs, leur armée s'était accrue de dix mille jusqu'à vingt-trois mille hommes (6); les bastilles et les boulevards destinés à envelop-

---

(1) Chronique sans titre.

(2) Journal du siège.

(3-4-5) *Idem.*

(6) Villaret, Hist. de France.

1423. per la ville, se multipliaient de plus en plus autour d'elle (1) ; les assiégés n'osaient plus attendre leur délivrance d'un prince qui conservait à peine l'apparence de la royauté (2). Plusieurs fois ils avaient envoyé des députés à leur duc, prisonnier en Angleterre, dans la vue de l'exciter à demander au moins la neutralité pour les terres de son apanage (3) ; mais il eût fallu, pour l'obtenir, qu'il adhérât à l'infâme traité de Troyes ; la noblesse de son caractère s'opposait à ce qu'il y consentît, et toutes les négociations avaient échoué. Il ne restait plus qu'un parti qui présentât l'espoir de concilier jusqu'à un certain point le salut de la ville et sa gloire : c'était d'obtenir que la place fût remise, en sequestre, dans les mains du duc de Bourgogne, jusqu'à la décision de la querelle du roi Charles et du roi Henri touchant la succession au trône de France (4). Dunois, qui désormais sentait l'impossibilité de défendre long-temps la place, se rendit au vœu des habitans. Ils élirent pour députés quelques-uns d'entre eux et le brave Poton de Xaintrailles (5), qui, invariable dans son dévouement, ne s'était

Samedi  
19 février.

---

(1) Journal du siège.

(2) Villaret, Hist. de France.

(3) *Id. ibid.*

(4) Journal du siège ; Chronique sans titre ; Villaret.

(5) Journal du siège.

jamais éloigné d'eux depuis le commencement du siège. Ce choix offrait d'autant plus d'avantages, que ce guerrier célèbre ayant, avec la permission du roi, passé sous les drapeaux du duc de Bourgogne à l'époque des démêlés de ce prince avec le duc de Glocestre, l'avait servi avec autant de bonheur que de zèle contre les Anglais en Hainaut et en Flandre (1), et pouvait compter sur l'accueil le plus favorable. On savait que la plupart des grands vassaux de la couronne voyaient avec peine la longue captivité du duc d'Orléans (2); la haine qui avait divisé Louis et Jean sans Peur n'avait point passé, sans s'affaiblir, à leurs enfans; enfin, on fondait de justes espérances sur le caractère chevaleresque de Philippe le Bon. Entre les diverses considérations qu'on recommanda aux députés de mettre sous les yeux de ce prince, pour le déterminer à prendre la ville d'Orléans sous sa protection, on remarque celle-ci, qui fait connaître l'opinion qu'on avait de sa générosité: C'est que « leur seigneur Charles, duc d'Orléans, » estant prisonnier en Angleterre, ne pouvait » pour celluy temps entendre à la garde et con- » servation de ses terres (3). » Tel était donc

---

(1) Monstrelet, en sa Chronique; Villaret, Histoire de France.

(2) Chronique sans titre.

(3) Journal du siège.

1428. alors l'esprit de la chevalerie, que l'absence, la faiblesse, la captivité d'un prince, pouvaient jusqu'à un certain point rendre son héritage sacré, même à ses plus grands ennemis!

Dimanche  
20 février.

Le lendemain du départ des députés un combat s'engagea entre les Français et les Anglais des bastilles de l'est et du nord. Ceux-ci sortirent de leurs forts et de leur parc de Saint-Laurent avec sept étendards déployés, et repoussèrent les Français « jusques au champ Turpin, à un ject » de pierre d'Orléans; mais ilz furent bien recueilliz de canons, coulevrines, et aultre traict, qu'on leur jecta de la ville incontinent, si essement, qu'ilz s'en retournèrent à grant haste dedens leur ost et bastille de Saint Laurent, et aultres là entour (1). »

Le comte de Suffolck, Talbot et d'Escalles, s'étaient partagé les principales bastilles établies à l'occident, au nord et à l'est de la place; il paraît que le comte avait presque entièrement abandonné à Glacidas le gouvernement de celles du sud. Séparés par le fleuve, et d'ailleurs en opposition complète dans leur caractère, leurs manières et leurs opinions, ils durent bientôt, par nécessité, par goût et par choix, ne conserver que fort peu de rapports et de communications au-delà de celles qu'entraînait la transmission

---

(1) Journal du siège.



des munitions et des vivres aux bastilles de la Sologne. Tandis que Glacidas, et ses soldats, à son exemple, prodiguaient chaque jour aux Français, du haut de leurs fortifications, les insultes et les menaces les plus grossières (1), le comte faisait souvent succéder aux combats les plus meurtriers ces témoignages d'estime et de civilité chevaleresque, qui ennoblissent la victoire; en honorant le malheur. Tous les chefs de guerre placés sous ses ordres ne mettaient pas dans leur conduite autant de noblesse et de générosité; la haine de leur nation pour les Français, et cette sorte d'orgueil féroce qui caractérise en général les peuples insulaires, ne cédaient pas également dans tous aux lois de l'honneur et de la loyauté guerrière; mais Talbot et d'Escalles, dignes appréciateurs du courage, ne montraient pas moins de politesse et de courtoisie que Suffolck même dans leurs rapports avec le héros orléanais. Tous trois envoyèrent un jour à Dunois, par un héraut, un plat de figues, de raisins et de dattes; le comte de Suffolck le pria en même temps de vouloir bien lui envoyer de la pane noire, dont il désirait faire fourrer une robe, attendu la rigueur de la saison. Dunois reçut le présent, et s'empressa de lui faire passer ce qu'il demandait

Mardi  
22 février.

---

(1) Serres, en son Inventaire; Journal du siège; Dépôts au procès de révision de la Pucelle.

1428. par le même héraut, « de quoy le conte lui sceut » tres grant gré (1). »

Dimanche  
26 février,  
dernier du  
mois.

Un grand débordement du fleuve fit concevoir un moment l'espérance que les trois boulevards élevés par les Anglais dans l'île Charlemagne, sur la rive de la Sologne, près de Saint - Privé, et devant les Tournelles, du côté de la ville, pourraient être entraînés et détruits par les eaux (2). Jamais elles n'avaient été plus hautes (3); les flots s'élevaient jusqu'aux embrasures des canons; leur cours était si violent et si rapide, qu'il semblait que rien ne dût leur résister (4). Ces boulevards, particulièrement celui des Tournelles, incommodaient beaucoup la place, soit en tirant continuellement sur elle, soit en s'opposant à ce que les nefes qui lui auraient apporté des vivres pussent remonter la Loire, et leur destruction eût apporté un grand soulagement aux assiégés; mais les Anglais travaillèrent jour et nuit avec une telle diligence, qu'ils parvinrent à les maintenir contre l'effort des flots, et ne cessèrent pendant tout ce temps de faire feu sur la ville, et d'endommager ses édifices. Bientôt les eaux diminuèrent, et emportèrent avec elles les espérances des Orléa-

---

(1) Journal du siège.

(2) *Idem.*

(3) Micquellus, en son livre du Siège d'Orléans.

(4) Journal du siège.

nais (1). Les anciens Grecs auraient vu dans cette inondation passagère un généreux et vain effort de la divinité du fleuve en faveur de la cité vaillante, antique ornement de ses rivages. Une grande consternation dut suivre, qui, pour être fondée sur un préjugé superstitieux, ne devait pas avoir moins d'empire sur des esprits du quinzième siècle. Ce fut long-temps une opinion généralement adoptée à Orléans et dans presque tous les pays qu'arrose la Loire, que les débordemens de ce fleuve annoncent quelque grand malheur au royaume (2). L'état des affaires publiques pouvait faire penser que celui qui venait d'avoir lieu présageait la chute de la maison royale, et la transmission du sceptre à des mains étrangères (3).

Ce jour même, la bombarde placée par les Français près de la poterne, à l'endroit où avaient été les moulins, pour battre le fort des Tournel-

---

(1) Journal du siège.

(2) Le Maire, Histoire et Antiquitez de la ville et duché d'Orléans.

(3) Le débordement de 581 avait été suivi, trois ans après, de l'incendie de la ville d'Orléans; celui de 1527 précéda de fort peu les guerres sanglantes qui éclatèrent entre Charles-Quint et François I^{er}. (Le Maire, Hist. d'Orléans.) — La Loire se déborda surtout avec fureur au temps de la mort de Henri II, de Henri III et de Henri IV. (Simon Goulard, Histoires admirables.)

1428. les, « tira tant terriblement contre elles, qu'elle » en abbatit un grant pan de mur (1). »

Jendredi  
3 mars.

Suffolck avait ordonné d'ouvrir une tranchée depuis le boulevard que les Anglais avaient établi à la Croix-Boissée, entre la Bastille de Saint-Laurent et la porte Regnard, jusqu'à celui qu'ils avaient élevé sur l'emplacement de l'église de Saint-Lazare, afin qu'on pût communiquer à couvert, et par un chemin plus court, de ce point du siège à l'autre. Témoins de ce travail, les Français firent une sortie dans laquelle ils mirent les Anglais en fuite, en prirent neuf, et en tuèrent un assez grand nombre : maître Jean en abattit cinq, entre autres, de deux coups de coulevrine : parmi ces derniers, se trouva lord Gray, neveu du feu comte de Salisbury, et gouverneur de Janville, « dont les Angloys feirent grant regrez ; » parce qu'il estoit de grant hardisse et vail- » lance (2). » A peine retournés dans la ville, les Français, encouragés par ce premier avantage, en ressortirent en plus grand nombre : un vif combat s'engagea, et « ilz allerent jusques bien » pres des Angloys estans à la Croix-Boissée. Et » gaignerent ung canon jectant pierres grosses » comme une boulle. Et oultre, en rapporterent » dedens leur ville deux tasses d'argent, une robbe

---

(1) Journal du siège.

(2) *Idem.*

» fourrée de martres, et plusieurs haches, gui-  
» sarmes (*haches à deux tranchans*), arcs, trous-  
» ses (*carquois*) de fleiches, et aultres abille-  
» mens de guerre (1). » Irrités de leurs pertes  
et de l'audace des assiégés, les Anglais sortirent  
en foule de leurs bastilles, déployèrent neuf  
étendards, et repoussèrent les Français jusqu'au-  
près du boulevard de la porte Bannier, où ceux-  
ci, s'étant ralliés sous le canon des remparts,  
tinrent ferme, et les forcèrent de reculer. « Com-  
» bien que de rechef et tost retournerent (*les*  
» *Anglais*), et chargerent fort et asprement sur  
» les François », qui ne pouvant plus résister  
au nombre, voulurent se retirer dans le boule-  
vard ; mais les Anglais les suivirent de si près,  
que l'entrée se trouva trop étroite pour la foule :  
un certain nombre périt par le fer des ennemis ;  
quelques autres, parmi lesquels on remarquait  
« un vaillant escuyer gascon, nommé Regnault  
» Guillaulme de Vernade, qui estoit fort blecé »,  
tombèrent en leur pouvoir ; d'autres, ne sachant  
où fuir, se précipitèrent dans les fossés de la  
porte Bannier, où les Orléanais qui couvraient  
les remparts, ne les reconnaissant pas au milieu  
du trouble et de la confusion générale, les écri-  
sèrent à coups de pierres ; un nommé Etienne  
Fauveau, habitant d'Orléans même, reçut la

---

(1) Journal du siège.



1428. mort, en cette occasion, de la main de ses propres concitoyens (1).

Vendredi  
4 mars.

Chaque jour apportait aux assiégés de nouveaux sujets d'affliction. Quelques pauvres cultivateurs, dont les vignes situées près d'Orléans, aux environs de Saint-Ladre et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, faisaient l'unique richesse, se hasardèrent à aller y faire les travaux que la saison réclamait. Trois cents Anglais, qui venaient enlever les échelas de ces vignes, pour en alimenter leurs foyers, surprirent ces malheureux et les enveloppèrent. En vain la cloche du beffroi appela les Français à leur secours : ils ne pouvaient arriver assez tôt ; et les Anglais emmenèrent prisonniers ces misérables vigneron (2), que leur pauvreté et l'innocence de leurs travaux auraient dû mettre à couvert d'une telle injustice. Quel prétexte, en effet, pouvait autoriser la violence exercée à leur égard ? Leurs mains laborieuses, ces mains que des guerriers cruels osaient charger d'indignes liens, ne s'étaient point armées d'un fer homicide ; consacrées dès l'enfance à des soins pacifiques, le sang de leurs semblables, même celui des ennemis de la patrie, ne les avait jamais souillées ; nourrir les hommes, leur préparer l'oubli des peines de la vie, voilà toute leur ambi-

---

(1) Journal du siège.

(2) *Idem.*

tion, toute leur espérance, toute leur destinée. 1428.  
 Mais qu'est-il besoin de chercher leur crime? Ils  
 étaient Français et sans défense.

L'arrivée, à plusieurs reprises, de quelques  
 chevaux chargés de subsistances, la rencontre et  
 la prise d'une *damoiselle* et de six marchands  
 qui amenaient des vivres aux assiégés, la mort  
 d'un seigneur anglais tué d'un coup de coule-  
 vrine, et dont les Français ne surent pas le nom,  
 mais « dont les Angloys feirent moult grant  
 deuil (1) », n'apportèrent que de faibles conso-  
 lations aux assiégés; et un événement assez sin-  
 gulier vint ajouter à leurs inquiétudes. On dé-  
 couvrit qu'une ouverture, de grandeur suffisante  
 pour qu'un homme d'armes pût y passer, avait  
 été pratiquée à la droite de la porte Parisie, dans  
 le mur de l'aumône d'Orléans (on appelait ainsi  
 une maison hospitalière fondée par la piété pour  
 offrir un asile aux pèlerins). Le bruit de cette  
 découverte se fut à peine répandu, que le peu-  
 ple, se croyant trahi, accourut en foule, et té-  
 moigna tant de fureur, que le chef de cette mai-  
 son prit la fuite (2). Sa disparition n'était pas  
 propre à dissiper les soupçons qui s'élevaient  
 contre lui; mais, eût-il été innocent, il est dou-  
 teux qu'on lui eût permis de se disculper.

Samedi 5,  
 dimanche 6,  
 lundi 7 et  
 mardi 8  
 mars.

Mercredi  
 9 mars.

(1) Journal du siège.

(2) *Idem.*

1428.  
Jeudi  
10 mars.

Malgré sa grande jeunesse, Dunois unissait à une extrême justice cette fermeté sévère qui peut seule maintenir parmi des hommes armés l'ordre, la discipline et le respect des lois. Deux hommes d'armes français appartenant au Gallois de Villiers avaient, au mépris d'un sauf-conduit accordé par le prince à un habitant forcé de s'absenter, exercé sur cet homme quelque violence ( c'est du moins ce que semble indiquer le récit très-laconique, et un peu obscur en cet endroit, de la chronique du siège ) : Dunois les fit pendre à un arbre qui s'élevait hors de la porte de Bourgogne, parmi les ruines du faubourg (1). Ce côté de la ville était le seul que les Anglais n'eussent pas encore investi : ils vinrent ce jour-là même établir sur les débris de l'église de Saint-Loup, vis-à-vis de la porte de Bourgogne, une bastille (2) qui devait terminer la chaîne de forts et de redoutes projetée par le comte de Salisbury, pour enfermer Orléans au nord et au midi du fleuve. A compter de ce jour, il devint de plus en plus difficile de faire entrer des vivres dans la place. Cependant le bâtard de Lange parvint à s'y introduire pendant la nuit avec six chevaux chargés de poudre à canon.

Mardi  
15 mars.

Les Anglais continuaient à molester et à enle-

(1) Journal du siège.

(2) *Idem.*

ver les vigneronns qui, réfugiés, ainsi que beaucoup d'habitans des campagnes voisines, dans l'enceinte d'Orléans, sortaient de ce commun asile pour se livrer à leurs travaux. Voyant que ces cultivateurs, instruits par l'expérience, se tenaient sur leurs gardes, et fuyaient dès que l'ennemi venait à paraître, trente soldats de la bastille Saint-Loup usèrent d'un stratagème pour les surprendre. Déguisés en femmes, ils se mêlèrent à quelques villageoises qui ramassaient du bois pour le vendre dans la ville, et s'approchèrent insensiblement de l'endroit où travaillaient les vigneronns, aux environs de Saint-Marc et de la Borde-aux-Mignons ; alors, se jetant tout à coup sur eux, ils en saisirent neuf ou dix, et les emmenèrent dans leur fort (1). Il est probable qu'on mettait ces malheureux à rançon, et que cet appât, toujours renaissant, excitait l'avidité d'une soldatesque accoutumée à tous les excès. L'obligation de fermer les yeux sur les crimes des soldats en pays étrangers, est l'inconvénient inévitable de toute guerre injuste un peu prolongée. De quel front, en effet, imposerait-on les règles de la justice à des hommes dont on expose à tous momens les jours pour soutenir des prétentions iniques et des entreprises illégitimes ? Les rapines et le brigandage sont alors considérés comme des com-

---

(1) Journal du siège.

1428. pensions. Aussi Talbot avait-il coutume de dire, dans un langage moins décent qu'énergique, que « si Dieu mesme estoit souldart, il se feroit pillard (1). »

Mercredi  
16 mars.

Le départ du maréchal de Sainte-Sévère vint ajouter aux craintes des Orléanais. Obligé d'aller prendre possession de plusieurs terres qui lui étaient échues par la mort de Jean de Mailhac, seigneur de Châteaubrun, frère de sa femme, tué à la journée de Rouvroy, il voulait d'abord se rendre auprès du roi, probablement pour l'engager à faire un nouvel effort en faveur d'Orléans; et « il promist à ceulx de la ville qu'il retourneroit en brief; et ilz furent tres contens; » car il l'aymoient et prisoient, parce qu'il leur avoit faict plusieurs biens, et aussi pour les grants faicts d'armes que luy et ses gens avoient faicts pour leur défense (2). La mort d'Alain Dubey, prévôt d'Orléans, chéri pour ses vertus, suivit immédiatement le départ du maréchal: il est probable que les malheurs de sa patrie avancèrent le terme d'une vie qu'il avait employée tout entière à la servir. « Dont ceulx de la ville furent moult dolens, » dit la chronique, « parce qu'il gardoit tousjours bien justice (3). »

Jeudi  
17 mars.

Samedi  
19 mars.

Les Anglais étaient informés du départ du ma-

---

(1) Chroniques du temps.

(2) Journal du siège.

(3) *Idem.*



réchal de Sainte-Sévère, de l'affaiblissement de la garnison, et probablement des démarches des habitans auprès du duc de Bourgogne : ils crurent devoir faire les plus grands efforts pour terminer au plutôt un siège si long et si meurtrier. En conséquence, toute leur artillerie, canons et bombardes, commença à faire sur la place un feu plus terrible que jamais. D'énormes pierres tombaient en grand nombre dans toutes les parties de la ville, se succédaient sans interruption, foudroyaient les édifices, écrasaient la foule, et répandaient partout la consternation et l'épouvante (1).

La solennité de *Pâques fleuries* ne fit qu'interrompre ces scènes d'effroi et de désolation : dès le lendemain, les Français, animés par l'ardeur de la vengeance, sortirent de la ville en grand nombre, tant gens de guerre que citoyens d'Orléans et habitans des campagnes réfugiés dans ses murs, et allèrent attaquer les nouveaux boulevards que les ennemis venaient d'élever à la droite de la Grange-Cuivret, et d'où ils tiraient sans relâche sur la ville. A l'aspect de ces hommes, résolus de vaincre ou de mourir, frappés d'une terreur subite, les guerriers à qui la défense de ces boulevards étaient confiée, prirent la fuite avec ce qu'ils purent emporter d'effets et d'artil-

1428.  
Dimanche  
20 mars,  
Pâques fleu-  
ries.

Lundi  
21 mars.

---

(1) Journal du siège.

1428. lerie, et se refugièrent dans la bastille de Saint-Laurent. Mais bientôt, honteux de leur frayeur, et sans doute excités par Suffolck, qui commandait immédiatement ce côté du siège, ils retournèrent au combat, « faisant merveilleux cris et » semblant de grant hardiesse », et rechassèrent les Français jusqu'à l'aumône Saint-Pouair. Un guerrier anglais, nommé Robin Héron, se signala en cette occasion par une valeur à laquelle les Français, toujours empressés de reconnaître les vertus de leurs rivaux, rendent, dans la chronique du siège, un témoignage honorable. Tout à coup les Orléanais s'arrêtent, se retournent, marchent à l'ennemi, « et les chargerent tant de » canons, coulevrines, et aultre traict, qu'ilz » les contraignirent rebouter (*reculer*) et re- » traire (*se retirer*) à grant haste dedens leurs » bastilles (1). » Un combat également sanglant et absolument semblable dans ses résultats, marqua la journée du lendemain. Le Champ-Turpin, les environs de la Croix-Morin et de Saint-Pouair, en furent le théâtre. Un Anglais, en fuyant, tomba dans un puits, non loin de cette croix, et dans la chaleur du combat il fut tué par les Français (2) devenus à leur tour inflexibles et sans pitié.

Mardi  
22 mars.

---

(1) Journal du siège.

(2) *Idem.*

Le feu de l'artillerie anglaise reprit avec une nouvelle vigueur, et les désastres se multiplièrent dans la ville. Pour comble de tant de maux, le bruit se répandit que quelques habitans avaient formé le projet de la livrer aux ennemis. Troublés de cette rumeur, que l'approche d'une solennité de paix, de concorde et d'amour (on était à la veille de Pâques), semblait rendre plus effrayante, en mêlant l'horreur d'un sacrilège à l'image d'une infâme trahison, les gens de guerre et les citoyens veillèrent jour et nuit, toujours en armes, tant sur les murs et aux boulevards extérieurs, que dans l'intérieur de la ville. La trêve accordée de part et d'autre en l'honneur de la fête n'apporta aucun relâche à cette surveillance assidue. Les Français avaient enfin appris à connaître leurs ennemis.

Deux nouveaux combats eurent lieu entre la ville et les boulevards de la Grange-Cuivret. Dans le premier, les troupes opposées restèrent à portée de trait sans en venir aux mains, « tirans les ungs contre les aultres de canons, » coulevrines, et aultre traict, tellement que de chaque partie y en eut plusieurs blecez. » Dans le second, les Anglais sortirent de Saint-Laurent au nombre de quatre cents combattans; ils déployèrent deux étendards, dont l'un, l'étendard de Saint-Georges, était mi-parti de blanc et de rouge, et avait une croix rouge au milieu : l'ap-

1428.

Judi 24  
et vendredi  
25 mars.

1429.

Dimanche  
de Pâques,  
27 mars.

Vendredi  
1^{er} avril, et  
samedi 2.

Samedi  
2 avril.

1429. parition de cet étendard donnerait à penser que Suffolck ou Talbot étaient présens en personne. Les Français, repoussés d'abord jusqu'à Saint-Mathurin et au Champ-Turpin, furent ralliés en cet endroit et mis « en belle ordonnance » par Dunois, Graville, La Hire, Poton et Tilloy. Le combat devint terrible. L'artillerie, servie de part et d'autre avec une égale ardeur, vomissait de toutes parts la mort sur le champ de bataille. Il paraît que les Anglais ni les Français ne purent s'attribuer la victoire, et que la nuit seule mit fin au combat (1).

Dimanche  
3 avril,  
Quasimodo.

La journée suivante offrit aux deux partis un spectacle qui nous semblerait aujourd'hui bien extraordinaire, mais qui est décrit dans la chronique du siège en des termes propres à faire juger qu'il ne présentait rien que de conforme aux usages du siècle. Je ne crois pas cependant que nos vieux historiens fassent une autre mention de l'observation de cette coutume, vraiment digne des temps héroïques et chevaleresques.

Les pages français et les pages anglais qui avaient accompagné à ce siège les chevaliers des deux nations, se défièrent mutuellement, avec l'autorisation des chefs de guerre, à un combat dont les conventions furent réglées d'un commun accord. On sait que les pages étaient de jeunes

---

(1) Journal du siège.

gentilshommes aspirans aux honneurs de la chevalerie, et qui pour obtenir un jour cette dignité, commençaient, presque au sortir de l'enfance, à faire auprès d'un chevalier l'apprentissage du métier des armes. Ce titre de *chevalier* était alors si honorable, et suffisait si bien pour ennoblir tous les services que ces jeunes gens devaient rendre à leurs patrons, qu'il n'était pas rare d'en voir suivre, en qualité de pages, des chevaliers inférieurs à eux pour la naissance, mais dont la haute prouesse et la brillante renommée réparaient ce désavantage. Le lieu choisi pour le combat n'est indiqué dans la chronique du siège que par ces mots : « entre les deux isles Saint Lorens, » qui présentent un sens fort obscur, et d'autant plus difficile à éclaircir, que ces îles n'existent plus. Chaque parti arbora un étendard particulier et élut un capitaine. Aymar de Puiseux, d'une ancienne maison du Dauphiné, fut celui des pages français. Ce jeune homme avait les cheveux d'un si beau blond, que La Hire l'avait surnommé, dans son langage gascon, *Cap-dorat*, c'est-à-dire, *Tête dorée*. « Il estoit tres esveillé et de » grant hardiesse entre les aultres, et bien le » monstra depuis en plusieurs faicts d'armes, » tant en ce royaume, comme en Allemaigne et » ailleurs (1). »

---

(1) Journal du siège.



1429. Sans armes défensives qu'un léger panier d'osier passé au bras gauche en guise de bouclier, ces nobles enfans s'avancèrent avec intrépidité les uns contre les autres, à la vue d'un grand nombre de spectateurs attirés par la singularité de ce combat. Bientôt une grêle de pierres lancées avec roideur, tant à la main qu'à l'aide de la fronde, sifflent dans les airs et vont porter dans les rangs opposés la douleur et la mort. Déjà le sang coule ; plus d'un héros naissant presse la rive de son beau visage, et mêle à la fange sa longue chevelure. Mais rien ne peut ralentir l'ardeur des combattans, dont une première passion, dont une passion unique possède l'âme tout entière. Le besoin de la gloire, la soif d'un premier succès, une audace vierge encore, enflamment à la fois leur courage ; le péril, les blessures, la souffrance la plus aiguë, ne peuvent en arrêter l'essor ; la honte repousse les larmes provoquées par la douleur : que dis-je ! on ne voit plus les périls, on ne sent point la douleur, on ne reculerait pas devant la mort même. Celui qui tombe se relève plus terrible ; il puise dans sa chute, dans sa honte, dans la joie de ses adversaires, un courage, une ardeur et des forces nouvelles.

On ne peut douter que les pages français ne fussent en petit nombre, car il n'était resté dans la ville que peu de chevaliers et de gens de guerre, et la chronique du siège ne dit point que

les pages anglais eussent eu la délicatesse de ne se présenter au combat qu'en nombre égal. Cependant l'audace et l'impétuosité françaises obtinrent le prix de la première journée : les pages anglais furent forcés de reculer devant leurs adversaires (1). Mais ils prirent leur revanche le lendemain, accablèrent les pages français, et leur enlevèrent leur étendard. A la vérité cet avantage fut acheté de la vie d'un des vainqueurs, tué roide d'un coup de pierre ; le combat fut très-sanglant ; il y eut de part et d'autre beaucoup de blessés ; et il est permis de croire que la victoire fût au moins restée incertaine, si les pages français n'eussent pas été trop inférieurs en nombre (2).

Quelques vivres, envoyés de Châteaudun, entrèrent dans la place ; mais leur arrivée causa moins de joie aux Orléanais que la nouvelle, apportée par ceux qui les amenaient, d'un succès remporté sur les Anglais par la garnison de cette petite ville (3). Seul resté français au milieu de la Beauce envahie, Châteaudun avait opposé aux vainqueurs une résistance inattendue, et la valeur du célèbre Florent d'Illiers, son gouverneur, les avait dissuadés d'en entreprendre régulièrement le siège avant d'avoir réduit Orléans et les autres

1429.

Lundi  
4 avril.Mardi  
5 avril.

(1) Journal du siège.

(2-3) *Idem.*

1429. places de la Loire. Mais ce n'était point assez pour ce guerrier de maintenir si glorieusement l'indépendance de la place confiée à son courage ; tout son cœur était à la patrie , et la destinée du dernier boulevard de la France ne cessait pas un instant d'occuper sa pensée. Non - seulement il saisissait avec empressement tous les moyens de faire passer des secours à la ville assiégée ; mais , par des courses fréquentes , au risque d'attirer sur lui toute la vengeance des Anglais , il fatiguait leur armée , attaquait leurs convois , et détruisait les détachemens isolés que leur envoyait le duc de Bedford (1). Quarante Anglais , qui apportaient au comte de Suffolck une somme assez considérable , venaient d'être surpris par lui , tués en partie et dépouillés de leur trésor (2). Quatre jours après , un nouvel envoi de vivres , achetés probablement avec cet argent , pénétra encore dans la ville ; et les Orléanais purent se convaincre de plus en plus qu'il leur restait du moins un ami fidèle dans le héros de Châteaudun (3).

Samedi  
9 avril.

Mardi  
12 avril.

Les revers essuyés par les défenseurs d'Orléans pouvaient affliger leur patriotisme , mais ils n'abattaient point leur courage. Quelques guerriers

(1) Godefroy , Vie de Florent , sire d'Illiers , dans le Recueil des historiens de Charles VII.

(2) Journal du siège.

(3) *Idem.*

intrépides sortirent une nuit de la ville par la porte de Bourgogne , passèrent sans bruit la Loire , attachèrent leur nef au rivage au-dessus de Saint - Jean - le - Blanc , décrivirent un demi-cercle derrière les bastilles de la Sologne , entrèrent tout à coup , en forçant les portes , dans l'église de Saint-Marceau (1) , voisine de la bastille des Augustins , y surprirent vingt hommes d'armes anglais , les conduisirent à leur bateau , et les emmenèrent prisonniers dans la ville. Il y a peu d'exemples d'une semblable audace couronnée d'un aussi heureux succès ; car cette expédition ne coûta la vie qu'à deux des guerriers français (2) ; la chronique du siège ne dit point par quel accident. Il est probable que les Anglais , en se défendant , leur avaient donné la mort ; à moins qu'on n'aime mieux supposer qu'en revenant au rivage ils s'égarèrent dans l'ombre , et tombèrent dans quelque poste ennemi. On regrette que les noms de ces guerriers aventureux ne soient pas venus jusqu'à nous. Le résultat de leur entreprise , joint à l'arrivée d'une somme d'argent destinée à payer les soldats de la garnison , qui en avaient grand besoin (3) , répandit

1429.

Mercredi  
13 avril.

---

(1) Le texte de la Chronique du siège porte : *Allerent à Saint-Marceau, ou Val-de-Loire, et rompirent et percerent l'église.*

(2) Journal du siège.

(3) *Idem.*

1429. dans la ville une nouvelle assurance, et même une sorte de gaiété. Il faut aux Français si peu de chose pour être heureux !

Vendredi  
15 avril.

Cependant les Anglais achevèrent d'élever « une » moult belle et forte bastille, tres bien faicte, » entre Saint Pouair et Saint Ladre, en une » place qui comprenoit grant enceincte, dedens » laquelle meirent et laisserent plusieurs sei- » gneurs et gentilshommes d'Angleterre, avec » grant nombre d'aultres gens de guerre, vou- » lans garder que par là près ne peussent plus » estre menez aulcuns vivres dedens Orleans, » ainsi comme ilz avoient veu faire plusieurs fois » paravant, malgré les gens de leurs aultres bas- » tilles (1). » Leur espérance cependant fut quel- quefois trompée encore. Le dévouement d'une ville si fidèle et la constance de ses défenseurs, le sort de la patrie attaché à celui de ses murs, inspiraient aux habitans des cités voisines un zèle et une émulation qui triomphaient de tous les obstacles. Tant que dura le siège, les communications avec Orléans purent devenir très-difficiles et accompagnées de beaucoup de périls ; mais, malgré la surveillance rigoureuse des Anglais, elles ne cessèrent jamais entièrement. Des vivres envoyés de Blois aux Orléanais parvinrent dans la ville par le chemin de Fleury, à la vue des en-

Samedi  
16 avril.

---

(1) Journal du siège.



nemis, qui accoururent trop tard pour les enlever (1). Cinquante hommes d'armes détachés des petites places de la Sologne osèrent le même jour venir faire une course devant les Tournelles, et emmenèrent quinze Anglais prisonniers (2). La nuit suivante, quelques Français sortis sans bruit de la place surprirent et tuèrent trois vedettes ennemies près d'un lieu nommé l'Orbecte (3). Il semble, au premier coup d'œil, que ces petits avantages étaient de bien peu d'importance; mais on trouvera qu'ils en avaient beaucoup, si l'on considère qu'ils devaient contribuer à soutenir l'esprit de la garnison.

Dimanche  
17 avril.

Le jour suivant fut marqué par l'arrivée d'une triste nouvelle. Poton de Xaintrailles et les autres « ambassadeurs » envoyés au duc de Bourgogne revinrent ce jour-là, et rendirent compte aux habitans du peu de succès de leur mission. Le duc, flatté de la confiance des Orléanais, touché de leur fidélité et de leurs malheurs, avait accueilli leur prière, et s'était rendu à Paris, dans l'espoir de porter le duc de Bedford à consentir à l'arrangement proposé. On avait tenu au Louvre un grand conseil, où Poton et les autres envoyés avaient été entendus. « Les historiens anglais » observe Villaret, « ont loué la prudence et la

(1) Journal du siège.

(2-3) *Idem.*

1429. » modération du régent ; toutefois, dans une con-  
 » joncture si délicate, il n'eut pas la politique de  
 » conserver au moins l'apparence de ces vertus.  
 » Non content de rejeter, sans aucun détour,  
 » l'offre des Orléanais, il ne daigna pas même  
 » ménager le duc de Bourgogne, présent au con-  
 » seil ( 1 ). » Il se répandit en paroles orgueil-  
 leuses, en bravades peu dignes d'un grand prince,  
 se vantant « qu'il auroit icelle ville d'Orleans à  
 » volonté, et que ceux d'Orleans lui payeroit  
 » ce que luy avoit cousté ce siège ; et qu'il seroit  
 » bien marry d'avoir battu les buissons, et que  
 » d'autres eussent les oysillons ( 2 ). » Enhardi  
 par ce langage, « ung nommé maistre Raoul *le*  
 » *Saige* » ( qui ne justifia pas ce jour-là son sur-  
 nom ) osa ajouter « que il ne seroit jà en lieu où  
 » on le maschast audit duc de Bourgogne, et  
 » il l'avalleroit ( 3 ). » Paroles indécentes que le  
 duc de Bedford dût paraître approuver, puis-  
 qu'il les laissait impunies. « Ce n'était pas là ces  
 » ménagemens et ces égards pour le duc de Bour-  
 » gogne, tant recommandés par Henri V mou-  
 » rant. Les usurpateurs de la monarchie ne con-  
 » naissaient plus ni alliés ni amis, dès qu'il s'a-

(1) Villaret, Histoire de France.

(2) Jean Chartier, Hist. de Charles VII ; Grans Chroniques de France.

(3) Monstrelet, en sa Chronique.

» gissait de leurs intérêts. Enivrés de leurs succès, ils cessaient de se contraindre. La prospérité les aveuglait (1). » Le duc de Bourgogne eut besoin de se rappeler les liens qui l'unissaient au duc de Bedford (il lui avait donné sa sœur en mariage), pour ne pas se porter à quelque éclat fâcheux. Il ne laissa pas de faire connaître hautement son mécontentement, et sortit du conseil justement indigné. C'était la seconde insulte que ce prince essayait de la part des Anglais depuis la mort de Henri V. Leur ingratitude dut plus d'une fois lui faire regretter d'avoir changé de maître, et l'eût peut-être ramené dès ce moment du côté de son roi légitime, sans les sujets de haine qu'il croyait avoir contre lui. Plaignons Philippe le Bon de l'horrible situation dans laquelle son âme se trouvait placée. L'honneur de la nation, l'amour de la patrie, lui ordonnaient de sauver son roi d'une ruine prochaine; la mort d'un père semblait lui faire une loi sacrée de poursuivre Charles VII jusqu'au tombeau. Un fleuve de sang coulait entre ces deux princes, les empêchait de se rejoindre, de s'entendre et de se pardonner. Dans cette opposition de devoirs et de sentimens, le duc de Bourgogne crut du moins que son honneur lui prescrivait de remettre dans le fourreau une épée dont l'Angleterre méconnais-

---

(1) Villaret, Hist. de France.

1429. sait les services. Il envoya, en conséquence, avec les députés qui retournaient à Orléans, un héraut chargé de commander « à tous ceulx de ses terres » et villes à luy obeissans, estans en celluy siege, » qu'ilz s'en allassent et departissent, et ne mes- » feissent plus en aulcune maniere à ceulx d'Or- » leans (1). » Les Anglais n'ont jamais cherché à se faire aimer quand ils ont cru pouvoir se faire craindre, et les Bourguignons n'avaient pas entièrement cessé d'être Français; ils reçurent avec joie l'ordre de leur prince. « Pour obtempérer » auquel commandement » dit la chronique « s'en » allerent et departirent tres hastivement plu- » sieurs Bourguignons, Picards, Champenois, » et moult d'aultres des pays et obeissance d'icel- » luy duc de Bourgoigne (2). » Malheureusement l'armée anglaise était désormais trop nombreuse, pour que l'abandon de quelques troupes alliées pût apporter un changement sensible dans la situation des assiégés.

Les députés rapportèrent aux habitans que la ville ne serait reçue à traiter qu'à la condition de se soumettre au régent anglais. Cette décision révolta la fierté des Orléanais et les enflamma

---

(1) Journal du siège. — Voyez aussi, pour toute cette affaire, Hall, fol. 106; Monstrelet, vol. II, pag. 42; Stowe, pag. 369; Grefton, pag. 533.

(2) Journal du siège.

d'un nouveau courage. Ils jurèrent de se défendre jusqu'au dernier soupir (1). 1429.

Lundi  
18 avril.

La nuit même qui suivit cette résolution, brûlant de prouver aux assiégeans qu'Orléans n'était pas encore prêt à subir le joug qu'ils se flattaient de lui imposer, les guerriers français, accompagnés de l'élite des habitans, sortent sans bruit de la ville, parviennent en silence, à la faveur de l'ombre, jusqu'aux palissades du grand parc des Anglais, égorgent la garde qui veillait à l'entrée, se précipitent dans l'enceinte, se répandent en un instant dans les cabanes qui en remplissent l'étendue, surprennent la plupart des soldats endormis, et, profitant du trouble et de l'épouvante que produit cette invasion nocturne, font long-temps un carnage horrible de leurs ennemis. Déjà l'un des étendards des Anglais est au pouvoir des vainqueurs; un butin considérable, des coupes d'argent, des robes de martre, un grand nombre d'arcs, de carquois, de flèches, toutes sortes d'armes précieuses, sont le prix de leur audace et de leur valeur. Cependant les Anglais « crient moult affrayement à l'arme », se mettent en ordonnance, et marchent en grand nombre contre les Français : le jour commence à poindre; s'ils tardent encore, toutes les forces ennemies vont se réunir et les envelopper : ils

---

(1) Villaret, Hist. de France.



1429. sortent du parc et se retirent vers la ville. Mais le poids des dépouilles, peut-être même une fierté mal entendue, ralentissent leurs pas ; ils veulent que leur retraite ne ressemble pas à une fuite, mais à un triomphe. Tout à coup la cavalerie ennemie se répand dans la plaine : pris en flanc, assaillis de toutes parts, les Français sont contraints de s'arrêter, de faire face : un grand combat s'engage ; l'artillerie tonne ; des torrens de sang coulent : accablés par le nombre, les Français ne regagnent leurs murs qu'après avoir jonché le champ de bataille de leurs cadavres et de ceux de leurs ennemis. Quoique la perte fût à peu près égale de part et d'autre, elle devait être infiniment plus sensible pour les Français, réduits depuis long-temps à des forces très-peu considérables. « Et bien y parut au retour par » le dueil que feirent les femmes d'Orleans, » plourans et lamentans leurs peres, maris, fre- » res et parens, tuez et blecez » dans ce combat funeste. On se rendit mutuellement, dans la même journée, les restes mortels des guerriers des deux partis, et ils furent déposés en terre sainte avec les honneurs funèbres qui leur étaient dus (1) : triste et dernière consolation, que dans ces jours souillés par toutes les fureurs, les cruels hasards de la guerre ne laissaient pas toujours

---

(1) Journal du siège.

au frère, à la mère, à l'épouse, condamnés à pleurer l'objet des sentimens les plus doux et des affections les plus sacrées! 1429.

Si jamais les Anglais purent se flatter de voir enfin l'heure fatale qui devait faire passer dans les mains de leurs rois l'antique sceptre de Clovis, ce fut sans doute après cette journée sanglante, après ce combat terrible, qui semblait avoir épuisé les dernières forces d'une ville livrée à tous les besoins, affaiblie par des pertes sans nombre, éprouvée par les disgrâces les plus cruelles, et qui seule avait jusque-là retardé l'asservissement du reste de la monarchie. Accablé par tant de revers, Charles désespérait de sa fortune; il ne trouvait point dans son âme la force et le génie nécessaires pour vaincre le malheur et changer la destinée. La bonté de son cœur, en l'attendrissant sur les maux de ses sujets; le souvenir de la conduite irrégulière de sa mère, qui pouvait lui inspirer des doutes sur la légitimité de sa naissance; une piété humble et soumise, qui lui faisait voir les arrêts du ciel dans les disgrâces qui l'écartaient du trône; tout portait ce jeune prince à se faire scrupule de prolonger une guerre sanglante et désormais sans espoir. Cédant à l'orage, il inclinait à se retirer, soit en Espagne, soit en Écosse, où les anciennes alliances de la maison de France avec les rois de ces contrées lui faisaient espérer

1429.

de trouver un asile (1). Si son conseil, par des motifs personnels à ceux qui le composaient, n'adoptait pas ce projet, du moins pensait-il à l'engager à se retirer dans le Dauphiné ou les montagnes de l'Auvergne, « au moins si on les » pouvoit saulver », dans le cas où les Anglais seraient maîtres d'Orléans (2). On assure que la reine Marie d'Anjou, épouse de Charles VII, s'opposa à cette résolution, qui eût accéléré la chute de la monarchie, en détachant du roi les derniers grands vassaux restés fidèles à sa cause, et réussit, par l'ascendant de ses vertus, à la lui faire abandonner (3). A cette époque, Charles demeurait à Chinon et la reine à Bourges (4), ce qui, dans de si tristes momens, n'annonce pas entre les époux une très-grande intelligence, et rend peu probable l'influence que l'on prête ici à la reine. On a aussi prétendu que la belle Agnès Sorel avait inspiré au roi le dessein géné-

(1) N. Sala, Exemples de hardiesse de plusieurs roys et empereurs, manuscrit français de la Bibl. du Roi, n° 180. Sala tenait cette particularité du seigneur de Boisi, « qui » avoit été, en sa jeunesse, tres aimé de ce roy, tant qu'il » ne voulut oncques souffrir coucher nul gentilhomme en » son licit, fors luy. »

(2) Journal du siège ; Villaret ; Gaillard, etc.

(3) Villaret, Hist. de France, etc.

(4) Déposition de Marguerite la Touroulde au Procès de révision de la Pucelle, manuscrits de la Bibl. du Roi.

reux de disputer, les armes à la main, ce qui lui restait de l'héritage de ses pères (1) : on assure qu'instruite du projet qu'on lui avait fait adopter, de se réfugier aux extrémités méridionales du royaume, Agnès lui dit un jour « que, » lorsqu'elle estoit encore fille, un astrologue » luy avoit prédit qu'elle seroit aimée et servie » d'un des plus vaillans et courageux roys de la » chrestienté ; que , quand le roy luy fit cet » honneur de l'aimer, elle pensoit que ce fust » ce roy valeureux qui luy avoit esté prédit : » mais, le voyant si mol, avec si peu de soin de » ses affaires, elle voyoit bien qu'elle estoit trom- » pée, et que ce roy si courageux n'estoit pas » luy, mais le roy d'Angleterre, qui faisoit de » si belles armes, et luy prenoit de si belles » villes à sa barbe. Donc », ajouta-t-elle, « je » m'en vais le trouver; car c'est celui duquel » entendoit et parloit l'astrologue (2). » A ces mots, rougissant de sa faiblesse et de son indolence, Charles jura de devenir le roi prédit à son amie. Cette particularité nous a été transmise d'âge en âge comme une vérité constante; environ cinquante ans après, époque où la mémoire de ces événemens étoit encore toute récente,

---

(1) Villaret, Hist. de France; Gaillard, Querelle d'Edouard III, etc.

(2) Brantosme, Dames galantes.

1429. François I^{er} écrivit ces vers au bas du portrait de cette femme célèbre :

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite ;  
 La cause estant de France recouvrer,  
 Que ce que peut dedans un cloistre ouvrir  
 Clause nonain, ou bien devot hermite.

De nos jours, un poëte célèbre a reproduit cette tradition dans les strophes suivantes :

La France a vu, dans ses disgrâces,  
 La main généreuse des Grâces  
 Soutenir ses derniers remparts.  
 Quand son prince effrayé succombe,  
 De Vénus la tendre colombe  
 Met en fuite les léopards.

Sorel! ton heureuse menace  
 Ralluma sa guerrière audace  
 En excitant ses feux jaloux.  
 « Un oracle, ami de la Gloire,  
 Me donne au fils de la Victoire:  
 Votre amante n'est plus à vous (1). »

Malheureusement deux circonstances incontestables infirment singulièrement ce récit. Ce roi d'Angleterre, qu'on nous représente comme *faisant de si belles armes*, et qu'Agnès allait, dit-on, chercher comme l'amant que les astres lui destinaient, était alors un enfant de sept ans :

---

(1) Lebrun, Ode xvi^e du livre II.



avant qu'il eût atteint l'âge où les charmes d'Agnès eussent pu exercer sur lui leur empire, elle fût arrivée elle-même à celui où ces mêmes charmes s'effacent sans retour. Mais ce qui dément entièrement cette anecdote et en détruit les fondemens, c'est qu'Agnès Sorel ne commença à entrer dans la faveur du roi qu'en 1432 (1), c'est-à-dire environ trois ans plus tard. Il pouvait bien exister déjà du refroidissement entre Charles VII et Marie d'Anjou ; mais, à l'époque dont il s'agit, sans argent (2), sans soldats, réduit aux dernières ressources, Charles n'ajoutait point au malheur de sa situation, le remords d'un tort inexcusable envers une épouse digne de tous ses hommages par la beauté de son âme et la noblesse de son caractère.

C'en était fait d'Orléans, c'en était fait de la France entière, le sort futur de l'Europe et du monde allait peut-être changer, si la Providence n'eût élevé dans l'ombre un de ces êtres étonnans par leur génie, merveilleux par leur destinée, qu'elle choisit de temps en temps pour être les instrumens de ces révolutions inattendues, qui, confondant l'orgueil des vainqueurs de la terre,

---

(1) Gaguin, in Car. VII, lib. x ; le P. Anselme, tom. VIII, pag. 540 ; Mémoires historiques, critiques, et Anecdotes des princes et régentes de France, à l'art. d'*Agnès Sorel*.

(2) Déposition de Marguerite la Touroulde, déjà citée.

1429. trompent tous les calculs de la sagesse humaine ;  
et ramènent la pensée des rois et des peuples  
au pied du seul trône inébranlable et du seul  
pouvoir éternel.

---

---

# TABLEAUX,

ACCOMPAGNÉS DE NOTES HISTORIQUES,

## DES TÉMOINS

ENTENDUS LORS DE LA RÉVISION DU PROCÈS

## DE LA PUCELLE,

ET DONT LES DÉPOSITIONS SERVIRONT PRINCIPALEMENT DE BASE  
A CETTE HISTOIRE.

---

ILs ont été entendus dans trois informations et dans quatre enquêtes :

La première information fut faite en vertu de lettres patentes de Charles VII, en 1449, par Guillaume Bouillé (1) ; elle est composée de sept témoins.

La seconde fut faite par le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen et légat du saint siège (2), avec Jean Bréhal, inquisiteur de la foi, professeur en théologie (3) ; elle

---

(1) Guillaume Bouillé est devenu doyen de l'église de Noyon en 1456, et mourut en 1476. Il se distingua avec éclat dans l'affaire de la révision, où il agit de concert avec les prélats désignés par le pape.

(2) Ce prélat était d'une ancienne et illustre famille de Normandie. Il est mort à Rome, doyen des cardinaux, le 22 décembre 1483, âgé de quatre-vingts ans. Il possédait, suivant l'usage abusif de ce temps, six évêchés, tant en France qu'en Italie, outre l'archevêché de Rouen, et, de plus, quatre abbayes et trois grands prieurés.

(3) Il fut un des juges du procès de révision, et composa un grand ouvrage contenant la réunion des examens que firent les

commença le jeudi d'après le dimanche de *Jubilate* de l'année 1452; cinq témoins y furent entendus.

La troisième fut faite en vertu de la commission de ce même cardinal, par Philippe de Roze, trésorier de l'église de Rouen, en présence de Jean de Grossy, docteur en faculté de décret, chanoine de Rouen; de frère Jean Chaussetier, frère prêcheur, et de Jean d'Auvergne, notaire public, ainsi que de la cour archiépiscopale de Rouen : elle commença le 8 mai 1452; dix-sept témoins y furent entendus.

La première enquête du procès de révision fut faite devant Renaud Chichery, doyen de l'église ou chapelle de la Sainte-Vierge de Vaucouleurs, diocèse de Toul, et devant Walerne Thieri, chanoine de l'église de Toul, en présence de Pierre de Mayer et de Jean le Fumeux, curés du diocèse de Toul, et reçue par Dominique, ecclésiastique du diocèse, notaire public et des cours ecclésiastiques de Toul : elle commença le 28 janvier 1445; on y entendit trente-quatre témoins.

La seconde enquête de ce même procès fut faite à Orléans. Elle commença le 22 février 1455; elle fut faite en présence de Guillaume Bouillé, doyen de l'église de Noyon, et de Jean Patin, vice-inquisiteur de la foi, frère prêcheur et professeur en théologie. Mais lorsque le troisième témoin apparaît, c'est un autre vice-inquisiteur, Jean Martin, de l'ordre des frères prêcheurs, professeur en théologie, qui est présent au lieu et place de Jean Patin. Il y eut quarante et un témoins d'entendus.

La troisième enquête fut faite à Paris par l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris et Jean Bréhal. Elle commença

juges de tout ce qui avait trait à cette affaire, et de tous les actes des deux procès.

le 10 janvier 1455. Au huitième témoin, Bréhal n'y est plus présent ; il est remplacé par Thomas Revel, frère prêcheur ; professeur en théologie et vice-inquisiteur, désigné à cet effet par Jean Bréhal. Vingt témoins furent entendus.

La quatrième et dernière enquête fut faite à Rouen, et on y a joint celle de Lyon. Elle fut reçue par l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris, et Jean Bréhal. Elle commença le 16 décembre 1455, devant les notaires du procès de révision.

Cette enquête réunit en tout vingt témoins.

Mais le dernier témoin, Jean Daulon ou d'Aulon, avait déposé à Lyon, devant Jean Després, frère prêcheur, maître en théologie et vice-inquisiteur de la foi dans le royaume. Sa déposition avait été reçue par Hugues et Barthélemy Bellièvre, notaires publics de l'officialité de Lyon.

#### *Noms des Témoins de la première information.*

1. Isambert ou Isambard de la Pierre, religieux de l'ordre des frères prêcheurs, prêtre (1). Sa déposition est au *folio 40 verso* du manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 5970.
2. Jean Toutmouillé ou Toutmouille, de l'ordre des frères prêcheurs, docteur en théologie, *fol. 43 recto* (2).
3. Martin Ladvenu, ou l'Advenu, de l'ordre des frères prêcheurs, *fol. 44 v°*. (3)

---

(1) Il a été entendu dans l'information du cardinal d'Estouteville, dans celle de ses grands-vicaires et dans la révision : il avait été l'un des assesseurs dans la condamnation.

(2) Il n'a point été entendu dans les autres informations et enquêtes, parce que probablement il était mort : il n'était point assesseur.

(3) Il a été entendu dans les autres informations et dans l'enquête faite à Rouen ; il a été le confesseur de Jeanne à la mort, et l'a accompagnée jusqu'à la fin.



4. Guillaume Duval, de l'ordre des frères prêcheurs, docteur en théologie, *fol. 46 v°.*
5. Guillaume Manchon, prêtre, chanoine de l'église de Notre-Dame-d'Andely, curé de Saint-Nicolas-le-Paincteur de Rouen, notaire public et en la cour archiépiscopale de Rouen, *fol. 47 v°.* (1)
6. Jean Massieu, prêtre, l'un des curés de l'église paroissiale de Sainte-Candide de Rouen, *fol. 52 v°.* (2)
7. Jean Beaupère, maître en théologie, chanoine de Rouen, *fol. 58 r°.* (3)

*Seconde information.*

8. 1. Guillaume Manchon, prêtre et notaire, *fol. 33 r°.*
9. 2. Pierre Miger, professeur en théologie, prieur de Longueville, *fol. 33 v°.*
10. 3. Isambert de la Pierre, frère prêcheur, *fol. 34 r°.*
11. 4. Pierre Cusquet, ou Cusquel, bourgeois de Rouen, *fol. 34 v°.*
12. 5. Martin l'Advenu, frère prêcheur, *fol. 35 r°.*

*Troisième et dernière information.*

13. 1. Nicolas Taquel ou Tasquel, curé de Vasqueville-le-Martel diocèse de Rouen, notaire *impérial* et de la cour de Rouen, *fol. 36 v°.* (4)

(1) Il a été entendu dans toutes les informations et dans l'enquête de Rouen.

(2) Il a été témoin dans les trois informations et dans l'enquête de Rouen.

(3) Il n'a pas été entendu dans les autres informations et enquêtes, parce que probablement il était mort alors : il avait été un des assesseurs.

(4) Il est témoin dans l'enquête de Rouen.

14. 2. Pierre Boucher, curé de Bourgeau, diocèse de Lisieux, *fol. 37 v°.*
15. 3. Nicolas de Houppesville, bachelier en théologie, *fol. 38 r°.* (1)
16. 4. Jean Massieu, curé de Saint-Candide à Rouen, *fol. 39 r°.*
17. 5. Nicolas Caval, chanoine de Rouen, *fol. 40 r°.* (2)
18. 6. Guillaume du Désert, chanoine de Rouen, *fol. 40 v°.*
19. 7. Guillaume Manchon, notaire, *fol. 41 r°.* (3)
20. 8. Pierre Cusquel, bourgeois de Rouen, *fol. 42 r°.* (4)
21. 9. Isambert de la Pierre, frère prêcheur, bachelier en théologie, *fol. 42 v°.*
22. 10. André Margerie ou Marguerie, archidiacre du petit Calais dans l'église de Rouen, *fol. 43 v°.* (5)
23. 11. Richard de Bronchot *aliàs* Grouchet, bachelier en théologie, chanoine de l'église collégiale de *Salteya*, diocèse d'Evreux, *fol. 44 r°.*
24. 12. Frère Miger, professeur de théologie, prieur de Longueville-*Giffardi*, diocèse de Rouen, *fol. 45 r°.*
25. 13. Martin l'Advenu, frère-prêcheur, bachelier en théologie, *fol. 46 r°.*
26. 14. Jean Fabry ou Fabri, évêque de Démétriade, de l'ordre de S. Augustin, professeur de philosophie, *fol. 46 v°.* (6)

(1) Il est témoin dans l'enquête de Rouen.

(2) *Ibid.*

(3) Il avait été le principal greffier du procès de condamnation.

(4) Témoin dans l'enquête du cardinal d'Estouteville, dans celle-ci, et dans l'enquête de Rouen.

(5) Témoin dans l'enquête de Rouen.

(6) Témoin dans l'enquête de Rouen. Il avait été un des juges du procès de condamnation de Jeanne d'Arc.

27. 15. Thomas-Marie, bachelier en théologie, prieur de Saint-Michel de Rouen, de l'ordre de S. Benoît, *fol. 47 r°.*
28. 16. Jean Riquier, curé de Heudicourt, *fol. 48 r°.* (1)
29. 17. Jean Fave, maître-ès-arts, et maître des requêtes du Roi, *fol. 48 v°.*

*Première enquête au pays de Jeanne, à Toul et à Vaucouleurs.*

PROCÈS DE RÉVISION.

30. 1. Jean Morel, de Greux, laboureur, âgé d'environ 70 ans, *fol. 51 r°.* (2)
31. 2. Jacques-Dominique Jacob, curé de Moncel, diocèse de Toul, âgé de 35 ans, *fol. 51 v°.*
32. 3. Béatrix Félicité, veuve d'Estellin, laboureur, âgée d'environ 80 ans, *fol. 52 r°.* (3)
33. 4. Jeanne ou Jeannette, femme de Thévenin ou Thouvenin, charron de Domremy, âgée d'environ 70 ans, *fol. 52 v°.* (4)
34. 5. Jean dit Moen, charron de Domremy, âgé d'environ 56 ans, *fol. 52 v°.*
35. 6. Etienne de Sydna, curé de Rosset *aliàs* Roncessey; près Neufchâteau, âgé d'environ 54 ans, *fol. 53 v°.*
36. 7. Jeanne ou Jeannette, veuve de Thiestelin, de Vitel ou du Veau, cleric de Domremy, âgée d'environ 60 ans, *fol. 53 v°.*

---

(1) Témoin dans l'enquête de Rouen.

(2) Parrain de la Pucelle.

(3) Marraine de la Pucelle.

(4) Autre marraine de la Pucelle.

37. 8. Noble homme Louis du Han, seigneur de Martigny *aliàs* Montigny, âgé de 56 ans, *fol.* 53 v°.
38. 9. Thévenin ou Thouvenin, charron *aliàs* notaire (1) de Chermisey, âgé de 70 ans, *fol.* 54 r°.
39. 10. Jacques ou Jaquier de Saint-Amant, laboureur de Domremy, âgé d'environ 60 ans, *fol.* 54 r°.
40. 11. Bertrand, de la Cloppe *aliàs* de la Chappe, couvreur de toits, âgé d'environ 90 ans, *fol.* 54 v°.
41. 12. Perin ou Perrin, drapier, de Domremy, âgé d'environ 60 ans, *fol.* 55 r°.
42. 13. Gerard Guillemotte ou Guillemete, laboureur de Greux, âgé d'environ 40 ans, *fol.* 55 v°.
43. 14. Haumette, femme de Gérard de Syna ou Sydna, laboureur, de Domremy, âgée d'environ 45 ans, *fol.* 55 r°. (2)
44. 15. Jean Warterin ou Waltrin, de Domremy, laboureur, de Greux, âgé d'environ 45 ans, *fol.* 56 r°.
45. 16. Conrardin Despinal ou de Spinal, laboureur, de Domremy, âgé d'environ 60 ans, *fol.* 56 r°.
46. 17. Simon ou Simonain Musnier, laboureur, de Domremy, âgé de 44 ans, *fol.* 57 r°.
47. 18. Isabelle, femme de Gérardin de Spinal, laboureur, âgée de 50 ans, *fol.* 57 r°. (3)
48. 19. Mingette ou Mengete, femme de Jean Joyart ou Soyart, laboureur, de Domremy, âgée d'environ 45 ans, *fol.* 58 r°. (4)

---

(1) Quelques manuscrits portent *notarius*, notaire; mais on lit dans le plus grand nombre *rotarius*, charron.

(2) Amie d'enfance de la Pucelle.

(3) Amie et *commère* de la Pucelle.

(4) Amie de la Pucelle.

49. 20. Jean Colin, curé de Domremy et chanoine de Saint-Nicolas-ès-Bruières *aliàs* de Brixey, au diocèse de Toul, âgé d'environ 66 ans, *fol. 58 v°*. (1)
50. 21. Colin, fils de Jean Colin, laboureur, âgé d'environ 50 ans, *fol. 58 v°*.
51. 22. Noble homme Jean, de Nouvelompont ou Nouvelonpont, surnommé de Mets, écuyer, demeurant à Vaucouleurs, âgé d'environ 57 ans, *fol. 59 r°*. (2)
52. 23. Michel Lebuyn ou le Buyn, laboureur, de Burey, âgé d'environ 44 ans, *fol. 59 v°*.
53. 24. Noble homme Geoffroy de Page *aliàs* de Fay, écuyer, âgé d'environ 50 ans, *fol. 60 r°*.
54. 25. Durand dit Lapart ou Laxart, laboureur, du Petit Burey, âgé d'environ 60 ans, *fol. 60 v°*. (3)
55. 26. Catherine, épouse de Henri, royer ou charron, de Vaucouleurs, âgée d'environ 54 ans, *fol. 61 r°*.
56. 27. Henri, royer ou charron, de Vaucouleurs, âgé d'environ 64 ans, *fol. 61 v°*.
57. 28. Albert, seigneur de *Urchüs*, chevalier, âgé d'environ 60 ans, *fol. 61 v°*.
58. 29. Nicolas Bailly, notaire royal, d'Andelot, âgé d'environ 60 ans, *fol. 62 r°*. (4)
59. 30. Guillot Jaquier, *serviens regius*, d'Andelot, âgé d'environ 36 ans, *fol. 62 v°*.
60. 31. Noble homme Bertrand de Ponlangie, Poulengies ou Poulengy, écuyer, âgé d'environ 63 ans, *fol. 62 v°*. (5)

(1) Un des confesseurs de la Pucelle.

(2) Un des deux gentilshommes qui l'annoncèrent au roi.

(3) Oncle de Jeanne. C'est lui qui la présenta au capitaine de Vaucouleurs.

(4) Lors du procès de condamnation, il avait été chargé de faire une information sur les vie et mœurs de la Pucelle.

(5) Un des gentilshommes qui l'amènèrent au roi.



61. 32. Henri Arnoult ou Arnaud, de Gondricourt, prêtre, âgé d'environ 64 ans, *fol.* 63 r°.
62. 33. Jean le Fumeux, chanoine et curé, de Vaucouleurs, âgé de..., *fol.* 63 v°. (1)
63. 34. Jean Jacquart ou Jacquard, laboureur, de Greux, âgé d'environ 47 ans, *fol.* 64 r°.

*Seconde enquête de la révision, dite celle d'Orléans.*

64. 1. Illustre prince, Jean, comte de Dunois et de Longueville, lieutenant-général du Roi au fait de guerres, âgé d'environ 50 ans, *fol.* 65 v°. (2)
65. 2. Noble et puissant seigneur, Jean de Gaucourt, chevalier, grand-maître de l'Hospice du Roi, âgé d'environ 85 ans, *fol.* 67 r°. (3)
66. 3. Noble homme, M. François Carmel, conseiller-général du Roi sur le fait de la justice des Aides, âgé d'environ 40 ans, *fol.* 67 v°.
67. 4. Noble seigneur, Guillaume de Ricarville, seigneur de Ricarville, et maître de l'Hospice du Roi, âgé d'environ 50 ans, *fol.* 67 v°. (4)

(1) Sa déposition manque dans quelques manuscrits.

(2) Il était bâtard du duc d'Orléans, assassiné dans la rue Barbette, par le duc de Bourgogne, et né en 1403 : ce fut lui qui contribua le plus à l'expulsion des Anglais de la Normandie et de la Guienne. Charles VII lui donna le comté de Longueville, et le nomma grand-chambellan. Il se fit respecter par toutes les vertus qui forment le grand homme, et mourut en 1468, après être entré dans la ligue du Bien public, sous Louis XI.

(3) Il avait assisté à la levée du siège d'Orléans.

(4) Présent à la levée du siège d'Orléans.

68. 5. Renault Thiery, doyen de l'église collégiale de Mehun-sur-Yèvre, chirurgien du Roi, âgé d'environ 64 ans, *fol. 68 r°*.
69. 6. Jean l'Huilier, bourgeois d'Orléans, âgé d'environ 56 ans, *fol. r°*.
70. 7. Jean Hilaire, bourgeois d'Orléans, âgé d'environ 66 ans, *fol. 68 r°*.
71. 8. Gilles de Saint-Mammain, bourgeois d'Orléans, âgé d'environ 66 ou 76 ans, *fol. 68 r°*.
72. 9. Jean Lesbahy ou l'Esbahy, bourgeois d'Orléans, âgé de 50 ans, *fol. 68 r°*.
73. 10. Guillaume le Charon, bourgeois d'Orléans, âgé de 59 ou 64 ans, *fol. 68 r*.
74. 11. Cosme de Comy, bourgeois d'Orléans, âgé de 54 ou 64 ans, *fol. 68 v°*.
75. 12. Martin de Mauboudet, bourgeois d'Orléans, âgé de 57 ans, *fol. 68 v°*.
76. 13. Jean Volet ou Volant l'ainé, bourgeois d'Orléans, âgé de 70 ans, *fol. 68 v°*.
77. 14. Guillaume Posteau ou Postiau, bourgeois d'Orléans, âgé de 44 ans, *fol. 68 v°*.
78. 15. Jacques Thou ou Thon, bourgeois d'Orléans, âgé de 50 ans, *fol. 69 r°*.
79. 16. Denys Roger ou Rogier, bourgeois d'Orléans, âgé de 76 ans, *fol. 69 r°*.
80. 17. Jean Carrelier, bourgeois d'Orléans, âgé de 44 ans, *fol. 69 r°*.
81. 18. Aignan de Saint-Mammain, bourgeois d'Orléans, âgé de 87 ans, *fol. 69 r°*.
82. 19. Jean de Champart *aliàs* de Champiaux, âgé de 50 ans, *fol. 69 r°*.
83. 20. Pierre Jugant ou Jougant, bourgeois d'Orléans, âgé de 50 ans, *fol. 69 r°*.

84. 21. Pierre Hue , bourgeois d'Orléans , âgé de 50 ans ,  
*fol. 69 r°.*
85. 22. Jean Aubert , âgé de 52 ans , *fol. 69 r°.*
86. 23. Guillaume Rouillard , bourgeois d'Orléans , âgé de  
46 ans , *fol. 69 r°.*
87. 24. Gentien Babu ou Cabu , âgé de 59 ans , *fol. 69 r°.*
88. 25. Pierre Vaises *aliàs* Vaillant , âgé de 60 ans , *fol. 69 r°.*
89. 26. Jean Coulon , âgé de 56 ans , *fol. 69 r°.*
90. 27. Jean Biauharinois , âgé de 50 ans , *fol. 69 r°.*
91. 28. Robert de Sarceaulx ou Sarciaux , licencié en droit  
canonique , et sous-doyen de l'église de Saint-  
Agnan d'Orléans , âgé de 68 ans , *fol. 69 r°.*
92. 29. Pierre Compaing , prêtre licencié ès-lois , chanoine  
de Saint-Agnan d'Orléans , âgé de 55 *aliàs* de 68  
ans , *fol. 69 v°.*
93. 30. Pierre de la Censure , chanoine de Saint-Agnan ,  
âgé de 55 *aliàs* 60 ans , *fol. 69 v°.*
94. 31. Raoul Godard , prieur de Saint-Samson d'Orléans ,  
âgé de 55 ans , *fol. 69 v°.*
95. 32. Henri Bonard , prieur de Saint-Magloire d'Orléans ,  
âgé de 60 ans , *fol. 69 v°.*
96. 33. André Bordes , chanoine de Saint-Agnan *aliàs*  
Saint-Aman , âgé de 60 ans , *fol. 69 v°.*
97. 34. Jeanne , femme de Gilles , de Saint-Mammain , âgée  
de 70 ans , *fol. 69 v°.*
98. 35. Jeanne , femme de Guidon-Boileau , âgée de 60  
ans , *fol. 69 v°.*
99. 36. Guillemette , femme de Jean Coulon , âgée de 50  
ans , *fol. 69 v°.*
100. 37. Jeanne , veuve de Jean de Mouilly *aliàs* Mouchy ,  
âgée de 50 ans , *fol. 69 v°.*

101. 38. Charlotte, femme de Guillaume Havet, âgée de 36 ans, *fol. 69 v°*. (1)
102. 39. Renaudine ou Regnaulde, veuve de Jean Havet *aliàs* Hure, âgée de 50 ans, *fol. 69 v°*.
103. 40. Pétronille, femme de Jean Biauvernois ou Beauharnays, âgée de 50 ans, *fol. 69 v°*.
104. 41. Macée, femme de Henri Fagouze *aliàs* Fayone, âgée de 50 ans, *fol. 69 v°*.

*Troisième enquête de la révision, celle de Paris.*

105. 1. Jean Tiphaine, maître-ès-arts et en médecine, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, âgé de 60 ans, *fol. v°*. (2)
106. 2. Guillaume de la Chambre, maître-ès-arts et en médecine, âgé de 48 ans, *fol. 72 r°*. (3)
107. 3. Révérend père en Dieu, Jean de Mailly, évêque de Noyon, âgé de 60 ans, *fol. 72 v°*. (4)
108. 4. Thomas de Courcelles ou Courcelle, professeur en théologie, pénitencier et chanoine de l'église de Paris, âgé de 56 ans, *fol. 73 r°*. (5)

---

(1) Fille du trésorier d'Orléans chez qui Jeanne fut logée. Elles couchèrent dans le même lit tant que Jeanne séjourna à Orléans.

(2) Il a été un des assesseurs au procès de condamnation.

(3) L'un des assesseurs du procès de condamnation.

(4) L'un des prélats assistant au procès de condamnation.

(5) Il a été l'un des assesseurs au procès de condamnation de la Pucelle. Il était né près de Montdidier en Picardie; il fut recteur de l'Université en 1430, assista au concile de Bâle en sa qualité de docteur en théologie, et à celui de Mayence, en 1441, comme orateur de l'Université. Elu doyen de l'église de Paris, il prononça, en 1461, l'éloge funèbre de Charles VII à Saint-Denis. Il mourut en 1469, laissant après lui une grande réputation de théologien, d'orateur, d'habile négociateur, et de zélé défenseur des libertés de l'église gallicane.

109. 5. Jean Monnet, professeur en théologie, chanoine de l'église de Paris, âgé de 50 ans, *fol.* 74 r°.
110. 6. Louis de Contes, écuyer, seigneur de Rouyan et de Dengles, *aliàs* de Nouyon et de Rengles, âgé de 42 ans, *fol.* 74 v°. (1)
111. 7. Robert Thibaut ou Thibault, écuyer, élu pour les aides de Blois, âgé de 50 ans, *fol.* 75 v°.
112. 8. Simon Beaucroix, clerc conjugat, écuyer, âgé de 50 ans, *fol.* 76 r°.
113. 9. Maître Jean Babin ou Barbin, avocat du roi dans la cour de parlement, âgé de 50 ans, *fol.* 76 v°.
114. 10. Dame Marguerite de la Touroulde ou la Touroulde, veuve de maître René ou Renaut de Bouligny, en son vivant conseiller du roi, âgée de 64 ans, *fol.* 77 r°. (2)
115. 11. Jean Marcel, citoyen et bourgeois de Paris, âgé de 56 ans, *fol.* 77 v°.
116. 12. Illustre et très-puissant seigneur Jean, duc d'Alençon, âgé de 50 ans, *fol.* 77 v°. (3)
117. 13. Jean Pasquerel, de l'ordre des frères ermites de Saint-Augustin, couvent de Bayeux, *fol.* 79 v°. (4)

---

(1) Il avait été page de la Pucelle.

(2) La Pucelle avait long-temps été logée chez elle, à Bourges.

(3) Jean, duc d'Alençon, était petit-fils de Charles de Valois, frère de Philippe VI, autrement dit Philippe de Valois. Charles VII le fit poursuivre, peu de temps après sa déposition, comme ayant intelligence avec les Anglais : il était déjà coupable lorsqu'il parut comme témoin au procès de révision, ce qui doit en écarter tout soupçon de partialité en faveur de Charles VII. Il fut condamné à mort, et, par commutation de peine, à une prison perpétuelle. Il éprouva le même jugement et le même sort sous Louis XI, et mourut en 1476, peu après être sorti de sa seconde prison.

(4) Il avait été l'aumônier et le confesseur de Jeanne, à compter



118. 14. Jean Binezole *aliàs* de Levozoles , de l'ordre des Célestins , âgé de 45 ans , *aliàs* 58 ans , *fol.* 79 v°.
119. 15. Simon Charles , président de la chambre des comptes , âgé de 60 ans , *fol.* 81 r°.
120. 16. Noble Théobald ou Thibault d'Armignac , autrement dit de Termes , chevalier , bailli de Chartres , âgé de 50 ans , *fol.* 82 r°.
121. 17. Haymond ou Raymond , seigneur de Macy , chevalier , âgé de 56 ans , *fol.* 82 r°.
122. 18. Collette ou Colette , femme de Pierre Millet , ou Millet , greffier des élus de Paris , âgée de 56 ans , *fol.* 82 v°.
123. 19. Pierre Millet ou Millet , greffier des élus de Paris , âgé de 72 ans , *fol.* 82 v°.
124. 20. Maître Agnan ou Aman Viole , licencié ès-lois , avocat dans la vénérable cour de parlement , âgé de 50 ans , *fol.* 83 r°.

*Quatrième et dernière enquête de la révision , y compris le témoin entendu à Lyon , dite de Rouen.*

125. 1. Frère Pierre Miget ou Miger , prieur de Longueville-Giffardi , de l'ordre de Cluny , professeur en théologie , âgé de 70 ans , *fol.* 83 v°.
126. 2. Guillaume Manchon , prêtre , notaire public et de la cour archiépiscopale de Rouen , curé de Saint-Nicolas de Rouen , âgé de 60 ans , *fol.* 84 r°.

---

du moment où elle se rendit à Orléans , et l'avait toujours accompagnée depuis en ces deux qualités jusqu'à sa prise.

127. 3. Jean Massieu , prêtre , curé de Saint-Candide à Rouen , âgé de 50 ans , *fol. 86 r°*. (1)
128. 4. Guillaume Collés ou Coles , autrement dit Bos-Guillaume ou Boysguillaume , prêtre et notaire public , et de la cour archiépiscopale de Rouen , âgé de 66 ans , *fol. 88 r°*. (2)
129. 5. Martin Ladvenu ou l'Advenu , prêtre , de l'ordre des frères prêcheurs , âgé de 65 ans , *fol. 88 r°*.
130. 6. Nicolas de Houppesville , maître-ès-arts , bachelier en théologie , âgé de 56 ans , *fol. 89 r°*.
131. 7. Jean Fabry , ou Fabri , professeur en théologie , évêque de Démétriade , de l'ordre des frères-ermites de S. Augustin , âgé de 70 ans , *fol. 90 r°*.
132. 8. Jean Lemaire ou le Maire , curé de Saint-Vincent de Rouen , âgé de 45 ans , *fol. 90 r°*.
133. 9. Nicolas Caval , chanoine de l'église de Rouen , âgé de 70 ans , *fol. 90 r°*.
134. 10. Pierre Cusquel , bourgeois de Rouen , âgé de 70 ans , *alias 53 ans , fol. 90 v°*.
135. 11. André Marguerie , archidiacre du Petit Calais , dans l'église de Rouen , *fol. 91 r°*.
136. 12. Mauger-le-Parmentier , appariteur et huissier de la Cour archiépiscopale de Rouen , âgé de 56 ans , *fol. 91 v°*. (3)
137. 13. Laurent Guesdon , bourgeois de Rouen , avocat , *fol. 91 v°*. (4)

(1) Il avait été *appariteur* ou sergent du procès de condamnation. C'est lui qui amenait Jeanne devant ses juges.

(2) L'un des greffiers du procès de condamnation.

(3) Officier du procès de condamnation.

(4) Il était , lors du procès de condamnation , lieutenant du bailli de Rouen.

138. 14. Jean Riquier, chapelain dans l'église de Rouen, curé de Heudicourt, âgé de 46 ans, *fol. 92 v°*.
139. 15. Jean Moreau, bourgeois de Rouen, âgé de 52 ans, *fol. 96 v.*
140. 16. Nicolas *aliàs* Pierre Taquel ou Tasquel, curé de Basqueville - le - Mantel ou le Martel, notaire, âgé d'environ 58 ans, *fol. 93 v°*.
141. 17. Husson le Maistre, chaudronnier, demeurant à Rouen, natif de Viville en Bassigny, à trois lieues de Domremy, âgé de 58 ans, *fol. 93 v°*.
142. 18. Pierre Davon ou d'Avon *aliàs* Daron ou d'Aron, lieutenant du bailli de Rouen, âgé de 60 ans, *fol. 94 r°*.
143. 19. Frère Seguin, professeur en théologie de l'ordre des frères prêcheurs, doyen de la faculté de théologie de l'université de Poitiers, âgé de 70 ans, *fol. 94 v°*. (1)
144. 20. Haut et puissant homme, Jean Daulon ou d'Aulon, chevalier, conseiller du Roi, maître de l'Hospice du Roi de France, et sénéchal de Beaucaire, *fol. 95 r°*. (2)

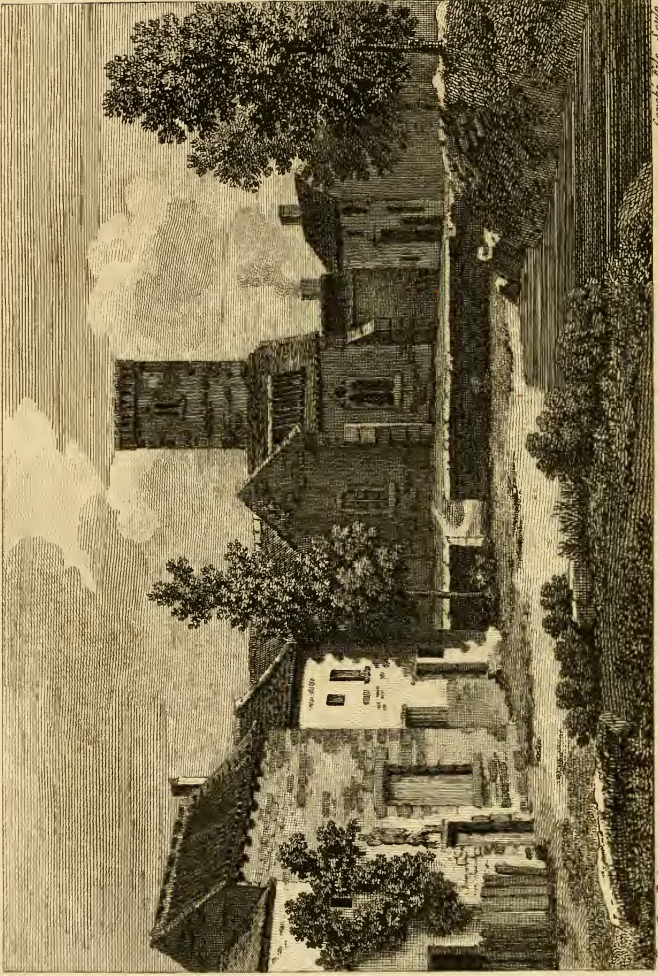
---

(1) Il avait été du nombre des docteurs qui examinèrent Jeanne, à Poitiers, par ordre du roi, avant qu'il se déterminât à accepter ses services.

(2) Il avait été écuyer de la Pucelle et chef de sa maison.

---





Levallois Del.

Comaie del. Jamp.

*Vue de la maison où naquit la Pucelle.*



# HISTOIRE

DE

## JEANNE D'ARC.

---

### LIVRE PREMIER.

Depuis la naissance de Jeanne d'Arc, jusqu'à son arrivée  
auprès du Roi.

---

UNE contrée fertile, abondante en bois, en rivières et en pâturages, s'étend entre les duchés de Bar et de Lorraine ; et, resserrée par ces deux provinces, ne tient, pour ainsi dire, que par un point à la Champagne, dont elle fait cependant partie (1). Comprise dans le domaine immédiat de la couronne depuis le mariage de Philippe le Bel avec l'héritière de Navarre et de Champagne, il semble que les liens qui l'attachaient à la France avaient augmenté de force en raison des efforts des princes voisins pour les détruire. Presque isolée, placée à l'une des extrémités du royaume, entourée d'ennemis naturels, elle leur présentait

---

(1) Anciennes cartes de la France.

sans cesse une proie facile à dévorer, et il n'était guère possible que cette facilité ne tentât souvent leur ambition. Elle ne pouvait remédier au danger de sa situation que par des efforts continuels de dévouement, de fidélité et de zèle; et l'on a généralement remarqué que l'esprit national, sujet, comme presque toutes les facultés morales et physiques, à s'éteindre dans le repos, ne s'accroît et ne se développe jamais davantage que dans les situations où il a le plus souvent l'occasion et la nécessité de s'exercer.

Au milieu de cette contrée véritablement française, dans un riant vallon arrosé par la Meuse, à deux lieues au nord de Neufchâteau, à trois lieues au sud de Vaucouleurs, s'élèvent le village de Greux (1) et le hameau de Domremy, qui, séparé de Greux par un faible intervalle, ne formait au quinzième siècle qu'une dépendance de ce village (2). Des pâtres, des laboureurs, quelques pêcheurs attirés en ce lieu par la proximité d'une rivière poissonneuse, étaient à peu près les seuls habitans de ce séjour champêtre.

La paroisse de Greux, où était la principale église (3), dépendait, ainsi que le hameau de Dom-

---

(1) Greu ou Grus.

(2) Réponse de la Pucelle, interrogatoire du 21 février 1430; manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n^{os} 5965, 5966, etc.

(3) Réponse de la Pucelle, interrogatoire du 21 février 1430.

remy, de la prévôté d'Andelot, du bailliage de Chaumont en Bassigny, et de l'élection de Langres. Toutefois cette paroisse faisait partie, quant au spirituel, du diocèse de Toul en Lorraine, dont la juridiction s'étendait en quelques endroits de la France (1).

Un honnête laboureur, né à Sefonds (2) près de Montierender, en Champagne, diocèse de Troyes (3), s'était depuis long-temps fixé à Domremy. Son nom était Jacques d'Arc (4). Un auteur moderne semble insinuer que cet homme descendait d'une famille noble, puisqu'il prétend que les armes d'Arc (il écrit d'*Arcques*) sont d'azur à un arc d'or chargé de trois flèches, une en pal, ferrée et empennée d'or, et les deux autres en sautoir, d'or, ferrées et empennées d'argent (5); mais il n'appuie cette assertion sur au-

(1) Edmont Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle d'Orléans, Bibl. du Roi, fonds de Fontanieu, n° 285.

(2) Scefonds ou Sept-Fonts.

(3) Edmont Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle d'Orléans; Traité du nom et des armes de la Pucelle et de ses frères.

(4) Réponse de la Pucelle, interrogatoire du 21 février 1430; presque toutes les dépositions contenues au procès de révision, enquête de Vaucouleurs.

(5) Le P. de Goussancourt, Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, à l'art. de *frère François du Lys*.

cune preuve ; et il n'est pas croyable que si la famille de Jacques d'Arc eût été anciennement noble, il n'en eût été rien su lorsque le roi accorda des lettres de noblesse à la Pucelle. Or, ces lettres portent expressément, en parlant de la Pucelle, de ses père et mère et de ses trois frères : « nonobstant que, comme dit est, ils ne soient » point de noble extraction, et soient peut-être » même d'autre condition que de condition libre, etc. (1). »

J'inclinerais à croire que Jacques d'Arc tirait son nom de la petite ville d'Arc en Barrois, située sur le ruisseau d'Aujon, à cinq lieues au nord-ouest de Langres, ou du village d'Arc-sur-Tille, à trois lieues à l'est de Dijon. Ces lieux ne sont pas assez éloignés de Sefonds, où Jacques d'Arc avait reçu le jour, pour que son père ne pût en être originaire, et c'est assez l'usage des habitans des champs qui viennent s'établir dans des contrées nouvelles, d'adopter le nom du pays qui les a vus naître. Cette coutume s'est même étendue jusqu'aux classes élevées de la société : elle remonte à une antiquité très-reculée : elle paraît tenir à ces mœurs patriarcales dont Ho-

---

(4) Lettres patentes du roi Charles VII, du mois de décembre 1429, expédiées à la chambre des comptes le 16 janvier 1429, portant anoblissement de la Pucelle et de sa famille, au xv^e livre des chartes de la chambre des comptes.

mère et les livres saints nous ont transmis le tableau, et semble être un dernier hommage à la douce patrie, de la part de celui qui s'en exile.

Jacques d'Arc avait épousé Isabelle, Isabel, Isabeau, ou Isabelette (1) Romée (2), de Vatern (3), Voulthon (4), ou Vaultheur (5), village voisin de Domremy, et dont on lui donnait quelquefois le nom (6). C'est probablement pour l'amour d'elle, que Jacques d'Arc s'était fixé dans ce pays.

C'étaient de bons cultivateurs (7), vivant honnêtement (8), quoique dans une situation voisine

(1) Dépositions contenues au procès de révision, enquête de Vaucouleurs; divers historiens.

(2) Edmont Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle.

(3) Procès de révision, enquête de Vaucouleurs, déposition de J. Jacquard.

(4) Edmont Richer. C'est le nom que portent encore aujourd'hui deux villages situés au nord-ouest de Domremy.

(5) Du Tillet et quelques autres auteurs.

(6) Edmont Richer, Hist. man. de la Pucelle; Traité du nom et des armes de la Pucelle et de ses frères.

(7) Enquête de Vaucouleurs, dépositions de J. Marcel, de la veuve d'Estellin, de la femme Thouvenin, de J. Moen, d'Etienne de Sydna, curé de Roncessey; de Nicolas Bailly, notaire royal d'Andelot; de Bertrand de Poulengy, écuyer de l'écuyerie du roi; de J. Jacquard, etc., etc.

(8) Enquête de Vaucouleurs, dépositions de Husson le Maistre, de la veuve Thiesselin de Vitel ou du Veau, etc.



de la pauvreté (1), d'un peu de labourage, et du produit de quelque bétail qu'ils trouvaient moyen d'élever (2). Pieux (3), simples (4), hospitaliers (5), d'une probité sévère (6), honnêtes et chastes dans leur langage (7), ils jouissaient d'une

(1) Enquête de Vaucouleurs, dépositions de la veuve Thiesselin de Vitel, d'Etienne de Sydna, curé de Roncessey; de J. Morel, etc.

(2) Réponse de la Pucelle, interrogatoire du 24 février 1430; dépositions de J. Morel, de Dominique Jacob, curé de Moncel; de la veuve d'Estellin, de la femme Thouvenin, de J. Moen, de la veuve Thiesselin de Vitel, de Perrin, de Simonin Musnier, de Durand Laxart, de Bertrand de Poulengy, de Henri Arnould de Gondricourt, etc. Journal d'un bourgeois de Paris, sous les règnes des rois Charles VI et Charles VII; Edmont Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle d'Orléans.

(3) Dépositions de J. Morel, de Dominique Jacob, curé de Moncel; de la veuve d'Estellin, de la femme Thouvenin, de J. Moen, d'Etienne de Sydna, curé de Roncessey; de Louis du Han de Martigny, écuyer; de Thouvenin, de Haumette, femme de Gérard de Sydna; de J. de Novelonpont, dit de Metz; de Joffroy de Fay, écuyer; de Durand Laxart, de Henri Arnould de Gondricourt, prêtre; de Husson le Maistre, etc.

(4) Déposition de Husson le Maistre.

(5) Déposition d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal, etc.

(6) Dépositions de J. Morel, d'Albert de Urchiis, chevalier; de Nicolas Bailly, notaire d'Andelot; de Bertrand de lengy, écuyer de l'écuyerie du roi, etc.

(7) Dépositions de J. Morel.

réputation sans tache (1), de l'estime et de l'attachement de tous leurs voisins (2).

Cinq enfans, trois fils et deux filles, naquirent de leur union (3). L'aîné portait le nom de Jacquemin, diminutif du nom de son père; le second s'appelait Jean, et le troisième Pierre ou Pierre-lo (4). L'une des filles fut cette célèbre Jeanne d'Arc dont on va lire l'histoire: on ignore le nom de l'autre.

Le toit modeste, asile de ces bonnes gens, réalisait, par sa petitesse et son aspect rustique, l'image qu'on se fait de cette *étroite cabane*,

« Demeure hospitalière, humble et chaste maison (5), »

où toutes les vertus habitèrent, selon la Fable; avec Philémon et Baucis. Ce n'était qu'une *maisonnette*, comme l'observe Michel de Montaigne, qui la vit couverte de peintures, à la vérité fort

(1) Dépôts de J. Morel, de Dominique Jacob, de Joffroy de Fay, de Durand Laxart, d'Albert de Urchis, de Henri Arnould de Gondricourt, etc.

(2) Toutes les dépôts contenues en l'enquête de Vaucouleurs.

(3) Edmont Richer, Hist. man. de la Pucelle; Lenglet du Fresnoy, Hist. de la Pucelle.

(4) Edmont Richer, Hist. man. de la Pucelle; J. Hordal; Joannæ d'Arc historiæ; Charles du Lys, Traité du nom et des armes de la Pucelle, et de ses frères; Procès de révision, etc.

(5) La Fontaine, *Philémon et Baucis*.

endommagées, où toute l'histoire de Jeanne d'Arc était représentée, au temps où il se rendit, par l'Allemagne, en Suisse et en Italie (1). Ce n'était qu'une maisonnette; et cependant elle a subsisté jusqu'à nos jours, grâce au zèle national du maire et des habitans de Domremy, qui, pendant les dernières années du gouvernement impérial, voyant qu'on refusait de leur allouer la somme nécessaire pour son entretien, y suppléèrent par une souscription volontaire : tant le respect et la vénération que les vertus inspirent, peuvent quelquefois prolonger la durée des monumens les plus simples et les plus fragiles (2) !

Il paraît, par un passage d'une des dépositions, que cette demeure était la propriété d'Isabelle Romée (3); c'est peut-être en cela qu'avait consisté sa dot. Sous ce chaume rustique naquit la

(1) Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie, par la Suisse et l'Allemagne.

(2) Depuis l'époque où ce passage a été écrit, il paraît que les choses sont fort changées. On lit ce qui suit dans le *Narrateur de la Meuse* : « Les chambres où logèrent cette » héroïne et ses parens sont converties en étables ; de » vils animaux occupent l'emplacement du lit de Jeanne » d'Arc ; son armoire vermoulue renferme des ustensiles » d'écurie. »

(3) Enquête de Vaucouleurs, dépositions de Conrardin de Spinal.

libératrice de la France, l'héroïne du quinzième siècle (1).

Quelques auteurs rapportent que sa mère songea, pendant sa grossesse, qu'elle accouchait d'un foudre (2).

Aucun auteur n'a marqué l'époque de la naissance de Jeanne d'Arc. Comme les historiens varient beaucoup entre eux touchant l'âge qu'elle avait quand elle parut sur la scène du monde, il devient impossible d'établir un calcul d'après cette donnée. Il est bien plus sûr de recourir aux réponses de Jeanne d'Arc elle-même, qui peuvent avoir rapport à la question qui nous occupe : malheureusement ces réponses présentent aussi de légères variations.

Jeanne d'Arc dit, le 21 février 1430, qu'elle avait alors presque dix-neuf ans (3) : il fallait pour cela qu'elle fût née en février ou mars 1411 :

Elle assura, le 22 ou le 24 février 1430, qu'elle avait treize ans *ou environ*, lors de la première apparition des êtres surnaturels qui la dirigèrent (4) : si nous admettons que Jeanne fût née en 1411, cette première apparition avait donc eu lieu en 1424.

---

(1) Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie.

(2) Edmont Richer.

(3) Procès de condamnation, interrogatoire du 21 février 1430.

(4) Interrogatoires des 22 et 24 février 1430.

Mais elle dit, le 27 février 1430, qu'il y avait bien *sept ans* que les saintes qui lui apparaissaient avaient la charge de la conduire (1) : leur première manifestation avait donc eu lieu en 1423.

Or, si en 1423 elle avait *presque* treize ans, elle était donc née en 1410.

Observons au reste que l'apparente contradiction des réponses de Jeanne d'Arc est infiniment atténuée par les expressions approximatives dont elle se servait : quelle que fût la fidélité de sa mémoire, il n'est pas étonnant qu'elle ne se rappelât point exactement, au bout d'environ sept années, des dates qui lui semblaient de peu d'importance.

Jeanne d'Arc, née à Domremy, fut baptisée par Jean Minet, curé de ce hameau, dans l'église de Saint-Remi (2), qui existe encore.

Elle eut pour parrains, selon les uns, Jean Morel (3) ou Morelly, (4) habitant de Greux (5),

(1) Interrogatoire du 27 février 1430.

(2) Trois réponses de Jeanne d'Arc, interrogatoire du 21 février 1430 ; dépositions de J. Morel, parrain de Jeanne, et de Durand Laxart, son oncle maternel.

(3) Dépositions de J. Morel, de la veuve d'Estellin, de la femme Thouvenin, de Jacquin de Saint-Amant, de Gérard Guillemete.

(4) Edmont Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle.

(5) Dépositions de la veuve d'Estellin, de la femme Thouvenin, de Jacquin de Saint-Amant.



Jean le Langart, et *un certain* Radguessson (1) ; selon d'autres, ce furent Jean Morel, Jean Barré ou Barrey (2), habitant de Neufchâteau (3), et Jean Lingue (4), nom qui n'est peut-être qu'une altération de celui de *Langart*.

Jeanne dit une fois que ses marraines se nommaient, l'une Agnès, l'autre Jeanne, et l'autre Sibille (5) ; dans une autre circonstance elle déclare que celle qui portait le nom de Jeanne était l'épouse du maire Aubery (6). Ces indications s'accordent mal avec diverses dépositions qui portent que les marraines de la Pucelle furent Béatrix-Félicité, femme d'Estellin (7) Leclerc (8), Jeanne, veuve de Thiestelin ou Thiesse-lin de Vitel, charpentier, demeurant à Neufchâteau (9), Jeannette de Roye ou de Rose (10), femme

(1) Déposition de la veuve d'Estellin.

(2) Déposition de la femme Thouvenin ; réponse de Jeanne d'Arc, interrogatoire du 21 février 1430.

(3) Déposition de la femme Thouvenin

(4) Réponse de Jeanne d'Arc, interr. du 21 février 1430.

(5) Réponse de Jeanne d'Arc, même interrogatoire.

(6) Réponse de Jeanne d'Arc, interr. du 24 février 1430.

(7) Dépositions de la veuve d'Estellin, de J. Morel, de Bertrand la Choppe ou la Cloppe.

(8) Edmont Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle.

(9) Dépositions de J. Morel, de la veuve d'Estellin, de la femme Thouvenin, de la Choppe, de Gérard Guillemete.

(10) Dépositions de Jacquier de Saint-Amant et de Gérard Guillemete.

d'Etienne (1) Tevenin ou Thevenin (2), charpentier (3) ou charron (4) de Domremy (5).

Ses parrains et marraines lui imposèrent le nom de *Jeanne* (6) ; mais elle ne le porta qu'après son arrivée à la cour (7). On ne l'appelait, dans sa patrie, que *Jeannette* ou *Romée*, selon l'usage du pays, qui était de donner aux filles le nom de leur mère (8).

Une sœur d'Isabelle Romée, Ameline Romée, avait épousé un nommé Jean de Voiseul, dont l'état est inconnu (9). Il paraît qu'elle avait une autre sœur, nommée Jeanne, mariée à Durand, dit Laxart, laboureur habitant le petit Burey, village situé entre Domremy et Vaucouleurs (10);

(1) Déposition de J. Morel.

(2) Dépôts de la veuve d'Estellin et de Bertrand la Choppe.

(3) Déposition de Bertrand la Choppe.

(4) Dépôts de J. Morel, de la veuve d'Estellin.

(5) Mêmes dépôts.

(6) Réponse de la Pucelle, interrog. du 21 février 1430 ; Edmont Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle, etc.

(7) Réponse de la Pucelle, interrog. du 21 février 1430.

(8) Edmont Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle.

(9) Lettres d'anoblissement accordées par Henri II, le 17 juin 1555, à Jean le Rayer ou le Royer.

(10) Il y a deux villages de ce nom dans cet intervalle : l'un, appelé aujourd'hui *Burey-en-Vaux*, est plus voisin de Vaucouleurs ; l'autre, qu'on nomme maintenant *Burey-la-Côte*, est beaucoup plus rapproché de Greux et de Dom-

car non-seulement Laxart dit que Jeanne d'Arc était *de la parenté de sa femme* (1), mais Jeanne d'Arc l'appelle elle-même son oncle maternel (*avunculus*) (2), qualité qu'il ne pouvait tenir que de sa femme, puisque, s'il eût été le propre frère de l'épouse de Jacques d'Arc, il semble qu'il eût porté comme elle le nom de Romée.

Les parens de Jeanne d'Arc ne purent lui donner qu'une éducation conforme à leur état : c'est dire assez que cette éducation se borna à l'enseignement des principes de morale qui font la force et la consolation des hommes dans tous les rangs, des premiers dogmes de la foi de ses pères, de quelques pratiques religieuses, et des travaux propres aux personnes de son état et de son sexe. La jeune Romée ne sut jamais ni lire ni écrire (3) : elle traçait une croix et quelquefois deux au commencement des lettres qu'elle dictait (4),

remy : c'est probablement celui qu'on appelait autrefois le *Petit-Burey*. Voyez les cartes de Cassini.

(1) Déposition de Durand, dit Laxart.

(2) Procès de condamnation, interr. du 22 février 1430.

(3) Réponse de la Pucelle, rapportée en la déposition du seigneur de Macy.

(4) Lettre de la Pucelle au régent anglais et aux chefs de guerre qui faisaient le siège d'Orléans. Cette lettre fut écrite le mardi ou le samedi de la semaine sainte de l'année 1426 : elle se trouve rapportée au procès de condamnation et dans la Chronique du siège.

Lettre de la même au duc de Bourgogne, datée de Reims

et à la fin des actes auxquels elle était censée donner son consentement (1).

Elle fut élevée dans les principes de la piété, de la décence et des bonnes mœurs (2).

Sa mère lui enseigna à réciter le *Pater noster*, l'*Ave Maria* et le *Credo* (3); et c'est d'elle seule que Jeanne d'Arc apprit les principes de sa croyance (4). Ajoutez à cela le talent de très-bien coudre, de filer dans la perfection (5), vous aurez parcouru le cercle entier des connaissances de l'humble vierge des champs destinée à changer le sort de la France.

le 17 juillet 1429, jour du sacre de Charles VII. L'original de cette lettre existe encore; il était déposé, avant la révolution, dans les archives de la chambre des comptes de Lille: il est maintenant dans celles de la préfecture.

Réponse de la même, en date de Compiègne le 22 août 1429, à une lettre sans date du comte d'Armagnac. Ces deux lettres sont rapportées dans le procès de condamnation.

(1) Dépositions de Jean Massieu; de Raymond, seigneur de Macy, chevalier; de Guillaume Colles, dit Boys-Guillaume, un des notaires du procès de condamnation; prétendu acte d'abjuration rapporté au procès de condamnation.

(2) Déposition de Jean Morel.

(3) Réponse de la Pucelle, interrog. du 21 février 1430; dépositions de J. Morel, de la veuve d'Estellin, etc.

(4) Réponse de la Pucelle, interrog. du 21 février 1430.

(5) Même interrogatoire; déposition de Catherine, femme de Henri.

C'était une bonne fille (1), simple (2), chaste (3), modeste (4), modérée (5), patiente (6), pru-

---

(1) Dépôtsions de Dominique Jacob, curé de Moncel; d'Etienne de Sydna, curé de Roncessey; de Perrin, drapier de Domremy; de Gérard Guillemete, de Haumette, femme de Gérard de Sydna; de Jean Waltrin, de Simonin Musnier, d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal; de Mengete, femme de Jean Joyart ou Soyart; de J. Colin, curé de Domremy lors du procès de révision (il connut Jeanne et la confessa à Vaucouleurs); de Colin, fils de Jean Colin; de Joffroy de Fay, écuyer; de Durand, dit Laxart; de Catherine, femme de Henri; de Henri, charron; d'Albert *de Urchis*, chevalier; de Nicolas Bailly, notaire d'Andelot; de Guillot Jacquier, *serviens regius*; de Bertrand de Poulengy, écuyer; de Henri Arnould de Gondricourt, prêtre; de J. le Fumeux, chanoine de Sainte-Marie de Vaucouleurs; de J. Jacquard, de Husson le Maistre, etc.

(2) Dépôtsions de Jeannette, femme de Thouvenin; d'Etienne de Sydna, curé de Roncessey; de Perrin, de Gérard Guillemete, de Haumette, femme de Gérard de Sydna; de Jean Waltrin, de Conrardin de Spinal, de Simonin Musnier, d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal; de Mengete, femme de J. Joyart; de Colin, fils de J. Colin; de Joffroy de Fay, écuyer; de Catherine, femme de Henri.

(3) Dépôtsions de Perrin et de J. Jacquard.

(4) Dépôtsions de Perrin, de Conrardin de Spinal et d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal.

(5) Dépôtsions de Catherine, femme de Henri.

(6) Dépôtsions de Durand, dit Laxart, et de Catherine, femme de Henri.



dente (1), très-douce (2), laborieuse (3), craignant Dieu (4), aimant à faire l'aumône (5), à exercer l'hospitalité (6), et à servir les malades (7). Bien élevée, conformément à son état (8), elle

---

(1) Dépositions de Dominique Jacob, curé de Moncel, et de Jean Jacquard.

(2) Dépositions de Haumette, femme de Gérard de Sydna; de Colin, fils de J. Colin; de Catherine, femme de Henri, et de Jean Jacquard.

(3) Dépositions de Perrin, de Simonin Musnier, d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal; de Durand, dit Laxart, et d'Arnoult de Gondricourt.

(4) Dépositions d'Etienne de Sydna, curé de Roncessey; de Jeannette, femme de Thouvenin; de J. Moen, de Jeannette, veuve de Thiesselin; de Perrin, de Conrardin de Spinal, de Simonin Musnier, d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal; de Mengète, femme de J. Joyart; de J. Colin, curé de Domremy; de Joffroy de Fay, écuyer; de Durand, dit Laxart; de Nicolas Bailly, notaire d'Andelot; de J. le Fumeux, chanoine de Sainte-Marie de Vaucouleurs, et de Jean Jacquard.

(5) Dépositions de Jeannette, femme de Thouvenin; de J. Moen, de Perrin, de Simonin Musnier, d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal; de Michel le Buin, de Durand, dit Laxart, etc.

(6) Déposition d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal, etc.

(7) Déposition de Simonin Musnier, etc.

(8) Dépositions d'Etienne de Sydna, curé de Roncessey; de Mengete, femme de J. Joyart; de Catherine, femme de Henri; de Colin, fils de J. Colin; de Durand, dit Laxart.

était pleine de bonnes mœurs (1), d'une conversation honnête et paisible (2), ne jurait jamais (3), obéissait en tout à ses parens (4), et recherchait de préférence l'entretien des femmes et des filles les plus vertueuses (5).

Ses occupations terminées, on ne la voyait point, oisive et désœuvrée, errer sans but dans les rues (6); mais on était presque sûr, si l'on avait besoin d'elle, de la trouver dans un coin de l'église (7), humblement agenouillée, et priant avec autant de recueillement que de ferveur (8). Elle était si timide, qu'il suffisait souvent de lui adresser la parole pour la déconcerter (9); si charitable, que non-seulement elle donnait avec em-

(1) Dépositions de Dominique Jacob, curé de Moncel; de Mengete, femme de J. Joyart; d'Albert de Urchiis, chevalier; d'Arnoult de Gondricourt, prêtre.

(2) Déposition de J. Morel, de Dominique Jacob, curé de Moncel; de Jeannette, femme de Thouvenin; de J. Moen; de Nicolas Bailly, notaire d'Andelot, etc.

(3) Dépositions de Perrin, de Jeannette, veuve de Thies-selin; de Vitel ou du Veau.

(4) Réponses de la Pucelle en l'interrogatoire du 12 mars 1430 et en celui du soir du même jour.

(5) Déposition de Gérard Guillemete.

(6) Déposition d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal.

(7) Même déposition.

(8) Déposition de Dominique Jacob, curé de Moncel; de Henri Arnoult de Gondricourt, prêtre, etc.

(9) Déposition de Haumette, femme de Gérard de Sydna.

pressement aux pauvres tout ce qu'elle possédait (1), mais qu'elle ne pouvait quelquefois s'empêcher de leur abandonner des choses dont son père avait seul le droit de disposer (2); si pieuse, que les jeunes gens du pays, et même ses plus chères compagnes, lui en faisaient des reproches, et cédaient fréquemment à l'envie de s'en moquer (3); si hospitalière que, non contente de s'employer à faire loger les pauvres, soit chez ses parens, soit ailleurs, elle voulait leur céder son propre lit, et coucher dans l'âtre du foyer (4).

Un des témoins entendus au procès de révision, Simonin Musnier, laboureur de Domremy, rapportait qu'il avait été malade pendant son enfance, et que Jeanne lui avait prodigué les soins les plus tendres et les consolations les plus affectueuses (5).

(1) Dépositions de Michel le Buin, de Jeannette, femme de Thouvenin; de J. Moen, de Perrin, de Simonin Musnier, d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal; de Durand, dit Laxart.

(2) Déposition de Mengete, femme de Jean Joyart ou Soyart.

(3) Dépositions d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal; de Colin, fils de Jean Colin; de Jean Morel et de Jean Waltrin.

(4) Déposition d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal.

(5) Déposition de Simonin Musnier.

Parvenue à l'âge de douze ou treize ans, Jeanne d'Arc témoigna peu de goût pour le chant et pour la danse (1). Souvent, quand les filles du hameau commençaient à se livrer à ces amusemens, elle s'éloignait sans affectation, et se rendait seule à l'église (2) : conduite qui lui attira quelquefois les reproches de ses compagnes (3).

Elle aimait beaucoup à parler de Dieu et de la Vierge (4), objets de son plus tendre amour (5) et de ses continuelles pensées.

Elle jouissait de la réputation la plus flatteuse (6). Jamais on n'entendit rien rapporter qui lui fût défavorable (7); seulement quelques jeunes gens la trouvaient trop dévote (8).

Elle était telle que tous les habitans de Domremy la chérissaient (9). Etienne de Sydna, curé

(1) Dépositions de Jeannette, veuve de Thiesselin de Vitel, et d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal.

(2) Déposition de Jeannette, veuve de Thiesselin de Vitel.

(3) Déposition d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal.

(4) Déposition de Colin, fils de J. Colin.

(5) Déposition de Jeannette, femme de Thouvenin.

(6) Déposition de Louis du Han de Martigny, écuyer; de Thouvenin, de Guillot Jacquier d'Andelot, *serviens regius*; de J. Jacquard, de Jean Moreau et de Husson le Maistre.

(7) Déposition de Jean Jacquard.

(8) Déposition de Mengete, femme de J. Joyart.

(9) Déposition de J. Morel.

de Roncessey, rapporte en sa déposition que Guillaume Fronte, en son vivant curé de Domremy, lui avait dit plusieurs fois qu'elle n'avait pas sa pareille dans la paroisse (1). Selon d'autres témoins, il n'y avait pas une meilleure fille dans les deux villages de Greux et de Domremy (2). Albert, chevalier, seigneur de *Urchiis*, déclare qu'il eût bien voulu que le ciel lui eût donné une aussi bonne fille (3); enfin, le commissaire envoyé par les Anglais à Domremy, pour faire une information sur la jeunesse de leur malheureuse captive, rapporta qu'il n'y avait rien, dans tout ce qu'il avait recueilli sur sa conduite, qu'il n'eût voulu trouver dans celle de sa propre sœur (4).

Telle était Jeanne d'Arc dans ses jeunes années, cachée sous le chaume, inconnue à l'univers; telle nous la verrons dans le palais des rois, ou à la tête d'une armée triomphante; telle nous la retrouverons encore devant ses juges, au milieu de ses ennemis conjurés pour la détruire, au fond des cachots, et jusque sur le bûcher.

Quelques détails nous ont été transmis sur les

(1) Dépositions d'Etienne de Sydna, et de Colin, fils de J. Colin.

(2) Dépositions de Béatrix Félicité, veuve d'Estellin, et de Gérard Guillemete.

(3) Déposition d'Albert de *Urchiis*, chevalier, seigneur dudit lieu.

(4) Déposition de J. Moreau.



habitudes religieuses de sa jeunesse. Non-seulement elle allait souvent à l'église, tant à la messe qu'à vêpres et à complies(1), mais elle aimait à fréquenter, en général, tous les lieux consacrés à la religion (2). L'église de Domremy ayant été brûlée, à dater de cet événement elle alla régulièrement, tous les jours de fêtes, entendre la messe dans celle de Greux (3). Elle se confessait volontiers et souvent (4). On l'a vue plusieurs fois à genoux, faisant au saint pasteur du hameau l'humble aveu de ses fautes, ou plutôt de ses scrupules (5); quand il ne pouvait l'entendre, elle avait recours, avec sa permission, à quelque autre prêtre (6). Henri Arnoult de Gondricourt, entre

(1) Dépositions de Jean Morel, de Dominique Jacob, curé de Moncel; de Jeannette, femme de Thouvenin; de Jean Moen, d'Etienne de Sydna, curé de Roncessey; de Perrin, de Durand, dit Laxart, et de Bertrand de Poulengy.

(2) Déposition de Conrardin de Spinal.

(3) Déposition de Béatrix Félicité, veuve d'Estellin.

(4) Dépositions d'Etienne de Sydna, curé de Roncessey; de Perrin, de Jean Waltrin, de Mengete, femme de J. Joyart; de Durand, dit Laxart; de Henri Arnoult de Gondricourt, de Husson le Maistre, de Dominique Jacob, curé de Moncel.

(5) Dépositions de J. Morel et de Mengete, femme de J. Joyart.

(6) Réponse de la Pucelle, en l'interrogatoire du 22 février 1430.

autres, reçut quatre fois sa confession, dont trois fois pendant un seul carême, et la quatrième, dans une solennité religieuse (1). Elle ne manquait jamais, au temps de Pâques, d'approcher de la sainte table, et de recevoir le sacrement d'Eucharistie (2). L'argent qu'elle ne donnait pas aux pauvres, Guillaume Fronte avait dit à un témoin qu'elle le lui remettait pour faire célébrer des messes (3). On la trouvait quelquefois seule dans l'église, prosternée devant la croix, les mains jointes et les yeux fixés, dans une contemplation tendre et respectueuse, sur l'image du Sauveur des hommes ou sur celle de sa divine Mère (4).

Les idées de piété la suivaient partout, dans sa demeure, au milieu des champs, livrée à des jeux champêtres, ou occupée à des travaux rustiques. On la voyait souvent se retirer à l'écart, loin de ses jeunes compagnes; et, si l'on venait à l'écouter, on l'entendait adresser la parole à Dieu, avec l'innocente naïveté de l'enfance (5). Le son prolongé des cloches, appelant

---

(1) Déposition de Henri Arnould de Gondricourt, prêtre.

(2) Réponse de la Pucelle, en l'interrogatoire du 22 février 1430.

(3) Déposition d'Etienne de Sydna, curé de Roncessey.

(4) Déposition de Henri de Gondricourt, prêtre.

(5) Déposition de J. Waltrin.

à la prière le peuple des campagnes, parvenait-il jusqu'à elle? Jeanne d'Arc hâtait ses pas, et gagnait l'église du hameau (1); ou, si elle s'en trouvait trop éloignée, si l'obligation de veiller sur un troupeau la retenait dans les prairies, elle pliait les genoux, et adressait d'humbles prières à la divinité, dont la présence, également répandue en tout lieu, venait de transformer pour elle ce séjour champêtre en un temple (2). Aussi attachait-elle un grand intérêt à ce que les personnes chargées du soin de sonner les cloches s'en acquittassent avec exactitude et régularité. Un des témoins qui, dans sa jeunesse, avait été bedeau (*marticularius*) de l'église de Domremy, rapporta qu'elle lui avait quelquefois reproché avec chaleur qu'il manquait souvent à sonner les complices; qu'elle lui en avait *fait honte*, disant « que ce n'était pas bien fait à lui »; et lui avait promis de lui donner de l'argent (des *lunes*, sorte de monnaie Lorraine), s'il voulait être plus exact à l'avenir (3).

Non loin de Domremy s'élevait une petite chapelle consacrée à la Vierge, et connue sous le nom d'Ermitage de Sainte-Marie, ou de Notre-

---

(1) Dépositions de J. Morel, de Dominique Jacob, curé de Moncel, et de Perrin.

(2) Dépositions de J. Waltrin et de Simonin Musnier.

(3) Déposition de Perrin.

Dame de Bermont. Les jeunes garçons et les jeunes filles de Greux et de Domremy avaient coutume de s'y rendre à un certain jour de l'année, pour y pratiquer un acte de dévotion, désigné dans la traduction latine des dépositions, par ces mots : *Facere suos fontes* (1). Jeanne s'y rendait habituellement, en pèlerinage, tous les samedis, après midi, accompagnée ordinairement de sa sœur, et parfois de jeunes garçons, de jeunes filles, et des femmes du pays (2). Parmi les témoins entendus en l'enquête de Vaucouleurs, Michel le Buin, laboureur, demeurant à Burey, et Jeannette, veuve de Thiesselin de Vitel, déposent avoir été de ce nombre, au temps de leur jeunesse (3). Jeanne y portait en offrande des chandelles (4), qu'elle allumait, selon l'usage encore pratiqué de nos jours dans les églises, devant l'image de la Vierge (5), à laquelle

---

(1) Dépositions de Gérard Guillemete et de plusieurs autres.

(2) Dépositions de J. Morel, de Jeannette, veuve de Thiesselin de Vitel; de Perrin, de J. Waltrin, de Simonin Musnier, de Colin, fils de J. Colin; de Michel le Buin et de Bertrand de Poulengy.

(3) Dépositions de Michel le Buin et de Jeannette, veuve de Thiesselin de Vitel.

(4) Dépositions de J. Waltrin, de Simonin Musnier, de Colin, fils de J. Colin; de Michel le Buin, de Bertrand de Poulengy.

(5) Déposition de Simonin Musnier.

elle adressait de ferventes prières (1). Outre ce pèlerinage habituel et régulier, il lui arrivait quelquefois, dans le cours de la semaine, de céder tout à coup au désir d'aller visiter cette chapelle, tandis que ses parens la croyaient occupée dans les champs aux travaux de la culture, ou à quelque autre labeur (2).

Ces soins et ces travaux furent ceux de son extrême jeunesse. Elle allait alors aux champs avec son père (3) et ses frères (4), arrachait les herbes parasites (*saclabat*) (5), brisait les mottes de terre avec l'instrument propre à cet usage (*tribulabat terrain cum tribulá*) (6), travaillait à la moisson (7), et de temps en temps, quand son tour revenait, menait paître dans les prés d'alentour le troupeau du village (8), le bé-

(1) Déposition de Jeannette, veuve de Thiesselin de Vitel.

(2) Déposition de Jean Morel.

(3) Dépositions de Simonin Musnier, de Henri Arnoult de Gondricourt, d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal.

(4) Déposition de Henri Arnoult de Gondricourt.

(5) Déposition de Conrardin de Spinal.

(6) Déposition de Simonin Musnier.

(7) Déposition de Béatrix Félicité, veuve d'Estellin.

(8) Dépositions de J. Morel, de Dominique Jacob, de Béatrix Félicité, veuve d'Estellin; de Jeannette, femme Thouvenin, de J. Moen, de Jeannette, veuve de Thiesselin de Vitel; de Perrin, de Simonin Musnier, de Durand, dit Laxart; de Bertrand de Poulengy, de Henri Arnoult de Gondricourt.



tail (1) et les chevaux de son père (2). J. Waltrin dépose que , dans sa jeunesse , il avait plusieurs fois , ainsi que d'autres enfans , partagé dans les champs les travaux de la jeune Romée , et qu'il l'avait souvent accompagnée dans les prairies (3). Le reste de son temps , Jeanne l'employait à vaquer aux soins du ménage (4) , à filer le chanvre et la laine (5) , et à remplir les autres devoirs de son sexe (6).

Les amusemens de son enfance étaient également simples et innocens. Le bourgeois de Paris , dont j'ai plusieurs fois cité le journal , en rapporte une circonstance. « Et plusieurs autres choses de elle racontaient » , dit-il , « ceux qui

(1) Dépositions de Béatrix Félicité , veuve d'Estellin , et de Bertrand de Poulengy.

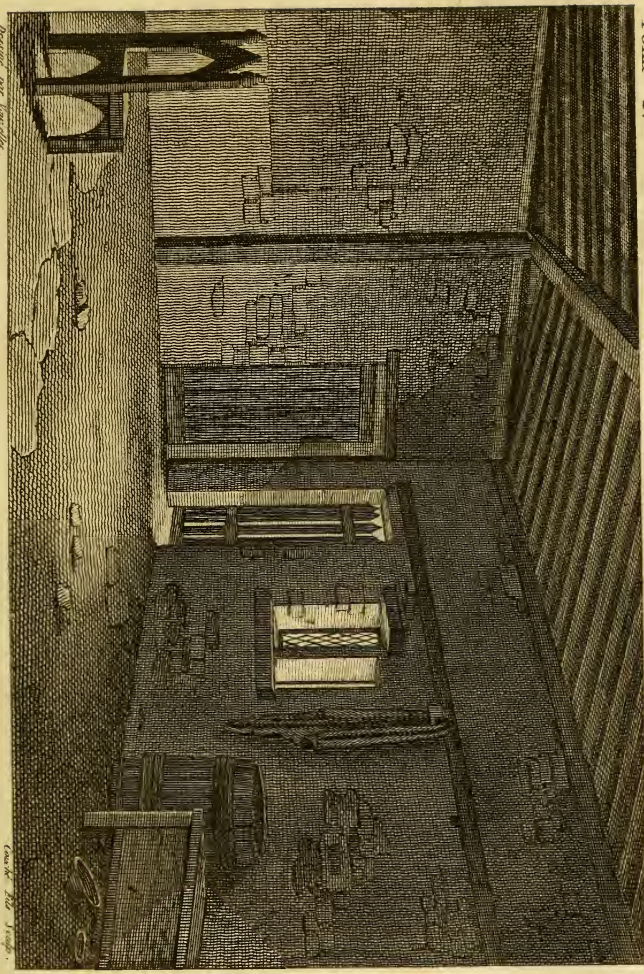
(2) Déposition de Bertrand de Poulengy.

(3) Déposition de J. Waltrin.

(4) Réponse de la Pucelle , en l'interrogatoire du 22 février 1430 ; dépositions de Béatrix Félicité , veuve d'Estellin ; de Jacquier de Saint-Amant , de Perrin , de Conrardin de Spinal et de Simonin Musnier.

(5) Dépositions de Dominique Jacob , de Béatrix Félicité , veuve d'Estellin ; de Jacquier de Saint-Amant , de Perrin , de Conrardin de Spinal , de Simonin Musnier , d'Isabelle , femme de Gérardin de Spinal ; de Durand , dit Laxart ; de Bertrand de Poulengy , de Henri Arnoult de Gondricourt.

(6) Dépositions de J. Morel , de Conrardin de Spinal et de Durand , dit Laxart.



Dessiné par l'auteur.

Couleur de la gravure.

Plaque intérieure de la chambre où naquit le héros.



» mieulx aimoient les Arminaz que les Bourgui-  
» gnons, ne que le regent de France. Ilz affer-  
» moient (*affirmoient*) que, quant elle estoit  
» bien petite, et quelle gardoit les brebis, que les  
» oyseaulx des bois et des champs, quant elle les  
» appelloit, ilz venoient manger son pain dans  
» son giron comme privez. » Et il ajoute aussitôt, comme un correctif, cette sentence : « *In*  
» *veritate apochryphum est* (1). » Cette particularité ne se trouve point rapportée ailleurs, mais ce n'est point un motif suffisant pour la rejeter. Elle pouvait avoir été contée par les habitans de Domremy aux gens que le roi chargea d'y faire une information, avant de se résoudre à employer la Pucelle ; les royalistes de Paris pouvaient l'avoir apprise des prisonniers du parti du roi. Il semble, du reste, fort naturel qu'une jeune fille bonne et pieuse, telle qu'était Jeanne d'Arc, prît plaisir, dans son enfance, à nourrir de son pain les oiseaux des champs. On sait avec quelle facilité ils se familiarisent avec ceux qui leur offrent chaque jour des alimens : la chose peut donc être vraie, sans être miraculeuse.

Jeanne allait quelquefois se promener dans la campagne avec d'autres filles de son âge (2).

---

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII.

(2) Réponse de la Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.



Assez près de Domremy (1), à moins d'une demi-lieue (2), s'élevait un bois antique appelé le *Bois-Chesnu*, ce qui signifie *bois des chénes* (3), qu'on apercevait de la maison de Jacques d'Arc (4). Au-dessous de ce bois (5), près du grand chemin qui conduit de Domremy à Neufchâteau (6), un hêtre majestueux (7) semblait inviter le voyageur à venir respirer la fraîcheur et l'ombre sous ses rameaux hospitaliers. Cet arbre était si vieux, qu'on ne pouvait dire, au temps de l'enfance de Jeanne d'Arc, l'époque où il avait été planté (8). On le désignait sous les noms de *Beau Mai* (9), d'*Arbre des Dames* (10) et d'*Arbre des Fées* (11), dénominations qui rappellent d'anti-

---

(1) Réponse de la Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

(2-3-4) Même interrogatoire.

(5) Déposition de Jean Moen.

(6) Dépositions de Béatrix Félicité, veuve d'Estellin, et de J. Moen.

(7) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

(8) Déposition de Mengete, femme de J. Joyart.

(9) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430; Edmont Richer, Hist. man. de la Pucelle.

(10) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430; dépositions de J. Morel, de Dominique Jacob, de Béatrix Félicité, de Jeannette, femme Thouvenin; de Jeannette, veuve de Thiesselin de Vitel; d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal; de Mengete, femme de J. Joyard; de Henri Arnoult de Gondricourt, etc.

(11) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.



ques superstitions celtiques, objets de mes recherches dans un autre ouvrage (1). Non loin de cet arbre (2), mais plus près du hameau de Domremy (3), coulait une fontaine, appelée *Fons ad ramnos* (4) et *Fons ramnorum* (5) dans la traduction latine de l'enquête de Vaucouleurs (6). Les personnes malades de la fièvre venaient boire de son eau pour recouvrer la santé (7). Dès que les convalescens pouvaient se lever, ils allaient se promener sous l'arbre des Fées (8). C'était une opinion généralement répandue dans la contrée, qu'à une époque plus reculée, les *Fuées*, ou *personnes fetales*, fréquentaient l'arbre et la fontaine (9), formaient autour du hêtre et accompagnaient de leurs chants des danses mystérieuses (10). Cet arbre appartenait aux seigneurs de Domremy (11), de l'antique maison de Bour-

(1) Des Fées, dissertation historique et étymologique.

(2) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

(3) Déposition de J. Morel.

(4) Dépositions de J. Morel, de Béatrix Félicité, etc.

(5) Dépositions de Dominique Jacob, de J. Waltrin, etc.

(6) Procès de révision, manuscrits de la Bibl. du Roi.

(7) La Pucelle, interrogatoire du 24 février 1430.

(8) Même interrogatoire.

(9) La Pucelle, même interrogatoire; dépositions de Jean Morel, de Béatrix Félicité, d'Albert de Urchis.

(10) Déposition de J. Morel.

(11) La Pucelle, lieu cité plus haut.

lemont (1), Boullemont (2), Boulermont (3) ou Bolemont (4), dont on voyait, à peu de distance, le château en ruines (5); et on lisait, dans une chronique du pays (*in rommano*), qu'un chevalier nommé Pierre Gravier, seigneur de Bourlemont, venait jadis s'entretenir sous son ombre avec une dame, que le livre appelait *la Faée* (6). Mais ces êtres surnaturels, à cause de leurs péchés, avaient perdu la faculté de revenir se ras-

(1) La Pucelle, lieu cité.

« BOURLEMONT, maison de nom et d'armes, fort noble et  
 » ancienne, dans le bailliage de Chaumont, de longtems  
 » esteinte. Portoit facé d'argent et de gueulle de huict pieces.  
 » Antoine d'Anglure espousa Marie de Blois, dite de Chas-  
 » tillon, et en eut Ogier d'Anglure, qui espousa, environ  
 » l'an 1430, Jeanne de Bourlemont, et en eut Symon d'An-  
 » glure, sieur de Donjeux et de Bourlemont par sa mère,  
 » qui porta Bourlemont en la maison d'Anglure; qui espousa  
 » Angelique d'Ajacette, fille de Louis d'Ajacette, et en eut  
 » plusieurs enfans, entre autres François d'Anglure, mar-  
 » quis de Busancy, Charles, primicier de l'eglise de Metz,  
 » Ferdinand Saladin, et Geneviefve. » (*Simple crayon de  
 la noblesse des duches de Lorraine et de Bar.*)

(2) Dépôtsions de Jeannette, femme Thouvenin, et d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal.

(3) Dépôtion de Thouvenin.

(4) Dépôtsions de Perrin et de Jeannette, veuve de Thiesselin de Vitel.

(5) Dépôtion d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal; Edmont Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle.

(6) Dépôtion de Jeannette, veuve de Thiesselin de Vitel.

sembler en cet endroit (1), depuis que les ministres des autels, en promenant dans les champs, la veille de l'Ascension, l'auguste symbole de la foi chrétienne, avaient adopté l'usage de s'arrêter sous l'arbre mystérieux, d'y lire l'évangile de Saint-Jean, et d'y chanter des prières (2). Toutefois, une femme du village, nommée Jeanne, épouse du maire Aubery, marraine de Jeanne d'Arc (3), « et réputée bonne » preude femme, non pas devine ou sorcière (4) », dit une fois devant sa filleule avoir vu les fées en ce lieu (5).

Au temps où le château dont j'ai parlé plus haut était encore debout, et présentait un lieu de sûreté, les seigneurs et dames de Domremy, attirés par la beauté de l'arbre des Dames, en faisaient souvent le but de leurs promenades (6). Catherine de la Roche, femme de Jean de Boulermont et dame de Domremy, s'y rendait avec ses filles (7). Pierre de Boulermont, seigneur de

(1) Déposition de Béatrix Félicité, veuve d'Estellin.

(2) Même déposition ; déposition de J. Morel.

(3) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

(4) La Pucelle, en l'interrogatoire du 17 mars 1430.

(5) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

(6) Dépositions de Béatrix Félicité, veuve d'Estellin ; de Jeannette, femme Thouvenin ; de Jeannette, veuve de Thies-selin de Vitel, etc.

(7) Déposition de Jeannette, femme Thouvenin.

Domremy, sa mère, sa femme Béatrix, *qui était de France*, et leurs filles, y venaient également (1) une ou deux fois pendant le printemps (2). Ils y conduisaient quelques jeunes filles (3) et jeunes garçons du village (4); se faisaient suivre par des serviteurs portant du pain dans des corbeilles, et du vin dans des cruches propres à cet usage (5), et oubliaient un moment leur rang et leurs titres dans l'abandon d'un repas champêtre (6), image de ces réunions patriarcales où les chefs des familles israélites, assis sous le palmier, à l'entrée de leurs tentes, au milieu de leurs serviteurs, recevaient de leurs épouses laborieuses le pain pétri par elles avec la fleur du froment, et promenaient au loin leurs regards pour découvrir un voyageur avec qui le partager (7). A cette époque de l'année, l'arbre des Fées semblait justifier, par sa beauté (8) merveilleuse (9), les

---

(1) Dépositions de Jeannette, femme Thouvenin; de Thouvenin, de Perrin, et d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal.

(2) Déposition de Conrardin de Spinal.

(3) Déposition de Perrin.

(4) Déposition d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal.

(5) Déposition de Perrin, de Thouvenin, de Courardin de Spinal, d'Isabelle, femme de Gerardin de Spinal.

(6) Mêmes dépositions.

(7) Genèse, chap. XVIII et XIX.

(8) Dépositions de Béatrix Félicité, veuve d'Estellin, et de Conrardin de Spinal.

(9) Déposition de Dominique Jacob, curé de Moncel.

croyances superstitieuses dont il était l'objet. « *Beau comme les lis* », dit un simple laboureur des bords de la Meuse, dans un style qui rappelle encore les vallons de l'Idumée, il étendait au loin ses antiques rameaux qui, chargés d'un riche feuillage, se courbaient en voûtes obscures, impénétrables, et descendaient de toutes parts jusqu'à terre (1). « Les branches de ce faux (*hêtre*) », écrivait Edmont Richer en 1628, c'est-à-dire, plus de deux cents ans plus tard, « sont toutes » rondes (*courbées en arc*), et rendent une belle » et grande ombre pour s'abrier dessous, comme » presque l'on feroit au couvert d'une chambre. » Et faut que cet arbre aye pour le moins trois » cens ans, qui est une merveille de nature (2). » Au mois de mai, les jeunes filles, les jeunes garçons et les enfans de Domremy s'y rendaient en troupe, et y faisaient un HOMME DE MAI (*hominem de mayo*) (3) : c'était probablement une sorte de mannequin, formé d'herbes et de feuillages. Le jour où l'on chante, dans la sainte église de Dieu, à l'introït de la messe, ces paroles consacrées : RÉJOUIS-TOI, JÉRUSALEM (*Lætare Jherusalem*), jour appelé vulgairement dans ces contrées le *Dimanche des Fontaines* (4), ces jeunes gens ve-

---

(1) Déposition de Conrardin de Spinal.

(2) Edmont Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle.

(3) Déposition de Colin, fils de Jean Colin.

(4) « *Dominica de Fontanis*, dimanche des Fontaines,



naient danser aux chansons sous cet arbre, y faisaient un repas rustique (1), principalement composé de petits pains préparés par leurs mères pour cette occasion (2), se rendaient ensuite, en chantant, à la fontaine voisine ou à quelque autre, buvaient de ses eaux, et ramassaient des fleurs en jouant çà et là à l'entour (3). C'est ce qu'ils appelaient, dans le langage du pays, FAIRE SES FONTAINES (*facere suos fontes*) (4), pour dire, *faire* ou *célébrer le Dimanche des Fontaines*. Ordinairement ils suspendaient leurs bouquets, leurs couronnes et leurs guirlandes aux rameaux de l'arbre des Fées (5), dont cette riante parure

---

» quatrième dimanche de carême dans le Perche et ailleurs. » (*Art de vérifier les dates*, t. I, pag. 54.)

» *Dominica Jherusalem*, quatrième dimanche de carême. » (*Ibid.*)

(1) Dépôts de J. Morel, de Dominique Jacob, de Béatrix Félicité, de Jeannette, femme Thouvenin; de J. Moen; de Jeannette, veuve de Thiesselin de Vitel; de Thouvenin; de Haumette, femme de Gérard de Sydna; de J. Waltrin; de Conrardin de Spinal; de Simonin Musnier, etc.

(2) Dépôts de Dominique Jacob, de Thouvenin, de Conrardin de Spinal, de Colin, fils de J. Colin.

(3) Dépôts de J. Morel, de Dominique Jacob, de Béatrix Félicité, etc.

(4) Dépôts de Conrardin de Spinal et de Michel le Buin.

(5) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

tempérait l'auguste majesté, et qui offrait alors l'aspect enchanteur d'un temple de fleurs et de verdure. Quelquefois, à l'entrée de la nuit, ils détachaient ces innocens trophées et les emportaient en triomphe; plus souvent ils les laissaient en place (1), comme si, charmés de leur ouvrage, ils eussent eu regret de les détruire. Ces réunions se renouvelaient tous les jours de fête, pendant le printemps et l'été, c'est-à-dire, tant que la terre offrait des fleurs à moissonner (2). Elles avaient lieu encore, avec les mêmes circonstances, du temps d'Edmont Richer (3). Si l'on demandait la raison de cette coutume aux habitans de la contrée, ils répondaient que cela se faisait par divertissement (4), par loisir (5), à cause de la beauté de l'arbre (6), parce qu'il était merveilleux et d'une espèce admirable (7), et qu'enfin c'était l'usage le jour des Fontaines (8): toutes réponses qui n'éclaircissent rien, et qui prouvent seulement que la tradition de l'origine

(1) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

(2) Dépositions de J. Marel, de Nicolas Bailly, notaire d'Andelot, etc.

(3) Edmont Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle.

(4) Dépositions de J. Morel, de Dominique Jacob, etc.

(5) Déposition de Colin, fils de Jean Colin.

(6) Déposition de Béatrix Félicité, veuve d'Estellin.

(7) Déposition de Dominique Jacob, curé de Moncel.

(8) Déposition de Colin, fils de Jean Colin.

de ces pratiques populaires s'était totalement perdue. On en trouvera une explication, que j'ose croire plus satisfaisante, dans l'écrit dont j'ai parlé plus haut, où j'ai tâché de rassembler les notions relatives à la féerie, qu'on trouve éparses dans les historiens de l'antiquité, dans les vieux romans et dans les anciennes chroniques nationales.

Jeanne d'Arc, pendant son enfance, accompagnait les jeunes filles de son âge dans leurs visites à l'arbre des Fées. Comme elles, assise sous cet arbre, elle tressait des guirlandes et des chapels de fleurs (*couronnes*): mais, ordinairement, les siens étaient destinés pour l'image de Notre-Dame de Domremy. Quelquefois, cependant, à l'exemple de ses compagnes, elle suspendait des bouquets aux branches de l'arbre hospitalier qui lui avait prêté son ombrage (1). Elle prenait part à leurs chants et à leurs danses (2): mais, en général, elle y chantait davantage qu'elle n'y dansait (3). Jamais on ne l'y vit venir seule que pour partager les jeux des enfans

---

(1) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

(2) Dépositions de J. Morel, de Dominique Jacob, de Béatrix Félicité, de Jeannette, femme Thouvenin; de Michel le Buin; de Nicolas Bailly, notaire d'Andelot, etc.

(3) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

du hameau (1). Haumette, femme de Gérard de Sydna, et Mengete, femme de Jean Joyart, l'y avaient plusieurs fois accompagnée dans leur jeunesse (2).

Le bruit courait qu'en creusant la terre près de l'arbre des Fées, on découvrirait une *mandragore*, sorte de racine d'une forme bizarre, qui offre quelquefois la ressemblance d'une figure humaine, et à laquelle la superstition populaire a long-temps attribué des vertus surnaturelles. On avait dit une fois devant Jeanne d'Arc que cette racine procurerait des richesses à celui qui la posséderait. Du caractère dont était cette jeune fille, ce discours devait faire, et fit en effet peu d'impression sur son esprit : elle n'éprouva pas le plus léger désir d'avoir en son pouvoir ce précieux talisman (3).

Devenue plus grande et plus formée, comme il eût été désormais inconvenant qu'elle s'éloignât beaucoup de sa mère, Jeanne d'Arc abandonna ses amusemens enfantins (4), ses travaux champêtres (5), et se consacra presque exclusi-

(1) Dépositions de J. Morel; de Jeannette, femme Thouvenin; de Haumette, femme de Gérard de Sydna.

(2) Dépositions de Haumette, femme de Gérard de Sydna, et de Mengete, femme de Jean Joyart.

(3) La Pucelle, en l'interrogatoire du 1^{er} mars 1431.

(4) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

(5) La Pucelle, interrogatoires du 22 et du 24 février 1430.



vement aux soins domestiques (1). Seulement, elle aidait encore à conduire le bétail jusque dans les prés, et, quelquefois, à un château voisin, appelé le château de l'Ile (*Insula*), lorsque des hommes d'armes, répandus dans les campagnes, faisaient appréhender quelque violence (2). Il est probable que ce château tirait son nom de sa situation entourée d'eau, qui contribuait à la sûreté des troupeaux qu'on retirait dans ses murs au premier signal du danger; et c'est peut-être ici l'occasion de remarquer que les institutions féodales, devenues, à la longue, oppressives à quelques égards, pouvaient, dans leur destination primitive, offrir des ressources précieuses à la population des campagnes, dans ces temps demi-barbares, où le pauvre et le faible, placés trop loin du souverain, avaient si souvent besoin d'asiles et de défenseurs.

J'ai déjà dit que des chevaux faisaient partie des animaux que possédait le père de Jeanne d'Arc (3). La surveillance qui était confiée à cette jeune fille, attendu sa prudence, dans les occasions dont je viens de parler, a sans doute donné lieu aux récits visiblement exagérés que nous a transmis un historien italien vivant à la même époque.

---

(1) La Pucelle, interrogatoire du 22 février 1430.

(2) La Pucelle, interrogatoire du 24 février 1430.

(3) Déposition de Bertrand de Poulengy.



« Voici » « ,dit-il », ce qu'on en rapporte. Quoi-  
 » que née de parens obscurs, elle avait toujours  
 » été douée d'un courage supérieur. Après avoir  
 » passé les premières années de sa vie à paître  
 » les troupeaux, elle s'exerçait avec ses compa-  
 » gnes, soit à disputer le prix de la course, soit  
 » à combattre avec des espèces de lances, ainsi  
 » qu'auraient pu faire les plus habiles chevaliers.  
 » Elle faisait même assaut contre des arbres,  
 » comme s'ils eussent été des combattans. Une  
 » autre fois, elle montait quelqu'un des chevaux  
 » qu'elle menait paître, et s'y tenait aussi bien  
 » que les meilleurs écuyers. Armée de longs bâ-  
 » tons, elle frappait comme des coups de lance,  
 » si rudes, que ceux qui la regardaient ne pou-  
 » vaient s'empêcher de l'admirer, et prenaient  
 » plaisir à la voir en cet exercice..... Tout ce  
 » que je rapporte, » ajoute-t-il plus loin, après  
 s'être engagé dans le récit des exploits de la  
 Pucelle, » m'a été transmis par le seigneur Guil-  
 » laume Guasche, témoin fidèle, qui lui-même à  
 » vu et appris toutes ces choses lorsqu'il était à  
 » la cour (1). »

Que Jeanne d'Arc, en aidant à conduire les troupeaux jusque dans les prés et au château de l'Île, ait quelques fois pris plaisir à monter les

---

(1) Philippe de Bergame, augustin, en son livre *De Claris mulieribus*, cap. CLVII.

chevaux de son père, il n'y a rien là que de naturel et même de vraisemblable, si l'on considère le grand dessein qui l'occupa de très-bonne heure ; cela explique même l'habileté surprenante qu'elle montra à conduire un cheval, lorsqu'elle parut à la cour : tout le reste est trop extraordinaire pour qu'aucun des témoins entendus dans l'enquête faite à Vaucouleurs, n'en eût fait la plus légère mention ; et je pense qu'il faut le regarder comme un nouvel exemple de ce que peuvent devenir les moindres circonstances, abandonnées, après avoir long-temps passé de bouche en bouche, à des imaginations amoureuses du merveilleux.

Bienveillante pour toutes ses compagnes ; Jeanne d'Arc avait formé une liaison plus particulière avec quelques-unes. Elle allait quelquefois le soir chez Jacquier de Saint-Amant, visiter sa fille, et filer auprès d'elle (1). La jeune Mengete vivait également avec Jeanne d'Arc dans une grande intimité : les maisons de leurs parens étaient contiguës : accoutumées à se voir depuis l'enfance, elles aimaient à partager les travaux l'une de l'autre (2). La petite Haumette, plus jeune que Jeanne de trois ou quatre ans, venait

---

(1) Déposition de Jacquier de Saint-Amant, laboureur de Domremy.

(2) Déposition de Mengete, femme de Jean Joyart.

aussi très - souvent chez Jacques d'Arc , et jouait familièrement ( *amorosè* ) avec Jeanne , malgré la différence de leur âge ( 1 ). Haumette dit qu'elle aimait tendrement Jeanne d'Arc à cause de sa bonté ( 2 ) ; ce qui fait entrevoir que celle-ci, pleine de douceur et d'indulgence pour sa jeune compagne , se prêtait complaisamment à ses jeux enfantins. Outre ces liaisons , Jeanne visitait souvent Isabelle , femme de Gérardin de Spinal , dont elle avait tenu un fils , nommé Nicolas , sur les fonts de baptême ( 3 ).

Les factions qui déchiraient alors notre malheureuse patrie n'avaient pas renfermé leurs fureurs dans l'enceinte des palais et des villes. Le feu des discordes intestines avait gagné jusqu'aux chaumières ; les glaces de la vieillesse ne pouvaient l'en préserver ; l'enfance même , cet âge de candeur et d'innocence , qui semble voué par la nature aux jeux , à la joie , à la gaité folâtre , aux affections douces et pures ; cet âge qui devrait échapper , par sa légèreté et son insouciance , aux passions profondes , aux vertiges de la haine , au délire de la vengeance ; l'enfance suçait , pour ainsi dire , avec le lait maternel , des sentimens ineffaçables d'aversion pour l'un des deux partis,

---

(1) Déposition de Haumette , femme de Gérard de Sydna.

(2) Même déposition.

(3) Déposition d'Isabelle , femme de Gérardin de Spinal.

et de dévouement aveugle pour la faction opposée. Ces noms de *Bourguignons* et d'*Armagnacs* qui divisaient la France, mêlés aux imprécations de la colère ou aux vœux de l'amour, retentissaient sous le chaume, dans le silence des forêts, au fond des vallons paisibles, comme aux portes des grands, dans les foyers du citadin, à l'ombre des cloîtres et sous la tente du guerrier. Tous les habitans de Domremy, à l'exception d'un seul, étaient *Armagnacs* de cœur et de volonté (1), c'est-à-dire, qu'ils étaient dévoués au parti de Charles VII, qui, comme on sait, ne faisait qu'un avec celui d'Armagnac ou des princes orléanais. Les habitans de Marcey ou Maxey, village voisin situé entre Domremy et Vaucouleurs, s'étaient, au contraire, prononcés hautement en faveur du duc de Bourgogne (2). Cette opposition de sentimens entre les deux populations ne pouvait manquer de produire des débats violens et des divisions dangereuses. La surveillance des magistrats de Vaucouleurs parvenait sans doute à en prévenir, jusqu'à un certain point, les conséquences par la crainte des lois; mais cette considération ne pouvait avoir d'influence sur les enfans des deux villages ennemis, sûrs d'échapper, par leur âge, aux punitions que les tribunaux in-

---

(1) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

(2) La Pucelle, *ibid.*

fligent aux perturbateurs de l'ordre public. D'ailleurs l'esprit de la chevalerie, si cher à la nation française, qu'il a survécu long-temps chez elle à tout ce qui semblait devoir l'éteindre, s'était, au quinzième siècle, étendu jusque dans les dernières classes du peuple. Les hauts faits des anciens preux, leurs beaux coups de lance et leurs grands revers d'épée, partageaient avec les apparitions de revenans et les prodiges des fées l'admiration d'un auditoire crédule, dans ces longues veillées d'hiver, où de vieilles femmes faisaient à leurs petits enfans de longs récits bien merveilleux, ou mariaient l'air antique d'une romance tendre et guerrière au bruit sourd des fuseaux et des rouets d'une troupe de jeunes filles. De là cet enthousiasme belliqueux, cette exaltation chevaleresque, qui saisissaient le fils même du laboureur dès ses plus jeunes années, l'entraînaient souvent loin du toit paternel, et le faisaient mourir avec orgueil sur un champ de bataille, pour des intérêts, hélas! qui même n'étaient pas toujours les siens. Pleins de cette ardeur guerrière et de cette soif de gloire, les enfans de Domremy se rassemblaient souvent après l'heure du travail, et allaient défier au combat ceux du village de Marcey (1). L'attaque et la défense étaient également opiniâtres; la nuit seule séparait les deux petites armées.

---

(1) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.



Jeanne d'Arc dit avoir vu plusieurs fois les enfans de Domremy revenir de ces combats ; quelques-uns étaient tout couverts de sang et gravement blessés (1) ; elle prétendait ne se pas souvenir d'avoir pris part à leurs expéditions (2). Il n'y aurait eu rien de bien extraordinaire, malgré la bonté et la douceur qui formaient son caractère, si, dans un âge peu capable de réflexion, elle eût quelquefois cédé, dans ces occasions, à la haine que le nom seul de *Bourguignon* lui inspirait. Elle a avoué qu'à cette époque cette haine était si grande, qu'elle eût souhaité que le seul habitant de Domremy qui fût Bourguignon de cœur, eût eu la tête coupée, toutefois avec cette restriction : *Pourvu que cela eût plu à Dieu* (3). Pardonnons à Jeanne d'Arc ce vœu cruel, mais irréfléchi, excité en elle, dans un âge où tous les sentimens sont des passions, par le récit des horreurs qu'avaient exercées sur les Armagnacs le duc de Bourgogne et la populace parisienne ; par le tableau des périls et de la situation misérable où ce grand factieux avait placé l'héritier du trône ; enfin par le spectacle des violences et des cruautés commises autour d'elle par les Bourguignons et leurs adhérens envers les Français restés fidèles à la cause

---

(1) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

(2) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

(3) La Pucelle, *ibid.*

de leur prince légitime. Toute la conduite de Jeanne d'Arc pendant le reste de sa vie montre assez que ces mouvemens de haine et de vengeance étaient naturellement étrangers à son cœur. Interrogée si, dans sa jeunesse, elle avait éprouvé un grand désir de nuire aux Bourguignons, elle répondit seulement « qu'elle avait eu » grande volonté que son roi eût son royaume(1). » Une circonstance, dont je ferai mention plus tard, semble même prouver qu'en avançant en âge, elle était parvenue à surmonter son aversion jusqu'à voir sans répugnance, et entretenir amicalement, l'homme à qui elle avait autrefois souhaité tant de mal. Il paraîtrait même, d'après l'appellation dont elle se servait en lui parlant, qu'elle avait consenti à tenir avec lui un enfant sur les fonts de baptême (2). Elle ne put jamais, à la vérité, se résoudre à lui accorder toute sa confiance ; mais elle eût voulu le pouvoir ; et il parlait d'elle avec autant d'intérêt que d'estime longtemps après sa mort (3).

On se ferait une très-fausse idée des mœurs et des habitudes des laboureurs du quinzième siècle, et de leurs rapports avec les classes supérieures, si l'on en jugeait d'après la manière d'être des paysans de notre temps. Il semble, au premier

---

(1) La Pucelle, en l'interrogatoire du 24 février 1430.

(2) Déposition de Conrardin de Spinal.

(3) Même déposition.

coup d'œil, qu'à l'époque où vivait Jeanne d'Arc, les institutions féodales, encore dans toute leur force, devaient, en soumettant à une sorte d'esclavage la portion industrielle de la nation, tracer entre elle et la classe privilégiée une séparation absolue, avilissante pour la première, et, par conséquent, destructive à la longue de tout sentiment noble et généreux. Il suffit d'avoir lu avec attention les détails de mœurs renfermés dans les chroniques du temps, pour se convaincre qu'il n'en était point ainsi. D'un côté, la grande influence du clergé, corps immense, presque entièrement pris dans les classes roturières, et les préceptes d'humilité d'une religion alors toute puissante, tendaient sans cesse à retenir dans de justes bornes la fierté et les prétentions de la noblesse; de l'autre, l'absence du luxe, renfermé jusque-là dans les palais des rois et des princes, et celle des lumières, plus grande encore et plus générale, établissaient sans effort, dans toute la nation, une parité physique, une égalité morale, qui rendaient moins sensibles et moins humiliantes des distinctions réduites, pour ainsi dire, à des mots et à des titres. Quant aux prestations et aux redevances féodales, une longue habitude, l'unanimité de l'exemple, celui que donnaient les nobles eux-mêmes, en s'y soumettant à l'égard des seigneurs dont leurs fiefs relevaient, et ceux-ci à l'égard des seigneurs plus puissans, en re-

montant la hiérarchie des rangs jusqu'au souverain, empêchaient qu'on s'en exagérât le fardeau, et qu'on y attachât aucune idée humiliante. Les vassaux suivaient leur seigneur à la guerre, et prenaient part à sa gloire; ils tiraient vanité de ses titres, de sa puissance et de l'ancienneté de sa noblesse; un long échange d'obéissance d'une part, et de protection de l'autre, les unissaient par des liens solides. L'autorité seigneuriale, environnée d'un respect héréditaire, prenait à l'égard du peuple un caractère touchant et paternel. L'habitude où étaient les dames nobles de donner leurs enfans à nourrir à l'épouse de quelqu'un de leurs vassaux, établissait, par l'intermédiaire des *frères de lait*, une alliance sans cesse renouvelée entre les familles seigneuriales et les races plébéiennes. Presque toujours au milieu de leurs vassaux, soit qu'ils allassent combattre les ennemis de la patrie, soit qu'ils goûtassent les douceurs de la paix, les nobles vivaient avec les paysans de leurs terres dans une sorte de familiarité qui était une conséquence naturelle de cet état de choses. Ils ne pouvaient affecter devant eux ces différences de manières et de langage, qui, plus que tout le reste, séparent de nos jours les diverses classes de la société; car il est très-vrai de dire qu'à l'époque dont nous parlons, ces différences n'existaient pas, ou du moins étaient presque insensibles. Dans l'enfance de la civilisation



les hommes n'ont qu'un langage , parce que les idées de tous sont nécessairement renfermées dans une sphère assez étroite. Presque uniquement soumis à l'empire de leurs goûts et de leurs penchans , ils s'imposeraient difficilement cette contrainte de formes et de manières convenues , dont l'observation est chez les nations vieilles , le premier devoir , et souvent la seule obligation de l'homme bien né. C'est seulement quand le faste et la mollesse s'introduisent chez un peuple , que la différence de sort devient marquée entre le riche et le pauvre , entre le grand et le petit ; jusque-là on n'y sent guère que la prépondérance du fort sur le faible , ou du brave sur l'être sans courage ; et celle-là blesse moins que l'autre , parce qu'elle est plus naturelle ; les hommes se trouvent toujours moins humiliés de céder aux avantages personnels qu'aux faveurs du hasard. Or , ces avantages seuls avaient donné naissance aux privilèges de la classe patricienne ; le souvenir n'en était pas encore effacé ; ils se perpétuaient même , en général , de père en fils , par l'application aux mêmes exercices et l'identité de la destinée. Que pouvaient au reste , au quinzième siècle , envier les laboureurs aux simples gentilshommes ? Les premiers reposaient sous le chaume , dans d'étroites cabanes ; les seconds , dans de petits châteaux qui n'étaient guère plus commodes. Les meubles des nobles n'offraient , en général , aucune appa-



rence d'un luxe qu'on ne connaissait pas encore. A cet égard, leurs vassaux possédaient comme eux ce qui leur était strictement nécessaire. La couche des uns et des autres présentait à peu près les mêmes formes, la même absence de toute espèce d'ornemens, et, presque garnie de même, elle n'offrait pas un sommeil plus voluptueux. Un pain gris, mêlé de froment et de seigle, la chair du porc, quelques légumes, deux ou trois espèces de fruits, formaient également leur nourriture; l'eau des fontaines et le vin du pays étaient leurs uniques boissons (1). A la guerre, les mêmes dangers devenaient leur partage; chargés d'armures plus pesantes, les chevaliers étaient même soumis à de plus grandes fatigues, et, dans les défaites, à des périls plus imminens. Sous le rapport de l'utilité des services rendus à la patrie, les avantages étaient peut-être mieux balancés encore. Si le noble du quinzième siècle savait mieux conduire un cheval, mieux manier la lance, la masse, la hache et l'épée, le vassal, en revanche, le surpassait à lancer avec la fronde des cailloux et des balles de plomb, à tirer de l'arc et de l'arbalète; ses mains robustes, accoutumées à diriger le soc, à soulever de pesans fardeaux, pouvaient, dans la défense des villes, foudroyer l'assaillant, et l'accabler sous le poids des pierres énormes entassées au sommet des remparts.

---

(1) Le Grand d'Aussy, Vie privée des Français.

Les vassaux ne savaient ni lire ni écrire ; mais , de leur côté , la plupart des barons étaient forcés de recourir au curé ou au tabellion de leur paroisse pour les lettres qu'une fois ou deux , dans tout le cours de leur vie , ils étaient obligés d'adresser , soit à quelque parent éloigné , soit au prince suzerain de la province. Une humble croix suffisait aux premiers pour marquer leur adhésion à un écrit quelconque ; les seconds n'y mettaient guère plus de cérémonie : il existait encore , avant la révolution , des actes à peu près de ce temps , au bas desquels on remarquait l'empreinte de cinq gros doigts trempés dans de l'encre , et , à côté , ces mots de la main du naïf tabellion : « Ce est la griffe de monseigneur (1). »

Quand on lit pour la première fois les lettres de Jeanne d'Arc , qui nous ont été conservées , on croit y découvrir , à travers le langage uniforme de son siècle , et la noblesse de sentimens particulière à l'héroïne , quelques vestiges de rusticité , qui seraient assurément bien excusables dans le style d'une pauvre fille de campagne , sans instruction , qui ne recherchait , dans sa diction , ni la correction ni l'élégance ; mais on revient de cette idée , quand on compare ces lettres

---

(1) Les chartes de Rodolphe l'Ingénieur , mort en 1363 , ne sont signées que de deux croix.

à celles des plus grands seigneurs du temps (1). Un peu plus d'abandon et de naïveté dans les premières constitue toute la différence qu'on peut remarquer entre elles.

J'ai dit que les dogmes de la religion chrétienne contenaient, dans de justes bornes, la fierté de la noblesse : j'ajouterai que ces mêmes dogmes maintenaient, jusqu'à un certain point, le vassal dans la conviction de sa dignité personnelle. Une religion qui établit que tous les hommes sont nés d'un seul et même aïeul ; que Dieu voulut naître dans la misère et mourir dans l'ignominie pour racheter le genre humain *tout entier*, et qu'il a promis les couronnes du ciel aux humbles et aux infortunés ; une telle religion, dis-je, si elle dispose le plébéien à souffrir avec patience les injustices des grands, lui présente un trop haut avenir, une trop noble fin, pour qu'il puisse jamais perdre entièrement le souvenir de la communauté de droits à laquelle la mort l'appelle avec les rois et les princes. Un autre bienfait de cette religion, c'était de graver en caractères ineffaçables dans le cœur des hommes voués au travail et à l'industrie, un petit nombre de préceptes moraux d'une application générale et continuelle.

---

(1) Lettre de Guy IV, sire de Laval, à sa mère, au liv. v de cette histoire ; lettre du comte d'Armagnac à la Pucelle, au liv. vi.

Dans ces temps de simplicité et d'ignorance, la religion tenait lieu de tout, suppléait à tout, traçait tous les devoirs, dictait toutes les résolutions, présidait, en un mot, à toutes les occurrences de la vie. Elle étendait son influence salutaire jusque sur les manières et le langage, et mettait presque de pair, sous le rapport de la sociabilité, le gentilhomme et le laboureur. On sait que la civilité et l'honnêteté diffèrent : la première consiste dans l'observation rigoureuse de quelques usages et d'un certain nombre de formules ; la seconde n'est réellement que la manifestation, par tous les moyens naturels, du désir de se rendre utile et agréable aux autres. Il suffisait donc d'être véritablement *religieux* pour se montrer *honnête*, dans un temps où les formes se réduisaient à peu de choses, puisque la religion commande expressément de faire à ses semblables le plus de bien possible, et qu'on ne peut guère être animé de cette volonté, sans qu'elle se manifeste sur tous les points par un empressement et une obligeance générale. Cette considération seule pourrait donner la mesure de la différence qui doit exister entre la manière d'être des gens du peuple de nos jours et celle de leurs aïeux, et expliquer en même temps comment, à proportion du progrès des lumières, cette différence s'est tournée au désavantage des premiers. Que peut-il rester à des hommes, qui, par leur



situation, ne sauraient prendre part à l'instruction des classes supérieures, et à qui l'on a enlevé le seul flambeau qui les guidait au milieu des ténèbres de l'ignorance ?

J'ai cru devoir m'étendre sur ces diverses considérations, parce qu'elles m'ont semblé une introduction nécessaire aux faits qui vont suivre, et dont elles diminuent singulièrement l'apparente invraisemblance. Ce n'est qu'en se reportant par la pensée au milieu des usages, des opinions, des vertus et des vices du quinzième siècle, que le lecteur impartial pourra juger sainement des événemens de cette histoire.

Deux passions souveraines, l'amour de Dieu et l'amour de la patrie, se confondaient dans le cœur de Jeanne d'Arc, et n'y laissaient de place que pour la piété filiale et l'amitié fraternelle. L'exaltation produite par ces passions, au sein de la solitude, fit-elle naître dans son esprit des images fantastiques ; quelque imposteur parvint-il à fasciner ses yeux ; ou Dieu, touché des longs malheurs de la France, envoya-t-il réellement à cette jeune vierge les ministres de ses volontés ? Tel est le problème sur lequel je me propose de mettre le lecteur en état de se faire une opinion indépendante de toute influence étrangère.

D'après le calcul de l'âge de Jeanne d'Arc, lors des interrogatoires qu'elle subit à Rouen, il faut fixer à l'année 1423 ou 1424, l'instant où

Été de 1423  
ou 1424.



elle se crut visitée pour la première fois par des êtres surnaturels.

C'est l'époque des batailles de Crévant et de Verneuil, qui semblaient devoir accabler le parti de Charles VII, reconnu pour roi et couronné à Poitiers, le 27 octobre 1422 (1).

Comme aucun autre être humain que Jeanne d'Arc n'a été présent aux apparitions dont elle s'est crue honorée, nous ne pouvons recourir à cet égard qu'à son seul témoignage. C'est donc elle-même qui va parler dans le récit suivant, extrait des interrogatoires contenus au procès de Rouen, et de la déposition d'un théologien de Poitiers, témoin de ceux qu'elle avait d'abord subis dans cette ville et dont le procès verbal n'est pas venu jusqu'à nous.

8 mai, selon Lemaire, Hist. d'Orléans, pag. 188, 2^e édit.

Jeanne d'Arc, âgée d'environ treize ans, se trouvait, un jour d'été, *vers l'heure de midi*, dans le jardin de son père (2). Peut-être, occupée de quelques soins rustiques, qui laissaient à son imagination toute sa liberté, s'abandonnait-elle à une méditation contemplative. Elle n'avait point jeûné le jour précédent (3), circonstance importante

(1) Villaret, Hist de Fr., tom. xiv, pag. 613 ; Art de vérifier les dates, tom. 1, pag. 615.

(2) Procès de condamnation, interrogatoire du 22 février 1430.

(3) Même interrogatoire.

à considérer. Tout à coup, à sa droite, et du côté de l'église du hameau, voisine de la maison de son père, une grande clarté frappa ses yeux, une voix inconnue vint retentir à son oreille (1). La jeune fille fut d'abord saisie d'une grande frayeur (2); mais cette voix avait un caractère auguste; et Jeanne d'Arc fut d'autant plus disposée à la croire envoyée de Dieu (3), qu'elle lui donna les plus sages conseils, se bornant d'abord (à ce qu'il semble) à lui prescrire des règles de conduite, l'engageant à fréquenter l'église (4), à être toujours bonne et honnête, et à compter sur la protection du ciel (5). Pleine des opinions de son temps, Jeanne crut ne pouvoir mieux témoigner sa reconnaissance, qu'en prenant d'elle-même l'engagement de consacrer à Dieu sa virginité, tant qu'il plairait à Dieu de la lui conserver (6).

Un historien contemporain raconte d'une manière différente les circonstances de la première révélation dont Jeanne d'Arc se crut favorisée, et il tenait ce détail d'un gentilhomme italien qui avait vu cette jeune fille à la cour de Charles VII. « Or, dans le temps », dit-il, « que cette fille

(1) Interrogatoire du 22 février 1430.

(2-3-4) Même interrogatoire.

(5) Deuxième interrogatoire du 15 mars 1430.

(6) Premier interrogatoire du 12 mars 1430.

» faisait paître ses troupeaux, il lui arriva, pour  
 » se mettre à couvert de la pluie, de se retirer  
 » dans une petite chapelle abandonnée, et de s'y  
 » endormir. Elle crut y avoir été favorisée d'un  
 » songe envoyé de Dieu..... Elle se persuada  
 » que c'était un avertissement du ciel, qui lui  
 » ordonnait de quitter la garde de ses brebis,  
 » pour aller secourir le roi Charles (1). » Il n'est  
 pas impossible de concilier ce récit, qui paraît  
 fort naturel, avec celui que fit Jeanne d'Arc dans  
 ses interrogatoires, en supposant que l'aventure  
 de la chapelle précéda celle du jardin. La date  
 de la première semble indiquée par ces mots:  
*dans le temps que cette fille faisait paître ses trou-*  
*peaux*; ce qui ne peut se rapporter qu'au temps  
 de son enfance. Jeanne d'Arc peut avoir raconté  
 cette aventure à la cour de Charles VII, et n'a-  
 voir pas jugé à propos, dans la suite, d'en faire  
 part à ses juges, à cause de la circonstance du  
 songe, que la malice de ses ennemis pouvait tour-  
 ner à son désavantage.

Une autre fois, comme Jeanne d'Arc gardait  
 seule un troupeau dans la campagne, la même  
 voix se fit entendre (2), et des êtres inconnus, au-

---

(1) Philippe de Bergame, *De claris Mulierib.*, cap. CLVII.

(2) Déposition de frère Séguin, doyen de la Faculté de  
 théologie de l'université de Poitiers. Il ne fait que rappor-  
 ter ce qu'avait répondu la Pucelle aux examinateurs nom-  
 més par le roi.

dessus, par leur forme et la dignité de leur maintien, de tout ce qu'elle avait vu jusqu'alors, vinrent au même instant s'offrir à ses regards (1). L'un d'eux avait l'extérieur et l'expression de physionomie d'un homme vertueux (*d'un très vray preudhomme*) (2) : il avait des ailes aux épaules (3) : aucune couronne ne ceignait sa tête (4). C'était comme elle l'a su depuis, l'archange Saint-Michel (5). Il n'était pas seul, mais accompagné d'un grand nombre d'anges du ciel (6). Jeanne les vit de ses propres yeux, non pas des yeux de l'imagination, mais *de ses yeux corporels* (7). Une grande clarté les environnait (8). Une vive frayeur s'empara de Jeanne d'Arc (9), comme la première fois que la voix lui avait parlé dans le jardin de son père.

L'archange lui dit que Dieu avait pitié de la France (10) ; qu'il fallait qu'elle allât au secours du roi (11) ; qu'elle ferait lever le siège d'Or-

(1) Déposition de frère Séguin, etc.

(2) Interrogatoire du 17 mars 1430.

(3) Interrogatoire du 3 mars 1430.

(4) Interrogatoire du 1^{er} mars 1430.

(5) Interrogatoire du 27 février 1430.

(6-7) Même interrogatoire.

(8) *Ibidem* ; interrogatoire du 22 février 1430.

(9) Deuxième interrogatoire du 15 mars 1430.

(10) Déposition de frère Séguin.

(11) *Ibidem* ; interrogatoire du 22 février 1430.

iéans (1) ( qui ne fut formé que quatre ou cinq ans plus tard ) ; et qu'elle rétablirait Charles VII, malgré ses ennemis, dans le royaume de ses pères (2). Etonnée, confondue, la jeune bergère fondit en larmes (3) : était-ce un pressentiment du sort qui l'attendait ?

Elle répondit à l'archange qu'elle n'était qu'une pauvre fille, qui ne saurait ni monter à cheval, ni conduire une armée (4). L'archange lui dit de ne rien craindre (5) ; qu'il fallait qu'elle allât se présenter devant Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs (6), et, depuis, maréchal de France (7) ; que ce chevalier la menerait au Roi (8), ou lui donnerait des gens pour l'y conduire (9) ; et qu'elle accomplirait ce voyage sans obstacles (10). Il ajouta que Sainte-Catherine et Sainte-Marguerite viendraient la visiter ; qu'elles avaient été choisies pour la guider et l'as-

(1) Interrogatoire du 22 février 1430.

(2) Interrogatoire du 1^{er} mars 1430.

(3) Déposition de frère Séguin.

(4) Interrogatoire du 22 février 1430.

(5) Déposition de frère Séguin.

(6) *Ibid.* ; interrogatoire du 22 février 1430.

(7) Tablettes chronologiques des maisons souveraines de l'Europe, etc., par M. V****, à l'article des Maréchaux de France.

(8) Déposition de frère Séguin.

(9) Interrogatoire du 22 février 1430.

(10) Déposition de frère Séguin.



sister de leurs conseils ; qu'elle devait les croire et leur obéir ; que c'était la volonté et l'ordre de Dieu (1).

Quoique bien jeune encore, Jeanne d'Arc ne fut pas d'abord persuadée, et « elle fist grant » doute se c'estoit Saint Michiel (2) ». Ce ne fut au reste qu'après l'avoir vu plusieurs fois, qu'elle apprit son nom (3). On pourrait inférer d'un passage des interrogatoires, que ce fut à la troisième apparition. « Ce ne fut, » dit-elle, « qu'après avoir entendu cette voix trois fois qu'elle » connut que c'était la voix d'un ange (4). » Elle pouvait à la vérité avoir appris que c'était un ange qui lui parlait, et ignorer encore que cet ange fût Saint Michel. « A la première fois, elle » estoit jeune enfant, et out (eut) paour de ce : » deppuis luy enseigna et monstra tant, qu'elle » creust fermement que c'estoit il (5). » Mais elle ne le vit que rarement (6).

« Sur toutes choses il luy disoit qu'elle fust » bonne enfant, et que Dieu luy aideroit.... Et » luy racontoit l'ange la pitié qui estoit au » royaume de France (7). »

(1) Deuxième interrogatoire du 15 mars 1430.

(2-3) *Ibid.*

(4) Interrogatoire du 22 février 1430.

(5) Deuxième interrogatoire du 15 mars 1430.

(6) Interrogatoire du 1^{er} mars 1430.

(7) Deuxième interrogatoire du 15 mars 1430.

Conformément à ses promesses, les saintes, dont il avait annoncé la venue à Jeanne d'Arc, ne tardèrent pas à la visiter. Des couronnes très-riches et très-précieuses brillaient sur leur tête (1). Elles se nommaient en la saluant (2). Leur voix était « belle, douce, et humble (3). » Ainsi que l'archange, elles parlaient français (4), s'exprimaient avec élégance (5), et la jeune fille les comprenait parfaitement (6). *Elle a toujours eu conseil de toutes deux* (7) et les a toujours vues sous la même forme (8) et les mêmes vêtemens (9).

Le respect que lui inspirait la présence de ces êtres surnaturels ne lui permit pas sans doute de les examiner en détail. Presque toujours un grand nombre de lumières les accompagnait (10), « et » cela, » dit-elle, « était bien convenable (11). » Elle contempla leur visage (12); mais elle ne savait si on leur voyait des bras ou d'autres mem-

(1) Interrogatoire du 27 février 1430.

(2) *Ibid.*

(3) Interrogatoire du 1^{er} mars 1430.

(4-5-6) *Ibid.*

(7) Interrogatoire du 27 février 1430.

(8) Interrogatoire du 1^{er} mars 1430.

(9) *Ibid.*

(10) Interrogatoire du 27 février 1430.

(11) *Ibid.*

(12) Interrogatoire du 1^{er} mars 1430.

bres (1). Elle ne se rappelait point non plus si Saint-Michel avait des cheveux ou non (2).

Même avant de les apercevoir, l'habitude qu'elle avait de les entendre les lui faisait reconnaître et distinguer les uns des autres, au son de leur voix (3).

Jeanne s'inclinait profondément à leur approche (4), « et s'elle ne l'a fait aucunes fois » par mégarde, « leur en a crié mercy et pardon » depuis (5). » Elle embrassait humblement leurs genoux, en signe de respect et d'obéissance (6).

Elle fondait en larmes quand ils s'éloignaient d'elle, et eût bien voulu qu'ils l'emportassent avec eux (7). Elle se prosternait « et baisoit la terre » après leur partement, où ils avoient re-  
» posé (8). »

Il paraît que ces envoyés célestes conversaient souvent avec elle, sans se rendre visibles à ses yeux : c'est du moins ce qu'on peut inférer de la manière dont elle les désigne presque toujours :

(1) Interrogatoire du 1^{er} mars 1430.

(2-3) *Ibid.*

(4) Interrogatoire du 12 mars 1430; deuxième interrogatoire du 15 mars 1430.

(5) Deuxième interrogatoire du 17 mars 1430.

(6) Deuxième interrogatoire du 17 mars 1430.

(7) Interrogatoire du 27 février 1430.

(8) Interrogatoire du 12 mars 1430.

*Ma voix m'ordonna telle chose; mes voix me donnèrent tel conseil, etc.*

Comme l'archange, les saintes lui disaient que son roi serait rétabli dans son royaume, que ses adversaires y consentissent ou non (1).

Jeanne n'a jamais demandé à ces ministres divins d'autre *récompense finale* que le salut de son âme (2). Ils ne lui firent pas espérer autre chose. Les saintes lui promirent de la conduire en Paradis (3).

Jamais la voix ou les voix qui lui parlaient ne lui ordonnèrent de haïr les Bourguignons; mais « après qu'elle eut compris qu'elles étaient pour » le roi de France, elle n'aima point les Bour- » guignons (4).

Elle offrait souvent à la messe, et « en la main » du prestre, » des chandelles allumées en l'honneur de sainte Catherine; « et n'en a point tant » alumé, » disait-elle, « comme elle ferait volontiers à saintes Catherine et Marguerite (5). » Plusieurs fois elle orna leurs images de bouquets et de couronnes de fleurs (6).

(1) Interrogatoire du 1^{er} mars 1430.

(2) Interrogatoires des 22 février et 1^{er} mars 1430.

(3) Interrogatoire du 1^{er} mars 1430.

(4) Interrogatoire du 24 février 1430.

(5) Deuxième interrogatoire du 15 mars 1430.

(6) Deuxième interrogatoire du 17 mars 1430.

On peut ajouter à ces détails ce que rapporte le chevalier d'Aulon, sénéchal de Beaucaire, dans sa curieuse et naïve déposition, au sujet du conseil céleste dont Jeanne d'Arc se croyait assistée.

« Dit qu'il l'interrogea qui estoit sondit conseil ? laquelle lui respondit qu'ils estoient trois » ses conseillers, desquelx l'un estoit toujours » residemment avecques elle; l'aulture aloit et » venoit souventefoys vers elle et la visitoit; et » le tiers estoit celui avec lequel les deux aultres » deliberoient. »

Entendait-elle par là que l'une des saintes ne la quittait point, que l'autre portait à Saint-Michel ( que Jeanne voyait rarement ) les messages de la première, et lui rapportait les réponses de l'archange ; ou voulait-elle parler des trois personnes de la Trinité, dont l'une, DIEU LE PÈRE, serait restée dans les cieux, l'autre, LE VERBE, se serait fixée auprès de Jeanne d'Arc, et l'autre, LE SAINT-ESPRIT, eût incessamment transmis la pensée du PÈRE au FILS et du FILS au PÈRE, conformément à ce qu'enseignent les théologiens ? Cette dernière supposition semble s'appuyer sur plusieurs passages d'une chronique du temps, dans lesquels Jeanne d'Arc, en parlant évidemment de DIEU, se sert pour le désigner de ces



dénominations collectives, *messires*, *le conseil de messires* (1).

Ces explications souffrent plusieurs difficultés: je ne ferai mention que des principales. Si l'une des personnes de la Trinité, ou seulement une des saintes fût toujours restée auprès de Jeanne d'Arc, celle-ci n'eût-elle pas été dans un état de révélation continuel? Or il est évident, par ses propres aveux, qu'il n'en était point ainsi. « J'ai » rarement des révélations, » dit-elle dans un endroit des interrogatoires, « sans qu'une clarté » les accompagne (2). — Quand ils s'éloignaient » de moi, » dit-elle ailleurs, « je pleurais, etc. (3). » Enfin, en parlant particulièrement des deux saintes, « J'ai toujours eu, » dit-elle, « conseils de » toutes deux (4): » expression qui semble signifier qu'elles ne se séparaient pas.

On peut répondre à la première objection qu'une des personnes de la Trinité, ou seulement une des saintes, pouvait demeurer toujours auprès de Jeanne d'Arc, sans se manifester à elle continuellement; et à la seconde, que par ces mots: *J'ai toujours eu conseils de toutes deux*; Jeanne d'Arc voulait dire seulement que les

(1) Chronique sans titre, imprimée dans le recueil de Godefroy, sous celui d'Histoire de la Pucelle.

(2) Interrogatoire du 27 février 1430.

(3-4) *Ibid.*

conseils qu'elle en recevait étaient l'œuvre commun de l'une et de l'autre; qu'elles n'avaient qu'une pensée; qu'elles étaient parfaitement d'accord dans leur avis. Ce sens semble même résulter de la circonstance dans laquelle Jeanne d'Arc fit cette réponse.

Les apparitions de ces messagers célestes se renouvelaient très-souvent (1), et en différens endroits. Jeanne ne se souvenait point de les avoir vus sous l'arbre des Fées (2): mais les saintes s'étaient entretenues avec elle près de la fontaine voisine de cet arbre (3).

L'archange ni les saintes n'étaient apparemment visibles que pour la jeune vierge, car personne qu'elle ne rapporte les avoir aperçus. Ces apparitions, soit qu'elles fussent réelles, soit que ce ne fussent que de vaines images, produites par l'exaltation d'un esprit contemplatif, expliquent ce que j'ai rapporté plus haut, que durant son enfance, on la voyait souvent se retirer à l'écart, et, à ce qu'il semblait, *parler à Dieu* (4).

Plus Jeanne d'Arc avançait en âge, plus les injonctions des envoyés célestes devenaient pressantes. « Cette voix ( j'ai déjà dit qu'elle dési-

---

(1) Interrogatoire du 22 février 1430.

(2) Interrogatoire du 1^{er} mars 1430.

(3) *Ibid.*

(4) Déposition de J. Waltrin.

gnait souvent ainsi l'archange et les saintes collectivement) « cette voix lui disait deux ou trois » fois par semaine qu'elle partît, et vînt *en France* (1-2). » Jeanne d'Arc était tellement agitée du désir d'obéir aux ordres de Dieu, « qu'elle ne » pouvait plus durer où elle était (3). »

Jeanne ne parla à personne de ces visions, pas même au curé de sa paroisse (4). Cependant « elle ne fust point contraincte de ses voix à le » celer : mais doubtoit moult le reveler, pour » doute des Bourguignons, qu'ilz ne la empê- » chassent de son voyage ; et par especial, doub- » toit moult son pere, qu'il ne la empêchast de » son véage faire (5). » Toutefois, et quelque discrétion qu'elle se fût imposée à cet égard, Jeanne d'Arc ne pouvait chercher les moyens d'exécuter

(1) Cette expression, qui paraît d'abord étrange, puisqu'il s'agit d'une personne née et habitante dans une province française, est probablement ce qui a fait croire à quelques auteurs que Jeanne d'Arc était de Lorraine. Ils n'ont pas fait attention qu'à cette époque on appelait plus particulièrement *France* la portion du royaume qui formait le domaine immédiat de la couronne, c'est-à-dire la Picardie, l'Ile de France, l'Orléanais, le Berri et la Touraine ; on désignait collectivement le reste des provinces françaises sous le nom de *royaume de France*.

(2) Interrogatoire du 22 février 1430.

(3) *Ibid.*

(4) Interrogatoire du 12 mars 1430.

(5) *Ibid.*

les ordres qu'elle croyait avoir reçus, sans laisser paraître le projet qui occupait toutes ses pensées. Joffroy de Fay, écuyer, demeurant à Marcey, et chez lequel Jeanne venait de temps en temps, lui entendit dire plusieurs fois qu'elle voulait aller en France (1). Peu de temps avant son départ, elle dit à Conrardin de Spinal, laboureur de son voisinage (le même apparemment à qui elle avait souhaité tant de mal, durant son enfance, à cause de ses opinions politiques) : « Mon compère, si vous n'étiez pas Bourguignon, je vous dirais quelque chose. » Conrardin crut qu'il s'agissait d'un projet de mariage entre Jeanne d'Arc et quelqu'un des jeunes gens avec lesquels ils passaient leur vie (2) ; mais le cœur de cette jeune vierge, tout entier à de plus hautes destinées, était loin d'entretenir des pensées d'amour ; il échappait, par la sublimité d'une piété céleste, à des affections moins nobles et moins pures. Enfin, elle ne put s'empêcher de dire à Michel le Buin, autre laboureur, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, « qu'il y avait entre » Compey et Vaucouleurs une fille qui, avant un » an, ferait sacrer le Roi de France : » prophétie qui s'accomplit en effet dans l'année (3). Elle

---

(1) Déposition de Joffroy de Fay, écuyer, demeurant à Marcey.

(2) Déposition de Conrardin de Spinal.

(3) Déposition de Michel le Buin.

s'exprima d'une manière plus claire encore devant Jean Waltrin, laboureur demeurant à Greux; il lui entendit dire plusieurs fois « qu'elle » délivrerait la France et le sang royal (1). »

La crainte qu'elle éprouvait que son père ne vînt à découvrir son dessein, n'était pas dénuée de fondement. Soit que quelques mots échappés à Jeanne d'Arc eussent fait naître en lui le soupçon de ce qu'elle méditait, soit qu'un pouvoir surnaturel, adversaire impuissant, mais éternel, des desseins de la Providence, cherchât à l'en instruire, pour qu'il y mît obstacle, un peu plus de deux ans après la première apparition des messagers célestes, Isabelle Romée avait dit à  
1426. Jeanne d'Arc que son père disait « qu'il avoit songié que avec les gens d'armes s'en iroit la dicte » Jehanne sa fille. Et en avoient grant cure ses » pere et mere de la bien garder, et la tenoient » en grant subjection; et elle obéissoit à tout (2). » Le sentiment de l'honneur, héréditaire dans cette famille, était, s'il est possible, porté jusqu'à l'excès dans le cœur de Jacques d'Arc; et son austère vertu, soumise irrévocablement aux règles les plus rigoureuses, n'eût pu souffrir dans ses enfans l'apparence de la plus légère infraction à leurs devoirs. Plus tendre, et sans doute moins

---

(1) Déposition de J. Waltrin.

(2) Interrogatoire du 12 mars au soir.



sévère, Isabelle, dans ses entretiens avec sa fille, l'informait de tout ce qu'elle aurait à craindre du courroux paternel, si jamais elle justifiait les craintes que Jacques d'Arc avait conçues. Elle lui rapportait qu'il avait dit à ses fils : « Se je » cuidoye (*croyais*) que la chose advinsist, que » j'ai songié d'elle, je vouldroye que la noyissiés ; » et se vous ne le faisiés, je la noieroye moi » mesme (1). »

Telle était la situation des esprits dans la famille de Jeanne d'Arc, quand un événement imprévu vint troubler la sécurité dont elle avait joui jusque-là, sous le chaume inconnu qui lui servait d'asile. Des troupes bourguignonnes vinrent tout à coup fondre sur la contrée, peut-être pour punir ses habitans de leur attachement à la cause de Charles VII, et s'avancèrent vers Domremy, précédés du bruit de leurs rapines et de leurs violences. A leur approche, les pâtres et les laboureurs établis dans ce village, ne pouvant sans doute espérer d'être secourus par la garnison de Vaucouleurs, trop faible pour pouvoir s'éloigner sans péril des remparts de cette place, abandonnèrent précipitamment leurs humbles demeures, et, emportant leurs effets les plus précieux, chassant devant eux leurs troupeaux le long des rives de la Meuse, cherchèrent

---

(1) Interrogatoire du 12 mars au soir.

un asile dans les murs de Neufchâtel (1), aujourd'hui Neufchâteau, ville alors fortifiée, et d'ailleurs dépendante du duché de Lorraine, dont les Bourguignons n'auraient pas osé violer le territoire. Accueillis avec intérêt par ses habitans, ils durent s'applaudir d'avoir, dans leur malheur, choisi ces murs pour retraite. Jacques d'Arc et sa famille furent reçus chez *une honnête femme* (2), nommée la Rouse (3), qui tenait une espèce d'hôtellerie (4). Ils y demeurèrent trois (5), quatre (6) ou cinq jours au plus (7). Jeanne y passait une partie de son temps à conduire, dans les champs voisins de la ville, le troupeau de son père (8), et le reste, à aider, sous les yeux de ses

(1) Interrogatoire du 22 février 1430 ; déposition de Dominique Jacob, curé de Moncel, et une foule d'autres.

(2) Déposition d'Etienne de Sydna, de Gérard Guillemete, etc.

(3) Interrogatoire du 22 février 1430 ; dépositions d'Etienne de Sydna, de Gérard Guillemete, de Husson le Maistre, etc.

(4) C'est du moins ce qui semble résulter des dépositions de Gérard Guillemete, etc. ; mais cela n'est nullement sûr.

(5) Déposition de Nicolas Bailly, notaire d'Andelot.

(6) Dépositions de J. Morel, de Bertrand la Choppe, de Gérard Guillemete, de Nicolas Bailly.

(7) Dépositions de Gérard Guillemete.

(8) Dépositions de Jacquier de Saint-Amand, de Conrardin de Spinal.

parens, leur bonne hôtesse dans les soins de sa maison (1), cherchant ainsi à acquitter, autant qu'il était en elle, la dette sacrée de la reconnaissance, cette dette si chère aux belles âmes. Croirait-on qu'il n'en a pas fallu davantage pour transformer Jeanne d'Arc, d'après un passage de Monstrelet (auteur contemporain, à la vérité, mais *bourguignon*, et assez mal instruit, en général, de ce qui se passait dans le parti contraire), en une grossière servante d'auberge? « Laquelle Pucelle » Jehanne, » dit cet historien, « fut *grant espace* » *de tems* chamberiere en une hostellerie. Et estoit hardie de chevaucher chevaux et les mener boyre, et aussi de faire appertises que jeunes filles n'ont point accoustumé de faire (2). » Que Voltaire, dans un poëme licencieux, malheureusement trop célèbre, se soit avidement emparé de ce passage, l'étale complaisamment dans ses notes prétendues historiques, et affecte d'y ajouter foi, cela se conçoit aisément; il entrait dans son plan de rassembler de préférence tout ce qui pouvait contribuer à jeter du ridicule sur l'héroïne du quinzième siècle; le caractère même de son ouvrage le réduisait à la triste nécessité de ramasser avec soin les trivialités et jusqu'aux turpitudes de l'histoire, en fermant les yeux sur tout

---

(1) Déposition de Gérard Guillemete.

(2) Monstrelet, en sa Chronique.

ce qu'elle eût offert de grand et de sublime à un poëte national ; mais qui pourra comprendre que Pasquier, cet écrivain si bon Français, ait été tellement préoccupé de l'assertion de Monstrelet, qu'il l'ait confondue dans sa mémoire avec les passages des interrogatoires de Rouen relatifs à cette fuite de Jacques d'Arc et de sa famille à Neufchâteau, et ait formé de tous ces souvenirs confus le récit suivant, bizarre tissu de faux et de vrai, qui présente assez bien l'image du chaos avant que l'esprit de Dieu eût séparé la lumière des ténèbres (1). Interrogée sur cette époque de sa vie, elle répondit, *selon lui*, à ses juges « qu'au *vingtiesme* an de son aage, » (notez bien que, d'après toutes ses déclarations, elle devait en avoir seize ou dix-sept au plus) « elle alla » à Neufchâtel en Lorraine, où elle demeura chez » une hostesse nommée la Rousse ; et là menoit les » bestes aux champs, mesmes les chevaulx pais- » tre et abreuver, et ainsi apprit de se tenir à » cheval..... Qu'après *7* avoir servi cinq ans, » elle retourna chez son pere (2). » Comment cet auteur, si favorable au reste à la Pucelle, peut-il être tombé dans de telles inexactitudes, lui qui assure avoir eu en sa possession, *pendant quatre ans*, une grosse du procès ? Tous les té-

---

(1) Genèse, chap. 1, vers. 4.

(2) Pasquier, Recherches de la France, liv. vi, chap. v.

moins bornent à quatre ou cinq jours le temps que Jeanne d'Arc passa à Neufchâteau. Non content de transformer ces *cinq jours* en *cinq années*, Pasquier veut qu'elle ait déclaré avoir passé ces cinq années dans l'état de domesticité. J'AI LU, COMPARÉ, ET COPIÉ DE MA MAIN les manuscrits les plus anciens et les plus authentiques du procès de la Pucelle, et je déclare QU'ILS N'OFFRENT PAS LA PLUS LÉGÈRE TRACE D'UN SEMBLABLE AVEU. Et qu'on ne pense point qu'en relevant cette erreur, j'aie autre chose en vue que l'intérêt de la vérité, et que j'attache à la circonstance même dont il s'agit une importance ridicule : personne plus que moi n'est convaincu que Jeanne d'Arc eût pu passer sa jeunesse dans la domesticité, et, triomphant, par la force et l'élévation naturelle de son âme, de l'influence qu'exerce en général sur les caractères ordinaires une situation servile, devenir une héroïne et sauver la France ; mais puisqu'on voulait employer cette particularité à la dégrader dans l'opinion des hommes, il eût fallu du moins s'appuyer sur un autre témoignage que celui d'un historien attaché à la maison de Bourgogne. On dirait au surplus que le bon ange de Jeanne d'Arc avait deviné qu'on se servirait un jour de cette invention pour obscurcir sa gloire : on en trouve le démenti formel dans les dépositions de l'enquête de Vaucouleurs. « Jamais, » dit un témoin



qui avait vu naître et élever la Pucelle, « JAMAIS, »  
 » JUSQU'À SON DÉPART POUR LA FRANCE, ELLE  
 » NE SERVIT PERSONNE, HORMIS SON PÈRE (1). »  
 Il est très-probable qu'on trouverait une déclaration absolument semblable dans la déposition d'un autre témoin, si elle n'eût été tronquée par les copistes. « Ledit témoin, » porte cette déposition, « alla à Neufchâteau avec ladite Jeanne, » son père et sa mère ; et vit toujours ladite  
 » Jeanne avec ses père et mère (*ici je soupçonne*  
 » *une lacune*), excepté que, pendant trois ou  
 » quatre jours, ladite Jeanne, *en présence de ses*  
 » *père et mère*, aidait l'hôtesse chez laquelle ils  
 » étaient logés (2). » Il y a une contradiction manifeste et un *non-sens* absolu dans ce passage, si l'on ne rétablit à la suite de ces mots, « vit toujours ladite Jeanne avec ses père et » mère, » ceux-ci, que réclame évidemment le sens de la phrase : « *Et ne servit jamais personne,* » excepté, etc. »

Quoique surchargée de soins, au milieu des embarras de sa situation, Jeanne d'Arc ne négligea point, pendant son séjour à Neufchâteau, les devoirs de piété qui avaient toujours été si chers à son cœur. Fugitive, exilée du toit qui l'avait vue naître, on conçoit même qu'elle dut éprou-

(1) Déposition de Béatrix Félicité, veuve d'Estellin.

(2) Déposition de Gérard Guillemete.

ver plus vivement encore le besoin d'offrir à Dieu ses larmes, et d'implorer son appui pour les êtres vertueux dont elle avait reçu le jour. Eh! qui n'a pas senti, aux jours de l'infortune, combien est précieuse et consolante cette antique alliance de la religion et du malheur!

Il y avait à Neufchâteau une maison de ces cénobites qui, par un dévouement peut-être mal entendu, mais assurément respectable dans son principe, se condamnaient volontairement, pour expier leurs fautes et celles de leurs frères, à l'humiliation de mendier toute leur vie les aliments nécessaires à leur nourriture. C'est dans l'église de ce monastère, aux pieds de ces hommes qui trouvaient leur gloire dans leur abaissement aux yeux du monde, que Jeanne d'Arc allait déposer, pendant son séjour dans cette terre étrangère, les scrupules d'une âme innocente, qui, ne pouvant trouver dans ses souvenirs un reproche à se faire, imputait sans doute à l'aveuglement et à la vanité la paix d'une conscience sans tache. Jeanne d'Arc se confessa deux ou trois fois à ces bons religieux (1), et cependant elle ne resta à Neufchâteau que quatre ou cinq jours (2)!

Mais, quelque consolation que la religion lui offrît dans son exil, préoccupée comme elle l'é-

---

(1) Interrogatoire du 22 février 1430.

(2) Déposition de Gérard Guillemet.

tait de l'importante mission qui lui avait été confiée, Jeanne d'Arc ne pouvait sans un vif chagrin se voir entraînée si loin de Vaucouleurs, où ses voix lui avaient ordonné de se rendre, et où elles lui avaient annoncé qu'elle trouverait dans la protection de Robert de Baudricourt (1), gouverneur de cette ville, les moyens de faire le voyage de Chinon (2). Dans l'inquiétude qui l'agitait, le séjour de Neufchâteau ne tarda pas à lui devenir insupportable. Elle disait à ceux qui s'apercevaient de l'altération qu'elle éprouvait, « qu'elle » était malade de rester en ce lieu (3). » Quand

---

(1) « BAUDRICOURT, maison de nom et d'armes, fief dépendant de la chastellenie de Mircourt, dans le bailliage des Vosges, à présent estainte. Portoit d'or, au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or. Jean de Baudricourt, seigneur dudit lieu, espousa Jeanne de Dombasle, et en eut Geoffrois, dit le Moine de Baudricourt, lequel espousa Agnes de la Tour, fille de Baudouin de la Tour, chevalier, et de Laure de Hennemont, et demeuroient à Verdun l'an 1390. Liebauld de Baudricourt, chevalier, gardien de Verdun pour le duc de Bar, et en eut Robert de Baudricourt, mareschal de France en 1688, qui espousa Alarde de Chambley, dame de Manonville, et mena (il fallait dire envoya) la Pucelle, dite d'Orleans, en France. » (*Simple crayon de la noblesse des duchez de Lorraine et de Bar.*)

(2) Déposition de Séguin, doyen de la Faculté de théologie de l'université de Poitiers; interrogatoire du 22 février 1430.

(3) Déposition de Conrardin de Spinal.

on lui en demandait la raison, elle se contentait de répondre « qu'elle n'aimait pas à y demeurer, » et qu'elle préférait habiter Domremy (1). »

Enfin les troupes bourguignonnes abandonnèrent la contrée (2), apparemment parce qu'elle ne présentait plus rien à leur insatiable avidité. Il est probable que c'est à cette époque, et par les mains de cette soldatesque, que l'église de Domremy fut livrée aux flammes (3), événement qui ne dut pas augmenter le nombre des partisans des Bourguignons, dans un lieu où leur nom était depuis long-temps en horreur. Jacques d'Arc et sa famille, cédant aux prières pressantes et continuelles de Jeanne d'Arc, retournèrent des premiers dans leur demeure (4).

Jeanne put donc parcourir seule les lieux chéris où les jours de son enfance s'étaient si doucement écoulés ; ces lieux qui devaient offrir à chaque pas des traces récentes du ravage que se plaisent à exercer, quand une sévère discipline et les préceptes d'une religion sainte ne répriment pas leurs habitudes cruelles, des hommes voués à une profession essentiellement destructive ; ces

---

(1) Déposition d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal.

(2) Déposition de Gérard Guillemete.

(3) Déposition de Béatrix Félicité, veuve d'Estellin.

(4) Dépositions de J. Morcl, de Gérard Guillemete, de Conrardin de Spinal, d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal, et de Nicolas Bailly.

lieux, dis-je, naguère si animés, à qui l'absence de leurs habitans, encore dispersés par la crainte, devait donner un aspect si morne, si désert; où le silence de la solitude avait succédé au doux murmure d'une population active, aux bruits du travail, aux accens de la joie, aux chants des pasteurs, aux mugissemens des troupeaux, aux sons même de l'airain sacré, maintenant muet et immobile comme les tombes auprès desquelles il appelait les laboureurs à la prière. Et si, portant ses pas vers le temple rustique où tant de fois elle offrit le tribut de la piété la plus tendre, Jeanne d'Arc le trouva détruit ou profané; si les images saintes qu'elle couronna si souvent de fleurs vinrent frapper ses yeux, dépouillées de leurs ornemens, renversées de leur base, ou indignement mutilées, quel sentiment douloureux dut s'élever dans cette âme, dont la dévotion était si vive et si ardente, et combien dut s'accroître le désir dont elle était depuis si long-temps dévorée, d'aller accomplir l'étonnante révolution qui, en rétablissant un descendant de saint Louis sur le trône de ses ancêtres, devait mettre fin à tant de crimes et d'impiétés! Et qu'on n'oppose point à la supposition de ces désordres l'aveugle dévotion des guerriers de ce siècle: le cœur humain est un abîme inexplicable; rien ne touche de plus près que la superstition à l'impiété; et il n'y avait pas plus de huit ou neuf ans que, pen-



dant les troubles de Paris, un soldat des troupes du duc de Bourgogne, sortant d'une taverne de la rue aux Oues, où il avait perdu tout son argent, frappa de plusieurs coups de dague une image de la Vierge. Frappées d'épouvante, quelques personnes crurent avoir vu jaillir du sang sous le fer sacrilège; le coupable fut saisi et puni du dernier supplice. On porta la statue à Saint-Martin-des-Champs, où, sous le nom de *Notre-Dame-de-la-Carolle*, elle devint l'objet de la vénération des fidèles. Une autre image fut placée au lieu même où le crime avait été commis; et l'usage d'y brûler, tous les ans, le 3 juillet, en mémoire de cet événement, la représentation en osier d'un homme armé d'un poignard, durerait encore, selon Villaret, à l'époque de la publication de son histoire, c'est-à-dire en 1764 (1).

Jeanne d'Arc passait les jours et les nuits à rêver aux moyens d'exécuter son voyage à Vaucouleurs, quand un nouvel incident vint reculer encore le terme de ses espérances. (Je place ici ce fait, parce qu'il me paraît qu'il se lie mieux ainsi à la suite des événemens; mais je dois avouer que, ni dans les dépositions contenues au procès de révision, ni dans les interrogatoires subis par la Pucelle, rien n'indique s'il eut lieu avant ou après le voyage de Jeanne d'Arc à Neufchâteau. Pas-

---

(1) Villaret, Hist. de France, tome xiiii, page 475, édit. de 1764.

quier, suivi par quelques auteurs, le place pendant le séjour de Jeanne d'Arc dans cette ville ; mais c'est une suite de sa première erreur qui change en cinq années les cinq jours qu'elle y demeura, et il me paraît contre toute vraisemblance que ces cinq jours aient suffi pour le commencement, la poursuite et la décision d'un procès, quelque simple que fût le fond de l'affaire.) Un jeune homme, sans doute aussi charmé de la bonne conduite que de la beauté de Jeanne d'Arc, demanda à l'épouser, et eut le chagrin de se voir refusé par elle. Ne pouvant vaincre sa résistance, cet homme imagina pour la réduire le moyen le plus singulier dont on pût s'aviser ; ce fut de soutenir qu'elle lui avait fait une promesse de mariage, et de la citer devant l'official de Toul, pour se voir contrainte à remplir ses prétendus engagements (1). Il paraît que les parens de Jeanne d'Arc auraient vu ce mariage avec plaisir, parce qu'il eût mis fin à leurs inquiétudes (2). Ils engagèrent fortement leur fille à ne point soutenir ce procès, qu'ils avaient peut-être suscité secrètement ; car il n'est guère probable que, s'il n'avait été sûr de leur approbation, le jeune homme eût hasardé une démarche aussi extraordinaire. Vraisemblablement on comptait beaucoup sur la ti-

---

(1) Interrogatoire du 12 mars 1430.

(2) Edmont Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle.

midité d'une jeune fille sans expérience, traduite pour la première fois devant un tribunal, sans pouvoir compter sur le secours de ses parens, intéressés à ce qu'elle perdît sa cause. Sa douceur, son humble docilité dans toutes les autres circonstances de sa vie, rendaient sa résistance plus inattendue, et semblaient garantir qu'elle ne serait pas de longue durée. « Ilz la tenoient en grant subjection », dit-elle, « et elle obéissoit à tout, sinon au procès de Toul, au cas de mariage (1). » La fermeté de son âme, qu'on n'avait jamais eu encore l'occasion de connaître, opposa cette fois à la volonté de ses parens un obstacle insurmontable, et déjoua un projet dont le succès ne reposait que sur sa jeunesse et son inexpérience ; elle a avoué, au reste, qu'elle ne tenait pas d'elle seule la force et le courage qui la soutinrent dans cette circonstance. « Ses voix », dont elle avait imploré le secours, « la assurerent de gagner son procès (2). » Elle partit pour Toul avec la ferme résolution de se défendre elle-même, et de tout son pouvoir. « Et là, jura devant le juge dire vérité », et déclara qu'elle n'avait fait aucune promesse semblable à sa partie (3). Comme il eût été impossible à son adversaire d'appuyer ses pré-

---

(1) Interrogatoire du 12 mars au soir.

(2) Interrogatoire du 12 mars.

(3) *Ibid.*

tentions d'aucune preuve, le procès fut bientôt terminé; et l'on peut dire qu'il avait été gagné pour Jeanne d'Arc du moment qu'elle avait pris la résolution de le soutenir.

Libre de retourner à l'exécution de son projet, Jeanne d'Arc s'arrêta à un plan qui lui présentait l'avantage de faire à l'insu de ses parens le voyage de Vaucouleurs. Interrogée depuis « s'elle cuidoit bien faire de partir sans le con- »  
 » gié de pere ou mere, comme il soit ainsi que »  
 » on doit honnourer pere et mere », Jeanne répondit » : « que en toutes autres choses elle avoit »  
 » bien obey à eulx, excepté de ce parlement: mais »  
 » depuis leur en avoit escript, et luy avoient par- »  
 » donné (1). » Interrogée ensuite « s'elle demanda »  
 » à ses voix qu'ilz le deist (*dissent*) à son pere »  
 » et à sa mere, son parlement », elle répondit :  
 « Quant est de pere et de mere, ilz estoient as- »  
 » sez contens qu'elle leur dist, se n'eust esté la »  
 » payne qu'ilz luy eussent fait, s'elle leur eust dit. »  
 » Et quant est d'elle, elle ne leur eust dit pour »  
 » chose quelconque. Item, dit que ses voix se »  
 » rapportoient à elle de le dire à pere ou mere, »  
 » ou de s'en taire (2). »

J'ai dit, au commencement de cette histoire, que Jeanne avait un oncle maternel, nommé Du-

(1) Interrogatoire du 12 mars 1430.

(2) *Ibid.*

rand Laxart, qui demeurait au Petit-Burey, village situé entre Domremy et Vaucouleurs. Il paraît que ce bon laboureur avait beaucoup d'amitié pour sa nièce, et qu'il lui inspirait plus de confiance qu'aucun autre individu de sa famille. Jeanne alla le voir (sans doute dans un de ses pèlerinages à Notre-Dame de Bermont : le Petit-Burey en était très-voisin), et lui dit qu'elle désirait demeurer chez lui quelque temps (1).

Laxart y consentit et dut trouver sa demande d'autant plus naturelle, qu'après ce qui venait de se passer, elle devait avoir à souffrir du mécontentement de son père, très-irrité sans doute du refus qu'elle avait fait d'un parti sortable, et du résultat de l'affaire de Toul, dont il avait espéré un succès plus conforme à ses vues. Mais il fallait trouver un prétexte pour tirer Jeanne de chez ses parens ; car de leur alléguer pour motif le désir de soustraire cette jeune fille aux reproches de son père, c'eût été exciter davantage le ressentiment de Jacques d'Arc. Jeanne imagina de suggérer à son oncle de donner pour raison de sa demande, que sa femme, alors enceinte, avait besoin des soins de sa nièce (2). Laxart adopta cette idée, et vint quelques jours après demander

---

(1) Interrogatoire du 22 février 1430.

(2) Dépôts d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal; de Mengete, femme de J. Joyart; de Colin, fils de J. Colin.



Jeanne à ses parens, qui crurent ne pas pouvoir la lui refuser : Jeanne vint donc s'établir chez son oncle (1). Huit jours s'étaient à peine écoulés, qu'elle lui dit qu'il fallait qu'elle allât à Vaucouleurs (2), parce qu'elle voulait de là se rendre en France (3), vers le dauphin, pour le faire couronner (4). Plusieurs déposans prétendent qu'elle avait fait cette déclaration à Laxart avant qu'il vînt la demander à ses parens (5) : mais comme ils n'en parlaient que par oui-dire, j'ai cru devoir m'en rapporter, pour l'ordre des choses, au récit de Jeanne d'Arc elle-même. « N'a-t-il pas été dit autrefois, » disait-elle pour le persuader, « que la France serait livrée à la dissolution par une femme ( elle appliquait apparemment à Isabeau de Bavière cette partie de la prophétie ) et devait être ensuite rétablie par une vierge (6)? » Elle ajoutait « qu'elle irait dire à Robert de Baudricourt de la faire conduire au lieu où était monseigneur le dau-

(1) Dépôtsions d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal ; de Mengete, femme de J. Joyart ; de Colin, fils de J. Colin, et Durand Laxart.

(2) Interrogatoire du 22 février 1430 ; déposition de Colin, fils de J. Colin.

(3) Même déposition ; déposition de Durand Laxart.

(4) Déposition de Durand Laxart.

(5) Déposition de Colin, fils de J. Colin ; d'Isabelle, femme de Gérardin de Spinal.

(6) Déposition de Durand Laxart.

» phin (1) » ; et elle paraissait tellement convaincue du succès de son entreprise, qu'elle parvint à l'en persuader lui-même.

Craignant sans doute que si le seigneur de Baudricourt rejetait la demande de Jeanne d'Arc, la publicité, jointe au mauvais succès de cette tentative, ne nuisît à la réputation de sa nièce, Laxart jugea à propos de se rendre d'abord seul auprès du capitaine de Vaucouleurs, et de lui faire connaître en particulier le désir et les promesses extraordinaires de la jeune inspirée. Baudricourt le reçut assez mal, et lui dit plusieurs fois qu'il eût à *la bien souffleter*, et à la ramener chez son père (2). Quand Jeanne d'Arc vit que cette démarche n'obtenait aucun succès, elle s'empara des vêtemens de son oncle, et déclara qu'elle voulait absolument partir. Elle partait seule en effet ; mais Laxart, qui vit que rien ne pouvait changer sa résolution, se détermina à la conduire à Vaucouleurs (3). Il paraît que, rassurée par la compagnie de son oncle, elle consentit alors à reprendre les vêtemens de son sexe ; car, selon plusieurs témoins, elle portait à Vaucouleurs de méchans habits rouges de femme (4).

(1) Déposition de Durand Laxart.

(2-3) *Ibid.*

(4) Dépositions de Bertrand de Poulengy, de Jean de Metz, et de Henri, charron.

En traversant le village de Greux, pour se rendre au Petit-Burey, et en passant devant la porte de Gérard Guillemete, Jeanne avait dit au père de ce témoin : « Adieu, je vais à Vaucouleurs (1). » Elle dit également adieu à la jeune Mengete, et la recommanda à Dieu (2). Enfin, elle prenait tendrement congé de tous ceux qui lui avaient jusque-là montré de l'attachement (3). Haumette seule, soit qu'elle fût en ce moment absente, soit qu'elle ne demeurât pas alors à Greux même, ne sut le départ de Jeanne d'Arc que quelques jours après, et répandit à cette occasion beaucoup de larmes ; « car », dit-elle dans sa déposition, « elle était sa compagne, et l'aimait beaucoup, à cause de sa grande bonté (4). »

Jeanne arriva à Vaucouleurs (5) vers l'époque

(1) Déposition de Gérard Guillemete.

(2) Déposition de Mengete, femme de J. Joyart.

(3) Déposition de J. Waltrin.

(4) Déposition de Haumette, femme de Gérard de Sydna.

(5) « VAUCOULEURS, *Vallis-Color*, petite et ancienne ville de France en Champagne, dans le Bassigny (ainsi nommée de sa charmante situation), chef-lieu d'une prévôté royale ; c'était autrefois une souveraineté possédée par les princes de Joinville. Philippe de Valois l'acquit en 1335, de Jean de Joinville, à cause de l'importance de son passage, et Charles V l'unit inséparablement à la couronne en 1365, en lui conservant tous ses privilèges, en considération des services que lui et ses prédécesseurs en avaient reçus (ce

de l'Ascension (1), et vint loger avec son oncle chez un charron de cette ville, appelé Henri (2), dont la femme, nommée Catherine, ne tarda pas à la prendre en amitié (3). Elle fit prévenir Baudricourt de son arrivée, et de l'objet de sa venue : un nouveau refus de l'envoyer au roi fut la réponse du gouverneur (4). Elle obtint cependant

1428.

Ascension,  
jeudi 11 mai.

---

» sont ses termes)... Elle est sur le penchant d'une colline, au pied de laquelle est une prairie à perte de vue, et arrosée par la Meuse, qui passe auprès de la ville; à quatre lieues O. de Toul, cinq N. O. de Neuchâteau, huit S. O. de Nancy, soixante E. de Paris, long. 23° 20', lat. 48° 33'.

» On trouve, à une portée de fusil de Vaucouleurs, Tuscy, *Tussiacum*, maison de plaisance, où nos rois avaient autrefois un château, et où il s'est tenu un concile très-célèbre, nommé ordinairement le concile de *Touzy*, mais les habitans du lieu disent *Tuscy*.

» On voit encore entre Tuscy et Vaucouleurs de grosses pierres que l'empereur Albert et Philippe le Bel firent planter pour servir de bornes à leurs empires, lorsqu'ils s'abouchèrent à Vaucouleurs, en 1299. » (Dictionnaire géographique portatif, etc., traduit de l'anglais, avec des additions et des corrections considérables, par M. Vosgien, chanoine de Vaucouleurs; Paris, 1767.)

(1) Déposition de Bertrand de Poulengy.

(2) Dépositions de Henri, de Catherine, sa femme; de Bertrand de Poulengy, et de Jean de Metz.

(3) Déposition de Catherine, femme de Henri.

(4) Interrogatoire du 22 février 1430; déposition de Catherine, femme de Henri.

d'être admise en sa présence ; et, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu auparavant, elle le distingua sur-le-champ, et par l'avertissement de sa voix, de ceux qui se trouvaient près de lui : c'est d'elle-même que nous tenons cette particularité (1). Elle dit à Baudricourt « qu'elle venait vers lui de » la part de *son Seigneur*, pour qu'il mandât au » dauphin de se bien maintenir, et qu'il n'assi- » gnât point de bataille à ses ennemis ; parce que » son Seigneur lui donnerait secours dans la mi- » carême. Car ladite Jeanne disait que le royau- » me n'appartenait pas au dauphin, mais à son » Seigneur ; que toutefois son Seigneur voulait » que ledit dauphin devînt roi, et qu'il eût ce » royaume en dépôt (*in commendam*) ; ajoutant » que malgré les ennemis dudit dauphin, il serait » fait roi, et qu'elle le menerait sacrer. Lequel » Robert lui demanda qui était son Seigneur ? » Laquelle répondit : Le roi du ciel (2). » Baudricourt refusa encore de croire à ses promesses, et la renvoya sans lui rien accorder (3). Bertrand de Poulengy, gentilhomme dont j'aurai plusieurs fois occasion de parler dans la suite, et qui, faisant ordinairement sa demeure dans les environs de Domremy, avait eu occasion de

---

(1) Interrogatoire du 22 février 1430.

(2) Déposition de Bertrand de Poulengy.

(3) Même déposition ; interrogatoire du 22 février 1430.



connaître Jeanne d'Arc et ses parens, était présent à cet entretien, et nous en a transmis les détails.

Quoique les voix qui conduisaient Jeanne d'Arc lui eussent prédit qu'elle serait trois fois refusée (1), elle ne put s'empêcher d'être vivement affligée du mauvais succès de sa seconde tentative : elle eut recours à ses consolations ordinaires, la confession et la prière. Son hôtesse la conduisait souvent à l'église ( car il est à remarquer que, durant son séjour dans les villes, elle ne voulait sortir qu'accompagnée de quelque femme respectable ), et la vit plusieurs fois se confesser à maître Jean Fournier, alors curé de Vaucouleurs (2). Jean Colin, qui fut depuis curé de Domremy, mais qui était alors attaché à la paroisse de Vaucouleurs, reçut aussi trois fois sa confession, et en fut très-édifié (3). Jean le Fumeux, chanoine de la chapelle de Sainte - Marie de Vaucouleurs, « vit souvent ladite Jeanne venir à ladite église très - dévotement, laquelle » entendait les matines, les messes, et restait » très-long-temps à prier en ladite église (4). »

---

(1) Interrogatoire du 22 février 1430.

(2) Déposition de Catherine, femme de Henri, charron de Vaucouleurs.

(3) Déposition de Jean Colin, curé de Domremy.

(4) Déposition de Jean le Fumeux, chanoine de Vaucouleurs.

Plusieurs fois il l'aperçut agenouillée devant l'image de la reine du ciel : tantôt, la tête inclinée sur son sein, elle semblait ensevelie dans une sainte méditation ; tantôt, le visage élevé et les yeux fixés sur la mère du Sauveur, tous ses traits respiraient l'amour, le dévouement et la confiance (1).

Toujours ennemie de l'oisiveté, Jeanne s'efforçait d'abrégier, par la dissipation du travail, les lentes heures de l'attente. Habile à manier les fuseaux, elle passait à filer auprès de son hôtesse ( qui rend justice à son talent et à ses goûts laborieux ), le temps qu'elle ne consacrait pas à la prière (2). Mais cette occupation, qui laissait à son esprit toute son activité, n'apportait que de faibles soulagemens à son impatience ; « et le » temps lui était aussi pesant qu'il l'eût été à une » femme enceinte, de ce qu'on ne la conduisait » pas au dauphin (3). » C'était le sujet continuel de ses entretiens. « Il faut absolument », disait-elle, « que j'aïlle vers le noble dauphin, parce » que mon Seigneur le veut ainsi. C'est de la part » du roi du ciel que cette mission m'est confiée ; » et quand je devrais y aller sur mes genoux,

(1) Déposition de Jean le Fumeux, chanoine de Vaucouleurs.

(2) Déposition de Catherine, femme de Henri.

(3) *Ibid.*

» j'irais (1). » Albert *de Urchiis*, dont j'ai déjà cité le témoignage, la vit dans ce temps-là, et lui entendit dire plusieurs fois qu'elle eût bien voulu que quelqu'un, « pour le très-grand avanta- » tage du dauphin », consentît à la conduire (2). Elle faisait cette prière à tous ceux qu'elle voyait, et s'exprimait, dit-il, *parfaitement bien* (3). « N'avez-vous pas oui raconter », disait-elle un jour, « qu'il a été prophétisé que la France se- » rait perdue par une femme, et rétablie par » une vierge des marches (*frontières*) de la Lor- » raine (4)? » Son hôtesse se rappela alors qu'elle avait autrefois entendu parler de cette prédiction : elle en fut très-frappée (5) ; et depuis ce moment, elle et beaucoup d'autres crurent à ses paroles (6).

Telle est la mobilité de l'esprit humain, qu'il n'est peut-être pas un seul homme, quelle que soit la fermeté de son caractère, qui n'ait senti ses opinions les mieux établies, plus ou moins ébranlées, en dépit de lui-même, par l'empire de l'exemple et la force de l'opinion publique. La foi qu'un grand nombre de personnes avait

---

(1) Déposition de Henri, charron de Vaucouleurs.

(2) Déposition d'Albert *de Urchiis*, chevalier.

(3) *Ibid.*

(4) Déposition de Catherine, femme de Henri.

(5-6) *Ibid.*

aux promesses de Jeanne d'Arc , parvint enfin , en se propageant , à faire impression sur l'esprit de Baudricourt lui-même ; et il commença à flotter irrésolu entre les conseils de l'amour-propre , qui l'engageait à soutenir sa première résolution , et le vœu général , favorable à la jeune prophétesse. Agité par des intérêts et des passions opposées , il prit , pour mettre fin à ses incertitudes , un parti conforme aux préjugés de son siècle , et s'arma d'un moyen superstitieux pour combattre ce qu'il traitait encore de superstition. On le vit un jour entrer dans la maison où Jeanne était logée , accompagné de maître Jean Fournier , curé de Vaucouleurs , et s'enfermer avec lui dans la chambre de Jeanne. Il en sortit au bout de quelque temps , et Jeanne raconta à son hôtesse les particularités de cette entrevue. Jean Fournier , qui s'était muni d'une étole , avait déployé aux yeux de la jeune fille cette marque distinctive de son ministère « et l'avait *adjurée* , en » présence dudit capitaine , en disant que , si elle » était mauvaise , elle partît d'avec eux ; et que , » si elle était bonne , elle s'approchât. » Jeanne , qui , à la vue de l'étole , s'était humblement prosternée , n'eut pas plutôt entendu ces paroles , qu'elle s'approcha du prêtre , en marchant sur ses genoux (1) : hommage de respect et d'obéis-

---

(1) Déposition de Catherine , femme de Henri.

sance qu'elle ne rendait pas à l'homme, mais au ministère auguste dont il était revêtu; car, dans ce moment même, en reconnaissant son autorité sacrée, elle condamnait intérieurement sa conduite: « Et disait encore ladite Jeanne, que » ce prêtre n'avoit pas bien agi, parce qu'il avait » entendu sa confession (1): » paroles qui donnent à entendre qu'elle soupçonnait, d'après les paroles échappées à Baudricourt, ou à maître Fournier lui-même, que ce dernier avait confié au gouverneur des particularités qu'il ne pouvait lui révéler sans crime.

Soit que Jeanne d'Arc sentît qu'il était impossible qu'elle prolongeât davantage son séjour à Vaucouleurs, sans que ses parens eussent enfin connaissance de sa démarche auprès du seigneur de Baudricourt; soit que Laxart ne pût rester plus long-temps absent de ses foyers, elle retourna avec lui au Petit-Burey; et il paraît que ni Jacques d'Arc, ni Isabelle Romée, ni les frères de la Pucelle, ne surent qu'elle était allée à Vaucouleurs; car ils ne prirent aucune mesure pour l'empêcher d'y retourner. Du moins, s'ils en furent informés, il faut croire qu'ils jugèrent à propos de le dissimuler, dans l'espoir que le mauvais succès de cette tentative engagerait Jeanne à renoncer à ses projets.

---

(1) Déposition de Catherine, femme de Henri.



Mais la persévérance formait un des traits les plus remarquables du caractère de cette jeune fille. Son oncle, qui avait cru le premier à sa mission, n'avait pas senti sa foi ébranlée par les difficultés qu'il avait rencontrées ; et cette circonstance seule prouverait que la conduite édifiante de Jeanne d'Arc, même dans la plus grande intimité, ne se démentait jamais. Au commencement du carême de la même année, il consentit à la conduire encore à Vaucouleurs (1).

Commencement du carême de 1428 v. st., 1429 n. st.

Henri et sa femme la reçurent avec la même cordialité qu'à son premier voyage ; et les personnes qui avaient cru aux paroles de la jeune prophétesse ne tardèrent pas à venir la visiter.

Toujours plus vivement tourmentée du désir d'aller accomplir la mission dont elle se croyait chargée, voyant que Baudricourt ne prenait aucune décision à son égard, Jeanne résolut de partir à pied. Son oncle et un nommé Jacques Alain, qu'elle était parvenue à persuader, se décidèrent à la conduire. Ils partirent en effet, et allèrent jusqu'à Saint-Nicolas. Jeanne fit sans doute la réflexion qu'il n'était guère convenable de s'aller présenter de la sorte à la cour, sans lettres du gouverneur de sa province, sans avoir, au moins pour guide et pour introducteur, un homme recommandable par son éducation et par

---

(1) Déposition de Bertrand de Poulengy.

sa naissance. Elle dit à ses compagnons de voyage qu'elle trouvait « qu'il n'était pas hon- » nête de partir ainsi, » et revint avec eux à Vaucouleurs (1).

Jean de Novelonpont, surnommé de Metz, gentilhomme considéré dans le pays, étant venu par hasard chez son hôte, l'y rencontra; et remarquant sans doute en elle, sous les mauvais habits rouges dont elle était alors revêtue (2), quelque chose de grand et d'extraordinaire : « Que » faites-vous ici, ma mie (*amica mea*) ? » lui demanda-t-il. « Ne faut-il pas bien que le roi soit » chassé du royaume, et que nous devenions An- » glais ? — Je suis venue à *la chambre du roi*, » répondit-elle, « demander à Robert de Baudri- » court qu'il me conduisît, ou me fît conduire » au roi; lequel n'a cure de moi ni de mes pa- » roles. Et cependant, avant qu'il soit la mi-ca- » rême, il faut que je sois devers le roi, *dussé- » je*, pour m'y rendre, *user mes jambes jus- » qu'aux genoux*. Car personne au monde, ni » rois, ni ducs, ni fille du roi d'Ecosse (3), ou

(1) Déposition de Catherine, femme de Henri.

(2) Dépositions de Bertrand de Poulengy, de J. de Metz, et de Henri.

(3) Il était alors question du mariage du dauphin Louis, fils de Charles VII, avec la fille du roi d'Ecosse, lequel devait, à l'occasion de cette alliance, faire de nouveaux armemens en faveur de la France.

» tous autres , ne peuvent reprendre le royaume  
 » de France , et il n'y a pour lui de secours que  
 » moi-même , quoique j'aimasse mieux rester à  
 » filer près de ma pauvre mère ; car ce n'est pas  
 » là mon ouvrage : mais il faut que j'aïlle , et  
 » que je le fasse , parce que mon Seigneur le veut. »  
 « Et quel est votre Seigneur ? » demanda Jean  
 de Metz ? « C'est Dieu , » répondit-elle. Frappé  
 de ces paroles , et de l'air de candeur avec lequel  
 elles étaient prononcées , ce gentilhomme lui promit  
*par sa foi , sa main dans la sienne* , que ,  
*sous la conduite de Dieu* , il la menerait au roi ,  
 et lui demanda quand elle désirait partir : « Plu-  
 » tôt aujourd'hui que demain , » répondit-elle. Il  
 lui demanda encore si elle voulait aller avec les  
 habits qu'elle portait , et elle répondit qu'elle ac-  
 cepterait volontiers des habits d'homme. Jean de  
 Metz envoya alors chercher les habits d'un de ses  
 serviteurs , et elle s'en revêtit (1).

La naissance distinguée de ce nouveau prosélyte , et la considération dont il jouissait , ne pouvaient manquer de faire impression sur la multitude : son exemple eut bientôt un grand nombre d'imitateurs. Bertrand de Poulengy , cet autre gentilhomme qui avait été présent à la première entrevue de Jeanne et de Baudricourt , fut un de ceux qui mirent le plus de zèle à l'aider

---

(1) Déposition de Jean de Metz.

dans son entreprise, et il voulut partager avec Jean de Metz l'honneur de la conduire (1).

Il est probable que si Jeanne d'Arc ne profita pas sur-le-champ des dispositions que montraient ces deux gentilshommes, c'est qu'elle espérait toujours obtenir l'assentiment de Baudricourt, et une lettre de ce gouverneur pour le roi : recommandation qu'elle regardait sans doute comme indispensable pour n'avoir pas l'air d'une aventurière en arrivant à la cour, et dont ses voix lui avaient, d'ailleurs, prédit l'obtention (2).

C'était un bruit général dans le pays, que l'envoi de cette fille « était une grâce de Dieu, et » qu'elle était conduite par l'esprit du Seigneur (3). » La réputation de la jeune inspirée s'étendant chaque jour davantage, le duc Charles de Lorraine (4), affaibli par une maladie (5) que tout l'art des médecins ne pouvait guérir, désira la voir et la consulter (6). Il écrivit, en conséquence, pour qu'on la conduisît auprès de

---

(1) Déposition de Bertrand de Poulengy.

(2) Interrogatoire du 22 février 1430.

(3) Déposition de Husson le Maistre.

(4) Dépôts de J. Morel, de J. de Novelonpont, dit de Metz; de Laxart, etc.

(5) Interrogatoire du 22 janvier 1430; déposition de Marguerite la Touroulde, veuve de Renaut de Bouligny.

(6) Dépôts de J. Morel, de Marguerite la Touroulde, etc.

lui (1), et lui envoya un sauf - conduit (2) et un cheval noir (3). Son oncle Laxart l'accompagna dans ce voyage (4). Jean de Metz l'escorta, dit-il, jusqu'à Toul (5); ce qui donne lieu de le croire, quoique aucune déposition n'éclaircisse ce point, que c'est à Nancy que le duc l'attendait. Ce prince lui fit diverses questions touchant les bruits qui couraient sur elle, à quoi elle se contenta de répondre qu'elle voulait aller en France, « et lui » parla peu du but de son voyage (6), » apparemment parce que, le duc ne s'étant pas déclaré pour le roi Charles, elle appréhendait qu'il mît obstacle à son entreprise. Il l'interrogea ensuite sur ce qu'il fallait qu'il fit pour recouvrer la santé; mais elle lui répondit qu'elle n'avait là-dessus aucune lumière (7). Elle eut cependant le courage d'ajouter que, comme il agissait mal avec la duchesse son épouse, princesse bonne et vertueuse, il ne guérirait pas s'il ne changeait de conduite, et elle l'exhorta vivement à la rappeler

---

(1) Interrogatoire du 22 janvier 1430.

(2) Même interrogatoire; dépositions de J. de Metz et de Durand Laxart.

(3) Déposition de J. Morel.

(4) Déposition de Durand Laxart.

(5) Déposition de J. de Metz.

(6) Interrogatoire du 22 janvier 1430.

(7) *Ibid.*



auprès de lui (1). Elle finit par lui demander de lui donner des gens, sous le commandement du prince son fils, pour la conduire auprès du roi (2) (nouvelle marque du vif désir qu'elle éprouvait de ne se présenter à la cour que sous des auspices respectables), et elle promet, dans ce cas, au duc de prier Dieu pour sa santé (3). Le duc, en la congédiant, lui remit *quatre francs*, qu'elle *montra* à son oncle (4); mais Lenglet du Fresnoy s'est trompé en disant qu'elle les lui remit (5), à moins que le manuscrit de la Bibliothèque de Rohan-Soubise, que je n'ai pu consulter, ne porte en cet endroit *donavit*, au lieu de *monstravit* que contiennent tous les autres manuscrits.

C'est probablement alors que Jeanne se rendit en pèlerinage à Saint-Nicolas (6), si toutefois Poulengy, qui rapporte ce fait, trompé par des récits confus, n'a pas pris pour un pèlerinage à Saint-Nicolas près Nancy le voyage à pied de Jeanne d'Arc jusqu'à un lieu du même nom, qui devait être sur la route de France; démarche dont j'ai parlé plus haut. Au surplus, la ville de Saint-

---

(1) Déposition de Marguerite la Touroulde, veuve de Renaut de Boulogny.

(2) Interrogatoire du 22 janvier 1430.

(3) *Ibid.*

(4) Déposition de Durand Laxart.

(5) Hist. de Jeanne d'Arc.

(6) Déposition de Bertrand de Poulengy.

Nicolas, située sur la Meuse, entre Nancy et Lunéville, renferme encore aujourd'hui une belle église dédiée au saint dont elle porte le nom, et doit son origine au concours de pèlerins qui s'y rendaient jadis des pays les plus éloignés. Il n'est donc pas invraisemblable que la pieuse Jeanne d'Arc, au milieu des inquiétudes qui l'agitaient, ne se trouvant plus qu'à deux lieues de ce saint habitacle, ait voulu le visiter avant de retourner à Vaucouleurs.

Il n'était pas possible que les parens de Jeanne d'Arc ignorassent plus long-temps et son départ du Petit-Burey, et sa résolution invariable de se rendre auprès du roi, et ses succès à Vaucouleurs. Ces événemens, qui réalisaient le songe que Jacques d'Arc avait fait quelques années auparavant, plongèrent ces bonnes gens dans la plus grande douleur. « Et à bien peu qu'ilz ne perdirent le » sens, » dit Jeanne d'Arc elle-même, « quant » elle fut partie à aler à Vaucouleurs (1). » Ils se rendirent en toute hâte dans cette ville, sans doute pour empêcher qu'elle ne poussât plus loin l'exécution de son dessein. Jean de Metz, qui eut occasion de les voir, dit qu'il lui parut que c'étaient *de bons laboureurs et de bons catholiques* (2). Ni lui, au reste, ni aucun des témoins,

---

(1) Interrogatoire du 12 mars 1430, au soir.

(2) Déposition de J. de Metz.

ne nous apprennent s'ils virent Jeanne d'Arc, s'ils firent de grands efforts pour la retenir, et comment Jeanne d'Arc répondit à leurs menaces et à leurs prières. Jeanne d'Arc elle-même ne dit pas un mot, dans ses dépositions, de la venue de ses parens à Vaucouleurs. Je soupçonnerais volontiers que leur voyage eut lieu pendant qu'elle était allée auprès du duc de Lorraine, et que, trouvant tous les esprits disposés en sa faveur, et la créance à ses promesses établie parmi les personnages les plus considérables, ils ne se sentirent pas assez forts pour résister à l'opinion générale, et repartirent pour Domremy avant le retour de Jeanne d'Arc. C'est apparemment après avoir appris la démarche qu'ils avaient faite en son absence, que Jeanne d'Arc, revenue à Vaucouleurs, leur écrivit pour obtenir qu'ils lui pardonnassent sa désobéissance à leurs ordres (1). Elle s'excusait sans doute sur la nécessité d'obéir à Dieu, comme elle le fit depuis devant ses juges (2). Ces bonnes gens étaient simples, crédules, pleins de confiance en Dieu, et dévoués à la cause de leur roi légitime; enfin, c'était leur fille, c'était l'humble et douce Jeanne d'Arc qui les implorait. Pouvaient-ils résister long-temps à ses vœux

---

(1) Interrogatoire du 12 mars 1430.

(2) *Ibid.*

et à ses prières ? Ils lui accordèrent le pardon qu'elle sollicitait (1).

Il est probable que Pierre ou Pierrelo d'Arc, troisième frère de la Pucelle, avait accompagné ses parens dans ce voyage à Vaucouleurs, et qu'il resta dans cette ville après qu'ils en furent repartis, pour y attendre le retour de sa sœur (2).

Il manquait toujours à Jeanne d'Arc l'assentiment et la recommandation du sire de Baudricourt ; elle l'obtint enfin sans qu'on sache précisément par quel moyen. L'un des gentilshommes qui conduisirent Jeanne d'Arc au roi, « assure » dit M. de l'Averdy, « que ce capitaine reçut une » réponse de Charles VII, dont il ne dit pas le » contenu ; mais, en conséquence, ils partirent » de l'aveu de Baudricourt(3). » J'ai relu avec la plus grande attention, et compulsé dans un grand nombre de manuscrits, les dépositions de Poulengy et de J. de Metz, et je n'y ai pas trouvé la plus légère mention de ce fait. Toutefois, comme M. de l'Averdy a eu à sa disposition le précieux

---

(1) Interrogatoire du 12 mars 1430.

(2) Registres de la chambre des comptes, compte de l'an 1444, rendu par maître Robin Gaffard, où se trouve l'extrait d'une requête du même Pierre d'Arc, alors connu sous le nom de Pierre du Lys, pour obtenir du duc d'Orléans la jouissance de l'île aux Bœufs.

(3) Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. du Roi, tom. III, pag. 303.

manuscrit de la bibliothèque de Rohan-Soubise, le seul que je n'aie pu examiner à cause de la vente et de la dispersion de cette bibliothèque, il est possible que ce soit dans ce manuscrit qu'il ait puisé ce renseignement, omis dans tous les autres. Une circonstance remarquable vient d'ailleurs à l'appui de son assertion. Parmi les personnes qui conduisirent Jeanne d'Arc à Chinon, figure un certain Colet de Vienne, désigné dans la déposition de Jean de Metz sous le titre de MESSAGER ou d'ENVOYÉ DU ROI (*nuncius regius*) (1). La présence d'un envoyé du roi à Vaucouleurs, justement au moment du départ de la Pucelle, donne lieu de penser qu'il y avait apporté la lettre du roi, dont parle M. de l'Averdy, et qui contenait apparemment l'ordre d'envoyer Jeanne d'Arc à la cour.

S'il fallait s'en rapporter à la chronique du siège d'Orléans, copiée en cet endroit par plusieurs historiens (2), une révélation miraculeuse aurait vaincu la résistance obstinée de Baudricourt aux vœux de la jeune inspirée. Le jour même du funeste combat de Rouvray-Saint-Denis, si célèbre sous le nom de *Journée des Harrens*, « cestuy propre jour aussi sceut Jehanne » la Pucelle, par grace divine, ceste desconfiture,

Samedi  
12 février  
1428 v. st.,  
1429 n. st.

(1) Déposition de J. de Metz.

(2) Edmont Richer, Lenglet du Fresnoy, etc.



» et dit à messire Robert de Baudricourt que le  
» roy avoit eu grant dommage devant Orleans ,  
» et auroit encores plus , s'elle n'estoit menée  
» devant luy (1). » Voici même, selon une autre  
chronique, les propres paroles que Jeanne adressa  
à ce chevalier : « En mon Dieu », lui dit-elle ,  
« vous mettez trop à m'envoyer ; car aujourd'huy  
» le gentil daulphin a eu assez près d'Orleans un  
» bien grand dommage , et sera-il encores taillée  
» de l'avoir plus grant , si ne m'envoyez bien tost  
» vers luy (2). » Ceci semble se rapporter à ce  
que j'ai raconté plus haut, d'après le récit de Ber-  
trand de Poulengy, que Jeanne avait dit à Bau-  
dricourt « qu'il mandât au dauphin de se bien  
» maintenir, et qu'il n'assignât point de bataille  
» à ses ennemis. » La nouvelle de la défaite de  
Rouvray étant bientôt arrivée à Vaucouleurs , et  
sa date correspondant exactement avec le jour  
indiqué par la Pucelle , on prétend que Baudri-  
court , frappé d'un juste étonnement , n'hésita  
plus à envoyer Jeanne d'Arc au roi (3).

On a vu plus haut que Jean de Metz ayant de-  
mandé à Jeanne d'Arc si elle voulait partir avec

---

(1) Petit traité en manière de chronique, etc., du siège d'Orléans.

(2) Chronique sans titre, publiée par Godefroi sous celui d'Histoire de la Pucelle.

(3) Chronique sans titre; Lenglet du Fresnoy, Histoire de Jeanne d'Arc, etc.

les vêtemens qu'elle portait, elle lui avait répondu qu'elle accepterait volontiers des habits d'homme (1). Ce changement d'habits, dont on voulut depuis lui faire un crime, n'avait pour objet que de garantir sa pudeur, soit en prévenant les pensées que pouvaient faire naître au milieu des camps des vêtemens qui auraient sans cesse rappelé son sexe, soit en opposant plus d'obstacles aux coupables tentatives auxquelles elle pouvait se trouver exposée (2). Elle en avait eu l'idée avant même de quitter le Petit-Burey. On se rappelle que, résolue à partir seule, elle s'était emparée des habits de son oncle (3). Il paraît que ce fut par le conseil des messagers célestes, dont elle se croyait environnée, qu'elle se détermina à prendre ce parti. C'est du moins ce qu'on peut inférer des passages suivans de ses déclarations : « Interrogée se ce fut à la requeste de Robert ou » d'elle qu'elle prinst abit d'omme, respond que » ce fut par elle, et non à la requeste d'omme du » monde. Interrogée se la voix lui commanda » qu'elle prinst abit d'omme, respond : Tout ce » que j'ai fait de bien, je l'ai fait par le commandement des voix (4). »

---

(1) Déposition de Jean de Metz.

(2) Procès de révision.

(3) Déposition de Durand Laxart.

(4) Interrogatoire du 12 mars au soir 1430.

Informés de la décision prise à son égard par le sire de Baudricourt, les habitans de Vaucouleurs s'empressèrent de lui procurer tout ce qui était nécessaire pour son équipement (1). Ils lui firent faire une robe d'homme (2), des bottines (3), et le reste des vêtemens particuliers au sexe dont elle adoptait le costume (4). Jacques Alain et Durand Laxart se réunirent pour lui acheter un cheval du prix de douze francs (5), dont Laxart fit son billet, et que le sire de Baudricourt lui fit rembourser depuis (6). Quant à ce gouverneur, il se contenta de donner une épée à la Pucelle (7), et n'entra pour rien dans la dépense du reste de son équipement, ni dans celle du voyage qu'elle allait faire (8); ce qui semble indiquer qu'il continuait, au fond de son cœur, à désapprouver l'entreprise de cette jeune fille, et qu'en cessant

(1) Dépôts de Durant Laxart, de Bertrand de Poulengy, de Jean de Metz. Selon celui-ci, on fournit à Jeanne un cheval et un équipement d'homme, avant son entrevue avec le duc de Lorraine.

(2) Dépôt de Bertrand de Poulengy.

(3) Dépôts de Bertrand de Poulengy, de J. de Metz, et de Durand Laxart.

(4) *Ibid.*

(5) Jean de Metz dit *seize francs*.

(6) Dépôts de Durand Laxart.

(7) Interrogatoire du 22 février 1430.

(8) Dépôt de J. de Metz.

d'y mettre obstacle, il céda malgré lui à des ordres supérieurs. Toutefois, et pour se mettre apparemment à l'abri de tout reproche, il prit le serment de ceux qui devaient la conduire, qu'ils la menaient saine et sauve au roi (*quòd eam benè et securè conducerant* (1)).

La petite escorte de la jeune héroïne consistait en six personnes, savoir :

Noble homme Jean de Novelonpont, dit de Metz, demeurant à Vaucouleurs (2), et auquel Jeanne paraît donner le titre de chevalier (3), qu'il ne prend cependant pas dans sa déposition;

Noble homme Bertrand de Poulengy ou de Poulengey, écuyer (4);

Pierre d'Arc, troisième frère de la Pucelle (5);

(1) Interrogatoire du 22 février 1430.

(2) Voyez sa déposition et plusieurs autres.

(3) Interrogatoire du 22 février 1430.

(4) Sa déposition et plusieurs autres.

(5) Aucune déposition ne met Pierre d'Arc au nombre des personnes qui partirent de Vaucouleurs avec la Pucelle; mais le même Pierre d'Arc, dans une requête adressée par lui, en 1444, au duc d'Orléans, pour obtenir de ce prince la jouissance de l'île aux Bœufs, disait « être parti de son » pays pour servir aux guerres du roy... et de monsieur le » duc, en la compagnie de Jehanne la Pucelle, sa sœur. » Registres de la chambre des comptes, au compte de l'année 1444, rendu par maistre Robin Gaffard; et se trouve cité par Estienne Pasquier, Recherches de la France, liv. vi, chap. v.

Colet de Vienne (1), messager ou envoyé du roi (2);

Richard, archer (3);

Julien, valet de Poulengy (4);

Et Jean de Honnecourt ou Bonnecourt, serviteur de Jean de Metz (5).

L'annonce du départ de la prophétesse de Domremy avait attiré la foule autour du lieu où cette petite troupe s'était réunie. C'était probablement la demeure, ou, comme on parlait alors, *l'hostel* du sire de Baudricourt. Parmi les personnes qui étaient venues voir notre héroïne monter à cheval, se trouvaient l'honnête Henri (6) et sa femme, la bonne Catherine (7), qui, pendant les trois semaines que Jeanne avait passées, en diverses fois à Vaucouleurs (8), lui avaient toujours donné l'hospitalité, et avaient pris pour elle un si tendre attachement (9); Jean Colin, prêtre alors attaché à la paroisse de Vaucouleurs, qui

(1) Dépôts de Durand Laxart, de J. Colin, de J. de Metz, de Catherine, femme de Henri, etc.

(2) Déposition de Jean de Metz.

(3) Dépôts de Durand Laxart, de J. de Metz, de Henri, de Bertrand de Poulengy.

(4) Déposition de Bertrand de Poulengy.

(5) *Ibid.*

(6) Déposition de Henri, charron.

(7) Déposition de Catherine, femme de Henri.

(8-9) *Ibid.*



avait plusieurs fois reçu la confession de Jeanne d'Arc et qui fut depuis curé de Domremy et chanoine de Saint-Nicolas de Brixey (1), au diocèse de Toul (2); et, très-probablement, Durand Laxart (3) et le chevalier Albert *de Urchiis* (4). Quelques personnes ayant demandé à Jeanne « comment il était possible qu'elle entreprît de » partir, vu le grand nombre d'hommes d'armes » qui battaient le pays aux environs de Vaucou- » leurs : Je ne crains pas les hommes d'ar- » mes, » répondit-elle avec une fermeté au-des- » sus de son âge et de son sexe, « et je trouverai le » chemin libre ; car s'il y a des hommes d'armes » sur la route, j'ai Dieu mon seigneur qui me » fera mon chemin jusqu'à monseigneur le dau- » phin (5). C'est pour cela que je suis née, » di- » sait-elle encore à la foule qui s'étonnait de lui voir accepter de si grands périls (6). Au reste, les esprits célestes qu'elle croyait voir et entendre, n'avaient pas négligé de lui prêter en cette occasion le secours de leurs exhortations. « Va hardi- » ment, » lui dirent ses voix : « Que quant tu seras

(1) C'est peut-être la ville de Saint-Nicolas, où Jeanne alla en pèlerinage, selon Bertrand de Poulengy.

(2) Déposition de J. Colin.

(3) Déposition de Durand Laxart.

(4) Déposition d'Albert *de Urchiis*.

(5) Déposition de Henri.

(6) *Ibid.*

» devers le roy, il oura (*aura*) bon signe de te  
 » recevoir et croire (1). » L'adieu du sire de  
 Baudricourt ne fut pas à beaucoup près si encourageant : « Va, » lui dit-il, au moment où elle partait, « va, et advienne ce qu'il pourra (2) ! »

Dimanche  
 13 février  
 1428 v. st.,  
 1429 n. st.

Ce fut le dimanche 13 février (3) 1428, que Jeanne et ses compagnons quittèrent les murs de Vaucouleurs (4). Tous ceux qui formaient l'escorte de l'héroïne ne partageaient pas sa confiance et sa fermeté. Jean de Metz et Poulengy eux-mêmes avouent qu'ils éprouvèrent, surtout

(1) Interrogatoire du 10 mars 1430.

(2) Interrogatoire du 22 février 1430.

(3) *Dominicâ Burarum*, dit la déposition qui me fournit cette date. Le supplément de du Cange donne au mot *burâ* la signification de *bourre*, poil de bœuf. *Dominicâ burarum* signifie donc le *dimanche des bourres*; c'est le premier dimanche de carême, le même qu'on appelle aussi *dimanche des brandons*. « *Dominica prima quadragesimæ apud Lotharingos* » et *Barrenses*, quibus *bure* idem sonat, quod alibi *brandon*, » fax, tœda, ignis. » (Supplementum ad auctionem glossarii Cangiani editionem.) « *Dominica brandonun, burorum, forcarum*, le premier dimanche de carême. » (Art de vérifier les dates, tom. I, pag. 54.) « *Bordæ, brandones, buræ*, les » bordes, les brandons, les bures ou les bules, premier dimanche de carême, et toute la semaine qui suit. » (Art de vérifier les dates, tom. I, pag. 52.) Or, d'après le calendrier perpétuel, le premier dimanche de carême de l'année 1428, *vieux style* (nouveau style, 1429), tombait le 13 février.

(4) Déposition de J. de Metz.

au commencement du voyage, beaucoup de doutes et de craintes (1). On peut juger d'après cela des terreurs qui devaient agiter les subalternes employés dans cette aventureuse expédition. Quelques-uns d'entre eux ( je soupçonnerais volontiers qu'il s'agit ici du messager Colet de Vienne et de l'archer Richard : envoyés par le roi pour lui amener Jeanne d'Arc, il est probable qu'ils n'avaient pas eu, comme les habitans de Vaucouleurs, le temps de s'enthousiasmer pour la jeune prophétesse ), quelques-uns d'entre eux, dis-je, ont avoué depuis « qu'ils l'avaient d'abord » prise pour une folle ou une sorcière (*fatuam*), » et qu'effrayés des périls auxquels elle les exposait, « ils avaient formé le projet de la mettre » dans quelque geole (*ponere eam in quâdam* » *munitione* (2); mais à peine eurent-ils commencé à la suivre, qu'ils se trouvèrent entièrement disposés à faire tout ce qui lui plairait, » éprouvaient autant de désir de la présenter au » roi qu'elle en avait elle-même de lui être présentée, et ne pouvaient résister à sa volonté (3). » Ils ne craignirent pas de confesser qu'au com-

(1) Dépôts de J. de Metz et de Poulengy.

(2) Lenglet du Fresnoy traduit *la jeter dans quelque carrière*.

(3) Dépôt de Marguerite la Touroulde, veuve de Renaut de Bouligny, trésorier du roi.

mencement du voyage, sa beauté leur avait inspiré des desseins criminels ; mais que, lorsqu'ils se disposaient à lui faire l'aveu de leurs désirs, une honte imprévue les saisissait au point d'enchaîner leur langue et de glacer leur audace (1). Poulengy et Jean de Metz durent sans doute aux principes d'une meilleure éducation (avantage qui ne suit pas toujours celui d'une naissance et d'une condition relevées), de n'avoir à rougir d'aucun souvenir semblable. Afin qu'on soupçonnât moins le sexe de Jeanne d'Arc (2), elle couchait chaque nuit entre ces deux gentilshommes, mais enveloppée de son manteau de voyage, les aiguillettes de ses *chausses* et de son *gippon* fortement attachées (3). Elle inspirait à Jean de Metz *une telle crainte* ( ce sont ses propres termes ) qu'il n'eût jamais osé, dit-il, lui rien demander de déshonnête, et que la pensée ne lui en vint même pas (4). Bertrand de Poulengy, qui était alors un jeune homme, n'en eut également ni la volonté ni le désir « à cause de la grande bonté » qu'il voyait en elle (5). »

---

(1) Déposition de Marguerite la Touroulde, veuve de Renaut de Bouligny, trésorier du roi.

(2) Déposition de Bertrand de Poulengy.

(3) Dépôts de Bertrand de Poulengy et de J. de Metz.

(4) Déposition de J. de Metz.

(5) Déposition de Bertrand de Poulengy.

Le premier jour de leur voyage fut celui où ils éprouvèrent le plus d'inquiétudes, à cause des Bourguignons et des Anglais, qui possédaient tous les pays qu'il leur fallait traverser, ce qui les détermina à ne point s'arrêter le soir de ce jour-là, mais à marcher toute la nuit (1). Ils arrivèrent le lendemain à Saint-Urbain (2), bourg situé sur la Marne, à une lieue à l'est de Joinville, et trouvèrent pour la nuit un asile dans l'abbaye (3). On voit qu'ils évitaient la grande route et les villes un peu considérables, dans la crainte d'être remarqués, interrogés et reconnus. De Saint-Urbain jusqu'à Auxerre on ne trouve plus leur route indiquée dans les dépositions. On peut croire qu'ils firent plusieurs détours pour éviter les chemins et les endroits trop fréquentés; car Jean de Metz avoue que Poulengy et lui conduisirent Jeanne au roi *le plus secrètement qu'ils purent* (4). Outre un assez grand nombre de petites rivières dont cette étendue de pays est arrosée, ils eurent à traverser la Marne au-dessus de Joinville, l'Aube aux environs de Bar-sur-Aube, la Seine près de Bar-sur-Seine, l'Yonne devant Auxerre, et la préférence qu'ils donnaient aux

---

(1) Déposition de Bertrand de Poulengy.

(2) Interrogatoire du 22 février 1430.

(3) *Ibid.*

(4) Déposition de Jean de Metz.



chemins les moins frayés, dut les mettre dans la nécessité de passer souvent à gué ces rivières (1), à une époque de l'année ou l'accroissement de leurs eaux les rend ordinairement plus rapides et plus dangereuses. Il ne faut pas croire, au reste, que toutes ces précautions fussent du goût de Jeanne d'Arc : tout prouve qu'elle était inaccessible aux inquiétudes qui agitaient ses compagnons de voyage, et qu'en se soumettant aux mesures qu'ils jugeaient indispensables pour leur sûreté, c'était de sa part un acte de complaisance qu'elle croyait devoir au zèle et au dévouement dont ils lui donnaient la preuve. « Nous ferions » bien, si nous pouvions, d'entendre la messe (2), » leur disait-elle souvent ; mais, tant qu'ils furent dans les contrées occupées par l'ennemi, comme ils craignaient que cela ne les exposât à être reconnus, ils n'y consentirent que deux fois (3), et elle se soumit sans murmure à leur volonté. « Etes- » vous bien sûre, » lui demandaient-ils, « de » faire ce que vous dites ? Ne craignez rien, » répondait-elle, « tout cela m'est commandé ; car mes » frères de Paradisme disent ce que j'ai à faire (4) : »

(1) Déposition de Simon Charles, président en la chambre des comptes.

(2) Dépositions de J. de Metz et de Poulengy.

(3) *Ibid.*

(4) Dépositions de Jean de Metz.

paroles qui s'accordent avec ce qu'elle dit deux fois depuis, que ses voix s'entretenaient souvent avec elle pendant ce voyage (1). « Il y a déjà » quatre ou cinq ans, » ajoutait-elle, « que mes » frères de Paradis et mon Seigneur, c'est-à-dire, Dieu, m'ont dit qu'il fallait que j'allasse » à la guerre, pour recouvrer le royaume de » France (2). » D'autres fois, et pour les mieux encourager : « Ne craignez rien, » leur disait-elle ; « car quand vous serez parvenus en la ville » de Chinon, le noble dauphin vous fera bon » visage (3). » On assure que quelques-uns de ceux qui l'accompagnaient voulant éprouver si l'assurance qu'elle montrait était réelle ou feinte, imaginèrent de s'écarter de la troupe et de revenir ensuite l'attaquer, en faisant semblant d'être Anglais ou Bourguignons ; et, comme ceux qui étaient restés auprès d'elle feignaient de vouloir prendre la fuite : « Ne fuyez pas, » leur dit-elle avec calme : « En mon Dieu, ils ne nous feront » aucun mal (4). » Quoique ce fait ne se trouve point dans les dépositions de Jean de Metz et de Poulengy, et ne nous soit donné, par un autre témoin, que comme un *oui-dire*, on est d'autant

---

(1) Interrogatoire du 22 février 1430.

(2) Déposition de J. de Metz.

(3) Déposition de Bertrand de Poulengy.

(4) Déposition de Husson le Maistre.

plus porté à y ajouter foi, qu'il n'a en soi rien d'incroyable, vu le caractère que Jeanne montra toujours depuis, et qu'il n'est pas difficile de concevoir les motifs qui pouvaient déterminer ces deux gentilshommes à le passer sous silence.

Au surplus, les doutes qui pouvaient leur rester sur la réalité de la mission de Jeanne d'Arc, doutes que la présence des périls pouvait avoir réveillés, ne tardèrent pas à s'évanouir entièrement ; et il faut sans doute l'attribuer à la sainte conduite de cette jeune fille, conduite qui ne se démentit pas un moment au milieu des fatigues et des dangers d'un long voyage. « Sa première » pensée, en se réveillant, était d'invoquer le » Seigneur en faisant le signe de la croix (1); elle té- » moignait un grand désir d'entendre la messe (2); » ne jurait jamais (3); jamais ils ne virent en elle » la moindre chose à blâmer (4); au contraire, » elle se montra toujours aussi bonne fille que si » elle eût été sainte (5). Aussi ajoutaient-ils » beaucoup de foi à ses paroles (6). Tous deux » la croyaient envoyée par le ciel (7), et se sen-

(1) Déposition de J. de Metz.

(2) Dépôtsions de J. de Metz et de Poulengy.

(3) *Ibid.*

(4) Déposition de Bertrand de Poulengy.

(5) *Ibid.*

(6) Dépôtsions de J. de Metz.

(7) *Ibid.*

» taient enflammés de l'amour de Dieu dont elle  
» était animée (1). »

Arrivée à Auxerre, Jeanne d'Arc obtint de ses compagnons d'aller entendre la messe dans la principale église (*in majori ecclesiâ*) (2). Elle en partit aussitôt pour se rendre à Gien, où elle arriva sans accident (3). C'était la première ville de la domination française que Jeanne eût rencontrée sur sa route : on peut juger des sentimens que dut éprouver la jeune inspirée en entrant dans ses murs. Quelle joie pour elle, de se trouver enfin au milieu d'un peuple fidèle, libre encore du joug de l'étranger ! Quel bonheur de pouvoir sans contrainte exprimer à des Français son amour pour la France, son zèle et son dévouement pour son roi ! Quel plaisir de leur annoncer les miséricordes d'un Dieu long-temps sévère, et les victoires miraculeuses par lesquelles il allait signaler sa puissance en faveur de la nation chérie des saints et des anges ! Ce fleuve immense et superbe, cette Loire fameuse, qui coulait enfin sous ses yeux, allait, à peu de distance, baigner les murs de la cité fidèle dont Jeanne

---

(1) Déposition de Jean de Metz.

(2) Interrogatoire du 22 février 1430.

(3) Dépôts de Jean, comte de Dunois, et de Guillaume de Ricarville, maître de la maison du roi; Chronique sans titre, publiée par Godefroi sous celui d'Hist. de la Pucelle.

d'Arc avait tant de fois admiré la constance , déploré les malheurs , et qu'elle devait bientôt délivrer. Oh ! si ces flots avaient pu l'entendre ! s'ils avaient pu porter ses paroles aux héros d'Orléans , et leur annoncer le secours qui leur était envoyé ! Tels furent sans doute les vœux de Jeanne d'Arc : ils furent exaucés. J'ai dit , dans l'introduction de cet ouvrage , que la ville d'Orléans n'était pas tellement investie , qu'il n'y entrât de temps à autre des guerriers du parti du roi. Le bruit y courut bientôt, sans qu'on sache par qui cette nouvelle avait été apportée, « qu'une jeune bergerette », qu'on ne désignait déjà plus que sous le nom de *la Pucelle*, « avait passé par Gien, » accompagnée de quelques gentilshommes des » Marches de la Lorraine , dont elle était origi- » naire : laquelle avait annoncé qu'elle se ren- » dait vers le noble dauphin, et qu'elle venait de » la part et par ordre de Dieu, faire lever le siège » d'Orléans, et conduire ensuite le roi à Reims, » pour y être sacré (1). » Une nouvelle si étrange et des promesses si extraordinaires frappèrent les esprits du plus grand étonnement : mais les choses les plus incroyables ne sont pas toujours celles auxquelles on est le moins disposé à croire ;

---

(1) Dépôts du comte de Dunois et de Guillaume de Ricarville. Mémoires ou Histoire de la Pucelle d'Orléans, publiés par Denis Godefroy.



et un peuple réduit aux dernières extrémités est d'autant plus facile à persuader, qu'il est plus avide d'espérance.

Jeanne d'Arc passa la Loire, et continua sa route vers Chinon. Il lui restait encore autant d'espace à parcourir qu'elle en avait déjà traversé ; mais du moins elle allait voyager dans des provinces restées françaises, et elle devait maintenant se croire échappée à tous les périls. Il n'en était pas ainsi, du moins si l'on peut ajouter foi au fait suivant, que le merveilleux dont il semble enveloppé m'avait d'abord fait rejeter, mais qu'un plus mûr examen me détermine à rapporter.

Frère Séguin, doyen de la faculté de théologie en l'université de Poitiers, dans sa déclaration contenue en l'enquête de Rouen, « dit et dépose, » sous serment, savoir les choses qui suivent, » savoir : Qu'avant qu'il connût ladite Jeanne, » il avait déjà entendu dire à maître Pierre de » Versailles, professeur de théologie, mort évê- » que de Meaux, que s'entretenant un jour de » ladite Jeanne, il avait entendu dire à cer- » tains hommes d'armes, qui rencontrèrent ladite » Jeanne quand elle venait vers le roi, qu'ils se » mirent en embuscade pour prendre ladite » Jeanne, et la dévaliser, ainsi que sa compa- » gnie ; mais que, comme ils se mettaient en » devoir d'exécuter ce dessein, ils ne se purent

» mouvoir du lieu où ils étaient ; et ainsi passa  
» ladite Jeanne, avec sa compagnie, sans obs-  
» tacle (1). »

Avant de rejeter cette anecdote comme fabuleuse, il faut voir si l'on ne peut l'expliquer par des moyens naturels.

On peut inférer de la circonstance qui amena leur aveu, que les hommes d'armes dont il s'agit dans le rapport précédent, appartenaient au roi Charles. Des prisonniers anglais ou bourguignons (car il faudrait les supposer tels en rejetant la première hypothèse) se seraient-ils empressés de révéler à un Français, sans qu'on le leur demandât, une aventure peu honorable pour eux, et d'un fâcheux augure pour leur parti ? On ne peut guère les supposer ennemis du roi, sans placer la scène dans un pays de l'obéissance anglaise ou bourguignonne ; il n'est pas vraisemblable qu'ils eussent tenté une pareille entreprise sur les terres françaises, dans l'espoir d'un butin assurément bien léger ; on ne s'aventure pas sans un puissant motif dans un pays ennemi, où le costume, l'accent et le langage peuvent vous trahir à chaque pas, et multiplient autour de vous les plus grands périls ; c'est tout au plus ce que ces hommes d'armes auraient pu faire s'il se fût agi d'enlever l'argent destiné à la solde des trou-

---

(1) Déposition de frère Séguin, docteur, etc.

pès du parti contraire , ou quelque trésor considérable. Or, tant que Jeanne fut en pays ennemi , elle dut cacher et son sexe et l'objet de son voyage ; nous voyons même par les dépositions , qu'elle ne déclara publiquement son dessein qu'à Gien. Donc , les hommes d'armes *ennemis* qui auraient voulu l'attaquer , n'auraient point su qui ils avaient voulu dépouiller ; donc ils n'auraient pas pu dire depuis à maître Pierre de Versailles , en supposant qu'ils eussent eu occasion de s'entretenir avec ce docteur : Nous voulûmes un jour surprendre *la Pucelle*. Poussons plus loin la chose : admettons que ces hommes d'armes *ennemis* eussent appris , quelque temps après , cette aventure , et par le plus grand hasard du monde , le nom et le sexe de l'individu qu'ils avaient voulu dépouiller , nous expliquerons bien comment ils auront pu désigner Jeanne d'Arc à maître Pierre de Versailles , mais nous n'en serons pas plus avancés quant au fait même ; il faudra toujours recourir au miracle pour l'expliquer.

En supposant au contraire que cette aventure ait eu lieu sur les terres françaises , et que ce furent des soldats du parti du roi Charles qui tentèrent de dépouiller Jeanne d'Arc et ses compagnons , tout se conçoit et s'explique avec une égale facilité. Or les désordres auxquels se livraient impunément , même en pays ami , les

troupes du roi Charles , désordres attestés par les historiens, ne justifient que trop cette supposition.

Dès lors ces hommes d'armes avaient pu rencontrer Jeanne à Gien ou dans quelque autre ville française , et lui avoir entendu raconter les circonstances miraculeuses de sa mission. Lorsqu'ils formèrent le projet de la dépouiller, sans doute ils n'ajoutaient pas foi à ces merveilles ; mais, au moment d'exécuter leur coupable entreprise, ces hommes du quinzième siècle purent sentir quelque remords, se rappeler les paroles prophétiques, les regards célestes, l'air inspiré de cette jeune fille, en être vivement frappés, et ne plus éprouver que du trouble et de l'hésitation. Il n'en fallait pas davantage pour effrayer de plus en plus des imaginations superstitieuses. Ils durent regarder cette hésitation et ce trouble comme un avis du ciel ; et dès ce moment une terreur profonde put les enchaîner à la place où ils s'étaient cachés.

On ne peut tirer aucun argument contre la vérité de cette anecdote, du silence de Jean de Metz et de Poulengy sur une circonstance aussi remarquable de leur voyage ; car ils devaient avoir ignoré le danger qu'ils avaient couru, et ne pouvaient parler de ce qu'ils ne savaient pas.

Jeanne poursuivit son voyage, et arriva à Fier-

bois (1), village de Touraine, où était une église dédiée à Sainte-Catherine, et célèbre par les pèlerinages dont elle était l'objet depuis une longue suite d'années. La rencontre d'un habitacle sacré, dédié à l'une de ses célestes protectrices, ne pouvait manquer de faire impression sur l'esprit de Jeanne d'Arc, qui, ne se trouvant plus qu'à cinq ou six lieues de Chinon, pouvait se considérer comme parvenue au terme de son voyage. Déterminée à s'arrêter en ce lieu, elle envoya de là au roi une lettre portant en substance « qu'elle désirait savoir si elle devait entrer dans » la ville où il était; qu'elle avait bien cheminé l'espace de cent cinquante lieues pour venir » vers lui, à son secours; et qu'elle savait beaucoup de choses qui lui seraient agréables (2). » Jeanne a cru se rappeler que cette lettre contenait en outre « qu'elle reconnaîtrait bien le roi entre tous les autres (3). »

On pense bien que l'église de Sainte-Catherine ne tarda pas à être visitée par la jeune inspirée. Elle poussa la dévotion jusqu'à y entendre trois messes en un jour (4).

Jeanne reçut probablement du roi une réponse favorable; car elle quitta bientôt Fierbois, arriva

---

(1) Interrogatoire du 27 février 1430.

(2-3-4) *Ibid.*



Jeudi  
24 février  
1428 v. st.,  
1429 n. s.

à Chinon le même jour, avant l'heure de midi (1), et se logea dans une hôtellerie (2), « chieux une » bonne femme, près du chastel de Chinon (3). »

Malgré tous les détours que ses compagnons lui avaient fait prendre pour éviter les places ennemies, elle n'avait mis que onze jours à accomplir ce voyage (4). Poulengy s'accorde à dire avec elle qu'il ne leur arriva aucun accident sur la route, et qu'ils rencontrèrent peu de difficultés et d'obstacles (5) : chose sans doute fort extraordinaire en pays ennemis, à la fin de l'hiver, dans une route de cent cinquante lieues, coupée d'une infinité de rivières profondes, et qu'on regarda aisément comme surnaturelle et miraculeuse (6).

(1) Interrogatoire du 22 février 1430.

(2) *Ibid.*

(3) Interrogatoire du 13 mars 1430.

(4) Dépositions de J. de Metz et de Bertr. de Poulengy.

(5) Interrogatoire du 27 février 1430; déposition de Poulengy.

(6) Déposition de Simon Charles, président en la chambre des comptes.

## LIVRE II.

Depuis l'arrivée de Jeanne d'Arc auprès du Roi, jusqu'à son départ pour Orléans.

---

LE moment où Jeanne d'Arc arriva à la cour était précisément celui où des promesses merveilleuses, telles que celles qu'elle apportait au roi, devaient être le plus favorablement accueillies. Orléans, dernier rempart de la monarchie, ne résistait encore que pour échapper par la destruction au déshonneur, et il n'y avait aucun moyen de le secourir (1). Le roi Charles n'avait plus ni argent ni troupes à opposer à ses ennemis. La dame de Boulogne, qui était alors dans la ville de Bourges, auprès de la reine, rapporte « qu'en » ce temps-là, il y avait dans ce royaume, » spécialement dans les parties obéissantes au » roi, tant de calamités et si grande pénurie d'argent, que c'était pitié. Si bien que les sujets » fidèles au roi étaient près de s'abandonner au » désespoir. Et le sait celle qui parle, parce que

24 février  
1428 v. st.,  
1429 n. st.

---

(1) Déposition de Marguerite la Touroulde, veuve de Renaut de Boulogne, conseiller du roi.

» son mari était alors receveur général : lequel ,  
 » en ce temps-là, tant de la pécune du roi, que  
 » de la sienne propre, n'avait en tout chez lui  
 » que quatre écus (1). — Le roi et les sujets  
 » de son obéissance n'avaient plus nul espoir, et  
 » tous s'attendaient à prendre la fuite (2). —  
 » Tout était désespéré, et on ne se flattait de  
 » recevoir aucun secours, à moins qu'il ne fût  
 » envoyé de Dieu (3). »

D'anciennes prophéties, des prédictions récentes, annonçaient l'envoi d'une vierge au secours de la France. J'ai rapporté celles qui couraient depuis long-temps dans le pays même de Jeanne d'Arc : ce qui suit n'est pas moins remarquable. Robert Thibault, *écuyer de l'écuyerie du roi*, assure avoir entendu dire à l'évêque de Castres, en son vivant confesseur du roi, « qu'il avait  
 » vu autrefois en écrit qu'une certaine fille de-  
 » vait venir, qui secourrait le roi de France (4). »  
 Un des juges de Jeanne d'Arc déclare « qu'autre-  
 » trefois, dans un certain livre, où était racontée

(1) Déposition de Marguerite la Touroulde, veuve de Renaut de Bouligny, conseiller du roi.

(2) Déposition de frère Séguin, doyen de la Faculté de théologie de l'université de Poitiers.

(3) Déposition de maître Jean Barbin, avocat du roi en sa cour de parlement.

(4) Déposition de Robert Thibault, écuyer de l'écuyerie du roi.

» la profession de Merlin, il avait trouvé écrit  
» qu'une certaine fille devait venir de certain  
» Bois-Chenu (*nemore canuto*), des parties de  
» Lorraine (1). » Nous apprenons du comte de  
Dunois que cette prédiction était contenue en  
quatre vers, et portait en substance « qu'une  
» fille viendrait du Bois-Chenu, et chevaucheroit  
» sur le dos des architenans (*architenentium*),  
» et contre eux (2). » On croyait que ce mot, *ar-*  
*chitenans*, signifiait *les guerriers armés de l'arc*,  
et l'on en faisait l'application aux Anglais, ha-  
biles à manier cette arme perfide. Je n'ai point  
trouvé cette prédiction dans les livres attribués à  
Merlin, mais je n'ai pas collationné tous les ma-  
nuscripts de ses prophéties que renferment nos  
bibliothèques, lesquels présentent beaucoup de  
variantes. D'ailleurs Dunois prétend qu'elle fut  
montrée au comte de Suffolck, prisonnier (3),  
après la prise de Jargeau et la bataille de Patay :  
aurait-on osé présenter une prédiction inventée  
après coup à cet Anglais qui, selon l'esprit du  
temps, devait savoir à peu près par cœur ce que  
renfermaient les livres du prophète britannique ?  
Il était d'autant plus inutile d'inventer cette pro-

---

(1) Déposition de Pierre Miger, prieur de Longueville.

(2) Déposition de Jean, comte de Dunois, et de Longueville.

(3) Déposition du comte de Dunois.

phétie , que le livre de Merlin en contient plusieurs autres , très - étendues et très - détaillées , qu'on pouvait , avec autant de facilité et de vraisemblance , appliquer non - seulement à l'avènement de la Pucelle , mais à tout ce qui s'était passé en France , et devait s'y passer encore , depuis l'usurpation des Anglais jusqu'à leur expulsion du royaume (1).

Enfin , une femme nommée Marie d'Avignon , qui se mêlait de prédire l'avenir , s'était présentée précédemment au roi , prétendant avoir eu des révélations touchant l'état de désolation où le royaume était réduit , et lui avait-dit que la France avait encore beaucoup à souffrir , et devait éprouver de très - grandes calamités ; elle avait ajouté , qu'entre autres visions , une grande quantité d'armes ( *multas armaturas* ) lui avaient été présentées : imaginant qu'elles lui étaient destinées , elle avait été saisie d'une grande frayeur ; mais il lui avait été dit qu'elle se rassurât ; que ces armes n'étaient pas pour elle , mais pour une fille qui viendrait plus tard , et qui délivrerait la France de ses ennemis (2).

---

(1) Voyez ces prophéties dans le livre de la Profession de Merlin , Bibliot. du Roi , n° 177 ( manuscrit du quatorzième siècle , c'est-à-dire , ayant cent ans d'antériorité sur les événemens qu'elles semblent annoncer ) , feuilles 3 , 4 , 25 , 26 et 55.

(2) Déposition de maître Jean Barbin , avocat du roi.



Il est à propos de remarquer que le témoin qui rapporte ce fait, le tenait de maître Jean Erault, professeur de théologie, qui les racontait à l'époque de la venue de Jeanne d'Arc à la cour, et qui, disait-il, « croyait fermement que ladite » Jeanne était celle dont ladite Marie d'Avignon » avait parlé (1). »

Jeanne d'Arc rapporte que lorsqu'elle fut arrivée auprès du roi, quelques personnes lui demandèrent s'il n'y avait pas dans son pays un bois appelé le *Bois - Chesnu*, parce que, disaient-elles, il existait des prophéties qui assuraient qu'une fille viendrait des environs de ce bois, et « ferait des merveilles. » Jeanne assure, au reste, qu'elle n'ajouta pas foi à ce récit (2).

Avant de passer plus loin, et pour achever de réunir sous un même point de vue tout ce qui peut servir à donner une juste idée de l'effet que dut produire l'apparition de cette jeune fille au milieu d'une cour désolée, essayons de tracer ici une image fidèle de sa personne, tant en rassemblant les traits épars dans diverses dépositions, et dans le récit des auteurs contemporains, qu'en consultant les seuls portraits de cette héroïne, dont l'authenticité puisse être, jusqu'à un certain point, justifiée. Peut-être trouverons-nous en

---

(1) Déposition de maître Jean Barbin, avocat du roi.

(2) Interrogatoire du 24 février 1430.

partie dans ces détails, frivoles en apparence, l'explication de la facilité avec laquelle la multitude, et même les plus grands personnages du royaume, crurent aux paroles d'une simple *pastoure*, et partagèrent bientôt son enthousiasme.

Jeanne d'Arc, née en février ou mars 1410 ou 1411, devait avoir dix-sept ou dix-huit ans quand elle arriva à Chinon vers la fin de février 1428 vieux style (il faut toujours se rappeler que l'année ne finissait pas alors au dernier jour de décembre, mais au mois de mars suivant, la veille de Pâques) : c'est aussi l'âge que lui attribue l'auteur d'une chronique du temps (1). Jean d'Aulon, qui la vit peu de temps après son arrivée, ne lui donnait même que seize ans à cette époque (2).

On a plusieurs raisons de croire que Jeanne d'Arc était d'une taille élevée.

Guillaume Guasche, seigneur italien, qui l'avait vue à la cour de Charles VII, rapportait qu'elle était *de taille médiocre* (3). Ce gentilhomme n'avait guère pu la voir qu'en habit d'homme, puisqu'elle n'a que bien rarement quitté cet habit jusqu'au jour où on lui persuada,

(1) Chronique sans titre, insérée dans le recueil de Godefroi sous celui d'Histoire de la Pucelle d'Orléans.

(2) Sa déposition.

(3) Philippe de Bergame, en son livre, *De claris mulieribus*, cap. CLVII.

à Rouen, de s'en dépouiller (1). Or, pour ne point paraître fort petite, pour paraître *d'une taille médiocre* sous des habits d'homme, il faut qu'une femme soit grande pour son sexe. Il n'est personne qui n'ait pu en faire l'observation.

Deux faits viennent à l'appui de ma conjecture. J'ai déjà rapporté que Jeanne d'Arc voulant partir seule du Petit-Burey, s'était revêtue des habits de son oncle (2). Dans la suite, elle fit présent à Jean Morel d'un vêtement qu'elle avait porté (3). Pour que les habits de Laxart allassent à Jeanne d'Arc, et pour que ceux de Jeanne d'Arc pussent aller à Jean Morel, il faut supposer ou que ces deux hommes étaient de bien petite taille, ou que Jeanne d'Arc était fort grande pour son sexe.

Elle était très-forte, mais parfaitement faite, et avait les membres très-bien proportionnés (4); sa taille était même extrêmement fine (5); son sein paraissait fort beau (6) : en un mot, « elle » estoit jeune fille, belle, et bien formée (7).

---

(1) « Toujours estoit armée, ou autrement en habit » d'homme. » (Alain Chartier, Histoire de Charles VII.)

(2) Déposition de Durand Laxart.

(3) Déposition de J. Morel.

(4) Chronique sans titre; Philippe de Bergame, *De claris mulieribus*, cap. CLVII, d'après le témoignage de Guillaume Guasche; déposition de Jean d'Aulon.

(5) Déposition de Guillaume de la Chambre, maître ès-arts et en médecine.

(6) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(7) Déposition de Jean d'Aulon.

Guillaume Guasche rapportait qu'elle avait les cheveux noirs (1), ce qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec la teinte que présentent les portraits que nous possédons de la Pucelle. Voici le détail de ses traits d'après l'un de ces tableaux dont je me réserve d'établir plus tard l'authenticité.

Elle avait le front moyen, les yeux grands, fendus en amande; les prunelles de cette couleur indécise entre le vert et le brun, qui est particulière aux brunes-claires; le regard mélancolique et d'une douceur inexprimable; ses sourcils finement dessinés ne s'étendaient ni en arc parfait, ni en ligne trop horizontale; une légère inflexion se faisait sentir au milieu, et leur donnait un caractère infiniment touchant; son nez était droit et bien fait, un peu mince, et d'une juste longueur; sa bouche était extrêmement petite, ses lèvres fines et vermeilles; le creux formé entre le menton et la lèvre inférieure était fortement marqué; le menton était fort petit, et peut-être un peu trop pointu. Elle avait, au reste, le tour du visage beau, le teint uni et d'une extrême blancheur. Ses cheveux, *d'un beau chatain*, et dont elle avait une grande quantité, étaient rejetés en arrière au-dessus de ses tempes, tombaient avec grâce autour d'un cou blanc et bien proportionné, et ne dépassaient pas ses épaules;

---

(1) Philippe de Bergame, *De claris mulieribus*, cap. CLVII.

ils étaient, à peu de chose près, coupés à la manière des guerriers du temps (1). La candeur, l'innocence virginale, une pureté angélique, quelque chose de rêveur, et une teinte de tristesse, formaient le caractère général de sa physionomie (2).

Dans le même tableau, ses mains sont bien faites, quoique les formes en soient plutôt *nerveuses* qu'arrondies; ses doigts paraissent longs et effilés.

Elle avait la voix douce et la parole insinuante (3). Un gentilhomme de son pays assure, en outre, qu'elle s'exprimait très-bien (*multum benè loquebatur* (4)). On remarquait en elle un si grand sens et tant de circonspection, qu'on eût dit qu'elle avait été élevée dans une cour bien réglée, où eussent régné la sagesse et la prudence (5).

Elle montait à cheval, et portait une lance avec autant d'adresse et de grâce qu'aurait pu faire le meilleur chevalier (6).

(1) C'est ce que rapporte aussi le Journal d'un bourgeois de Paris, et ce dont on lui fait exprimer le repentir dans la fausse abjuration qu'on lui attribue dans le procès de Rouen.

(2) Voyez, au commencement du premier volume, la gravure d'après ce portrait, que le hasard a mis en ma possession.

(3) Philippe de Bergame, d'après Guillaume Guasche, lieu cité.

(4) Déposition d'Albert de Urchiis, chevalier.

(5) Philippe de Bergame.

(6) Dépositions de Marguerite la Touroulde, du duc



Enfin, une particularité très-remarquable semblait, en achevant de l'élever au-dessus de l'ordre commun, rendre manifestes les desseins de Dieu à son égard. Femme par la douceur, la pudeur et la modestie, mais exempte de la plupart des faiblesses attachées à son sexe, elle n'était point non plus assujettie à ce tribut régulier et incommode qui, plus encore que les lois et les usages, interdit en général aux femmes les fonctions que les hommes se sont attribuées (1).

Jeanne d'Arc ne fut pas accueillie légèrement (*de levi*) par le malheureux Charles VII (2). On assure même qu'au premier abord (*primâ facie*) il n'avait pas voulu ajouter foi à ses promesses (3). A la nouvelle de son arrivée, il avait été vivement débattu au conseil s'il l'entendrait ou non (4), et s'il pouvait licitement (*licitè*) la recevoir (5) (délibération bien tardive, s'il est vrai que Baudricourt eût reçu une lettre de Charles VII, qui l'autorisait à envoyer cette jeune fille

d'Alençon, etc. ; lettre de Guy IV, sire de Laval, à ses mère et grand'mère.

(1) Déposition de Jean d'Aulon.

(2) Déposition de Guillaume de Ricarville.

(3) Déposition de maître Jean Barbin.

(4) Déposition de Simon Charles, président en la chambre des comptes.

(5) Déposition de Guillaume de Ricarville.

à la cour) ; et il avait été décidé qu'elle serait d'abord interrogée et examinée par des prélats (1) nommés par le Roi. On ne dit point si ces commissaires vinrent visiter Jeanne dans l'hôtellerie où elle était logée, ou s'ils la firent amener devant eux, dans quelque autre lieu choisi pour cette entrevue.

Jean de Metz et Bertrand de Poulengy présentèrent Jeanne d'Arc *aux conseillers et gens du roi* (ils désignent sans doute par là les commissaires ci-dessus désignés), qui lui firent beaucoup de questions (2), et lui demandèrent, entre autre choses, dans quel dessein elle était venue à Chinon, et ce qu'elle prétendait (3) : mais elle ne voulut d'abord leur rien répondre, sinon qu'elle avait à parler au roi (4). Pressée *de la part du roi* de faire connaître l'objet de sa mission, elle dit enfin qu'elle avait deux choses à accomplir de la part du roi des cieux : la première, de faire lever le siège d'Orléans ; la seconde, de conduire le roi à Reims pour l'y faire sacrer et couronner (5).

(1) Dépositions de Simon Charles, de Guillaume de Ricarville, de Jean, duc d'Alençon, et de J. Barbin, avocat du roi au parlement.

(2) Dépositions de J. de Metz et de Poulengy.

(3) Déposition de Simon Charles.

(4-5) *Ibid.*

Le résultat de cette première conférence fut que les opinions se trouvèrent très-partagées. Quelques-uns des conseillers du roi soutenaient que le roi ne devait ajouter aucune foi aux paroles de cette jeune fille et, d'autres, que, puisqu'elle se disait envoyée de Dieu, et prétendait avoir quelque chose à dire au prince, il devait au moins l'entendre (1). Charles, qui flottait indécis entre ces avis opposés, résolut de la faire examiner encore (2), et d'envoyer dans son pays natal, s'informer de sa vie, de son caractère et de ses mœurs (3).

Cependant, comme il ne paraissait pas convenable de laisser cette jeune fille dans l'hôtellerie où elle était descendue, on lui assigna pour logement une tour du château du Couldray (4). Jean seigneur de Gaucourt, capitaine de Chinon, et grand-maître de la maison du roi, mit auprès d'elle, pour la servir et lui tenir compagnie, un jeune gentilhomme de quatorze à quinze ans, nommé Louis de Contes, qui fut depuis seigneur de Nouyon et de Rengles (5). Pendant le temps qu'il resta enfermé avec Jeanne d'Arc dans cette

---

(1) Déposition de Simon Charles.

(2) *Ibid.*

(3) Déposition de Jean Barbin.

(4) Déposition de Louis de Contes.

(5) *Ibid.*

tour, Louis de Contes rapporte qu'il passait une partie de la journée à converser avec la jeune vierge; mais que, lorsque la nuit venait, des femmes le remplaçaient auprès d'elle. Il se rappelait que pendant plusieurs jours, des hommes d'un haut rang vinrent parler à cette jeune fille : comme il se retirait quand ils entraient, il n'a pu savoir ce qu'ils lui disaient, et il ne pouvait même dire qui ils étaient. Au reste, il aperçut souvent Jeanne d'Arc humblement agenouillée, et, à ce qu'il lui semblait, quoiqu'il ne pût l'entendre, adressant à Dieu de ferventes prières. Quelquefois, en priant ainsi, elle pleurait (1).

J'ai dit que la nouvelle de son passage à Gien, et des promesses qu'elle annonçait devoir accomplir, était venue jusque dans Orléans, et y avait causé une surprise mêlée d'espérance. Dunois, « qui avait la garde de ladite cité, et était lieutenant-général du roi en fait de guerre », voulant savoir exactement ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans les récits confus qu'on en faisait, envoya au roi, pour s'en assurer, le seigneur de Villars, alors sénéchal de Beaucaire, et Jamet de Tillay ou de Tilloy, qui fut depuis bailli de Vermandois (2).

---

(1) Déposition de Louis de Contes.

(2) Déposition de Jean, comte de Dunois et de Longueville.

Les nouveaux examens qu'on fit subir à la Pucelle lui furent de plus en plus favorables : on ne trouvait rien dans ses manières, dans son langage et dans ses habitudes, qui pût rendre ses mœurs suspectes, ou faire soupçonner sa sincérité (1).

Toutes ces précautions prises , tous ces renseignemens obtenus, ce ne fut toutefois qu'avec beaucoup de difficulté , qu'il fut enfin décidé que le roi donnerait audience à la Pucelle (2).

27 février  
1428 v. st.,  
1429 n. st.

C'était le troisième jour de son arrivée ; car on avait débattu la chose pendant deux jours entiers (3).

Un événement fort extraordinaire sembla arriver tout exprès ce jour-là , pour forcer les esprits les plus incrédules à croire à la mission céleste de cette jeune fille. Au moment où elle entrait dans la demeure royale , un homme à cheval , qui la vit passer , demanda à quelqu'un : « Est-ce pas là la Pucelle ? » Comme on lui répondait affirmativement , il dit , en reniant Dieu , sorte de jurement alors en usage parmi les gens de guerre (4), que s'il l'avait seulement une nuit,

(1) Déposition de Guillaume de Ricarville.

(2) Déposition de Simon Charles.

(3) Déposition de Jean, comte de Dunois.

(4) *Jarnidieu, jarni*, juremens encore aujourd'hui en usage parmi le peuple ; ils n'ont pas d'autre étymologie : ce sont des contractions de ces mots : *Je renie Dieu*.



elle ne le quitterait pas vierge. Jeanne d'Arc l'entendit, et retournant la tête : « Ha, en nom Dieu, « tu le renyes, » dit-elle, « et se, es si prest de » ta mort ! » Environ une heure après, cet homme tomba dans l'eau et s'y noya (1).

Les personnages qui avaient été d'une opinion opposée (et c'étaient les plus grands de la cour) à ce que Jeanne fût admise auprès du Roi, n'avaient pas encore perdu l'espoir de le faire renoncer à cette résolution : ils revinrent à la charge avec une nouvelle force, et lui présentèrent tant d'objections spécieuses, que Charles, au moment où Jeanne d'Arc, mandée par ses ordres, entra dans le château de Chinon, retomba dans sa première irrésolution, et allait peut-être la renvoyer sans lui parler, s'il ne lui eût été représenté que Robert de Baudricourt lui avait écrit qu'il lui envoyait cette femme ; qu'elle lui avait été amenée à travers les pays occupés par ses ennemis ; et que pour arriver jusqu'à lui, elle avait traversé à gué, presque miraculeusement, une infinité de fleuves et de rivières profondes (2). Frappé de cette considération, Charles ordonna qu'elle fût admise auprès de lui (3).

Ce furent probablement les mêmes person-

---

(1) Déposition de frère Jean Pasquerel.

(2) Déposition de Simon Charles.

(3) *Ibid.*

nes qui s'étaient montrées contraires à la Pucelle, qui suggérèrent au roi le stratagème suivant, dont il se servit pour l'éprouver. A l'instant où l'on vint l'avertir que Jeanne d'Arc approchait, il se retira à l'écart (1), pour voir si elle ne prendrait pas quelque autre pour lui, ce qui, dans l'opinion des assistans, eût été la preuve qu'elle n'était pas éclairée de l'esprit de Dieu.

C'était l'après-dîner (2), sans doute même à une heure déjà avancée. Cinquante torches éclairaient l'appartement (3); « plusieurs seigneurs, » pompeusement vestus, et richement, plus que » n'estoit le roy (4), » et plus de trois cents chevaliers (5) de haute naissance, étaient réunis dans la salle où Jeanne d'Arc fut introduite.

Parmi les personnes présentes, se trouvaient Jean, seigneur de Gaucourt, grand-maître de la maison du roi, dont nous avons la déposition (6), et les envoyés du bâtard d'Orléans, Villars et Jamet de Tilloy (7).

Une chronique du temps rapporte que Jeanne d'Arc dit, en entrant, à ceux qui la conduisaient,

(1) Déposition de Simon Charles.

(2) Interrogatoire du 22 février 1430.

(3) Interrogatoire du 27 février.

(4) Jean Chartier, Histoire de Charles VII.

(5) Interrogatoire du 27 février.

(6) Déposition de Jean de Gaucourt, etc.

(7) Déposition de Jean, comte de Dunois, etc.

« qu'on ne la deceust point, et qu'on luy mon-  
 » trast celluy auquel elle devoit parler (1). »  
 Ces paroles semblent en contradiction avec ce  
 que Jeanne d'Arc rapporte, qu'en écrivant de  
 Fierbois au roi, elle lui avait proposé elle-même  
 cette épreuve : mais il faut se rappeler qu'elle  
 n'affirmait pas ce fait, n'ayant plus qu'un souve-  
 nir confus de sa lettre (2).

Jeanne fut introduite par le comte de Vendôme (3). Jean Chartier, auteur contemporain, prétend qu'elle s'avança avec autant d'aisance, et en observant aussi bien les cérémonies d'usage, que si elle eût été nourrie à la cour (4). Jean, seigneur de Gaucourt, dit qu'elle se présenta avec beaucoup d'humilité et de simplicité, *comme une pauvre petite bergerette* (5).

Jeanne distingua le roi au milieu de la foule (6) : ses voix, dit-elle, le lui firent connaître (7). Elle

(1) Chronique sans titre, imprimée dans le recueil de Godefroy, sous celui d'Histoire de la Pucelle.

(2) Interrogatoire du 27 février 1430.

(3) Déposition de frère Jean Pasquerel.

(4) J. Chartier, Hist. de Charles VII.

(5) Déposition de Jean, seigneur de Gaucourt, grand maître de la maison du Roi.

(6) Interrogatoire du 22 février; dépositions de Simon Charles et de Husson le Maistre; Chronique sans titre, déjà citée; Jean Chartier, Hist. de Charles VII; Journal du siège d'Orléans, et un grand nombre d'auteurs contemporains.

(7) Interrogatoire du 22 février.

s'avança vers lui, le salua humblement (1), et lui dit, en s'agenouillant (2) selon l'usage (3), et en l'embrassant par les jambes (4) : « Dieu vous » doint (*donne*) bonne vie, gentil roi ! — Ce ne » suis-je pas qui suis roy, Jehanne », répondit Charles VII ; et, lui montrant un des seigneurs de sa suite, il ajouta : « Voici le roi. » Mais Jeanne, sans se déconcerter, lui répliqua : « En » mon Dieu, gentil prince, c'estes vous, et non » aultre (5) ! » Charles vit bien alors qu'il était inutile de dissimuler plus long-temps, et, sans doute ébranlé par le succès de cette première épreuve, il se sentit plus disposé à l'entendre. « Tres noble seigneur daulphin », reprit-elle avec modestie, « je viens et suis envoyée de la » part de Dieu pour prêter secours à vous et au » royaume (6). » Elle ajouta qu'elle voulait aller faire la guerre aux Anglais (7). Selon d'autres, le roi lui demanda d'abord son nom, et elle lui répondit en ces termes : « Gentil daulphin, j'ay » nom Jehanne la Pucelle ; et vous mande le roy » des cieulz par moi que vous serez sacré et

(1) Déposition de Simon Charles.

(2) Edmont Richer, Hist. de la Pucelle.

(3) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

(4) Edmont Richer, Hist. de la Pucelle.

(5) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

(6) Déposition de Jean, seigneur de Gaucourt.

(7) Interrogatoire du 28 février 1430.

» couronné en la ville de Reims, et serez lieu-  
» tenant du roy des cieux, qui est roy de Fran-  
» ce (1). » Le roi la tira à part, et s'entretint  
fort long-temps avec elle : tandis qu'elle parlait,  
les spectateurs voyaient la satisfaction se peindre  
sur la figure du prince (2). Jeanne a raconté de-  
puis à son aumônier qu'après avoir répondu à  
un grand nombre de questions que le roi lui  
avait adressées, elle avait ajouté : « Je te dis de  
» la part de messire, que tu es vray heritier de  
» France et filz du roy. Et il m'envoye à toi  
» pour te conduire à Reims, afin que tu y re-  
» çoives ton couronnement et ton sacre, si tu  
» le veux (3). »

Beaucoup d'historiens ont parlé de la révéla-  
tion faite par Jeanne d'Arc à Charles VII, d'une  
chose que lui seul pouvait connaître ; et divers  
témoignages venaient à l'appui de cette assertion ;  
mais jusqu'à ce qu'on eût découvert dans l'ou-  
vrage de N. Sala, resté manuscrit (4), des détails  
relatifs à cette particularité, qui semblent devoir  
faire cesser toute incertitude à cet égard, on était  
réduit à des conjectures plus ou moins appro-

---

(1) Déposition de frère Jean Pasquerel.

(2) Déposition de Simon Charles.

(3) Déposition de frère Jean Pasquerel.

(4) N. Sala, Exemples de hardiesse de plusieurs roys et  
emperceurs, manuscrits français de la Bibl. du Roi, n° 180.



chantes de la vérité, sur ce que cette chose pouvait être ; et les paroles de Jeanne d'Arc, que je viens de rapporter plus haut, et qui auraient dû mettre sur la voie, n'étaient pas remarquées comme elles devaient l'être.

Jeanne, comme on le verra par la suite, refusa toujours d'entrer à cet égard dans aucun détail : elle se contenta long-temps de répondre à ceux qui l'interrogeaient « qu'elle avait donné au roi » des signes clairs et évidens de sa mission (1). » Pressée de dire si ç'avait été devant témoins, elle répondit que le roi et elle étaient seuls, « quoi- » qu'il y eût beaucoup de gens assez près de » là (2) ; » ce qui s'accorde fort bien avec ce que j'ai dit plus haut, d'après la déposition d'un témoin, que le roi l'avait tirée à part pour s'entretenir en particulier avec elle. Accablée de questions indiscrettes, elle eut enfin recours à une allégorie, qui loin d'éclaircir la chose, l'environnait d'une plus grande obscurité. Une chronique du temps dit que Jeanne « avoit declairé au roy, » en secret, present son confesseur et peu de ses » secrets conseilliers, ung bien qu'il avoit fait, » dont il fut fort esbahy, car nul ne le pouvoit » sçavoir sinon Dieu et luy (3). » Une autre rap-

---

(1) Interrogatoire du 27 février 1430.

(2) Interrogatoire du 1^{er} mars 1430.

(3) Journal du siège d'Orléans.

» porte « qu'ung jour, elle voulut parler au roy en  
 » particulier, et lui dit : Gentil daulphin, pour-  
 » quoy ne me croyez vous ? Je vous dis que Dieu  
 » a pitié de vous, de votre royaulme, et de votre  
 » peuple ; car saints Louys et Charlemagne sont  
 » à genoux devant luy, en faisant prieres pour  
 » vous ; et je vous diray, s'il vous plaist, telle  
 » chose, qu'elle vous donnera à congnoistre que  
 » me devez croire. Toutesfois elle fut contente  
 » que quelque peu de ses gens y fussent ; et, en  
 » la présence du duc d'Alençon, du seigneur de  
 » Treves, de Christoffe de Harcourt, et de mais-  
 » tre Gerard Machet, son confesseur, lesquelz  
 » il fit jurer, à la requeste de ladite Jehanne  
 » qu'ilz n'en reveleroient ny diroient rien, elle  
 » dit au roy *une chose de grand*, qu'il avoit faite  
 » bien secrette, dont il fut fort esbahy (1). »  
 D'Aulon, sénéchal de Beaucaire, dont j'ai déjà cité  
 le témoignage, veut sans doute parler de cette  
 révélation mystérieuse, lorsqu'il s'exprime ainsi  
 dans sa déposition : « Après ladite présentation,  
 » parla ladite Pucelle au roy nostre sire secrete-  
 » ment, et luy dit aucunes choses secretes, quel-  
 » les il ne scet (2). »

---

(1) Chronique sans titre, imprimée dans le recueil de Godfroy, sous celui d'Histoire de la Pucelle.

(2) Déposition de Jean d'Aulon, chevalier, seigneur de Beaucaire. Ce témoin met ce fait après l'examen de Poitiers, mais sa mémoire peut l'avoir trompé.

N. Sala est le seul auteur du temps qui s'explique à ce sujet d'une manière positive. Comme cet objet a long-temps exercé la curiosité des érudits, je crois devoir transcrire en entier son récit, dont les circonstances ne sont pas indifférentes, parce qu'elles servent à fixer le degré de confiance qu'on peut avoir dans le rapport de l'historien.

« Après que le roy Charles VII fut mis si bas », dit-il, « qu'il n'avoit plus où se retirer, sinon à » Bourges, et en quelque chasteau à l'environ, » Notre Seigneur luy envoya une simple Pucelle, » par le conseil de laquelle il fut remis en son » entier et demoura seul paisible. Et, pour » ce que, par adventure, il seroit malaisé à entendre à aulcunes gens que ce roy adjousta foy » aux paroles d'icelles, saichez qu'elle luy fait » ung tel messaige de par Dieu, où elle luy declaira ung secret enclos dedens le cueur du roy, » de telle sorte qu'il ne l'avoit de sa vie à nulle » creature revelé, fors à Dieu, en son oraison. » Et pour ce que, quant il ouyt les nouvelles » qu'icelle Pucelle luy dist à part, qui ne voient estre par elle sceues, sinon d'une inspiration divine, alors il mit toute sa conduite » et sa ressource entre ses mains..... J'ay appris » ce que je dis par ce moien. Il fut vray qu'environ l'an 1480, j'estois de la chambre du gentil » roy Charles VIII, que l'on peult bien appeler

» *Hardy* ; car bien le monstra à Fornoue , en re-  
» venant de la conquete de son royaulme de  
» Naples , quant , seulement accompaigné de  
» sept mille François , il deffit soixante mille  
» Lombards , dont les ungs furent tuez et les au-  
» tres fouirent. Le gentil roy espousa madame  
» Anne , duchesse de Bretagne , et en eust ung  
» beau filz , qui fut daulphin de Viennois , nommé  
» Charles Rolland ( autres disent *Orland* ), nez  
» dedens le Plessis - les - Tours. Là mesme fut  
» nourry par le commandement du roy , sous le  
» gouvernement de tres noble ancien chevalier ,  
» son chambellan , nommé messire Guillaulme  
» Gouffier , seigneur de Boisi , qui fut par luy  
» choisi entre tous les seigneurs du royaulme ,  
» pour ung... et loyal preudhomme. A ceste cause  
» il luy voulut mectre son filz entre les mains ,  
» comme à celuy en qui moult se fioit. Avec ce  
» noble chevalier furent mis le seigneur de la  
» Selle-Goyenaut , deux maistres d'hostel , ung  
» medecin , et moy , qui fus son pannetier ; et n'y  
» en eust plus à ce commencement d'estat , fors  
» les dames , et vingt quatre archiers pour sa  
» garde. Par leans je suivois ce bon chevalier  
» monsieur de Boisi , quant il s'esbatoit parmy  
» le parc , et tant l'aimois pour ses grans vertus ,  
» que je ne me pouvois de luy partir. Car de  
» sa bouche ne sortoit que biaux exemples , où  
» je apprenois moult. Il avoit esté en Jherusalem

» et à Sainte Catherine du mont Sinay (*Sinai*),  
 » dont il me contoit plusieurs merveilles ; et aussi  
 » je luy contois du voyage que j'avois faict en  
 » Barbarie, où j'avois veu des choses estranges.  
 » Celluy me conta, entre aultres choses, le secret  
 » qui avoit esté entre le roy (*Charles VII*) et la  
 » Pucelle : et bien le povoit savoir ; car il avoit  
 » esté en sa jeunesse tres aimé de ce roy, tant  
 » qu'il ne voulut oncques souffrir coucher nul  
 » gentilhomme en son lict, fors luy. En cette  
 » grant privaulté que je vous dis, luy conta le  
 » roy les paroles que la Pucelle luy avoit dictes,  
 » telles que vous les verrez cy apres. Il fut vray  
 » que du temps de la grande adversité de ce bon  
 » roy Charles VII, il se trouva si bas, qu'il ne  
 » savoit plus que faire, et ne faisoit que penser  
 » au remede de sa vie. Car, comme je vous ay  
 » dict, il estoit entre ses ennemis encloz de tous  
 » costez. Le roy en ceste extremesme pensée, entre  
 » ung matin en son oratoire (1) tout seul ; et là  
 » il feit une priere à Notre Seigneur, dedens son  
 » cueur, sans prononciacion de paroles, où il luy  
 » requeroit devotement, que *si ainsi estoit qu'il*  
 » *fust vray hoir descendu de la noble maison de*

---

(1) « En son oratoire, au chasteau de Loches, devant  
 » l'image de Notre-Dame-de-Pitié, tenant Nostre Seigneur  
 » entre ses bras, » dit le Maire, Histoire et antiquitez de la  
 ville et duché d'Orléans, pag. 187 de la seconde édition.



» France, et que justement le royaume luy deust  
 » appartenir, qu'il luy pleust le luy garder et def-  
 » fendre, ou, au pis, luy donner grace d'eschap-  
 » per, sans mort ou prison, et qu'il se peust  
 » saulver en Espagne ou en Escosse, qui estoient  
 » de toute ancienneté freres d'armes, amys et al-  
 » liez des roys de France; et, pour ce, avoit il  
 » là choisi son refuge. » Or, c'est cette prière  
 que Jeanne d'Arc rapporta au roi pour lui prou-  
 ver la réalité de sa mission divine (1).

On conçoit maintenant pourquoi Charles VII et Jeanne d'Arc mettaient l'un et l'autre tant d'importance à ne laisser connaître à personne *le secret qui avait été entre eux*. Le doute exprimé par ce prince, dans la prière que je viens de rapporter, sur la légitimité de sa naissance, pouvait singulièrement lui nuire, et fournir contre lui des armes terribles à ses implacables ennemis.

Les paroles de Jeanne d'Arc, rapportées plus

---

(1) N. Sala, Exemples de hardiesse de plusieurs roys et empereurs, déjà cités.

*Nota.* Le sieur Dulys, avocat du roi à la cour des aides, et descendu d'un des frères de la Pucelle, dans l'avis au lecteur qui est à la tête de son Recueil de plusieurs inscriptions pour la statue du roi Charles VII et de la Pucelle d'Orléans, publié en 1613, rapporte que ce fut le jour de la Toussaint 1428, que le roi adressa à la Vierge une prière semblable.

haut : « Je te dis de la part de Messire que tu es » vray heritier de France et filz du roy », avaient un rapport si marqué avec les scrupules secrets de Charles, et avec la prière mentale qu'il avait adressée à Dieu quelque temps auparavant, qu'il ne serait pas surprenant que ce prince en eût été assez frappé pour croire à la mission de Jeanne, quand bien même elle ne se fût pas expliquée d'une manière plus détaillée et plus positive.

Le roi ayant cessé de s'entretenir à part avec la Pucelle, se rapprocha des assistans, et leur dit que cette jeune fille venait de lui dire certaines choses secrètes, que nul ne savait ni ne pouvait savoir, Dieu seul excepté ; et que pour cette raison il avait pris grande confiance en elle (1).

Selon quelques chroniques, ce qui ajouta singulièrement à l'opinion favorable qu'on commençait à prendre des promesses de la jeune prophétesse, ce fut de trouver « qu'elle avoit sceu veritablement le jour et l'heure de la Journée des » Harengs, ainsi qu'il fut trouvé par les lectres » de Baudricourt, qui avoit escript l'heure qu'elle » luy avoit dit, elle estant encore à Vaucouleurs » (2). »

Cependant quelques scrupules pouvaient res-

---

(1) Déposition de frère Jean Pasquerel, qui tenait ce détail de la Pucelle même.

(2) Journal du siège d'Orléans, etc.

ter encore au prince et à ses ministres , attendu les opinions alors répandues ; car ces deux faits , et la prédiction presque aussitôt justifiée relative à l'homme d'armes qui avait renié Dieu en la présence de Jeanne d'Arc , semblaient , à la vérité , prouver que cette jeune fille pouvait deviner les choses secrètes , et prévoir celles qui n'étaient pas encore ; mais rien ne faisait connaître s'il fallait attribuer sa pénétration et sa prescience à l'esprit de Dieu ou au prince des ténèbres. Cette considération détermina le roi à la soumettre à de nouveaux examens (1), et à prendre là-dessus les avis des docteurs les plus célèbres.

En attendant , il jugea à propos de remettre Jeanne à Guillaume Bellier (2), alors maître de sa maison, lieutenant du capitaine ou gouverneur de Chinon (Jean, seigneur de Gaucourt), et qui fut depuis bailli de Troyes (3) : « duquel Bellier

(1) Déposition de Jean de Gaucourt , grand-maître de la maison du Roi.

(2) Un Guillaume Bellier, écuyer, serviteur du duc d'Orléans , avait obtenu du roi d'Angleterre des *lettres de sauf-conduit*, en date du 6 avril 1428, pour se rendre auprès de ce prince , prisonnier en Angleterre. (Voyez *Actes publics de Rymer*, tom. x, pag. 396, édit. de 1727.) Peut-être était-ce le même.

(3) Le seigneur de Gaucourt lui donne ce titre par anticipation , car à l'époque dont il s'agit, c'était Jean de Dinteville qui était bailli de Troyes ; et c'est Antoine de Cha-

» l'épouse était femme de grande dévotion, et  
 » de très-louable renommée (1). »

La nouvelle d'un événement aussi singulier, et accompagné de circonstances si extraordinaires, ne tarda pas à se répandre. Jean, duc d'Alençon, en fut des premiers informé. Ce prince, pris par les Anglais à la bataille de Verneuil, venait de voir enfin briser ses fers au moyen d'une énorme rançon, pour la sûreté de laquelle il avait donné des otages. Il s'amusait à chasser aux cailles, près de Saint - Florent, quand un de ses baillis accourut, et lui annonça qu'une certaine Pucelle venait d'arriver auprès du roi, qui assurait lui être envoyée de la part de Dieu pour mettre en fuite les Anglais, et leur faire lever le siège d'Orléans. Le duc se rendit à Chinon le lendemain, fort curieux de voir la jeune inspirée. En entrant chez le roi, il la trouva s'entretenant avec lui des objets de sa mission. Comme il s'avancait, Jeanne demanda au roi quel était ce seigneur. « C'est le » duc d'Alençon », répondit le roi. « Vous soyez » le tres bien venu », dit alors la Pucelle en s'a-

---

bannes, comte de Dampmartin, qui lui succéda. Guillaume Bellier, seigneur de Cheyelles et de Savary, ne figure comme bailli de Troyes que dans des actes de 1434, 1440, 1445 et 1449. (*Voyez Grosley, Mémoires hist. et crit. pour l'Hist. de Troyes.*)

(1) Déposition de Jean de Gaucourt.

dressant au duc : « plus il y aura de princes du » sang royal de France , et mieux sera (1). »

Ce duc d'Alençon était le fils de Jean surnommé le Sage , premier duc d'Alençon , qui commandait l'avant-garde , en 1415 , à la bataille d'Azincourt ; qui abattit d'un coup d'épée la couronne que Henri V portait sur son casque , et que ce monarque étendit mort à ses pieds (2). Celui dont il s'agit ici se montra long-temps , à l'exemple de son père , le sujet le plus dévoué et le plus fidèle de son prince légitime. En 1426 , les ducs de Bedford et de Bourgogne ayant eu une conférence à Dourlens , résolurent d'aller , avant de se séparer , jusqu'au château du Crotoy , où le duc d'Alençon était retenu prisonnier. Le duc de Bedford lui proposa de le délivrer , et de lui restituer toutes ses terres , s'il voulait faire serment au roi d'Angleterre , et jurer la paix de Troyes , ajoutant « qu'ung refus le feroit demourer en tres grant » dangier tous les jours de sa vie. » Le duc d'Alençon répondit « qu'il estoit ferme en son pro- » pos de non en toute sa vie faire serment contre » son souverain et droicturier seigneur , Charles , » roy de France (3). » Pourquoi faut-il qu'un si

---

(1) Dépositions de Jean , duc d'Alençon.

(2) Villaret , Hist. de France ; Gaillard , Querelle d'Edouard III et de Philippe de Valois.

(3) Villaret , Hist. de France.



beau caractère ne se soit pas toujours soutenu à la même hauteur!

Le lendemain de son arrivée à Chinon, le duc se trouvant à la messe du roi, la Pucelle y vint, et, en apercevant le monarque, s'inclina profondément (1). La messe achevée, le roi la conduisit dans une chambre particulière; il ordonna aux seigneurs de sa suite de se retirer, et ne retint auprès de lui que le duc d'Alençon et le seigneur de la Trémoille. Jeanne adressa alors au roi plusieurs demandes, entre autres, « qu'il offrît son » royaume au roi des cieux, et que le roi des » cieux, après ladite donation, lui ferait comme » il avait fait à ses prédécesseurs, et le remettrait » en son premier état. » Elle dit encore beaucoup de choses dont le témoin dont j'emprunte ces détails avait perdu le souvenir, et elle s'entretint avec le monarque jusqu'à l'heure du dîner (2).

A l'issue de son repas, le roi alla se promener dans les prairies voisines du château de Chinon. Jeanne y vint à cheval, et *courut la lance* avec tant d'adresse et de bonne grâce, que le duc d'Alençon, après l'avoir long-temps contemplée dans cet exercice, lui fit présent d'un beau cheval (3).

---

(1) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(2-3) *Ibid.*

Chaque jour augmentait l'étonnement et l'admiration qu'elle excitait. « C'estoit chose merveilleuse comme elle se comportoit et conduisoit en son fait, avec ce qu'elle disoit et rapportoit luy estre enchargé de la part de Dieu, et comme elle parloit grandement et notablement, veu qu'en aultres choses elle estoit la plus simple bergere qu'on veit oncques (1). »

Villars et Jamet de Tilloy retournèrent à Orléans, pleins de l'enthousiasme que la jeune prophétesse commençait déjà à inspirer. Dunois fit assembler « tout le peuple d'Orléans, qui désiroit beaucoup savoir la vérité de la venue de ladite Pucelle, » pour qu'ils eussent à rapporter publiquement ce qu'ils avaient vu. Ils prirent la parole devant cette nombreuse assemblée, et racontèrent « qu'ils avaient vu ladite Pucelle arriver auprès du roi en la ville de Chinon ; que ledit roi, de prime face, n'avait pas voulu la recevoir, si bien que ladite Pucelle avait été l'espace de deux jours avant qu'on lui permit de venir en la présence dudit roi, malgré que ladite Pucelle persévérât à dire qu'elle venait pour faire lever le siège d'Orléans, et conduire ledit noble dauphin à Reims pour y être sacré,

---

(1) Chronique sans titre.

» requérant instamment *pour cela* compagnie  
» d'hommes, de chevaux, et d'armes (1). »

Cependant les examens continuaient à Chignon. Le duc d'Alençon fut présent à l'un d'eux, où elle fut interrogée par l'évêque de Castres (Christophe de Harcourt), confesseur du Roi, par l'évêque de Poitiers (Guillaume Charpentier), par l'évêque de Senlis (Nicolas Le Grand), par l'évêque de Montpellier, par maître Pierre de Versailles (qui fut depuis évêque de Meaux), par maître Jean Morin (qui avait assisté au concile de Constance), et par plusieurs autres dont le duc ne se rappelait pas les noms. En général il ne lui était resté qu'un souvenir confus de cet interrogatoire. Entre autres choses, il croyait, mais sans pouvoir l'assurer, que Jeanne avait répondu aux prélats, qu'elle venait de la part du roi des cieux, et que des voix célestes lui révélaient habituellement ce qu'elle avait à faire pour exécuter les ordres qu'elle avait reçus de Dieu (2). Jeanne, dinant quelque temps après avec ce prince, et lui rappelant ces examens, lui dit « qu'elle avait été interrogée long-temps et sur » beaucoup de choses, mais qu'elle en savait et

---

(1) Dépôts de Jean, comte de Dunois et de Longueville.

(2) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

» pouvait davantage qu'elle n'en avait dit aux  
 » commissaires (1). »

Enfin, pour ne rien négliger de ce qui pouvait éclairer la conscience du monarque dans une circonstance de cette nature, il fut résolu que Jeanne serait conduite à Poitiers (2), où le parlement français avait été transféré, et où le concours d'un grand nombre de docteurs (l'université de cette ville répandait dès lors un certain éclat et rivalisait avec celle de Paris) semblait promettre de plus grandes lumières. Le roi voulut même s'y rendre en personne (3), afin sans doute de connaître mieux et plus promptement le résultat des nouveaux examens qu'on se proposait de faire subir à cette jeune fille. On assure que chemin faisant, elle dit à ceux qui la conduisaient : « En mon Dieu, je sçay bien que j'auray beaucoup à faire à Poitiers, où on me meine ; mais messires m'aydera. Or, allons, de par Dieu ! car c'estoit sa manière de parler (4). » Les dépositions contenues au procès ne rapportent point ce discours.

(1) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(2) Dépositions de Jean, duc d'Alençon ; de François Garmel, conseiller du roi ; de Simon Charles.

(3) Dépositions de Jean d'Aulon, de Robert Thibault, etc.

(4) Journal du siège d'Orléans ; Chronique sans titre.

Arrivée à Poitiers, Jeanne fut logée chez maître Jean Rabatiau ou Rabateau, avocat du roi au parlement (1).

Messire Jean d'Aulon, chevalier, qui avait été attiré à Poitiers par le désir de voir la Pucelle, et qui jouissait de l'estime et de la considération du monarque, rapporte que peu de jours après son arrivée dans cette ville, « icelluy seigneur » (*le roi*) envoya querir aucuns des gens de son conseil, entre lesquelz estoit ledit deposant lors, ausquelz il dist que ladite Pucelle luy avoit dit qu'elle estoit envoyée de par Dieu pour luy aidier à recouvrer son royaume, qui, pour lors, pour la plus grant partie, estoit occupé par les Angloys, ses ennemis anciens. » Il ordonna ensuite aux conseillers présens de faire venir « certains maistres en théologie, juristes et autres gens experts », pour les investir en son nom de la commission d'interroger cette fille, « sur aucuns points touchans la foy(2). »

En conséquence, le conseil du roi assemblé dans la maison d'une femme nommée La Macée, et présidé par l'archevêque de Reims (Regnaut ou Renaut de Chartres), alors chancelier de France, manda devant lui frère Séguin, docteur de la faculté de théologie de l'université de Poi-

(1) Déposition de François Garmel, conseiller du roi.

(2) Déposition de J. d'Aulon, sénéchal de Baucaire.



tiers ; maître Jean Lombart ou Lambert , professeur de théologie en l'université de Paris ; Guillaume le Marié , chanoine de Poitiers , bachelier en théologie ; Guillaume Aymeri ou Aymeric , professeur de théologie , de l'ordre des frères prêcheurs ; frère Pierre Turelure , maître Jacques Maledon (1) , Pierre de Versailles , alors abbé de Tallemont , et depuis évêque de Meaux ; Mathieu Mesnage , bachelier en théologie , et plusieurs autres (2) , dont les témoins dont j'emprunte ce détail avaient oublié les noms. Eux introduits , le conseil du roi leur déclara ( sans doute par la bouche de l'archevêque de Reims , chancelier , ) qu'ils avaient été mandés de la part du roi , pour recevoir la commission d'interroger la jeune prophétesse , et leur enjoignit de rapporter au conseil leur opinion sur la doctrine et les promesses de cette fille (3) , ainsi que sur la question de savoir si le roi pouvait ou non ajouter foi à ses paroles (4) , et accepter *licitement* ses services (5). On leur ordonna , en conséquence , de se rendre chez maître Jean Raba-

---

(1) Déposition de frère Séguin , doyen de la Faculté de théologie de l'université de Poitiers.

(2) Déposition de François Garmel , conseiller du roi.

(3) Déposition de frère Séguin.

(4) Déposition de J. de Gaucourt.

(5) Déposition de frère Pasquerel.

teau, dans la demeure duquel elle était logée ; pour l'examiner diligemment (1).

Les docteurs obéirent, et, arrivés dans la maison qu'elle habitait, entrèrent dans la salle où elle se trouvait alors. Jeanne d'Arc, après qu'ils se furent placés, « s'alla seoir au bout de banc, » et demanda ce qu'ils vouloient. Lors luy fut dit » par la bouche de l'un d'eulx, qu'ilz venoient » devers elle, pour ce que on disoit qu'elle avoit » dit au roy, que Dieu l'envoyoit vers luy ; » et monstrent par belles et douces raisons » qu'on ne la debvoit pas croire : ilz y furent » plus de deux heures, ou chacun d'eulx parla sa » foys ; et elle leur fist des responses dont ilz » furent grandement esbahiz (2). »

« Entre autres questions, maître Lombart lui » demanda pourquoi elle était venue, et que le » roi voulait savoir exactement (*benè scire*) ce » qui l'avait mue à venir vers lui. Elle répon- » dit avec dignité (*magno modo*) que, gar- » dant un jour un troupeau dans la campagne, » *une voix lui était apparue*, qui lui avait dit que » Dieu avait grande pitié du peuple de France, » et qu'il fallait qu'elle vînt en France. Que, ces » paroles entendues, elle s'était mise à pleurer ; » et qu'alors la voix lui avait dit qu'elle allât à

---

(1) Déposition de frère Séguin.

(2) Chronique sans titre.

» Vaucouleurs, et qu'elle y trouverait un capi-  
 » taine qui la conduirait sans danger (*securè*) en  
 » France et chez le roi; qu'elle ne craignît point,  
 » qu'elle accomplirait ce voyage, et qu'elle par-  
 » viendrait sans empêchement jusqu'au roi (1). »

Maître Guillaume Aymeri lui adressa alors l'objection suivante, qui aurait pu embarrasser une personne plus instruite même et plus habile :  
 « Tu dis que la voix t'a dit que Dieu veut déli-  
 » vrer le peuple de France de la calamité où il  
 » est : or, s'il veut en effet le délivrer, il n'est  
 » pas besoin des gens d'armes. » Jeanne répon-  
 dit aussitôt, et sans se déconcerter : « En mon  
 » Dieu, les gens d'armes batailleront, et Dieu  
 » donnera la victoire. » Réponse dont maître  
 Aymeri déclara *qu'il était content* (2).

Frère Séguin, *bien aigre homme*, s'il faut s'en rapporter à une chronique du temps (3), et qui, né dans la province du Limousin, parlait un français corrompu, lui demanda quel idiome parlait la voix dont elle était assistée : « Meilleur que  
 » le vôtre », répondit-elle avec vivacité (4).

« Croyez-vous en Dieu? » lui dit-il. « Mieux  
 » que vous », répliqua-t-elle (5).

(1) Déposition de frère Séguin.

(2) *Ibid.*

(3) Chronique sans titre.

(4) Déposition de frère Séguin.

(5) *Ibid.*

« Dieu ne veut point », reprit frère Séguin ;  
 » qu'on croie à vos paroles, à moins que vous  
 » ne fassiez voir un signe par lequel il demeure  
 » évident qu'il vous faut croire. Nous ne conseil-  
 » lerons donc point au roi, sur votre simple  
 » assertion, de vous confier des gens d'armes  
 » pour que vous les mettiez en péril, si vous ne  
 » nous dites pas autre chose (1). » Il paraît qu'on  
 insista beaucoup sur ce point, et qu'on se mon-  
 trait résolu à ne rien croire, à moins d'un miracle  
 opéré sur-le-champ (2). Jeanne triompha encore  
 de cette difficulté avec une présence d'esprit  
 qu'on ne peut s'empêcher d'admirer : « En mon  
 » Dieu », dit-elle avec dignité, « je ne suys pas  
 » venue à Poitiers pour faire signes (*miracles*) :  
 » mais conduisez moi à Orleans : je vous y mon-  
 » trerai des signes pourquoi je suis envoyée. »  
 Selon d'autres, elle s'exprima en termes encore  
 plus positifs : « Le signe qui m'a été donné, dit-  
 » elle, pour montrer que je suis envoyée de Dieu,  
 » c'est de faire lever le siège d'Orléans (3). Qu'on  
 » me donne des gens d'armes », ajouta-t-elle, « en  
 » telle et si petite quantité qu'on voudra, et j'i-  
 » rai (4). »

---

(1) Déposition de frère Séguin.

(2) Déposition de F. Garmel, conseiller général du roi.

(3) *Ibid.*

(4) Dépositions des mêmes.

Elle fit alors aux assistans quatre prédictions qui se sont toutes réalisées.

La première : « Que les Anglais seraient détruits, qu'ils leveraient le siège qu'ils avaient mis devant Orléans, et que cette ville serait délivrée desdits Anglais : toutefois elle les sommerait d'abord de se retirer. »

La seconde : « Que le roi serait sacré à Reims. »

La troisième : « Que la ville de Paris serait rendue à l'obéissance du roi. »

La quatrième : « Que le duc d'Orléans reviendrait d'Angleterre (1). »

Les commissaires s'enquirent de la manière de vivre et des habitudes de cette jeune fille (2). On plaça même auprès d'elle des femmes qui rapportaient exactement ses moindres actions et ses paroles les plus indifférentes (3). On trouva que c'était *une bonne chrétienne*, qui vivait *catholiquement*, et qui ne demeurait jamais oisive (4).

L'épouse de maître Jean Rabateau, chez qui elle était logée, rapportait que chaque jour, aussitôt après le dîner, elle se mettait à genoux, et passait ainsi une partie du jour, et même de la nuit. Elle se retirait très-souvent dans une petite cha-

---

(1) Déposition de frère Séguin.

(2-3-4) *Ibid.*



pelle dépendante de la maison, et y demeurait un temps considérable en prières (1).

« Le lendemain y allerent de nouveau plusieurs notables personnes, tant de présidens et » conseillers au parlement, que aultres de divers » estats : et avant qu'ilz y allassent, ce qu'elle » disoit leur sembloit impossible à faire, disans » que ce n'estoit que resveries et fantaisies : mais » il n'y eut celluy, quant il en retournoit, et l'a- » voit ouye, qui ne dist après que c'estoit une » creature de Dieu : aulcuns mesmes, en retour- » nans, plouroient à chaudes larmes. Sembla- » blement y furent dames, damoisellès et bour- » geoises, qui luy parlerent ; et elle leur répon- » dit si doucement et gracieusement, qu'elle les » faisoit plorer. Entre aultres choses, ilz lui de- » manderent pourquoy elle ne prenoit pas ung » habit de femme ? Et elle leur répondit : — Je » crois bien qu'il vous semble estrange, et non » sans cause ; mais il faut, pour ce que je me » doys armer, et servir le gentil daulphin en ar- » mes, que je prenne les habillemens propices » et necessaires à cela ; et aussi quant je serois » entre les hommes, estant en habit d'homme, » ilz n'aront pas concupiscence charnelle de » moy, et me semble qu'en cest estat, je con-

---

(1) Déposition de maître J. Barbin, avocat du roi au parlement.

» serveray mieulx ma virginité de pensée et de  
» faict (1). »

Quelques personnes lui ayant demandé pourquoi elle appelait le roi *dauphin*, et non pas *roi*.  
« Je ne le nommerai *roi*, » répondit-elle, « que  
» lorsqu'il aura été sacré et couronné à Reims,  
» où je prétends le conduire (2). »

Soumise aux préjugés de son siècle, Jeanne croyait-elle que la cérémonie du sacre conférait seule la royauté; ou cherchait-elle à faire entendre à Charles VII, pour exciter son courage, qu'il ne serait vraiment roi que lorsqu'il aurait chassé ses ennemis de son royaume? Cet artifice aurait eu quelque rapport avec celui qu'on attribue à la belle Agnès; et Jeanne a donné tant de preuves de pénétration et de finesse; elle a montré un génie si fort au-dessus de son état, de son sexe et de son âge, que cette dernière supposition, si l'on y réfléchit bien, ne paraîtra pas sans quelque vraisemblance.

Non-seulement les commissaires nommés par le roi purent renouveler leurs examens autant de

(1) Chronique sans titre.

(2) Déposition de François Garmel. Il paraît cependant, par d'autres dépositions, qu'elle lui donnait quelquefois le nom de *roi*, mais rarement; encore se peut-il faire qu'en mettant cette appellation dans sa bouche, les auteurs de ces dépositions aient été trompés par leur mémoire.

fois qu'il leur parut nécessaire (1) ; mais il leur fut permis d'aller la visiter en particulier quand ils le jugèrent à propos. Il paraît qu'un officier du roi les accompagnait alors, et les introduisait auprès de la jeune inspirée. Robert Thibault, écuyer de l'écuyerie du roi, rapporte qu'il y mena une fois, par ordre de l'évêque de Castres, confesseur du roi, maître Pierre de Versailles et maître Jean Erault, professeurs de théologie. Comme ils entraient dans la maison où Jeanne était logée, elle vint au-devant d'eux, et dit à Thibault, en lui frappant légèrement sur l'épaule : « Je voudrais bien avoir plusieurs hommes d'aussi bonne volonté que vous. » Maître Pierre de Versailles, prenant alors la parole, l'informa qu'ils étaient envoyés vers elle de la part du roi. « Oui », répondit-elle, « je vois bien que vous êtes envoyés pour m'interroger. » Et comme ils recommençaient leur éternelle question, « pourquoi elle venait et par qui elle était envoyée : » — « Écoutez », leur dit-elle, « je ne sais ni A ni B ; je viens de la part du roi des cieux pour faire lever le siège d'Orléans, et pour mener le roi à Reims pour son couronnement et son sacre (2) : mais il faut auparavant que

---

(1) Déposition de F. Garmel.

(2) Déposition de Robert Thibault, écuyer de l'écuyerie du roi, élu pour les aides de la ville de Blois.

» j'écrive aux Anglais, et que je les somme de  
 » partir ; car c'est la volonté de Dieu (1). Avez-  
 » vous », ajouta-t-elle, « du papier et de l'encre ? »  
 Et comme ils répondaient affirmativement : « Ecri-  
 » vez », dit-elle à maître Jean Erault, « ce que  
 » je vous dicterai. » Il se mit en devoir d'obéir,  
 et elle lui dicta les paroles suivantes : « Vous  
 » Suffort (*Suffolck*), Classidas (*Glacidas*) et  
 » la Poule (*Pole*), je vous somme de par le roy  
 » des cieulx, que vous vous en aliez en Angle-  
 » terre..... » On ne dit pas si elle en dicta davan-  
 tage. La personne de qui l'on tient ces particu-  
 larités ne se rappelait pas que les deux examina-  
 teurs ci-dessus dénommés « eussent fait autre  
 » chose pour cette fois (2). »

Quand les docteurs commis par le roi pour l'interroger lui faisaient de savantes citations, et appelaient à leur secours tous les auteurs sacrés pour prouver *qu'on ne la devait pas croire*, Jeanne les écoutait paisiblement, et se contentait de répondre, lorsqu'ils avaient fini : « Il y a es livres » de messire plus que es vostres (3). »

Elle n'était pas contente, au reste, de voir se multiplier inutilement ces interrogatoires, et de

(1) Déposition de F. Garmel, conseiller général du Roi.

(2) Déposition de Robert Thibault.

(3) Déposition de Marguerite la Touroulde, veuve de Renaut de Bouligny.

ce qu'on l'empêchait par-là d'accomplir les choses pour lesquelles elle se croyait envoyée, et elle répétait souvent « qu'il était temps et besoin d'a-gir (1). »

Jean de Metz, Bertrand de Poulengy et Jean Coulon (2), qui avaient amené Jeanne de Vaucouleurs à Chinon, l'avaient accompagnée à Poitiers, et racontaient à qui voulait les entendre les circonstances de leur voyage. Ils s'émerveillaient d'avoir pu traverser sans aucun empêchement tant de pays occupés par les ennemis du roi (3), et leur étonnement passait aisément dans l'esprit de la multitude. L'évêque de Castres ajoutait à l'enthousiasme, en disant qu'il croyait que cette fille était envoyée de Dieu, et que c'était celle dont parlait la prophétie (4).

La conduite, le langage de Jeanne, les réponses pleines de prudence qu'elle faisait aux questions de ceux qui l'interrogeaient; réponses telles qu'*un bon clerc* n'aurait su rien dire de mieux, et que

(1) Déposition de frère Jean Pasquerel.

(2) Ce *Jean Coulon* ne se trouve dans aucune autre déposition au nombre des personnes désignées pour avoir mené Jeanne de Vaucouleurs à Chinon: peut-être le déposant a-t-il voulu parler de *Colet de Vienne*; cela est d'autant plus vraisemblable, qu'il estropie aussi le nom de Poulengy, dont il fait *Pollichon*.

(3) Déposition de Robert Thibault.

(4) Même déposition.



les examinateurs en étaient émerveillés (1); tout rendait la jeune vierge de Domremy l'objet du respect et de l'admiration générale.

C'est probablement à cette époque que les personnes envoyées pour s'enquérir des mœurs et de la réputation de Jeanne dans son pays natal revinrent de leur mission, et en firent connaître le résultat (2). Il paraît que, pour tromper la vigilance des ennemis du roi qui auraient pu mettre obstacle à cette information, on en avait chargé quelques frères mineurs, qui, protégés par leur habit, purent, en agissant avec prudence, se rendre dans le pays et s'enquérir de ce qui était relatif à Jeanne d'Arc, sans attirer sur eux l'attention des partisans du roi anglais (3). Quoique leur rapport ne soit pas venu jusqu'à nous, tout nous donne à penser qu'il fut très-avantageux à la jeune prophétesse (4).

La décision des examinateurs de Poitiers, quoique nous n'en ayons pas le procès verbal, non plus que celui des interrogatoires qu'ils avaient fait subir à Jeanne d'Arc, nous est du moins connue par plusieurs dépositions, entre autres

---

(1) Déposition de maître J. Barbin.

(2) Déposition de Guillaume de Ricarville.

(3) Déposition de Perrin, de la veuve d'Estellin, de Jacques-Dominique Jacob, curé de Moncel.

(4) Déposition de Guillaume de Ricarville.

par celle de l'un des examinateurs même (1), et par celle du chevalier d'Aulon, qui était présent au conseil du roi, « quant iceulx maistres firent » leur rapport de ce que avoient trouvé de la- » dite Pucelle. Par lequel fut par l'un d'eulx dit » publiquement qu'ilz ne véoient, sçavoient, ne » congnoissoient, en icelle Pucelle, aucune chose » fors seulement ce qui peut estre en une bonne » xhrestpienne et vraye catholique, et que pour » telle la tenoient; et estoit leur advis que estoit » une tres bonne personne (2). » Ils ne trouvaient en elle, ni en ses paroles, rien de mal (3) ni de contraire à la foi catholique (4). Ils ne voyaient rien que de bon *dans son fait* (5); et, attendu son état, ses réponses (6), si prudentes qu'elles leur semblaient inspirées (7); ses manières, sa simplicité, sa conversation (8), sa sainte vie (9) et

(1) Frère Séguin.

(2) Déposition de J. d'Aulon, sénéchal de Beaucaire.

(3) Dépositions de J. de Gaucourt, de maître J. Barbin.

(4) Dépositions de Jean, duc d'Alençon, de Robert Thibault, de maître Jean Barbin et de frère Jean Pasquerel.

(5) La Pucelle, en son interrogatoire du 27 février 1430; dépositions de Simon Charles, président en la chambre des comptes, et de Robert Thibault.

(6) Déposition de François Garmel.

(7) Déposition de maître J. Barbin.

(8) Dépositions de Robert Thibault et de maître J. Barbin.

(9) Déposition de maître Jean Barbin.

sa louable réputation (1) ; attendu aussi le péril imminent et le besoin d'être immédiatement secourue où se trouvait la ville d'Orléans (2), ainsi que la nécessité pressante où étaient le roi et le royaume (3), dont les habitans soumis à l'obéissance du roi étaient réduits au désespoir, et n'attendaient aucun secours que de Dieu (4) ; ils étaient d'avis que le roi pouvait accepter les services de cette jeune fille (5), et l'envoyer au secours d'Orléans (6). Plusieurs même allaient plus loin, et déclaraient hautement qu'ils étaient persuadés qu'elle était envoyée de Dieu (7).

« On ne s'en tint pas à ces examens », dit Lenglet du Fresnoy dans son Histoire de Jeanne d'Arc, ouvrage informe, inexact et mal écrit, mais qui renferme quelques recherches précieuses qui paraissent appartenir en propre à l'auteur. « On craignait avec raison qu'il ne se glissât » quelque surprise. On consulta plusieurs per-

---

(1) Déposition de Guillaume de Ricarville.

(2) Déposition de frère Séguin.

(3) Dépositions de frère J. Pasquerel et de maître J. Barbin.

(4) Déposition de maître Jean Barbin.

(5) Dépositions de Jean, duc d'Alençon, de frère Séguin, de Robert Thibault, de maître J. Barbin et de frère Pasquerel.

(6) Déposition de frère Séguin.

(7) Déposition de Robert Thibault.

» sonnes , et surtout des prélats connus par leur  
» expérience dans le gouvernement, et il y en  
» avait alors beaucoup en France. J'ai trouvé  
» dans l'immense et riche bibliothèque de Sa Ma-  
» jesté la réponse de l'un de ceux qui furent con-  
» sultés , et que M. l'abbé Sallier m'a généreuse-  
» sement communiquée. C'est celle de Jacques  
» Gelu , qui de l'archevêché de Tours était passé  
» en 1427 à celui d'Embrun , où il mourut en  
» 1432 ( *la même année que la Pucelle* ). On lui  
» avait fait cinq questions. La première , s'il con-  
» vient à la Majesté divine de se mêler des actions  
» d'un simple particulier, ou même de la con-  
» duite d'un royaume : mais ceux qui faisaient  
» cette question ignoraient apparemment cette  
» belle parole de l'Écriture Sainte : C'est moi ,  
» dit la Sagesse éternelle , qui fais régner les  
» rois ; c'est moi qui inspire aux législateurs leurs  
» plus sages lois , *per me reges regnant et legum*  
» *conditores justa decernunt*. A quoi le prélat  
» répond , que Dieu étant le créateur et le con-  
» servateur de chaque être, il les aime et les con-  
» duit tous avec la même affection. La seconde,  
» s'il ne convient point à Dieu de se servir plu-  
» tôt des anges que des hommes pour opérer ses  
» merveilles. Sa réponse fut que souvent il était  
» plus convenable à la Divinité de se servir de  
» ses anges , vrais ministres de ses volontés , que  
» des hommes ; cependant , que presque toujours

» elle avait employé des hommes pour faire les  
» plus grands miracles : c'est de quoi Moïse , c'est  
» de quoi Samuel , Élie , et son successeur Élizée ,  
» furent chargés de sa part. Dieu emploie même  
» des êtres moins nobles que les hommes , comme  
» il fit du corbeau qui nourrit Élie , et d'un autre  
» qui eut soin dans le désert de saint Antoine et  
» et de saint Paul ermites. Une troisième ques-  
» tion fut s'il convenait à la Providence de con-  
» fier à des filles ce qui , dans la règle , doit être  
» exécuté par des hommes. Il répondit qu'à la  
» vérité , pour ne pas confondre la dignité et la  
» différence des sexes , il était défendu dans le  
» Deutéronome de changer les habits de son  
» sexe ; cependant , que Dieu avait révélé à des  
» vierges des secrets qu'il avait cachés à des hom-  
» mes. Sur quoi il apporte l'exemple de la Sainte-  
» Vierge , qui d'abord eut seule connaissance du  
» mystère de l'Incarnation ; et , selon la créance  
» de son temps , il emploie l'exemple des sybilles ,  
» qui apprirent aux hommes beaucoup de choses  
» mystérieuses que la Divinité leur avait confiées.  
» En conséquence , il croit qu'une fille peut con-  
» duire des troupes , *Deus potuit ordinare quòd*  
» *puella armatis viris præesset* ; ce sont ses pa-  
» roles. Et comme il y avait alors des gens scru-  
» puleux , mais beaucoup plus ignorans qu'au-  
» jourd'hui , qui craignaient quelques tromperies  
» de la part de l'esprit des ténèbres , ennemi du



» genre humain, cela servit à former une qua-  
 » trième question, pour savoir si ce ne serait pas  
 » quelque artifice du démon. Il avoue qu'il y a  
 » des moyens de le connaître, non à la vérité  
 » par les sens extérieurs, mais par la conduite  
 » de la personne, par les effets, et par le bien  
 » qui en reviendra. Enfin, une cinquième ques-  
 » tion lui fut proposée : s'il n'était pas convena-  
 » ble d'employer à cet égard les règles de la pru-  
 » dence humaine. Il convient de la sagesse de ce  
 » moyen, et assure qu'il faut éprouver les es-  
 » prits, *probandus est spiritus* ; que la prudence  
 » étant un don de Dieu, elle peut et doit être  
 » employée dans les choses qui se font par l'or-  
 » dre et la disposition de la Providence (1). »  
 Jacques Gelu marque, à la page 4 du manuscrit,  
 qu'il fit ce traité en l'année 1429; mais sa mé-  
 moire a pu d'autant plus aisément le tromper,  
 qu'on était alors dans le dernier mois de l'année  
 1428, vieux style.

Tout cela ne suffit pas encore à Charles. Avant  
 de se résoudre définitivement à employer Jeanne  
 d'Arc, il crut devoir la soumettre à une nouvelle  
 épreuve, et s'assurer si la pureté de ses mœurs  
 avait toujours répondu aux apparences. Le mo-

---

(1) *Jacobus Gelu, de Puellâ aurelianensi*, parmi les ma-  
 nuscripts latins in-4° de la Bibl. du Roi, n° 6199.

tif de cette résolution a besoin d'être expliqué, car aucune déposition ne l'indique, et la plupart des auteurs modernes ont mieux aimé tourner en ridicule l'examen dont il va être question, que de se donner la peine de rechercher la véritable raison qui avait porté le roi à l'ordonner. On vient de voir par l'analyse du traité de Jacques Gelu, qu'on avait d'abord été en balance, à la cour de Charles, sur la question de savoir s'il fallait attribuer à Dieu ou à l'ennemi des hommes les divinations de la Pucelle. Dans le second cas, Jeanne devait être considérée comme une sorte de *sorcière*. Or, dans l'opinion du temps, le démon ne pouvait contracter un pacte avec une vierge; en d'autres termes, le sacrifice de la virginité était la première offrande qu'une fille, qui se vouait à la magie, faisait à l'esprit des ténèbres (1). Si donc Jeanne était trouvée vierge, tout soupçon de magie et de sortilège s'évanouissait aussitôt; aucun scrupule ne devait plus empêcher le roi de l'employer.

Il paraît que le roi, voulant charger sa belle-mère, la reine de Sicile (*Iolande d'Arragon, veuve de Louis II, roi titulaire d'Arragon et de Naples*), de présider à la nouvelle épreuve qu'il voulait faire subir à Jeanne d'Arc, envoya le duc d'Alençon à cette princesse pour la prier d'ac-

---

(1) Bodin, *Démonomanie des sorciers*.

cepter cette commission difficile et délicate (1) : Si l'on s'en rapporte à frère Jean Pasquerel, qui n'en parlait que par ouï-dire, cet examen aurait eu non-seulement pour objet de vérifier la virginité de Jeanne, mais même de s'assurer à quel sexe elle appartenait, et il aurait été répété deux fois (2), apparemment par des personnes différentes. Voici la manière dont Jean d'Aulon raconte cette particularité : « Dit aussi que ledit » rapport fait par lesdits maistres (*sur les ques-* » *tions touchant la foi*), fut depuis icelle Pucelle » baillée à la royne de Cecille (*Sicile*), mere de la » royne nostre souveraine dame, et à certaines » dames estans avecques elles (*les dames de Gau-* » *court et de Trèves, selon Jean Pasquerel*) : par » lesquelles icelle Pucelle fut veue, visitée, et » secretement regardée et examinée es secretes » parties de son corps : mais apres ce qu'ilz (*elles*) » eurent veu et regardé tout ce qui faisoit à re- » garder en ce cas, ladicte dame dist et relata au » roy qu'elle et sesdites dames trouvoient certai- » nement que c'estoit une vraye et entiere pu- » celle, en laquelle n'apparoissoit aucune corrup- » tion ou violence. Dit qu'il estoit present quand » ladite dame fit son dit rapport.

» Dit oultre, que après ces choses ouyes, le

(1) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(2) Déposition de frère Jean Pasquerel.

» roy considerant la grant bonté qui estoit en  
 » icelle Pucelle, et qu'elle luy avoit dit que de  
 » par Dieu luy estoit envoyée, fut par ledit sei-  
 » gneur conclu en son conseil que d'illec en avant  
 » il s'aideroit d'elle ou (*au*) fait de ses guerres,  
 » attendu que pour ce faire luy estoit envoyée.  
 » Dit que adonc fut deliberé qu'elle seroit en-  
 » voyée dedans la cité d'Orleans, laquelle estoit  
 » adonc assiegée par lesdits ennemis (1). »

Il paraît qu'on voulait d'abord se borner à tâ-  
 cher de faire entrer dans cette ville un convoi de  
 munitions et de vivres, dont elle éprouvait le plus  
 grand besoin; du succès de cette première entre-  
 prise devait dépendre la confiance qu'on mettrait  
 par la suite dans les promesses de la Pucelle. On  
 ne peut nier qu'il n'y eût beaucoup de prudence  
 dans cette détermination.

» Tant que ladite Jehanne fut à Poitiers »,  
 dit une chronique déjà citée, « plusieurs gens de  
 » bien alloient tous les jours la visiter, et tous-  
 » jours disoit de bonnes paroles. Entre les autres,  
 » y eut ung bien notable homme, maistre des  
 » requestes de l'hostel du roy, qui luy dit :—Je-  
 » hanne, on veut que vous essayiez à mettre les  
 » vivres dans Orleans : mais il me semble que ce  
 » sera forte chose, veues les bastilles qui sont

---

(1) Déposition de J. d'Aulon, chevalier, sénéchal de Beau-  
 caire.

» devant, et que les Angloys sont forts et puis-  
 » sans. — En mon Dieu, dit-elle, nous les  
 » mettrons dedans Orleans à nostre aise, et si il  
 » n'y aura Angloys qui saille (*sorte*), ne qui fasse  
 » semblant de l'empescher (1). »

Vers le 17  
 mars 1429.

On retourna à Chinon aussitôt que le résultat des examens de Poitiers eût décidé le roi à employer la Pucelle. Trois semaines s'étaient écoulées, au grand regret de Jeanne, pendant ces diverses épreuves, et depuis son arrivée à la cour (2). Le chroniqueur bourguignon rapporte lui-même qu'on fut bien loin, à la cour du roi Charles, de croire légèrement à ses promesses. Toujours assez confusément informé de ce qui se passait dans le parti français, il exagère même beaucoup la durée des incertitudes du roi, parce qu'il y comprend tout le temps qui s'écoula entre l'arrivée de Jeanne à Chinon et son départ pour Orléans. « Si fut environ *deux mois* », dit-il, « en  
 » l'hostel du roy dessusdit. . . . . durant lequel  
 » temps le roy et son conseil ne adjoustoient point  
 » grant foy à elle ne à chose que elle sceust dire ;  
 » et la tenoit on comme une folle desvoyée de

(1) Chronique sans titre.

(2) La Pucelle, interrogatoire du 27 février 1430; dépositions de Jean de Gaucourt, de F. Garmel, de Jean, comte de Dunois.



» sa santé (1). » Edmont Richer assure, je ne sais sur quel fondement, « que le parlement » n'estoit d'avis qu'on s'arrêtât à ce qu'elle disoit, estimant n'estre que pure folie », et que Regnaut de Chartres, archevêque de Reims, et chancelier de France, « lui estoit aussi bien contraire (2). »

Il paraît qu'à son arrivée à Chinon, Jeanne d'Arc eut la joie d'y trouver sa mère, qui, entraînée par sa tendresse, avait bravé tous les dangers d'un long voyage pour venir la rejoindre. C'est du moins ce qui résulte de la déposition de l'aumônier de la Pucelle (3), si toutefois il ne faut pas lire *frater* au lieu de *mater* en cet endroit.

Le roi envoya le duc d'Alençon à Blois pour préparer le convoi qu'on voulait introduire dans Orléans (4); et, après avoir mis Jeanne d'Arc sous la conduite du chevalier d'Aulon (5), que le comte de Dunois dit être *le plus probe* des chevaliers qu'il eût à sa cour (6), il céda à la vive impatience de cette jeune fille, et lui permit d'al-

---

(1) Monstrelet.

(2) Edm. Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle.

(3) Déposition de frère Jean Pasquerel.

(4) Déposition du duc d'Alençon.

(5) Dépositions de J. d'Aulon et de Simon Beaucroix.

(6) Déposition du comte de Dunois, et non du duc d'Alençon, comme le dit M. de l'Averdy.

ler jusqu'à Tours, attendre que tout fût prêt pour l'expédition.

Selon un témoin Jeanne fut logée, à Tours, chez une femme appelée La Pau (1), et, selon un autre, chez un nommé Jean du Puy, bourgeois de Tours (2). On peut concilier ces rapports, différens en apparence, en supposant que Jean du Puy était le mari de l'hôtesse désignée dans le premier.

Le duc d'Alençon, qui apparemment se trouvait à Tours au moment où Jeanne y arriva, lui fit encore présent d'un cheval, que Louis de Contes, qui avait suivi la Pucelle dans cette ville, dit avoir vu pour la première fois dans l'écurie de l'hôtellerie où elle était logée (3). Il pourrait toutefois se faire que Louis de Contes eût été trompé par cette circonstance, et que ce fût le même cheval que ce prince avait donné à la Pucelle dans les premiers jours de son arrivée à Chinon (4).

Charles VII lui donna alors *un état*, c'est-à-dire des gens pour sa garde et pour son service, et tout l'équipage d'un général d'armée, ou,

---

(1) Déposition de Louis de Contes, seigneur de Nouyon et de Rengles.

(2) Déposition de frère Jean Pasquerel.

(3) Déposition de Louis de Contes.

(4) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

comme on parlait alors, d'un *chef de guerre*. Jean d'Aulon, chargé plus spécialement d'être à la tête de sa maison, et de veiller à la sûreté de sa personne (1), remplit constamment auprès d'elle les fonctions d'écuyer (2). Louis de Contes, surnommé Imerguet (3) ou Imigot (4), fut désigné pour l'accompagner en qualité de page, conjointement avec un autre gentilhomme dont le nom de baptême était Raymond, mais dont le témoin de qui j'emprunte ce détail avait, à ce qu'il paraît, oublié le nom de famille (5). Le roi attacha à son service deux hérauts d'armes, dont l'un s'appelait Guienne, et l'autre Ambleville (6). Un historien ajoute à ce nombre un maître d'hôtel et deux valets (7).

Mais la maison de la Pucelle n'aurait pas été complète si elle n'eût eu un chapelain ou aumônier; et de tous les avantages que sa nouvelle situation pouvait lui procurer, c'était là sans doute celui auquel elle était le plus sensible. Elle prit donc avec soin des informations pour savoir sur qui elle pourrait convenablement jeter les yeux

---

(1) Dépositions de J. d'Aulon, de Simon Beaucroix, etc.

(2) Déposition de Jean d'Aulon.

(3) Chronique sans titre.

(4) Déposition de Colette, femme de Pierre Milet.

(5) Déposition de Louis de Contes.

(6) Dépositions de Jacques l'Esbahy et de J. Pasquerel.

(7) Edmont Richer, Hist. manusc. de la Pucelle.

pour cet emploi. Un bon choix devait être à ses yeux de la plus haute importance ; aussi crut-elle ne pouvoir mieux faire que de s'en rapporter là-dessus à sa mère ou à son frère (1). Ce témoignage de déférence fraternelle ou de respect filial, dont aucun historien ne fait mention, méritait, ce me semble, de trouver sa place dans l'histoire de cette vertueuse fille.

Isabelle Romée, ou Pierre d'Arc, se trouvait alors logé, à peu de distance de Chinon, dans un lieu que le rédacteur de la déposition qui me fournit cette particularité désigne par le nom de *villa Anceiensis, Aniaensis et Anīciensis* ; car ce mot est écrit de ces trois manières dans les divers manuscrits que j'ai eus à ma disposition. Peut-être s'agit-il d'Azay-le-Rideau, petite ville située sur l'Indre entre Chinon et Tours, et dont le nom latin est *Asiacum* : il faudrait lire alors *in villâ Asiacensi*. Un de ceux qui avaient amené Jeanne d'Arc de Vaucouleurs à Chinon (*le déposant ne le nomme pas, mais je soupçonne qu'il s'agit de Colet de Vienne*), était aussi dans cette ville. Tous deux y firent connaissance avec frère Jean Pasquerel, de l'ordre des Frères - Ermites de Saint-Augustin, alors lecteur du couvent de

---

(1) J'ai déjà dit qu'on lisait *mater* dans la déposition de frère Pasquerel, mais ce peut être une faute de copiste ; cela est d'autant plus probable, qu'on ne voit pas la mère de la Pucelle reparaître dans la suite des dépositions.

cet ordre établi dans la ville de Tours. Édifiés de sa piété et de sa doctrine, ils dirent à frère Pasquerel « qu'il convenait qu'il vînt avec eux trouver ladite Jeanne, et qu'ils ne le quitteraient point jusqu'à ce qu'ils l'eussent conduit auprès d'elle. » Vaincu par leurs instances, frère Pasquerel les suivit à Chinon, où ils pensaient apparemment trouver encore la Pucelle, et de là à Tours, où, comme je l'ai dit plus haut, elle s'était déjà rendue. Arrivés dans cette ville, ils trouvèrent Jeanne d'Arc dans la maison où elle était logée, et Isabelle, ou Pierre d'Arc lui dit, en lui présentant Jean Pasquerel : « Jeanne, nous vous amenons ce bon père ; quand vous le connaîtrez bien, vous l'aimerez fort. » Jeanne répondit qu'elle en avait déjà entendu parler ; qu'elle était bien contente de l'avoir auprès d'elle, et qu'elle voulait se confesser à lui le lendemain. Le lendemain, en effet, frère Pasquerel reçut sa confession, dont il fut très-édifié, et chanta pour la première fois la messe devant elle. A partir de ce jour il ne l'a plus quittée (1).

Le roi fit faire pour elle, soit à Chinon, soit à Tours, une armure complète (2) et propre à la forme de son corps.

---

(1) Déposition de frère Jean Pasquerel.

(2) Dépositions de J. d'Aulon, de Jean, duc d'Alençon, et de Simon Charles.



On a beaucoup parlé de l'épée dont Jeanne d'Arc voulut être armée. Voici comment elle raconte elle-même tout ce qui a rapport à cette arme mystérieuse.

Pendant qu'elle était à Chinon ou à Tours, elle sut, par la révélation des voix célestes qui l'assistaient, qu'il y avait une épée, marquée de cinq croix, ensevelie derrière l'autel de l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, et qu'elle s'en devait armer. Elle écrivit en conséquence aux prêtres qui desservaient cette église, « pour qu'il » leur plût qu'elle pût avoir cette épée. » Elle leur désignait exactement la place ; et, quoiqu'elle ne se rappelât plus parfaitement si c'était devant ou derrière l'autel, elle croyait que c'était derrière. Ce fut un armurier de Tours qui alla chercher cette épée, circonstance qui semble indiquer que Jeanne était alors dans cette ville. Jeanne, au reste, n'avait jamais vu cet homme. On fouilla la terre à l'endroit désigné, et on ne tarda point à découvrir l'arme demandée ; elle n'était pas ensevelie à une grande profondeur, au moins à ce que Jeanne croyait avoir entendu dire. Elle était rouillée ; mais aussitôt après qu'elle eut été tirée de la terre, les prêtres qui avaient présidé à cette recherche, la frottèrent, et la rouille s'en sépara facilement (1).

---

(1) La Pucelle, interrogatoire du 27 février 1430.

Les ecclésiastiques de Sainte-Catherine lui firent faire un fourreau de velours vermeil (1) tout parsemé de fleurs de lis (2), et l'envoyèrent à la jeune inspirée. Les habitans de Tours, renchérissant sur eux, commandèrent une gaine de drap d'or pour cette arme sacrée. Jeanne, toujours simple et modeste, préféra se servir d'un fourreau de cuir *bien fort* qu'elle fit faire exprès (3).

Toujours par l'avis de ses voix, la jeune guerrière voulut avoir un étendard, et désigna la manière dont il devait être peint. Elle nous en donne elle-même la description. Sur un champ blanc, semé de fleurs de lis (4), était figuré le Sauveur des hommes (5), « assis sur son tribunal dans les » nuées du ciel (6), » et tenant un monde (*un globe*) dans ses mains (7) : à droite et à gauche étaient représentés deux anges (8) en adoration. L'un d'eux tenait une fleur de lis en ses mains, sur laquelle Dieu semblait répandre ses béné-

---

(1) La Pucelle, interrogatoire du 27 février 1430.

(2) Chronique sans titre.

(3) Interrogatoire du 27 février 1430.

(4) *Ibid.*

(5) Interrogatoires du 10 et du 17 mars.

(6) Déposition de frère J. Pasquerel.

(7) Interrogatoire du 27 février.

(8) *Ibid.*

dictions (1). Ces mots, JHESUS MARIA, étaient écrits à côté. L'étendard était d'une toile blanche, appelée alors *boucassin*, et frangé de soie (2). « Pren estaindart de par le roy du ciel (3), et » le porte hardiement (4) », avaient dit à la jeune inspirée sainte Catherine et sainte Marguerite (5). Le roi lui ayant fait beaucoup de questions sur cette bannière, elle lui révéla, quoiqu'à son grand regret, l'ordre qu'elle avait reçu de la bouche de ces deux saintes (6). Autant que cela lui était possible, elle portait elle-même cet étendard, et elle répondait à ceux qui lui en demandaient la raison : « C'est parce que » je ne veux pas me servir de mon épée, ni en » percer (*interficere*) personne (7). » Elle donna depuis la même explication à ses juges (8). Aussi, quoiqu'elle aimât beaucoup son épée, « parce » qu'elle avait été trouvée dans l'église de Sainte » Catherine, qu'elle aimait bien (9), elle pré-

(1) Déposition de frère J. Pasquerel.

(2) Interrogatoire du 27 février 1430.

(3) Interrogatoire du 17 mars ; déposition de frère J. Pasquerel.

(4) Interrogatoire du 10 mars.

(5) Mêmes interrogatoires du 10 et 17 mars.

(6) Interrogatoire du 10 mars.

(7) Déposition de frère Séguin.

(8) Interrogatoire du 27 février.

(9) *Ibid.*

» férail beaucoup, *quarante fois même*, son étendard à son épée (1). » On verra par la suite que, fidèle à sa résolution de ne point répandre le sang humain, Jeanne d'Arc ne se servait de son épée qu'à la dernière extrémité, et que même, lorsqu'elle se trouvait engagée dans la mêlée, elle se contentait de repousser ses adversaires à coups de lance (2), ou de les écarter avec une petite hache (3) qu'elle portait suspendue à son côté.

Jeanne, avant de se séparer du roi, lui fit une prédiction assez remarquable, et qui s'est exactement vérifiée. Elle lui dit qu'elle serait blessée à la levée du siège d'Orléans, mais qu'elle ne cesserait pas d'agir pour cela. C'étaient, dit-elle, sainte Catherine et sainte Marguerite qui le lui avaient révélé (4). Outre le témoignage de frère Jean Pasquerel, qui rapporte qu'elle répéta cette prédiction le matin même du jour où elle fut blessée, j'ai découvert, parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi, une pièce très-curieuse, qui prouve que cette prédiction ne fut point inventée après coup.

C'est l'analyse d'une lettre adressée de Lyon,

---

(1) Interrogatoire du 27 février 1430.

(2) Journal du siège d'Orléans.

(3) Lettre de Guy IV de Laval à ses mère et grand'mère.

(4) Interrogatoire du 27 février.

le 22 avril 1429, par le seigneur de Rotslaer, gentilhomme flamand, à quelques personnes du conseil du duc de Brabant, et qui renfermait la relation de la venue de la Pucelle auprès du roi de France. En voici la traduction littérale.

« *Item*, il est vrai que le susdit seigneur de Rots-  
» laer, étant en la ville de Lyon sur le Rhône,  
» sur le rapport qui lui en fut fait par certain  
» chevalier, conseiller et maître de l'hôtel de  
» monseigneur Charles de Bourbon, écrivit  
» à quelques seigneurs du conseil de monsei-  
» gneur le duc de Brabant pour nouvelles, que  
» le roi des Français avec ledit seigneur Charles  
» et autres princes et siens amis, fit grande as-  
» semblée de gens d'armes, qui devaient, le  
» dernier jour du mois d'avril de la présente  
» année M. cccc. xxix, d'âme et d'intention,  
» marcher vers la cité d'Orléans, et délivrer ladite  
» ville du siège des Anglais. Il écrit en outre,  
» d'après la relation du même chevalier, que  
» certaine fille de Lorraine, âgée de dix-huit  
» ans ou environ, est auprès dudit roi, laquelle  
» lui a dit qu'elle sauvera Orléans, et chassera  
» les Anglais de leur siège, *et qu'elle-même,*  
» *dans un combat devant Orléans, sera blessée*  
» *d'un trait*, mais elle n'en mourra pas; et  
» que ledit roi, dans le même été suivant, sera  
» couronné en la cité de Reims, et plusieurs  
» autres choses que le roi tient secrètes. Laquelle



» Pucelle chaque jour monte à cheval tout armée, la lance au poing, tout ainsi que les autres hommes d'armes étant auprès du roi. En laquelle Pucelle ledit roi et ses amis ont confiance, ainsi qu'il est plus amplement contenu en la lettre dudit seigneur de Rotslaer, qui fut écrite à Lyon sur le Rhône, le vingt-deuxième jour du susdit mois d'avril (1). » Je n'ajouterai qu'un seul mot : cette lettre était du 22 avril, et la Pucelle ne fut blessée que le 6 mai suivant.

Pour comprendre l'effet que dut produire l'apparition soudaine, sur le théâtre de la guerre, d'une jeune fille qui se disait envoyée par le ciel, il faut se rappeler l'état de fomentation sourde où se trouvaient alors les esprits dans toute l'étendue du royaume et même dans le reste de l'Europe. Le tableau des chrétiens chassés de l'Asie, le saint tombeau profané, l'Empire grec

---

(1) Vol. I^{er}, page 116, des manuscrits de M. d'Esnans, commissaire nommé par arrêt du conseil d'état, du 2 mai 1747, à l'examen des archives des pays conquis ; ces manuscrits précieux, renfermés dans plusieurs cartons, sont déposés à la Bibl. du Roi. La pièce dont il s'agit porte en tête la note suivante de la main du copiste : « Cette pièce contient trois et demye rolles, paraphée par moy à Bruxelles, ce 29 mars 1747. » Signé J. F. DELVAUX ; et plus bas : « Au premier volume des registres noirs, folio 390, verso. »

presque abattu sous le fer des Infidèles ; les grands revers dont la France avait été accablée ; les crimes des factions rivales , leurs fureurs portées à des excès qui font frémir la nature ; le spectacle d'une maison royale tombant du trône pour faire place à une dynastie étrangère ; enfin , le poids des maux de toute espèce , fruits d'une tyrannie inquiète et jalouse , sous laquelle un peuple généreux , moissonné en détail , se sentait lentement expirer ; tout disposait à l'attente d'une grande révolution , œuvre de la justice divine trop longtemps offensée. Après s'être long-temps débattu au milieu des passions humaines , ce peuple découragé rejetait avec effroi les yeux sur le passé et regardait le présent comme l'annonce de cette destruction universelle tant de fois prédite aux hommes. Une foule de circonstances , dans lesquelles il croyait voir autant de prodiges , se réunissaient pour l'affermir dans cette conjecture. La naissance de plusieurs monstres (1), une disette effrayante , un ciel toujours armé de foudres et d'éclairs , même dans la saison la plus étrangère aux orages (2), frappaient les âmes d'une terreur religieuse et profonde. Ce n'était plus de la nouvelle d'un miracle que des imaginations ainsi préparées pouvaient désormais s'étonner ,

---

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

(2) *Ibid.*

mais plutôt de ce que la vengeance divine tardait si long-temps à se manifester par des miracles. On se fera une juste idée de cette disposition des esprits, en lisant les détails suivans, dans lesquels un écrivain du temps rapporte les succès qu'ent, précisément à cette époque, dans l'ancienne capitale du royaume, un prédicateur alors célèbre, et que nous verrons jouer un rôle assez singulier dans la suite de cette histoire. « Vint » à Paris un cordelier nommé frère Richart, » homme de tres grant prudence, sçavant à » oraison, semeur de bonne doctrine pour edifier son proxisme (*prochain*); et tant y labouroit (*travailloit*) fort, que enuiz le crevoit (*qu'il mouroit de dépit*), qui ne l'auroit veu. » Car, tant comme il fut à Paris, il ne fut qu'une » journée sans faire predicacion. Et commença » le sabmedy seiziesme jour d'avril 1429, à Sainte » Genevieve, et le dimanche ensuivant, et la » sepmaine ensuivant, c'est assavoir le lundy, » le mardy, le mercredy, le jeudy, le vendredy, » le sabmedy, le dimanche, aux Innocens. Et » commençoit son sermon environ cinq heures » au matin, et duroit jusques entre dix et onze; » et y avoit tousjours quelque cinq ou six mille » personnes à son sermon; et estoit monté, quant » il preschoit, sur ung hault eschaffault, qui » estoit près de toise et demy de hault, le dos » tourné vers les Charniers, encontre la Char-

8 avril  
1429.16 avril  
1429.

» ronnerie, à l'endroit de la *Dance Macabrée*.  
 » Le cordelier devant dit prescha le jour de saint  
 » Marc ensuivant à Boulongne la Petite (*le vil-*  
 » *lage de Boulogne près de Saint-Cloud*), et là  
 » ot (*eut*) tant de peuple comme devant est dit.  
 » Et pour vray, celle journée, au revenir dudit  
 » sermon, furent les gens de Paris tellement  
 » tournez en devocion et esmeus, qu'en moins  
 » de trois heures ou de quatre, eussiez veu plus  
 » de cent feux, en quoy les hommes ardoient  
 » (*brûlaient*) tables et tabliers, des cartes, billes  
 » et billars, nurelis, et toutes choses à quoy  
 » on se pouvoit courcer (*courroucer, emporter*)  
 » à maugréer, à jeux convoiteux. *Item*, les fem-  
 » mes, celluy jour et landemain, ardoient, de-  
 » vant tous, les attours de leurs testes, comme  
 » bourreaux, truffaux, pieces de cuir ou de  
 » baleine, qu'ilz (*qu'elles*) mettoient (*mettaient*)  
 » en leurs chapperons pour estre plus roides,  
 » ou au rebras d'avant. Les demoiselles (*femmes*  
 » *nobles*) laisserent leurs cornes et leurs queues,  
 » et grant foison de leurs pompes. Et vrayment  
 » dix sermons qu'il fist à Paris, et ung à Bou-  
 » longne, tournerent plus le peuple à devocion,  
 » que tous les sermonneurs qui puis cent ans  
 » avoient presché à Paris. *Item*, il disoit pour  
 » vray que depuis un pou (*peu de temps*) il estoit  
 » venu de Cirie (*Syrie*), comme de Hierusalem;  
 » et là rencontra plusieurs tourbes (*troupes*) de

» Juifz qu'il interrogea : et ilz luy dirent pour  
 » vray que Messias (*le Messie*) estoit né, lequel  
 » Messias leur devoit rendre leur héritage, c'est  
 » assavoir la Terre de Promission, et s'en alloient  
 » vers Babilone à tourbes : et, selon la sainte  
 » Escripiture, celluy Messias est Antechrist, lequel  
 » doit naistre en la cité de Babilone, qui jadis  
 » fut chef (*capitale*) des royaulmes des Persans,  
 » et doit estre nourri en Betsaiada, et converser  
 » en Corozaim. *Item*, ledit frère Richart prescha  
 » le darrain sermon à Paris le mardy, landemain  
 » de saint Marc, vingt-sixiesme jour dudit avril  
 » 1429; et dist au departir que l'an qui seroit  
 » après, c'est assavoir l'an trentiesme, que l'on  
 » verroit les plus grandes merveilles que on eust  
 » oncques veues, et que son maistre frere Vin-  
 » cent le tesmoigne selon l'Apocalipse et les  
 » Escripures monsieur saint Paul; et aussi le  
 » tesmoigne frere Bernart, ung des bons pres-  
 » cheurs du monde, si comme disoit cestuy frere  
 » Richart. Et en icelluy temps estoit celluy frere  
 » Bernart en predicacion par de là les Alpes en  
 » Italie, où il avoit plus converti de peuples à  
 » devocion que tous les prescheurs qui, depuis  
 » deux censans devant, y avoient presché. Et pour  
 » vray, le mardy que cestuy frere Richart se  
 » party de son sermon, que plus n'avoit congié  
 » (*permission*) d'en faire à Paris, quant il com-  
 » manda sa bonne recommandacion, et qu'il

26 avril  
1429.



» commanda à Dieu le peuple de Paris, et qu'ilz  
» priassent pour luy, et il prioit Dieu pour  
» eulx, les gens grans et petiz plouroient si pi-  
» teusement comme s'ilz veissent porter en terre  
» leurs meilleurs amys, et luy aussi; et à tant  
» celluy jour, au landemain, ce (*se*) cuidoit  
» (*croyait*) partir le proudomme (*prud'homme*),  
» et s'en alla vers les parties de la Bourgongne ;  
» mais ses freres firent tant par prieres, que en-  
» cores demeura il à Paris pour confermer par  
» predicacion le bon ediffiement qu'il avoit com-  
» mencé. Et en ce temps fist ardre (*brûler*) plu-  
» sieurs mandagoires (*mandragores*)-que maintes  
» sortes (*peut-être sottés*) gens gardoient en  
» lieux repos (*en des lieux retirés*); et avoient  
» si grant foy en celle ordure, que pour vray ilz  
» croioient fermement que tant comme ilz l'a-  
» voient, mais qu'il (*qu'elle*) fust bien nectement  
» en beaux drapeaux de soye ou de lin enve-  
» loppé, que jamais jour de leurs vies ne seroient  
» pouvres. Et pour certain, telz y avoit qui les  
» baillerent de leur gré, quant ilz orent (*eurent*)  
» ouy comment le proudomme blasmoit tous  
» ceulx qui ainsi follement créoient (*croyoient*):  
» ilz jurerent que oncques puis qu'ilz les garde-  
» rent, ilz ne ce (*se*) virent ung jour qu'ilz ne  
» deussent tousjours plus que vaillant ilz n'a-  
» voient: mais tres grant esperance avoient qu'ilz  
» (*elles*) les eussent renduz moult riches où temps

» advenir, par le mauvais conseil d'aucunes  
 » vieilles femmes qui trop cuident sçavoir, quant  
 » ilz (*elles*) se bouttent (*se mettent*) en telles mes-  
 » chancetez, qui sont drocites sorceries et here-  
 » sies (1). »

Cependant le duc d'Alençon faisait les plus grands efforts pour accélérer les préparatifs du convoi qu'on voulait introduire dans Orléans ; car j'ai déjà fait observer que c'était là tout ce qu'on se proposait au premier moment, tant, malgré les promesses de la jeune inspirée, l'espoir d'un plus grand succès paraissait encore chimérique. Ce prince avait trouvé à Blois messire Ambroise de Lore (2), guerrier célèbre, qui fut depuis prévôt de Paris (3), et un seigneur *Louis*, dont il avait oublié le nom de famille (4) (c'était peut-être l'amiral *Louis de Culan*, dont il a été déjà fait mention dans l'introduction de cette histoire), lesquels avaient déjà été envoyés dans cette ville pour le même objet. Ils étaient parvenus à s'assurer les fournitures demandées et le nombre d'hommes nécessaire pour escorter le convoi ; mais on manquait d'argent pour solder les troupes (l'usage

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, sous les règnes de Charles VI et Charles VII.

(2) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(3) Déposition de Jean, comte de Dunois.

(4) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

étant alors de leur remettre d'avance un certaine somme), et pour payer les vivres qu'on refusait de livrer à crédit, vu le mauvais état des affaires du roi Charles. Le duc d'Alençon retourna donc auprès du roi, et lui fit connaître que les vivres étaient prêts, et qu'il ne restait plus qu'à les payer, et à donner aux troupes la somme accoutumée (1). La chose n'était pas sans difficulté, l'argent manquant absolument dans les coffres du roi; on parvint cependant à s'en procurer, et Charles envoya à Blois des officiers de sa maison payer les troupes et les vivres (2). Les gentilshommes qui avaient conduit Jeanne d'Arc de Vaucouleurs

21 avril  
1429.

à Chinon furent à cette époque remboursés des dépenses que leur séjour à Chinon leur avait occasionnées. On en trouve la preuve dans les registres de la chambre des comptes, où on lit l'article suivant : « A Jehan de Metz, escuier, la » somme de cent livres, pour le deffrayement » de luy et autres gens de la compagnie de la » Pucelle, n'avoit gueres lors venue par devers » le roy, du pays de Barrois, à cause des fraiz » qu'ilz avoient faitz en la ville de Chinon, et » qu'il leur convenoit faire lors, pour servir » icelluy Seigneur en l'armée par luy ordonnée

---

(1) Déposition du duc d'Alençon.

(2) *Ibid.*

» pour le secours d'Orléans : par lettres du roy  
 » du 21 avril 1429 (1). »

Jeanne d'Arc partit alors de Tours, et se rendit à Blois, accompagnée de l'archevêque de Reims, chancelier de France, et du seigneur de Gaucourt, grand maître de l'hôtel du roi (2). Sa maison l'y suivit, et Jeanne dit à son chapelain, comme elle allait partir, qu'elle le priait de ne la point quitter, et de rester toujours désormais avec elle en qualité de confesseur. Jean Pasquerel le lui promit (3). Non-seulement le roi lui avait donné l'autorité d'un général d'armée, (*ordinationem circa factum guerræ* (4) ; « com-  
 » bien que le roy eust encores de bons et de suf-  
 » fisans capitaines pour deliberer du faict de la  
 » guerre, si commandoit il qu'on ne fist riens  
 » sans appeller la Pucelle (5). »

24 avril  
1429.

Les maréchaux de Rayz et de Sainte-Sévère de Boussac, auxquels était confiée la conduite de l'expédition, arrivèrent bientôt à Blois (6). La

(1) Registres de la chambre des comptes, au huitième compte de Guillaume Charrier, receveur général de toutes finances, depuis 1427 jusqu'à 1429.

(2) Déposition de Jean, comte de Dunois.

(3) Déposition de frère Jean Pasquerel.

(4) Déposition de maître Simon Charles.

(5) N. Sala, Exemples de hardiesse de plusieurs roys et empereurs.

(6) Déposition de Jean, comte de Dunois.

Hire qui, comme on l'a vu dans l'introduction de cette histoire, avait été emmené d'Orléans par le comte de Clermont, accourut aussitôt que le bruit de cette entreprise vint frapper ses oreilles (1).

Jeanne d'Arc séjourna à Blois deux ou trois jours, parce qu'il fallait attendre que les vivres qu'on y amenait dans des bateaux fussent arrivés (2). C'est dans cette ville qu'elle se revêtit pour la première fois de ses armées (3). Les soldats qui devaient escorter le convoi, et dont une partie l'avaient accompagnée de Tours à Blois, n'avaient, à cette époque, aucune confiance en elle (4).

Jeanne voulait qu'un certain nombre de prêtres accompagnassent l'expédition. C'est pourquoi elle dit à son chapelain de faire faire une bannière distincte, sous laquelle ils pussent se rassembler (5). M. de l'Averdy a confondu mal à propos cette bannière avec l'étendard que Jeanne avait fait faire à Tours pour elle-même, et cette méprise l'a entraîné dans plusieurs autres (6). Encore de nos jours, le jeune garçon

(1) Déposition de Jean, comte de Dunois.

(2) Déposition de Jean Pasquerel.

(3) Déposition de Jean, seigneur de Gaucourt.

(4) Déposition de Louis de Contes.

(5) Déposition de frère J. Pasquerel.

(6) Notices des manuscrits de la Bibl. du Roi, tom. III, pag. 315 et 317.



qui représentait la Pucelle dans la procession du 8 mai, instituée par les Orléanais après la délivrance de leur ville, portait à la main un étendard, et était précédé d'une bannière (1). L'étendard de la Pucelle représentait Notre Seigneur tenant un globe et deux anges à genoux (2). Elle prescrivit à Jean Pasquerel de faire peindre sur la bannière destinée aux ministres des autels l'image du Sauveur sur l'arbre de la croix (3).

Ses intentions furent remplies. Deux fois par jour, le matin et le soir, Jeanne faisait rassembler, par son aumônier, les prêtres de la ville autour de cette bannière. Réunis sous l'enseigne pacifique, ils chantaient en l'honneur de la reine du ciel des antiennes et des hymnes consacrées. Prostrée au milieu d'eux, Jeanne d'Arc mêlait à leurs chants de ferventes prières (4).

Elle ne permettait à aucun guerrier de se joindre à cette troupe sainte, s'il n'avait fait, le jour même, l'humble aveu de ses fautes devant le tribunal de la pénitence. Elle exhortait les soldats à remplir régulièrement ce devoir, pour devenir dignes de se réunir au bataillon sacré rassemblé autour d'elle. Les prêtres qui en faisaient partie

---

(1) Essais historiques sur Orléans, par M. Polluche, avec des remarques par M. Beauvais de Préaux, remarque 77.

(2) Interrogatoires du 27 février, du 10 et du 17 mars.

(3) Déposition de frère J. Pasquerel.

(4) *Ibid.*

étaient prêts, à toutes les heures du jour, à recevoir la confession de quiconque désirait accomplir cet acte religieux (1).

Selon une chronique du temps, Jeanne, pendant son séjour à Blois, fit bénir dans l'église de Saint - Sauveur l'étendard qu'elle se proposait de porter elle-même à la guerre (2).

Sur ces entrefaites, le vaillant Florent d'Illiers, capitaine de Châteaudun, dont j'ai fait plusieurs fois mention dans l'Introduction de cette Histoire, arriva au camp avec un certain nombre de guerriers intrépides. Il avait reçu l'ordre d'amener à Blois « le plus d'hommes d'armes et de traict » qu'il pourroit rassembler..... A ce sujet, il pratiqua si adroitement la noblesse du pays, qu'en ayant attiré avec luy une troupe assez considérable, il se rendit au camp du roy avec ce secours, et donna si bien à entendre l'estat de toutes choses, par la congnoissance parfaite qu'il avoit du dedans et du dehors de la ville d'Orleans, afin d'y introduire avec facilité le secours dont elle avoit besoin, qu'on luy fera l'honneur d'en faire la premiere tentative avec l'eslite qu'il avoit amenée..... parmy lesquels il y avoit mesmes quelques citoyens d'Orleans (3). »

(1) Déposition de frère J. Pasquerel.

(2) Chronique sans titre.

(3) Godefroy, Histoire ou Mémoires de Florent, sire d'Illiers, dans le Recueil des historiens de Charles VII.

Florent d'Illiers accepta cette commission périlleuse, partit aussitôt, passa à travers les bastilles anglaises, pénétra dans la place assiégée, et apporta aux Orléanais la nouvelle de la prochaine venue de la Pucelle. Voici dans quels termes la chronique du siège, écrite jour par jour, fait mention de cet événement. « Jeudy, vingthui-  
 » tieme jour d'iceluy mois d'avril, arriverent  
 » apres midy dedans Orleans, un capitaine  
 » moult renommé appellé messire Fleurentin  
 » d'Illiers, et avecques luy le frere de La Hire,  
 » accompagnez de quatre cens combattans, *qui*  
 » *venoient de Chasteaudun.* » Ces derniers mots semblent contredire le récit rapporté plus haut, mais il n'est pas impossible de tout concilier. Les troupes qu'amenait Florent d'Illiers venaient en effet de Châteaudun, mais elles avaient pu passer par Blois. Godefroy, d'ailleurs, auteur de l'Histoire de Florent d'Illiers, écrivait d'après les mémoires de Chantemesle, auteur fort ancien et presque contemporain.

Jeudi  
28 avril  
1429.

Florent d'Illiers, au reste, avait été lui-même précédé par le bourg de Mascaran et Alain de Giron. Le premier était entré dans Orléans le dimanche 24 à la tête de quarante combattans; le second y avait pénétré le 26 avec cent autres guerriers; et le lendemain 27, veille de l'arrivée de Florent d'Illiers, soixante hommes venant de

Beaune en Gatinais, avaient introduit quelques approvisionnement dans la place (1).

Le jour même de l'arrivée de Florent d'Illiers « y eust une forte et grosse escarmousche, parce » que les Angloys vindrent escarmoucher devant » les boulevars d'Orleans. Mais les gens de guerre, » et plusieurs citoyens d'Orleans, saillirent contre eulx, et les chasserent jusques en leurs boulevars ; et firent tant qu'ilz en tuerent et navrent plusieurs, et les aultres tomberent dedans les fossez de leurs boulevars, qui estoient pour lors environ la Grange Cuyveret, et le Pressouer Ars, en aucune vallée qui là estoit d'ancienneté. Toutefois convint aux François laisser leur escarmousche et retourner en la ville, pour la grant multitude de canons, coulevrines, et aultre traict, dont tiroient les Angloys contre eulx moult espesement : tellement que plusieurs y furent enfin tuez d'une partie et d'autre ; et, en leur retour, cheut ung des François dedans ung puy, là où il fut tué (2). »

Huit ou dix jours auparavant les Anglais avaient achevé de fortifier Saint-Jean-le-Blanc, église située sur la rive gauche du fleuve, au-dessus des Tournelles, et terminé par là la chaîne de forteresses et de redoutes, qui, conformément au plan

---

(1) Journal du siège.

(2) *Ibid.*

du comte de Salisbury, devait embrasser la ville entière. Il ne sera pas inutile, pour l'intelligence des événemens qui vont suivre, de tracer ici un tableau de l'état du siège, et de fixer la situation des différens ouvrages des assiégés aussi exactement que pourra le permettre l'obscurité qui règne à cet égard dans les chroniques du temps, dans les rapports des témoins oculaires, et dans des histoires plus modernes.

Le journal du siège ne dit point combien les Anglais élevèrent de bastilles autour de la place; il en nomme six, et seulement cinq boulevards (1). Edmont Richer compte « sept forts, ou bastilles » bien flanquées (2). » La chronique sans titre en porte le nombre à « treize places fortifiées, » tant boulevards comme bastilles (3); Monstrelet l'élève à soixante (4); selon Villaret, « six grandes bastilles, élevées vis-à-vis des principales avenues d'Orléans, se communiquaient » par soixante redoutes moins considérables, « construites dans les intervalles (5). »

Voici les noms de ceux de ces forts et de ces

(1) Edm. Richer, Hist. manusc. de la Pucelle.

(2) Discours au vrai du siège, etc., ou petit Traictié en manière de chronique, etc.; autrement, Journal du siège.

(3) Chronique imprimée dans le recueil de Godefroy, sous le titre d'Hist. de la Pucelle.

(4) Monstrelet, en ses chroniques.

(5) Villaret, Hist. de France, tom. XIV, pag. 362.



redoutes dont il est fait mention dans les chroniques.

#### A L'OCCIDENT.

*La bastille de Saint - Laurent - des - Orgerilz*, commencée le 30 décembre 1428, au bord du fleuve (1), à l'endroit où se trouve encore aujourd'hui l'église qui porte ce nom.

*Le boulevard ou redoute de la Croix-Boissée*, existant dès le 17 janvier suivant (2), situé entre la ville et la bastille Saint - Laurent, à l'endroit probablement où se trouve aujourd'hui le carrefour formé par les rues Rose, Saint - Laurent, du Four-à-Chaux et de la Croix-de-Bois.

*La bastille de Londres*, à l'endroit appelé alors des *Douze-Pairs* (3).

*La bastille ou boulevard du Colombier* (4), ainsi nommée apparemment parce qu'elle avait été élevée à l'endroit où était le *Colombier-Turpin*, qui a laissé son nom à une rue renfermée aujourd'hui dans l'enceinte de la ville.

*Le boulevard de la Croix-Morin* (5), situé vraisemblablement à l'endroit qu'on appelle encore

---

(1) Journal du siège; Chronique sans titre, etc.

(2) Journal du siège.

(3) Chronique sans titre.

(4) *Ibid.*

(5) Journal du siège.

aujourd'hui *la Croix*, presque au bout de la rue du Colombier.

#### AU NORD.

*La bastille Aro ou de Rouen* (1), probablement située vis-à-vis l'ancienne porte Bannier, à peu de distance du lieu où s'éleva celle qui porte aujourd'hui ce nom, et peut-être à l'endroit même où Charles IX fit bâtir depuis une citadelle (2).

*La bastille de Paris* (3), achevée le 15 avril, entre Saint-Pouair et Saint-Ladre (4), aujourd'hui Saint-Paterne et Saint-Lazarre (5), sur l'ancien chemin de Paris, et vis-à-vis la porte Parisie. Cette forteresse était « moult belle et forte, et » comprenoit grant enceincte (6). »

#### A L'ORIENT.

*La bastille de Saint-Loup* (7) ou *Saint-Laud* (8), construite le 10 mars sur les débris de l'église de Saint-Loup, aujourd'hui renfermée dans l'enceinte de la ville, au coin des rues des Juifs,

(1) Chronique sans titre.

(2) Lemaire, Hist. d'Orléans, tom. I, pag. 318; Essais historiques sur Orléans, pag. 61.

(3) Chronique sans titre.

(4) Journal du siège.

(5) Edm. Richer, Hist. manusc. de la Pucelle.

(6) Journal du siège.

(7) *Ibid.*

(8) Plusieurs dépositions.

des Noyers et Saint-Euverte, à peu de distance de l'Évêché. Cette forteresse se trouvait ainsi à l'est-nord de l'ancienne porte Bourgogne, à portée de canon de la tour de la Fauconnerie, située à l'angle des remparts, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le carrefour formé par les rues Saint-Euverte, des Hurpois, de l'Évêché et du Bourdon-Blanc.

J'ai insisté particulièrement sur la position de cette bastille, parce que quelques auteurs ont cru devoir la placer au village de Saint-Loup, désigné sous le nom de *port Saint-Loup* dans la Chronique du siège, endroit distant de plus d'une demi-lieue de l'ancienne porte Bourgogne, et où les Anglais avaient également un poste fortifié (1).

#### AU SUD.

*La bastille de Saint-Jean-le-Blanc*, érigée le 20 avril (2) sur la rive gauche du fleuve, à l'orient des Tournelles, et à l'endroit où se trouve encore aujourd'hui l'église de ce nom.

*La bastille des Tournelles*, dont les Anglais s'étaient rendus maîtres le 24 octobre 1428 (3), située sur l'ancien pont d'Orléans, près de la rive gauche de la Loire, à l'endroit où ce pont

(1) Dépôts du comte de Dunois.

(2) Journal du siège.

(3) *Ibid.*

formait un coude , et biaisait un peu à l'est (1). Cette forteresse était défendue par deux boulevards , l'un placé du côté de la ville , et l'autre du côté de la campagne. Elle était regardée comme imprenable , tant à cause de sa situation entourée d'eau , que pour la solidité et l'étendue de ses fortifications , environnées de fossés larges et profonds (2). Edmont Richer prétend même que c'est à elle que les Anglais avaient donné le nom de Londres , « se vantant qu'elle serait aussi mal- » aisée à tirer de leurs mains que la ville de Lon- » dres , capitale d'Angleterre. »

*La bastille des Augustins* , formée par les Anglais , du 17 au 20 octobre , et du vivant du comte de Salisbury (3) , sur les débris de la maison des Augustins , à peu près à l'endroit où la maison de ce nom existe encore aujourd'hui , au sud et à demi-portée de canon du fort des Tournelles.

A l'ouest de ces deux bastilles , au bord de la rivière , et presque vis-à-vis de Saint-Laurent , les Anglais avaient construit , dans les premiers jours de janvier , un boulevard qui prit le nom de *boulevard de Saint-Privé* , parce qu'il avait été

---

(1) Voyez la description de ce fort , dans l'Introduction de cette Histoire , pages 120 et 121.

(2) Edm. Richer , Hist. manusc. de la Pucelle.

(3) Chronique sans titre.

élevé dans un champ dépendant de l'église de Saint-Privé, située encore plus à l'ouest (1).

Dans une petite île, nommée *île Charlemagne*, qui a été depuis entraînée par les eaux, on avait formé un boulevard qui, avec celui de Saint-Privé, assuraient en cet endroit le passage du fleuve (2).

Enfin un auteur moderne assure qu'une forteresse anglaise s'élevait à l'endroit où est aujourd'hui la petite église de Notre-Dame-de-Recouvrance, qui a, dit-il, été bâtie sur ses débris, et cette forteresse portait le nom de *Windsor* (3). Quoique l'auteur de cette assertion paraisse avoir eu à sa disposition les titres de l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance, j'incline fort à croire qu'il est tombé ici dans une erreur considérable. Le lieu où est située cette église devait être, dès ce temps-là, renfermé dans l'enceinte de la ville, ou du moins se trouver sur la ligne que suivaient alors les remparts de l'ouest. Peut-être l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance fut-elle fondée en cet endroit en mémoire des assauts nocturnes que les Anglais de la bastille Saint-Laurent donnèrent inutilement, à plusieurs reprises, à cette partie de l'enceinte; et le nom de *Windsor* pour-

---

(1) Chronique sans titre.

(2) Journal du siège; Chronique sans titre.

(3) Essais historiques sur Orléans, pag. 113 et 114.



rait bien avoir été celui que les Anglais donnaient à la bastille Saint-Laurent.

Pour se rendre à couvert de l'une à l'autre de leurs bastilles, les assiégeans avaient creusé, en plusieurs endroits, des espèces de tranchées qui achevaient d'enfermer la ville, et en rendaient l'accès fort difficile (1).

Outre ces forteresses et un certain nombre de redoutes ou *boulevards* placés entre elles, les généraux anglais, qui avaient divisé l'armée en deux parties, destinées à agir, l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche du fleuve, avaient formé trois camps ou parcs, où les troupes qui n'étaient pas placées dans les bastilles et les boulevards bivouaquaient sous des barraques ou *logettes* construites avec de jeunes troncs d'arbres et couvertes en chaume. L'un de ces parcs était établi près de la bastille des Augustins (2); le second près de celle de Saint-Laurent, et le troisième près de la bastille de Paris (3).

La manière dont les chefs de guerre anglais s'étaient partagé le siège n'est pas plus facile à déterminer. Il paraît que ceux qui commandaient au nord de la place, c'est-à-dire, Suffolck, Talbot et le seigneur de Scalles, se réunissaient

---

(1) Journal du siège.

(2) Déposition de Jean d'Aulon.

(3) Journal du siège.

souvent dans la bastille de Saint-Laurent (1), pour conférer ensemble, et être à portée de communiquer plus facilement avec les chefs qui commandaient de l'autre côté du fleuve; que Suffolck avait, en particulier, sous son gouvernement, la bastille de Saint-Laurent, le boulevard de la Croix-Boissée, et, depuis la mort de Lancelot de l'Isle, le boulevard de l'Isle Charlemagne; que Pole et Scalles s'étaient partagé les bastilles de Londres et de Rouen, dont dépendaient les boulevards du Colombier et de la Croix-Morin; et que Talbot avait le commandement de la bastille de Paris (2). Thomas Guerrart était capitaine de la bastille de Saint-Loup (3). Glacidas, gouvernant toute la partie du siège au sud de la ville (4), commandait particulièrement dans les Tournelles (5). Les sires de Moulins et de Pomus s'étaient partagé les Augustins et Saint-Jean-le-Blanc (6).

Les Orléanais, dit un habitant d'Orléans présent au siège, étaient réduits à une telle extrémité par leurs adversaires, qu'ils ne savaient plus

(1) Déposition de Jacques l'Esbaluy.

(2) Divers passages des Chroniques.

(3) Alain Chartier, Chronique du roi Charles septiesme.

(4) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

(5) Journal du siège; Chronique sans titre; diverses dépositions, etc.

(6) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

à qui recourir qu'à Dieu seul. Aussi l'arrivée de Jeanne d'Arc, annoncée comme envoyée de Dieu, pour chasser les Anglais, était-elle ardemment désirée, à cause des bruits merveilleux qui couraient sur cette fille extraordinaire (1).

Celle-ci hâtait de tout son pouvoir le départ de l'expédition préparée à Blois. Elle n'avait pas oublié qu'entre les instructions qu'elle avait reçues des saintes, il lui était prescrit de sommer les Anglais d'abandonner le siège d'Orléans, avant de rien entreprendre contre eux. Elle devait tenir d'autant plus à remplir cette formalité, qu'elle lui laissait l'espoir d'obtenir, sans effusion de sang, la délivrance de cette ville. Edmont Richer remarque (2) que cette sommation était conforme à la loi de Dieu, qui porte : « Quand » tu voudras assiéger une ville, ou faire la guerre » contre quelqu'un, tu lui offriras premièrement » la paix ; et, s'il n'y veut entendre, tu le combattras (3). » Précepte que les Anglais n'ont pas toujours suivi.

Jeanne d'Arc chargea donc un héraut de porter la lettre suivante aux chefs de guerre anglais rassemblés devant Orléans (4). On verra, par la

---

(1) Déposition de Jean l'Huilier, bourgeois d'Orléans.

(2) Edm. Richer, Hist. manusc. de la Pucelle d'Orléans.

(3) Deutéronome, chap. xx.

(4) Journal du siège ; Chronique sans titre ; Edm. Richer, Hist. manusc. de la Pucelle.

date de cette lettre (26 mars), qu'elle avait été écrite environ un mois auparavant; c'est probablement celle qu'elle avait voulu dicter à Jean Érault, et dont un témoin rapporte quelques mots (1), qu'on retrouve ici.

✠ JHESUS MARIA. ✠

« Roy d'Angleterre, et vous, duc de Bedford,  
 » qui vous dictes regent le royaume de France;  
 » vous, Guillaume de la Poule (*Pole*), conte de  
 » Sulford (*Suffolck*), Jehansire de Talebot (*Tal-*  
 » *bot*), et vous, Thomas, sire de Scales, qui  
 » vous dictes lieutenant dudit duc de Bedford:  
 » faictes raison au roy du ciel; rendez à la Pu-  
 » celle (2), qui est cy envoyée de par Dieu le roy  
 » du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes  
 » que vous avez prises et violées en France. Elle  
 » est cy venue de par Dieu pour reclamer le sanc-  
 » royal. Elle est toute preste de faire paix, si  
 » vous luy voulez faire raison, par ainsi que  
 » France vous mettrez jus (3), et paierez ce que

(1) Déposition de Robert Thibault.

(2) Jeanne a soutenu qu'il y avait *rendez au roi* dans sa lettre originale, et que les Anglais avaient falsifié cet endroit; M. de l'Averdy est porté à croire qu'il pouvait y avoir *rendez au roi et à la Pucelle*; Notices des manuscrits de la Bibl. du Roi, tom. III, pag. 81.

(3) M. de l'Averdy écrit *sus*, sans doute d'après le manuscrit de la Bibl. de Rohan-Soubise.

» vous l'avez tenu. Et entre vous, archiers, com-  
 » paignons de guerre, gentilz et autres, qui estes  
 » devant la ville d'Orleans, alez vous en vostre  
 » país de par Dieu; et se ainsi ne le faictes, at-  
 » tendez les nouvelles de la Pucelle, qui vous  
 » ira veoir (1) briefvement, à voz bien grans  
 » dommaiges. Roy d'Angleterre, se ainsi ne le  
 » faictes, je suis chief de guerre (2), et en quel-  
 » que lieu que je attaindrai voz gens en France,  
 » je les en feray aler, veuillent ou non veuillent.  
 » Et si ne veuillent obeir, je les feray tous occi-  
 » re (3). Je suis cy envoyée de par Dieu, le roy du  
 » ciel (4), pour vous bouter hors de toute France.  
 » Et si veuillent obeir, je les prendray à mercy.  
 » Et n'ayez point en vostre oppinion, quar vous  
 » ne tendrez (*tiendrez*) point le royaume de (5)  
 » Dieu, le roy du ciel, filz de Sainte Marie :  
 » ains le tendra le roy Charles, vray heritier; car

(1) M. de l'Averdy écrit *férir*.

(2) Jeanne a dit que ces mots, *je suis chief de guerre*, avaient été ajoutés.

(3) Phrase qui a bien l'air d'avoir été également ajoutée.

(4) Les ennemis de Jeanne avaient ajouté ici : *corps pour corps*.

(5) Ce mot *de* manque dans presque tous les manuscrits, et son omission a fait tomber M. de l'Averdy dans une erreur assez choquante. Je l'ai trouvé dans le précieux manuscrit provenant du dépôt des chartes, et qui a appartenu au célèbre d'Urfé.



» Dieu, le roy du ciel, le veult, et lui est revelé  
 » par la Pucelle : lequel entrera à Paris à bonne  
 » compaignie. Se ne le voulez croire les nou-  
 » velles de par Dieu et la Pucelle (1), en quelque  
 » lieu que vous trouverons, nous ferrons (2) de-  
 » dens, et y ferons un si grant hahay que encore  
 » a il mil ans que en France ne fu si grant, si  
 » vous ne faictes raison. Et croiez fermement  
 » que le roy du ciel envoiera plus de force à la  
 » Pucelle, que vous ne lui sariez mener de tous  
 » assaulz, à elle et à ses bonnes gens d'armes ;  
 » et aux horions verra on qui ara meilleur droit  
 » de Dieu du ciel (3). Vous, duc de Bedford,  
 » la Pucelle vous prie et vous requiert que vous  
 » ne vous faictes mie destruire. Se vous lui faictes  
 » raison, encore pourrez vous venir en sa com-  
 » paignie, l'où que les Franchois feront le plus  
 » bel fait que oncques fu fait pour la xhrestpien-  
 » té (4). Et faictes response se vous voulez faire  
 » paix, en la cité d'Orleans. Et se ainsi ne le  
 » faictes, de vos bien grans dommages vous

(1) M. de l'Averdy écrit: *Si vous ne voulez croire de par Dieu les nouvelles de la Pucelle.*

(2) M. de l'Averdy: *Nous ferirons.*

(3) M. de l'Averdy: *Du roy du ciel.*

(4) Ces paroles semblent indiquer que Jeanne avait conçu le projet de tenter une expédition contre les infidèles, après la délivrance de la France.

» souviegne brièvement. Escrit ce samedi (1)  
» sepmaine sainte (2) » (26 mars 1428 v. st.)

Jeanne d'Arc a assuré que personne ne lui avait fait cette lettre, et qu'elle seule l'avait dictée. Avant de l'envoyer, toutefois, elle fut montrée à quelques-uns des chefs de l'expédition (3). Il n'est pas inutile de remarquer que Jeanne, lors de son procès, déclara que ses ennemis avaient falsifié cet écrit, et que ses accusateurs ne produisirent jamais l'original.

---

(1) Le manuscrit de d'Urfé porte *mardy*; Edmont Richer, qui ne connaissait apparemment aucun manuscrit qui ne portât *mardy*, reproche à Belleforest d'avoir adopté cette date. Il faut se rappeler que l'année commençant alors à Pâques, la plus grande partie du mois de mars, jusque et compris le samedi saint, appartenait à l'année 1428. D'après notre manière actuelle de compter, il aurait fait partie de l'année 1429. C'est donc l'année 1429 qu'il faut consulter dans l'Art de vérifier les dates, parce que le calendrier perpétuel qu'il renferme, donne les années selon le nouveau style.

(2) J'ai suivi, pour tout le texte de cette lettre, le manuscrit n° 5965 de la Bibl. du Roi.

(3) Interrogatoire du 1^{er} mars 1430.









ST-22  
SH-4

